



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL  
RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE  
PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL  
RÉUNION DES 14 ET 15 DECEMBRE 2021

—————  
Procès-verbal

Séance publique du mardi 14 décembre 2021 matin  
—————

L'an deux mille vingt et un, le 14 décembre à 9 heures, le Conseil départemental, régulièrement convoqué le 22 novembre 2021, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Bruno FAURE, Président du Conseil départemental.

Secrétaire de séance : Sophie BENEZIT

**Sont présents :**

Mesdames et Messieurs Didier ACHALME, Dominique BEAUDREY, Jamal BELAIDI, Sophie BENEZIT, Marina BESSE, Aurélie BRESSON, Valérie CABECAS, Gilles CHABRIER, Céline CHARRIAUD, Gilles COMBELLE, Alain DELAGE, Philippe FABRE, Bruno FAURE, Stéphane FRECHOU, Sylvie LACHAIZE, Isabelle LANTUEJOUL, Mireille LEYMONIE, Jean MAGE, Pierre MATHONIER, Magali MAUREL, Jean-Jacques MONLOUBOU, Florian MORELLE, Marie-Hélène ROQUETTE, Valérie RUEDA, Valérie SEMETEYS, Christophe VIDAL.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Annie DELRIEU a donné pouvoir à Philippe FABRE.

Vincent DESCOEUR a donné pouvoir à Isabelle LANTUEJOUL du rapport n° 1 au 5 et à Bruno FAURE du rapport n° 6 au 16.

Jean-Yves BONY a donné pouvoir à Gilles CHABRIER du rapport n° 1 au 4 et à Marie-Hélène CHASTRE du rapport n° 5 au n° 16.

Marie-Hélène CHASTRE a donné pouvoir à Gilles COMBELLE du rapport n° 1 au 4.

Isabelle LANTUEJOUL a donné pouvoir à Marie-Hélène ROQUETTE du rapport n° 5 au 16.

## ALLOCUTION D'OUVERTURE DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

### M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Je vous propose de bien vouloir prendre place. Simplement avant de débiter, je vous informe qu'Annie DELRIEU a donné pouvoir à Philippe FABRE. Vincent DESCOEUR et Jean-Yves BONY sont retenus à l'Assemblée sont absents pour la journée. Ils nous rejoindront demain. Vincent DESCOEUR a donné pouvoir à Isabelle LANTUEJOL, Jean-Yves BONY à Gilles CHABRIER et Marie-Hélène CHASTRE a donné pouvoir à Gilles COMBELLE et Valérie CABECAS à Jean MAGE.

Nous allons ouvrir cette session. Nous nous retrouvons réunis pour cette traditionnelle réunion budgétaire qui va se dérouler sur deux journées. Il y a un an, nous nous réunissions dans un amphithéâtre de l'IUT à Aurillac en raison de la situation sanitaire. Cette année, malgré un contexte encore difficile du fait de la pandémie, j'ai souhaité que nous nous réunissions une nouvelle fois en présentiel en respectant bien évidemment de manière scrupuleuse les gestes barrières, mais il me semblait important que pour le vote du budget, nous puissions débiter, la visio ayant démontré ses limites en matière de débat démocratique ! Pour autant, nous devons rester vigilants dans nos actes quotidiens et je ne peux que vous incitez bien évidemment à vous vacciner.

Aujourd'hui, parmi l'ensemble des rapports que nous allons examiner, qui vous seront soumis, deux sujets sont importants, bien évidemment le Projet pour le Cantal et le Budget 2020.

Vous le savez, j'ai décidé de faire de notre mandature, une mandature axée sur trois priorités. La première d'entre elles vise à accentuer notre engagement en faveur de l'attractivité du département ; la seconde est la poursuite de nos politiques en matière de transition climatique et enfin, la troisième vise à favoriser l'innovation dans le département. Ces trois priorités qui doivent guider nos politiques publiques tout au long du mandat s'organisent autour de cinq engagements que je vais vous rappeler brièvement :

- un Cantal attractif qui s'appuie sur les Cantaliennes et les Cantaliens pour créer une dynamique de territoire, d'idées et de projets qui permettra aussi d'accueillir de nouvelles populations ;
- un Cantal connecté et ouvert qui facilite son accessibilité par la route, les airs, le rail et s'ouvre sur le monde à travers le Très Haut Débit et la téléphonie ;
- un Cantal au cœur des solidarités qu'elles soient sociales ou territoriales pour qu'elles bénéficient à tous et partout ;
- un Cantal innovant, résolument tourné vers l'avenir avec l'ambition de construire le département comme un laboratoire d'idées, incubateur d'initiatives ;
- un Cantal responsable, acteur de la lutte contre le réchauffement climatique avec l'ambition d'articuler une transition climatique active et un développement durable soutenable.

Oui, mes chers collègues, j'ai la conviction que collectivement et à travers ces cinq engagements, nous sommes en mesure de relever le défi d'atteindre les 150 000 habitants dans 15 ans. Pour y parvenir, nous devons tripler notre solde migratoire. En effet, s'il s'est inscrit en territoire positif depuis plus d'une dizaine d'années, nous devons néanmoins faire face à un solde naturel qui n'est pas en notre faveur. Nous avons donc réussi à nous inscrire en territoire positif, nous sommes donc devenus attractifs. Cependant, nous devons faire plus et mieux. Je reste intimement convaincu face aux mutations profondes de notre société

révélées notamment par la crise du Covid que le Cantal possède les ressources pour préparer l'avenir avec confiance et apporter des solutions de vie que l'on soit d'ici ou d'ailleurs.

Ce Projet pour le Cantal sur lequel vous avez tous travaillé et avec les équipes du Conseil départemental, devra dès son adoption être décliné en fiches actions. En effet, il convient maintenant que nous travaillions aux fiches actions qui permettront la réalisation concrète et le déroulement de ce Projet. Ce travail devra être un travail collaboratif entre vous chers collègues et l'administration. Il est important de le faire dès le début de l'année de manière à ce que les Cantaliens puissent en ressentir les effets au cours de l'exercice 2022. Bien évidemment, un bilan régulier et au moins annuel sera fait de l'avancée de ce Projet afin de montrer que notre action est concrète et que nous tenons nos engagements. Notre politique n'est pas une politique de promesses stériles, mais bien un projet concret qui place la Collectivité chaque jour aux côtés de nos concitoyens.

Le deuxième sujet, le deuxième dossier important et fondateur de cette mandature est le Budget 2022. Lors des Orientations budgétaires que nous avons examinées lors de notre session de novembre, il y a un mois, les grandes lignes de ce budget ont été tracées, mais je souhaite souligner deux marqueurs importants de ce budget. Premièrement, c'est un budget ambitieux. En effet, il s'inscrit dès à présent dans le Projet pour le Cantal que je viens d'évoquer et pour lequel nous débattons dans quelques instants. Son ambition se traduit dans les montants d'investissements qui s'élèvent à 55 millions d'euros pour 2022, montant record pour notre Collectivité ! Ce montant s'explique à la fois par notre premier engagement que nous avons pris en décembre dernier qui était un Plan de relance de 30 millions sur les 4 prochaines années, mais également par des reports d'investissements d'environ 6 millions d'euros suite aux difficultés d'approvisionnement en matériaux des entreprises. À titre d'exemple, les investissements d'envergure dans les 6 collèges pour un montant de 3,4 millions d'euros ont bien débuté, mais sont ralentis faute de livraison des fournisseurs. Il s'agit de chaudières ou de menuiseries extérieures par exemple. Je tiens à rappeler à cette occasion que 75 % de la commande publique du Département est réalisée par des entreprises cantaliennes. C'est également un budget serein et sérieux qu'il vous sera demandé d'examiner malgré les coups durs que nous porte l'Etat ces dernières années. Et si la gestion saine de nos ressources qui est reconnue d'ailleurs, nous devons néanmoins rester prudents face aux différents coups de butoir de l'État.

Alors, ce n'est pas une maison où l'on a l'habitude de faire de la politique nationale, mais je rappellerai simplement que l'année dernière, nous avons eu à faire face à la prime de feu pour les sapeurs-pompiers professionnels qui s'est traduite par un surcoût pour le SDIS qui a été compensé et pris en charge par le Département de 120 000 euros. Plus récemment, nous avons eu affaire à la suppression du dernier levier fiscal que nous avons, le foncier bâti, qui a été orienté vers le bloc local. Et puis, plus récemment, en effet nous en avons déjà débattu, nous en avons déjà parlé au sein de cette Assemblée, les avenants 43 et 44 qui sont liés à la revalorisation des salaires des personnels des services d'accompagnement et d'aide à domicile, revalorisations qui ne sont pas discutables, mais qui ont été décidées de manière unilatérale par l'État sans nous associer aux discussions et sans imaginer de compensation. Ainsi, ces derniers se traduiront dans nos comptes par un surcoût de l'ordre de 4 millions d'euros. Pire dans la démarche, c'est quand même la première fois où l'Etat va se renflouer sur le dos des Départements et des bénéficiaires de l'APA. Concrètement, l'État prend en charge 200 millions d'euros auprès des Départements alors que lui va collecter 300 millions d'euros. Il va collecter ces 300 millions, bien

évidemment sur la base des charges sociales avec les augmentations de salaire sur la base de la collecte de la taxe sur les salaires. C'est la première fois que l'on voit un État qui fait payer les Départements et les bénéficiaires d'une prestation pour se renflouer. Je rappellerai simplement également, sur les 10 dernières années, que les changements répétitifs de règles concernant les allocations individuelles de solidarité APA, RSA, PCH, ont conduit à une prise en charge supplémentaire de plus de 200 millions d'euros par le Département du Cantal. 200 millions, c'est l'équivalent, pour avoir quelques notions de grandeur, c'est quasiment une année de fonctionnement, voire quatre années d'investissements.

Pour la première fois, notre budget de la Solidarité sociale dépassera les 100 millions d'euros, soit plus de 55 % de notre budget. Ces dépenses se font sur le champ de l'ensemble de nos compétences sociales et je peux citer à titre d'exemple l'insertion, ce sera plus de 16 millions d'euros, l'autonomie avec plus de 68 millions d'euros, la part la plus importante revenant bien évidemment à l'APA soit 30 millions d'euros, la protection de l'enfance 15 millions d'euros et tout cela sans prendre évidemment en compte, la masse salariale.

Je profite de cet instant pour remercier l'ensemble des travailleurs sociaux en charge de ces politiques qui font un travail remarquable auprès des plus fragiles d'entre nous et je me félicite de notre décision d'engager une politique dynamique et volontaire en matière d'insertion permettant aux personnes de rester le moins longtemps possible inactives et de retrouver un emploi. Nous contribuons nous-mêmes à cette politique de réinsertion puisque dès l'année dernière, nous avons recruté 8 parcours emploi compétences pour intervenir dans les collèges. Nous avons renouvelé ce type de contrats sur l'exercice 2021. De même, nous avons amplifié les contrôles mis en place au titre du juste droit et sur la même période, il nous a conduits à récupérer 360 000 euros d'indus sur 41 dossiers de prestations RSA en 2021. En matière du RSA, il convient cependant de rester prudent, car la réforme chômage annoncée va incontestablement augmenter mécaniquement le nombre de bénéficiaires du RSA. Cependant, les tensions sur le marché de l'emploi devraient permettre de les absorber et nous devons être, nous, efficaces en termes d'insertion.

Sur le Budget 2022 qui vous est présenté, celui-ci prévoit plus de 237 millions d'euros de crédits à destination de nos différentes politiques. Si le rapporteur du Budget vous présentera les chiffres plus en détail, je voudrais simplement vous donner quelques grandes lignes de ce dernier. Les recettes de fonctionnement qui vont représenter 219 millions d'euros se répartissent par grandes natures bien évidemment sur les impôts et taxes, à savoir, aujourd'hui principalement, sur une quote-part de TVA qui représentera 39 millions d'euros. Les DMTO qui, jusque-là, ont augmenté de manière dynamique puisque sur l'exercice 2021, nous imaginons collecter entre 17 et 18 millions d'euros. Nous tablons sur 15 millions d'euros en 2022. Ceci dit, attention, l'augmentation des taux mécaniquement aura une incidence négative sur les transactions immobilières. Ceci dit, nous imaginons 15 millions d'euros de DMTO au titre de l'exercice 2022. Les dotations de l'État qui, globalement sont stables, représentent 61 millions d'euros et les impositions directes ne représentent plus que 8 % de recettes, soit environ 18 millions d'euros, on pense notamment à la CVAE.

J'attire votre attention, mais cela sera présenté plus en détail par le rapporteur du Budget, sur le fait que nos dépenses de fonctionnement sont essentiellement contraintes. Contraintes parce que nous avons des obligations sur nos compétences obligatoires, tel le social, tel le versement des AIS, les salaires de nos agents par exemple, les engagements que nous avons sur la ligne aérienne, notre politique sur les

collèges, les aménagements routiers, le transport scolaire handicapés ou nos politiques de voirie. C'est à peu près 182 millions d'euros qui seront dépensés. A contrario, aujourd'hui notre marge de manœuvre que je qualifierai de volume arbitral ne concerne que 6,7 millions d'euros environ, soit à peu près 3,5 % de notre budget. C'est pourquoi des efforts non négligeables sont réalisés à la fois sur une rigueur dans la gestion, mais également pour obtenir des recettes complémentaires qu'elles soient régionales, nationales ou européennes.

En termes d'investissements, nos efforts se feront tant sur la partie bâtementaire avec des travaux importants sur l'Hôtel du Département, mais aussi sur le Pôle routier de Saint-Flour, sur le bâtiment de l'IUT à Aurillac, sur le lancement du programme sur la déconstruction du Grand Phénix au Lioran sans oublier les travaux sur la voirie départementale. Comme je l'ai dit, ce sont un peu plus de 55 millions d'euros qui seront investis sur l'ensemble du territoire. Sur cette somme, je vous proposerai de maintenir les efforts concernant le renouvellement du parc matériel roulant au niveau de la Direction des routes. Tous nos investissements auront un impact sur la qualité environnementale de nos politiques et en particulier, des économies d'énergie estimées à 40 % dans nos bâtiments.

Enfin, je vous proposerai de maintenir le fonds de secours à l'attention de nos EPAHD pour les situations bâtementaires les plus fragiles, fonds créé en 2021.

Vous l'avez constaté à la lecture des rapports, nos politiques restent ambitieuses, s'amplifient, se modernisent et innovent et sont conformes à nos orientations budgétaires. Avant de débiter nos travaux, je souhaite mettre en valeur certains points complémentaires, notamment : la poursuite de notre politique sur la couverture en téléphonie mobile et sur le déploiement du Très Haut Débit ; notre programme sur le numérique éducatif ou encore la poursuite de notre politique en faveur de la jeunesse et du sport avec le déploiement du Cantal Tour Sport sur l'année et sa diversification ; l'acquisition d'un outil numérique qui permettra de solliciter des jeunes dans la construction de notre politique jeunesse ; notre soutien à l'agriculture qui est maintenu ; la poursuite de notre soutien à la ligne aérienne avec plus de 2 millions d'euros en inscription budgétaire ; le maintien de notre engagement en faveur des politiques touristiques et culturelles ; et enfin, les orientations du Conseil départemental sur la voie de l'exemplarité en matière de transition énergétique.

En dehors de ces rapports liés au Budget 2022, comme vous avez pu le voir, vous aurez de nombreux schémas à examiner au premier titre desquels, le Schéma de prévention de protection de l'enfance sur la période 2022-2026 qui est le fruit d'un travail collectif entre les élus, les services et l'ensemble des intervenants ; un nouveau Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage pour la période 2022-2027 ; un nouveau Schéma sur l'action culturelle, schéma départemental des enseignements artistiques et pratiques amateurs ; nouvelle convention pluriannuelle 2022-2024 avec le Service départemental d'incendie et de secours ; la nouvelle politique contractuelle avec les territoires pour lesquels il vous est proposé d'affecter 33 millions d'euros d'interventions ; l'affirmation de l'accélération de notre politique en termes de transition climatique et de développement durable et la mise en œuvre du Service public à la performance énergétique de l'habitat.

Enfin, je vous demanderai votre accord pour que soient supprimés deux rapports que vous avez reçus, un lié à la création de postes sur la gestion du fonds LEADER, c'est le rapport n° 52. Les GAL ayant reçu récemment un courrier de la Région confirmant l'envergure départementale de la gestion de ce fonds.

Cependant il ne peut être porté directement par la Collectivité et c'est pourquoi je proposerai prochainement aux Président des EPCI, la création d'un Syndicat mixte pour garantir cette envergure départementale qui me semble incontournable. Le rapport n° 48 également, relatif aux marchés publics formalisés, aucun marché n'ayant été soumis à la CAO depuis la dernière session, donc ce rapport est sans objet.

Vous le constatez mes chers collègues, notre session peut être qualifiée de fondatrice pour la mandature qui débute et notre budget est sérieux, volontaire, ambitieux tout en restant prudent et résolument tourné vers l'avenir. Je me félicite et je compte sur vous pour confirmer notre engagement auprès des Cantaliennes et des Cantaliens. S'il n'y a pas de demandes de prises de paroles, je vous propose que nous débutions l'examen des différents rapports.

Aucune demande de prise de parole, nous allons donc débiter par le rapport n° 1 qui est le Projet pour le Cantal et à ce titre là nous allons avoir une rapide présentation sur écran.

### **PROJET POUR LE CANTAL : APPROBATION DU PLAN D' ACTIONS**

#### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Vous avez tous le document ! Je ne vais pas revenir sur la constitution, la réalisation et l'élaboration de ce Projet. C'est un Projet qui doit guider l'ensemble de nos politiques au cours de ce mandat. Je l'ai souhaité collaboratif associant l'ensemble des élus du Département et l'ensemble des Services des cadres de la Collectivité de manière à ce qu'il soit coconstruit.

Bien évidemment, comme je l'ai dit, on a le défi sur l'attractivité qui est essentiel pour que l'on puisse augmenter la population, c'est un gage pour conserver nos services au public. C'est un gage pour conserver du dynamisme dans nos territoires et pour construire notre avenir.

Confirmer la transition climatique, essentiel aujourd'hui, on ne peut rester à l'écart de cet enjeu primordial pour la planète et le Département doit y contribuer à son niveau.

Et innover pour enrichir le territoire, c'est vrai qu'aujourd'hui, nous voyons très bien qu'à défaut de moyens, nous devons nous placer systématiquement dans l'innovation pour faire plus et faire mieux.

Les cinq engagements qui vont guider notre politique sont un Cantal attractif, un Cantal connecté et ouvert, au cœur des solidarités, innovant et responsable.

Nous avons parlé régulièrement de ce projet sur l'attractivité. Bien évidemment nous ne partons pas de rien, il y a ce que nous faisons. Nous allons nous appuyer sur nos aménités rurales et tout particulièrement celles du département du Cantal. Nous avons un patrimoine qu'il soit bâti ou qu'il soit paysager, naturel reconnu. Nous avons, bien évidemment, un savoir-faire au niveau économique. Les objectifs que nous allons poursuivre sont : étoffer l'offre culturelle ; augmenter le nombre d'hébergements touristiques de qualité. C'est vrai qu'aujourd'hui, nous avons une capacité touristique et une activité touristique qui est capée par la faible capacité d'hébergement. Je rappellerai simplement que nous avons à peine 35 000 lits « chauds » commerciaux ; garantir une agriculture raisonnée, à forte valeur ajoutée ; répondre aux besoins d'emplois des entreprises ; accueillir plus de jeunes en formation et ceci, dès le collège. Des projets phares, nous serons bien entendu sur la mise en place d'une conciergerie départementale afin de faciliter l'accueil de nouvelles populations ; créer une offre d'hébergement touristique identitaire autour

des « Burons & Demeures du Cantal » ; référencer et promouvoir les filières de formations performantes et ceci depuis le collège ; développer l'enseignement à distance dans le Cantal avec le Campus Connecté ; investir également le champ de l'innovation avec la création d'un pôle d'excellence du microbiote en lien, bien évidemment, avec les autres Collectivités, les entreprises et l'université puisque c'est véritablement un savoir-faire dans le département du Cantal.

Sur le Cantal connecté et ouvert. Il s'agit de renforcer l'accessibilité du Cantal et de permettre aux gens de nous rejoindre et permettre la mobilité à l'intérieur du département. Ce que nous faisons aujourd'hui : nous avons des programmes importants d'amélioration ; nous sommes acteurs de la desserte aérienne ; nous avons des supports, des plateformes de mobilité, notamment au niveau social par l'intermédiaire de Cantal'Mouv ; nous sommes partenaires financiers de l'installation de bornes de recharge de vélos à assistance électrique, programme que nous avons lancé en collaboration avec l'ensemble des territoires ; nous sommes bien évidemment partenaires et acteurs du déploiement du Très Haut Débit, en particulier de la fibre sur l'ensemble du département du Cantal. Ce que nous voulons faire : c'est un territoire 100 % fibré ; 100 % de couverture en téléphonie ; un territoire à mobilité verte et un territoire laboratoire d'une nouvelle génération de routes. Les objectifs : conforter la desserte de qualité ; une offre de mobilité durable et douce ; le numérique, un enjeu d'avenir y compris sur la mobilité ; sur les routes, anticiper les mobilités de demain. Les projets phares : poursuivre le désenclavement routier du Cantal ; conforter la desserte aérienne. Je vous rappelle que la DSP est active jusqu'en mai 2023 ; développer les usages du numérique éducatif avec notamment un accès 100 % à la fibre.

Les Solidarités qui sont la compétence essentielle de notre Collectivité. Ce que nous faisons : Aujourd'hui, près de 15 000 Cantaliens sont accompagnés par le Département que ce soit au titre de l'APA, de la PCH et du RSA. Plus de 10 % des Cantaliens bénéficient de l'accompagnement du Département. Ce sont tous les jeunes que nous avons sous notre protection. C'est l'ensemble des activités que nous faisons auprès des jeunes pour une solidarité humaine, pratiques du sport, pratiques culturelles, etc. C'est tout le travail que nous faisons pour aller au-devant des Cantaliens avec les bus numériques. C'est le soutien au monde associatif : plus de 5 000 associations bénéficient du soutien du Conseil départemental. C'est 118 écoles de sport. C'est le soutien que nous apportons quotidiennement auprès des Collectivités que ce soient les Communes, les Intercommunalités, ou autres. Ce que nous voulons faire : Bien évidemment, c'est un des fondements des compétences du Département, la volonté est réaffirmée : d'accompagner les plus fragiles ; de personnaliser l'insertion par l'emploi ; d'élargir l'application de la Charte des droits et devoirs à tous les bénéficiaires de prestations ; d'œuvrer pour l'accès aux soins pour tous qui, aujourd'hui, est une réelle problématique sur l'ensemble du territoire national ; de favoriser l'épanouissement de tous dans les pratiques sportives et culturelles ; de répondre au plus près aux attentes des Collectivités. Les objectifs : Agir pour un développement solidaire et du bien-être de tous ; apprendre, se dépenser par des pratiques sportives, se cultiver ; favoriser l'accès aux soins ; accompagner les territoires. Les projets phares : Promouvoir l'ensemble des métiers du social de l'accompagnement, les métiers d'assistant familial, les métiers d'assistant maternel, d'aide à domicile où nous avons des tensions sur l'ensemble de ces secteurs. Alors ce n'est pas limitatif, évidemment. Créer un service public de l'insertion et de l'emploi. Innover pour répondre aux déficits des moyens de santé. Je crois qu'en la matière, nous ne devons rien nous refuser. Voilà il faudra, pourquoi pas, un centre de santé, pourquoi pas des consultations mobiles, pourquoi pas d'autres opérations. Je pense qu'il faut que nous soyons aux côtés des jeunes Cantaliens



qui souhaitent partir en formation dans tous les métiers de santé. Il faut que nous élargissions notre panel, il ne faut pas que nous en restions non plus aux seuls médecins. Il faut aller bien plus loin parce que l'ensemble des métiers sont tendus. Renforcer notre appui aux Collectivités. Amplifier l'événement Cantal Tour Sport. Développer un plan d'action sport santé.

Nous devons être innovant également. Il faut penser le Département comme un laboratoire d'idées et incubateur d'initiatives. Il ne faut rien s'interdire. Nous faisons des choses, que ce soit auprès des incubateurs, tout ce que nous faisons autour du numérique notamment à travers le déploiement de CyberCantal. Je rappellerai quand même que nous sommes précurseurs en la matière. Les premières opérations CyberCantal avaient été engagées à l'époque par Roger BESSE dans les années 98 avec la réalisation de points d'accès dans l'ensemble des Communes, d'un point d'accès ouvert à la population dans l'ensemble des Communes du Cantal. Il faut avoir un territoire audacieux, porteur d'innovations, il faut que l'on accompagne bien évidemment l'ensemble des porteurs de projets, les plus jeunes bien évidemment. Un Département partenaire et ouvert sur le numérique. Nous faisons déjà bon nombres de choses : le soutien aux incubateurs. Nous en avons différents. Le programme CyberCantal s'est développé puisque nous sommes partis sur la télé-médecine, les centres de télétravail et le Campus Connecté ; lancement de l'application Cantal Rando et organisation d'événements nationaux centrés sur l'innovation tels que RuraliTIC pour le plus ancien d'entre eux et le SmartAgri Forum spécialisé sur l'agriculture. Ce que nous voulons faire : c'est un Département incubateur d'innovations ; un Département « ressource » par et pour le numérique ; un Département vitrine d'une ruralité connectée. Les projets phares : mise en place d'une bourse de l'innovation ; réinventer le dialogue avec les jeunes ; mise en place d'un bus médical pour aller faire des consultations sur les Communes les plus éloignées et renforcer l'offre culturelle numérique.

Enfin le dernier engagement sur le Cantal responsable La volonté est un Département qui s'adapte aux changements climatiques, un Département exemplaire puisque si nous souhaitons emmener les Cantaliens dans cette logique, nous devons être nous, de notre côté exemplaire. Un territoire fédérateur et solidaire et donc un Département performant. Ce que nous faisons : Nous poursuivrons l'ensemble de nos programmes de modernisation et de performance énergétique sur l'ensemble de nos bâtiments, du parc bâtiminaire du Département que ce soient les collèges ou autres. C'est bien évidemment, le renouvellement de la flotte des véhicules légers du Département vers des véhicules électriques. C'est le portage du Schéma départemental des milieux aquatiques. C'est le soutien technique et financier aux Communes pour l'amélioration des réseaux d'eau, potable, par exemple. C'est l'animation autour de la lutte contre le gaspillage que nous faisons notamment auprès des collégiens. Bien évidemment les objectifs, c'est de : diminuer notre consommation d'énergie avec une baisse des émissions de gaz à effet de serre de 20 % ; développer la production d'énergie propre au niveau du Département ; préserver la biodiversité et sécuriser l'approvisionnement en eau. Les projets phares qui vous sont proposés : organiser une gouvernance départementale de l'eau et de l'assainissement. Nous en avons discuté récemment lors de l'assemblée générale de CIT avec les Maires présents. Promouvoir un projet alimentaire départemental ; soutenir la filière apicole ; faciliter et simplifier la relation à l'usager avec les services départementaux ; développer les énergies renouvelables en privilégiant l'autoconsommation sur les bâtiments départementaux et organiser une gestion vertueuse du patrimoine immobilier et des routes départementales.

Voilà, mes chers collègues, brossé rapidement ce Projet pour le Cantal 2021-2030. Vous avez ces projets emblématiques. Vous avez la politique départementale et vous avez tout le travail qui nous ouvre les bras au cours de ces prochaines semaines de manière à pouvoir définir les fiches actions qui nous conduiront vers les réalisations de celui-ci.

Permettez-moi de vous remercier de votre implication pour la définition de ce projet. C'est vrai qu'il a été réalisé en marche forcée, mais c'était nécessaire et c'était surtout la volonté de ne pas perdre une année pour l'élaborer. Je veux que ce soit un projet vivant et comme je vous l'ai dit en introduction avec la volonté de pouvoir avoir des rendez-vous convenus, au moins annuels, pour arriver à évaluer et à mesurer les interactions et les résultats de ce dernier, ce qui fait que nous aurons tout loisir de pouvoir le réorienter si besoin en était.

En attendant, y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce rapport ? Je les enregistre. Pierre MATHONIER.

**M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2**

Merci, Monsieur le Président. Je vous remercie pour ce travail qui a été effectivement très partenarial et qui s'est déroulé dans un climat constructif. Ce projet est ambitieux et on peut difficilement s'opposer à ce stade sur des sujets qui sont la préoccupation essentielle de nos habitants, des Cantaliens, des Cantaliennes et qui sont souvent partagés par les EPCI puisque je retrouve essentiellement les axes du projet de territoire de la CABA. Là-dessus, il n'y a pas de débat possible puisque, attractif, bien sûr, innovant, bien sûr, etc., donc les cinq axes me semblent correspondre à un besoin du territoire, lutte contre le réchauffement climatique évidemment, agriculture responsable et raisonnée évidemment. Donc aujourd'hui, ce plan pour le Cantal 2030, bien sûr, ce sont des objectifs louables. Après, c'est l'application dans le détail qui va être certainement source de discussions. Un certain nombre de délibérations, me semble-t-il, ne correspondent pas aux objectifs tels qu'ils sont énoncés dans ce projet de plan départemental, mais on passera les délibérations une par une, notamment sur des problèmes de contournement et de choses comme cela.

Dans les détails de ce projet, au stade où ils en sont, je voudrais souligner deux ou trois éléments qui me semblent très importants pour l'avenir de notre territoire et qui sont mentionnés dans ce Projet pour le Cantal.

Le premier point c'est un tourisme durable, je pense que la problématique du tourisme est une problématique majeure pour notre territoire et non pas un tourisme de grande masse, mais un tourisme de qualité qui correspond actuellement à ce que les Français et les étrangers recherchent, donc une certaine authenticité qui est peut-être notre marque majeure et notre identité sur le département du Cantal. Sur ces problématiques de tourisme durable, nous allons être très vigilants parce que le tourisme durable, c'est un tourisme quatre saisons, c'est un tourisme respectueux de l'identité et du patrimoine de notre territoire. Donc l'objectif, ce n'est pas d'accueillir beaucoup de personnes, un tourisme populaire, mais plutôt un tourisme qualitatif qui corresponde aux valeurs de notre territoire. Cela peut orienter un certain nombre de décisions en matière d'investissements. Je pense aussi, en faisant le lien avec ce tourisme durable, qu'il y a mention des voies vertes et des voies douces qui peuvent être un vrai sujet de développement à l'échelle du Département ou même de la Région d'ailleurs, pour assurer la circulation

de façon durable de ces touristes. Donc là-dessus, il peut y avoir discussion sur un certain nombre d'opérations qui, à mon sens, seront structurantes pour l'avenir du territoire.

Sur le projet alimentaire de territoire puisqu'il est évoqué dans le Cantal 2030 : là aussi, c'est un sujet majeur parce que nous avons une gastronomie, des agriculteurs, des industriels aussi sur le territoire qui produisent des aliments de qualité. Pour autant, l'application des critères de qualité vont être déterminants. Parce qu'aujourd'hui, un projet alimentaire de territoire doit s'appuyer sur un certain nombre de labels et quand les labels sont définis, notamment qu'est-ce qui est local et qu'est-ce qui n'est pas local, la définition du local va être un vrai sujet de savoir si cela correspond aux productions agricoles, aux industriels. Il va y avoir un débat de fond auquel le Département ne pourra pas se soustraire parce qu'à la fois avec la Chambre d'Agriculture, les industriels et les agriculteurs, il va falloir donner une définition à ce qui est réellement local.

Sur les mobilités, ce sujet est majeur pour le territoire. Je pense que dans le détail et surtout, vous avez évoqué les mobilités qui pouvaient être organisées au sein de notre territoire avec des outils numériques et des aires de covoiturage. Là-dessus aussi, ce sera un sujet important parce que tous les EPCI sont concernés par cette problématique et au-delà de la coordination, il va falloir réfléchir à un Schéma départemental des mobilités qui se structure autour d'aires de covoiturage et de dispositifs qui permettront de structurer le fonctionnement des mobilités. C'est un sujet où, normalement, le Département n'est pas compétent, c'est la Région. Mais au-delà de cela, les EPCI eux-mêmes, pour certains je ne sais pas si Céline CHARRIAUD a la compétence. Tu as la compétence mobilité ? Non. Donc, c'est un problème qui doit se traiter à l'échelle d'abord de la Région, puis des Intercommunalités pour pouvoir structurer cette offre de façon efficace. Par contre, j'imagine vu ce que vous évoquez dans votre Projet pour le Cantal, qu'il y aura des appels à projets où nous pourrions éventuellement bénéficier de financements.

Sur le pôle probiotique, c'est un vrai sujet parce que cela s'intègre parfaitement dans l'histoire de notre département. Pourquoi aujourd'hui, sur le territoire du Cantal, y a-t-il des probiotiques ? Et pourquoi ce sujet vient ? C'est parce que c'est l'histoire de notre territoire puisqu'à la base, les ferments lactiques permettaient de faire du fromage. Cette industrie s'est développée puisque le département a eu une production importante de fromages de par son histoire. Les techniques qui se sont développées ont permis de créer de l'activité économique, que ce soit par des entreprises, mais aussi par la formation et y compris la formation supérieure. Et aujourd'hui, la crise Covid fait que les entreprises qui sont dans les probiotiques connaissent une forte croissance particulièrement sur Aurillac, mais pas que puisque Interlab à Mourjou, etc., toutes ces entreprises et je pense que sur Saint-Flour, il doit y en avoir aussi, se développent puisqu'elles correspondent à des besoins de santé qui sont aujourd'hui prégnants dans notre territoire. Là-dessus, ce projet-là aujourd'hui est porté à la fois par la CCI, par l'Université, par le Département puisque c'est inscrit dans le Cantal 2030 et bien sûr, par la Communauté d'agglomérations puisque c'est directement sur le territoire que nous avons les organismes de formation supérieure. Donc bien sûr que c'est important pour l'avenir de notre territoire et aujourd'hui, sur le solde démographique qui est notre préoccupation à tous et bien aujourd'hui, ces entreprises attirent des personnes qui viennent parfois de l'étranger ou en tout cas, aujourd'hui c'est une source d'attractivité pour notre territoire qui correspond à l'expression de besoins économiques qui doivent être résolus. Donc, en même temps, cela va créer une dynamique de territoire.

Voilà, nous voterons ce Projet 2020-2030. Pour mémoire, je vois que l'ambition est quand même réduite puisque 15 ans, 150 000 Cantaliens, on doit être à 144 ou 145 000. Pour mémoire, quand il y avait eu le projet Cantal 2020, l'ambition c'était 200 000 habitants donc vous voyez, on a réduit la voilure, mais peut-être que c'est plus réaliste et que l'on pourra suivre un peu plus facilement l'évolution. C'est vrai que les promesses, quand elles sont irréalistes, se révèlent contre-productives, donc aujourd'hui, je pense que l'ambition de 5 000 habitants de plus correspond avec peut-être plus de réalisme. Je n'évoquerai pas quand on a fait le projet de territoire de la CABA, les réflexions de certains de mon opposition qui trouvaient que le projet de la CABA n'était pas très ambitieux, je ne ferais pas la même chose. Je pense que c'est un objectif qui, peut-être sur 15 ans, peut être atteint et en tout cas, nous devons nous y employer chacun dans nos structures et y compris sur le Département du Cantal.

### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette intervention. Pour revenir sur le volet tourisme, nous avons un choix à faire entre un tourisme qualitatif ou un tourisme de masse, ce qui implique bien évidemment la volonté d'en faire une activité économique à part entière avec des retombées importantes. Toute la difficulté entre développer un tourisme « social » et un tourisme rémunérateur pour le territoire. Effectivement, nous avons capacité à pouvoir développer des activités fortement rémunératrices pour le Cantal et nos prestataires et c'est un choix stratégique que nous devons faire, mais je vois que nous partageons la même vision sur le sujet.

Sur le dossier du projet alimentaire départemental, bien évidemment qu'il va falloir définir les produits avec l'opposition que l'on peut avoir parfois entre la production agricole directe et la production qui est faite par des entreprises agroalimentaires du territoire concrètement qui ne se fournissent pas forcément avec des produits du département. Ils peuvent aller chercher de la matière première à l'extérieur du département, mais ils intègrent leur savoir-faire pour la conception du produit. Ou mettons-nous la barre ? N'avons-nous pas capacité à développer des filières qui pourraient répondre à ces artisans ou entreprises locales ? Sommes-nous à même de développer, de soutenir les éleveurs pour développer ces filières de production ? Et on peut aussi inciter ces entreprises à utiliser de la matière première cantalienne. Il y a tout un travail de concertation et d'animation de ces filières. Le Département affiche l'intention bien évidemment, on peut essayer de fédérer l'ensemble des intervenants, mais nous ne sommes pas seuls à la manœuvre. Il faudra bien évidemment que les professionnels, les organisations professionnelles qu'elles soient agricoles, commerciales ou du monde de l'entreprise, il faudra que tout le monde se parle et que nous essayions de converger vers cet objectif.

Concernant la mobilité, elle relève aujourd'hui de la compétence régionale. Sur le territoire du département, seule la CABA a cette compétence et le territoire de Sumène-Artense qui a conservé la compétence. Mais la Région avait mis suffisamment de souplesse avec des conventions de partenariat, de délégation élaborées et signées entre les Territoires et la Région.

Sur l'ambition du projet, 150 000 habitants, vous le qualifiez de peu ambitieux. Permettez-moi d'imaginer que tout de même ! Parce qu'aujourd'hui, nous souffrons d'un solde naturel négatif, nous avons une population nettement plus âgée qu'au niveau national. Pour les plus de 60 ou 65 ans, nous sommes à 34 % alors que la moyenne nationale est de 21 %. Nous allons souffrir d'une nécessité, d'une obligation de sur-accueillir pour pouvoir compenser ce solde naturel qui va d'ailleurs, d'après les statistiques, se détériorer un peu. L'écart va encore s'amplifier, nécessitant de notre part un surcroît de travail collectif de

manière à pouvoir être plus accueillant et d'autant plus qu'aujourd'hui, toute cette politique d'accueil est devenue très concurrentielle. L'ensemble de la France, il n'y a pas que les territoires ruraux, il n'y a pas que les territoires hyper ruraux, même les territoires urbains, tout le monde lance des politiques d'attractivité de manière à conserver, voire à augmenter leur population parce que la richesse d'un territoire, évidemment nous avons nos paysages et notre patrimoine, mais la richesse d'un territoire est quand même constituée des hommes et des femmes qui y habitent.

**M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2**

Je précise que c'est un objectif réaliste.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

C'est ambitieux quand même un peu, ne dites pas que c'est facile, sinon nous aurions pu le faire plus tôt.

**M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2**

Tout à fait et puis, les ambitions en matière de démographie, on a payé sur le précédent projet départemental, donc on voit que des objectifs irréalistes ... Je trouve que là, c'est très réaliste et que c'est un défi que l'on relève chacun dans nos structures.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

C'est un défi réaliste où chacun fait des choses et c'est bien là où est le danger. Parce qu'aujourd'hui, j'ai tendance à dire et je positive, je me dis que le département du Cantal est devenu un territoire attractif parce que cela fait plus de 10 ans que nous avons un solde migratoire positif de 300 à 400 habitants par an. Voilà, les gens viennent chez nous, ils nous choisissent. Contrairement à ce qu'on pense, ce ne sont pas que des retraités qui viennent, des actifs viennent aussi dans le département du Cantal, donc nous sommes devenus attractifs et l'ensemble des territoires, des consulaires et des opérateurs y contribuent à leur niveau. Ceci dit, on s'aperçoit que l'on tire un peu court et que si on souhaite passer à la vitesse supérieure, il faut que l'on fasse différemment, que l'on fasse mieux, peut-être certainement plus collectivement. Il faut que l'on soit plus opérationnel parce qu'aujourd'hui, le concitoyen qui souhaite venir dans le Cantal, parce qu'il l'a découvert à l'occasion d'un séjour dans le département, il est tombé amoureux de nos paysages, amoureux des Cantaliens et des Cantaliennes, celui-ci est gagné. Alors, on se doit d'essayer de lui faciliter son installation, c'est évident.

Ceci dit demain, si nous souhaitons inverser cette courbe et la stopper déjà, stopper la décrue et inverser cette courbe, il va falloir que nous allions chercher le citadin qui en a marre de sa condition, de son environnement et de pas mal de choses, mais pour le faire venir dans le Cantal, lui dire que nous avons de beaux paysages, oui, mais la Creuse peut se targuer de la même chose, l'Aveyron et la Corrèze aussi. Lui dire que nous avons une bonne gastronomie et de bons produits, bon nombre de départements français sont capables de dire la même chose. Sur quoi pouvons-nous jouer ? A mon avis, je suis persuadé que c'est sur la qualité de l'accueil et de l'accompagnement de ces gens pour leur faciliter le choix, pour être le déclencheur. Parce que changer de vie, changer de cadre, lorsqu'on est célibataire, c'est plus simple, à partir du moment où on est chargé de famille, cela devient plus compliqué, la décision est plus difficile à prendre. Donc c'est à ce niveau-là que nous pourrons faire la différence, d'où ce projet de création de conciergerie. En fait, c'est d'arrêter ce parcours du combattant lorsque vous changez de territoire, de trouver du travail pour le conjoint ou la conjointe, de trouver le logement et d'essayer de

chercher des modes de garde pour les enfants. Il y a tout un tas de choses que nous pouvons faciliter en ayant un seul point contact et une entrée. Bien évidemment, cela doit se faire avec l'ensemble des partenaires du territoire, ceux qui sont au plus près et qui sont capables de relayer l'information, mais c'est pour avoir un contact privilégié. C'est un objectif réaliste, mais ambitieux tout de même parce que cela dépendra de notre capacité à être capable de travailler ensemble.

D'autres demandes de prises de paroles sur ce rapport ? L'élaboration vous a fatigués ? Vous le connaissez par cœur, très bien. C'est un projet qui se veut ambitieux et qui, surtout, doit nous permettre d'avoir un fil rouge sur notre politique publique tout au long de notre mandat.

S'il n'y a pas de demandes de paroles supplémentaires, je vais mettre ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Le projet pour le Cantal 2030 est adopté, je vous en remercie. Je pense que ce vote unanime est un signe que nous envoyons aux Cantaliens. Nous passons au rapport n° 2 et c'est Didier ACHALME qui nous le rapporte.

### ATTRACTIVITÉ - SOLIDARITÉ ÉCONOMIQUE

#### M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1

Merci, Président, mes chers collègues. Président, vous m'avez mâché le travail, c'est très bien puisque nous allons reprendre en détail tout ce que vous venez de dire. Je ne reviendrai pas sur l'objectif qui est d'arriver à 150 000 habitants dans les prochaines années. Rappelons qu'actuellement, nous sommes 144 765. Rappelons aussi que dans le passé, nous avons relevé le défi démographique et le projet soutenu par le Massif central en 2018, donc cela date de trois ans, que ces fonds-là vont arriver en fin au 30 juin 2022 ; que dans les grands axes, il y avait le développement d'une culture commune de l'accueil, de l'élaboration de l'offre d'accueil et de l'accompagnement des candidats à l'installation.

Sur ce sujet particulier, les sessions d'accueil d'actifs ont été mises en place depuis 2003. La dernière s'est tenue sur l'Est Cantal entre Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté. Elle a permis d'accueillir à peu près 25 participants. En tout, 400 projets ont été accueillis et cela a permis d'installer une centaine de familles dans le Cantal uniquement sur ces sessions d'accueil d'actifs.

Je voulais rappeler aussi que dans les nouveaux arrivants, 7 arrivants sur 10 sont d'abord passés par un Office du tourisme. C'est extrêmement important parce que cela prouve aussi que quelque part, on sait les retenir et qu'à l'exemple de certaines Communautés de communes, il faut associer le développement économique avec les Offices du tourisme. Il me semble fondamentalement important d'avoir une porte d'entrée et on va y revenir plus loin. En 2022, c'est la Communauté de communes du Pays Gentiane qui accueillera la session d'accueil d'actifs et je pense que Valérie s'en réjouit.

Être volontariste, c'est aussi trouver de nouvelles solutions et la mise en place de cette conciergerie territoriale dont le Président vient de parler me semble être une excellente chose avec un guichet finalement unique. On en parle souvent pour beaucoup de domaines, mais dans le cadre de l'accueil, avoir une structure qui soit celle identifiée de l'accueil et qui permet d'apporter tous les renseignements possibles me semble être une très bonne chose et nous allons la mettre en place. La définition et le contour précis seront adoptés courant 2022.

Le Conseil départemental a décidé de mettre en place une politique d'expérimentation sur un partenariat avec l'antenne territoriale de Pôle Emploi. Je crois que nous en avons déjà parlé, c'est d'avoir ce rapport précis d'adéquation, entre l'offre et la demande avec un accompagnement particulier.

Un accompagnement particulier aussi au niveau des internes en médecine. Nous souffrons évidemment, comme tous les territoires, d'un déficit en médecins installés. Au niveau français, rappelons qu'il n'y a jamais eu autant de diplômés en médecine que maintenant. Le numerus clausus a triplé depuis les années 2000. Il était à 3 000 en l'an 2000 et nous sommes à plus de 9 000 étudiants en médecine en deuxième année. Donc ce n'est pas le problème du nombre de médecins, mais celui de l'installation. Il faut savoir valoriser nos territoires et aussi les vendre parce que nous sommes aussi en concurrence en termes de territoire sur ce plan-là. Donc l'accueil qui avait été mis en place concernait les soirées d'accueil quatre fois par an, en début et en fin de stage. Parce que vous savez qu'au niveau de l'internat, ils ont des stages de six mois et que ces stages tournent. Ils ont un stage en médecine générale à faire. Je pense qu'il est extrêmement important de pouvoir valoriser notre politique d'accueil des nouveaux médecins. Nous estimons que ce dispositif a permis l'installation de 40 nouveaux médecins dans le département. L'ensemble des initiatives prises a suscité une dépense annuelle d'environ 15 000 euros.

Je parlais de concurrence intra territoires ou avec les autres territoires, en termes de concurrence il faut se rappeler que c'est le marketing territorial qui prend la place et qu'à l'heure actuelle, nous avons adhéré à la Chaire Attractivité et Nouveau Marketing Territorial qui est hébergé à Aix-Marseille Université. Cette instance est la première chaire de territoire et je pense qu'il faut être dans ces chaires-là parce que c'est là où vont se décider beaucoup de politiques pour l'avenir de notre marketing territorial et de la concurrence qui se fait entre les territoires.

Ensuite, le rapport présente deux axes : la solidarité économique et l'attractivité. L'attractivité, je crois que nous en avons beaucoup parlé depuis tout à l'heure.

Sur la solidarité économique, la loi NOTRe a depuis 2016 considérablement réduit notre champ d'action en matière économique. Cependant, nous avons adopté la mise en place de l'Agence Régionale Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises et je vous propose de la reconduire. Je vous demanderai de voter pour cette reconduction-là.

Avec un Fonds Région Unie, rappelez-vous pour compenser les effets de la crise sanitaire et mettre en adéquation là aussi des fonds d'aide en urgence. Nous avons abondé ce fonds à hauteur de 400 000 euros versés en 2021 consacrés aux subventions directes aux entreprises et 300 000 euros versés en 2020 pour des avances remboursables pour soutenir les trésoreries.

Nous ferons le bilan en début d'année 2022 pour savoir quel est le reliquat de ces sommes et nous les réintégrons bien entendu. Sur le programme des avances consenties en 2020, il y aura réintégration d'une somme de 18 373 euros.

Il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération suivant.

- d'approuver le programme d'interventions du Conseil départemental relatif à l'attractivité et à la solidarité économique ;

- de reconduire pour l'année 2022 l'adhésion à l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises, à la Chaire Attractivité et Nouveau Marketing, à l'association Marque Auvergne, à l'association MACEO et à l'association Initiative Cantal ;

- Décider d'inscrire au Budget départemental les crédits suivants et donner délégation à la Commission Permanente pour leur mise en œuvre à venir.

Au titre des dépenses totales de crédits de paiement en fonctionnement, il s'agira de 348 600 euros, en recettes de 30 000 euros et en investissement de 13 373 euros.

Merci, Monsieur le Président. Avis favorable de la Deuxième Commission et avis conforme de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce rapport ? Jean MAGE.

**M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes**

Merci, Monsieur le Président. Juste une remarque sur un volet qui concerne les professionnels de santé et les médecins. Je voudrais attirer l'attention parce que des problèmes se posent aussi maintenant au niveau des pharmaciens, notamment des pharmaciens hospitaliers dans des petites zones comme la nôtre, comme le canton de Riom-ès-Montagnes où plusieurs établissements de santé ont des difficultés pour recruter un pharmacien. Nous commençons à faire appel à l'intérim qui coûte très cher. Je pense qu'il y aurait une solution locale, il faudrait attirer l'attention de l'ARS là-dessus. Je l'ai fait personnellement, mais ce serait bien que cela soit relayé parce que des pharmaciens d'officine seraient capables d'assurer cette mission. Il suffirait de contractualiser avec ces pharmaciens d'officine, ils ont les compétences pour exercer cela, il suffit de mettre en place un chariot de médicaments dans des secteurs comme nous, ou peut-être Murat où là aussi, il y a des difficultés ou à Chaudes-Aigues. Je crois que des solutions locales pourraient être trouvées pour solutionner cette affaire qui est de plus en plus importante et impactante sur nos petits budgets d'établissement.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci, c'est une interrogation et une invitation à agir. Comme je le disais sur la santé d'une manière générale, quand on parle de santé, on a tendance, tous, à penser médecins libéraux. La problématique est bien plus large que celle-ci même si elle existe sur la médecine générale. Elle est bien plus large et aujourd'hui, cela va décliner des infirmières, des pharmaciens et autres et donc, bien évidemment avec les petits centres hospitaliers, mais aussi les plus grands, nous avons énormément de difficultés aujourd'hui pour arriver à pourvoir les différents postes. C'est vrai que différentes mesures ont été prises pour permettre aux centres hospitaliers d'avoir recours à des intérimaires, à des prestataires ou autres, ce qui se fait souvent à des coûts importants. Je crois que tout le monde tâtonne sur le sujet que ce soit l'ARS, le législateur ou les Territoires. Sur le département, nous avons soutenu l'ensemble des projets de Maisons de santé qui se sont réalisées, qui étaient souvent réalisées soit par les Communes, mais dans la majorité des cas, par les Intercommunalités. Ceci dit, faire des bâtiments, faire des Maisons de santé, cela ne les a jamais remplis. Ensuite, il y a tout le travail d'animation, de fédération et de mobilisation des élus, des professionnels et autres pour arriver à trouver les professionnels qui sont aptes à venir travailler chez nous, dans les conditions que nous connaissons. La difficulté est que ce problème



de tension sur ce marché n'est pas spécifique au Cantal. C'est bien là où est le drame. S'il n'y avait que chez nous que nous avons des difficultés, nous pourrions imaginer pouvoir les résoudre et mettre des mesures correctives. C'est bien un problème national que nous avons. Notre rapporteur a évoqué le fait que le *numerus clausus* était remonté. Ceci dit, il nous faut 10 ans pour former un médecin, donc nous avons quelques années de tension sur ce sujet-là. L'important est d'arriver à garder notre maillage d'hôpitaux et d'hôpitaux périphériques parce que si nous souhaitons avoir des professionnels de santé, il ne faut pas qu'ils se sentent isolés dans leurs territoires. La Maison de santé est une première étape, mais le fait d'avoir des hôpitaux à maillage, des hôpitaux périphériques est également important. Et nous pouvons nous réjouir, car parfois il faut se réjouir un peu parce que ce n'était pas forcément gagné, que dans le cadre du Ségur de la santé, l'ARS ait décidé de retenir l'hôpital de Murat pour y réaliser des travaux de modernisation importants, indispensables et urgents. C'est la bonne nouvelle du Ségur. Je ne parle pas des nouvelles mesures qui ont été prises pour donner un peu d'oxygène à l'ensemble des hôpitaux, mais en termes d'investissement, je crois que c'est un bon signal qui est envoyé au territoire.

**M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1**

Bien sûr, je partage tes préoccupations, Jean. Il faut savoir aussi qu'à l'heure actuelle, le monde hospitalier en France est dominé par le monde administratif. Nous sommes le pays où le poids de l'administratif à l'hôpital occupe la plus grande proportion. Cela est très grave parce qu'on a fonctionnarisé le fonctionnement de l'hôpital et on l'a alourdi en tâches, ce qui fait qu'un chef de pôle à l'heure actuelle, passe beaucoup de temps à gérer son pôle et non pas à soigner. Cela est remis en cause par les soignants eux-mêmes et pose un vrai problème de conception à l'heure actuelle du fonctionnement de l'hôpital. Il y a aussi le problème des urgences. On a délégué le premier rapport médical aux services d'urgences. Or, c'était assuré par les médecins généralistes il n'y a quand même pas si longtemps que cela, il y a 40 ou 30 ans jusqu'au développement des services d'urgences qui arrivent maintenant à saturation et qui posent un vrai problème de conception de la première prise en charge du patient. Je regrette qu'un de nos parlementaires ne soit pas là parce qu'il y a certainement beaucoup de travail à faire sur la vision que l'on peut avoir du monde hospitalier en partenariat bien entendu avec nos soignants.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

D'autres demandes de prises de paroles ? Pierre MATHONIER.

**M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2**

Oui sur ce sujet, en tant que Président du Conseil de surveillance de l'hôpital, je suis bien au courant de ces problématiques. Aujourd'hui, l'intérêt du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) est de mettre en coordination tous les hôpitaux du département avec une logique d'économie de moyens parce que certains praticiens, notamment du centre Henri Mondor, vont faire des permanences dans les hôpitaux de périphérie. C'est une inversion d'un dispositif ou une logique qui peut contribuer à la réduction des inégalités sur le territoire. C'est une contribution faible, mais nécessaire puisqu'aujourd'hui, ce travail-là se fait entre les hôpitaux et particulièrement, notamment avec l'hôpital de Saint-Flour où il y a des problématiques très particulières sur la maternité. Donc la logique du GHT, c'est de pouvoir mutualiser les moyens à l'échelle du département pour éviter l'exode des patients parce qu'aujourd'hui si nous n'avons pas d'équipement de proximité sur le département du Cantal, les maternités seront très fragiles. Et des sujets sensibles issus de la loi HPST, du paiement à l'acte, font que les activités de maternité, de

psychiatrie tous ces sujets-là sont en souffrance à l'hôpital parce que les moyens financiers se sont réduits puisqu'on n'atteint pas sur ces secteurs-là les seuils de rentabilité d'avoir un service structuré. C'est un vaste débat qui ne se règlera pas dans les cinq ans qui viennent. C'est une bonne chose que le numerus clausus ait été augmenté, mais pour faire un médecin, il faut 10 ans. Je ne sais pas pourquoi il avait été réduit, je pense que c'étaient des interventions, peut-être d'ordre de médecins, je n'en sais rien, mais en tout cas, ce numerus clausus n'avait pas de sens dans la problématique actuelle que nous connaissons. Après, la liberté d'installation, c'est aussi un autre sujet.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Dominique BEAUDREY.

**Mme Dominique BEAUDREY, Conseillère départementale du canton de Maurs**

Je rejoins parfaitement ce qu'a dit Didier ACHALME. Allégeons le poids administratif de nos soignants. Nos soignants sont frustrés aujourd'hui de ne pas pouvoir soigner et de remplir des documents administratifs. Allégeons vraiment tout cela et laissons nos soignants soigner !

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Très bien. D'autres demandes de prises de paroles ? Isabelle LANTUEJOUL.

**Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère**

Pour revenir sur la lourdeur administrative et sur le manque d'accompagnement de certains médecins qui sont des médecins étrangers qui souhaiteraient rester sur notre territoire et qui ne sont absolument pas accompagnés par les services administratifs de l'hôpital et qui posent de gros problèmes puisque ces gens-là sont noyés sous notre paperasse et ils ne savent pas vers qui se tourner, donc c'est aussi un problème.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Après, c'est la sur-administration à la française, nous savons ce que c'est. C'est un problème général. Dans le cadre du Projet pour le Cantal, quand on parle de simplification des relations entre l'usager et le Conseil départemental, c'est aussi cela. C'est aussi la capacité que nous avons à multiplier les procédures. C'est une responsabilité collective, nous devons les simplifier d'une manière générale. Et c'est vrai que pour les soignants, quels qu'ils soient, que ce soient des médecins, des infirmiers ou autres, ils ont bien souvent affaire à une sur-administration qui les empêche d'exercer le premier métier pour lequel ils sont formés soit de faire des diagnostics ou soit de faire des soins. Marie-Hélène ROQUETTE.

**Mme Marie-Hélène ROQUETTE, Conseillère départementale du canton de Naucelles**

Je crois que pour rebondir, si la conciergerie qui va être mise en place ne résoudra absolument pas les problèmes administratifs du monde de la santé, par contre elle aura au moins le mérite d'apporter une réactivité et une simplification à tous les candidats qui souhaitent venir s'installer dans notre département. Je pense que c'est vraiment important de souligner quand même au moins cette main tendue que vous offrez. Merci.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Jean MAGE.

**M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes**

Je voudrais juste revenir sur mon intervention parce que je vois qu'elle a suscité des réactions qui vont bien au-delà des compétences du Département. Mon souci était justement d'attirer l'attention sur ces pharmaciens et simplement de demander au Président du Conseil départemental, une intervention auprès de l'ARS pour que les pharmaciens d'officine puissent intervenir dans les établissements hospitaliers. J'ai pratiqué l'expérience du GHT évoquée par Monsieur MATHONIER, je la connais, mais on n'est pas prêts de partager un pharmacien entre Condat et l'hôpital d'Aurillac. Ce n'est même pas envisageable. Le GHT répond à certaines problématiques, mais pas à toutes. Par contre, qu'un pharmacien d'officine qui a le même diplôme qu'un pharmacien hospitalier puisse aller délivrer des médicaments dans un petit hôpital local me paraîtrait parfaitement possible et c'est juste le sens de mon intervention. Merci.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Bien évidemment que je ferai une intervention, mais sur tous ces domaines-là, bien souvent, nous nous trouvons confrontés à des problèmes purement réglementaires qui doivent être réglés au niveau national et souvent l'ARS se retranche derrière le réglementaire. Bien évidemment, je ferai l'intervention, je l'avais notée. D'autres demandes d'interventions sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé.

Nous passons au rapport n° 3 sur le tourisme et c'est Philippe FABRE qui nous le rapporte.

**TOURISME****M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère**

Merci, Président. Peut-être avant de vous présenter cette délibération, quelques mots très rapides sur le tourisme et sur ce que j'ai entendu de la bouche de Pierre MATHONIER qui m'invite à compléter ou à réagir sur des thèmes qui, bien sûr, nous préoccupent tous. Vous le savez, nous sommes tous par définition des touristes. Enfin, je vous le souhaite ! En tout cas, sur les thèmes de tourisme durable, quatre saisons, il y a un consensus fort, car toutes les Collectivités s'engagent sur ce thème qui, chez nous, trouve le terrain tout à fait adapté. Sur l'identité de patrimoine, bien sûr, on pourrait rajouter la gastronomie. Les patrimoines chez nous sont d'une grande richesse et quand je vois des démarches sur la Truyère notamment en se dirigeant sûrement vers un label Grand Site de France ou mieux encore le Viaduc de Garabit, sans parler du Puy Mary, y compris la Châtaigneraie autour du Grand Site de Conques. Tout cela nous laisse à penser que nous avons des conditions pour devenir un territoire touristique parce que, je voudrais réagir au sujet du tourisme de masse. Juste vous donner quelques chiffres de la récente saison puisque nous avons un éco-compteur au Puy Mary. Au sommet du Puy Mary cette année, très précisément environ 120 000 visiteurs. Alors que des territoires qui connaissent le souci du tourisme de masse, quelques chiffres : la Dune du Pilat compte 16 000 visiteurs par jour, le Verdon accueille 800 000 visiteurs dans les quelques mois d'été et le Mont-Saint-Michel 30 000 visiteurs par jour. Alors vous vous doutez bien que chaque fois que j'entends parler de tourisme de masse, je ne peux m'empêcher, cher Président, de réagir parce que, je pense et j'espère que certains le partagent, nous avons une marge de progression très importante dans laquelle il n'est pas urgent de s'engager. Je ne suis pas en train de dire : courons après un tourisme de masse, bien au contraire. Je crois que nous

avons comme ambition d'aller vers un tourisme durable, je dirais même un tourisme bienveillant. En tout cas, les quelques chiffres que je vous indique montrent que le tourisme de masse, ce n'est pas dans le Cantal que cela se passe. Je vous invite à vous engager dans un territoire attractif parce que vous le savez, le tourisme source d'économies bien sûr et d'emplois, doit être un levier majeur pour notre département. Je termine juste sur deux petits chiffres, au Pas de Peyrol, il est passé 400 000 véhicules/personnes entre le 1<sup>er</sup> mai et début novembre et nous avons accueilli 100 000 personnes à la Maison de site du Puy Mary. Même si quelques journées comme c'est le cas parfois au Lioran montrent une certaine fréquentation, nous sommes très, très loin, et restons-le, restons sur un tourisme bienveillant, nous sommes très loin du tourisme de masse que l'on pourrait malheureusement évoquer parfois.

Et puis la mobilité, bien sûr nous y travaillons, y compris avec la CABA sur ces projets de navettes désormais, je crois que le consensus dans cette Assemblée doit être unanime sur tous ces sujets qui nous mobilisent.

J'en viens très rapidement à cette délibération.

Le Schéma du tourisme du Cantal a été voté le 29 mars 2019 et traduit notre ambition départementale. Notre ambition est de faire de la destination Cantal, une destination d'excellence. Elle se décline autour de cinq axes.

L'axe 1, c'est les activités de plein nature. C'est la démonstration d'un tourisme durable, d'un tourisme de pleine nature avec bien sûr la structuration et le développement de la randonnée, mais la randonnée sous toutes ses formes, qu'elles soient pédestres, équestres, cyclos, VTT et bien sûr vélos à assistance électrique. L'enjeu en 2022 sera également la requalification de la Grande Traversée du Volcan à Vélo (GT2V), mais aussi le projet de la Route d'Artagnan autour du tourisme équestre et toujours le développement du GR4 et du GR 400, avec aussi le vélo à assistance électrique. Pour le vélo à assistance électrique, il s'agit de développer une signalétique homogène, nous l'évoquons souvent dans les différentes commissions. Il nous appartient de proposer à ceux qui font le choix du Cantal comme destination touristique, une signalétique homogène avec bien sûr, l'objectif de repérer les bornes de recharge. Pour faire du Cantal une destination vélo, il sera également proposé une étude de faisabilité pour disposer d'itinéraires sécurisés et aussi, il faut bien le dire, au-delà de la randonnée, vélo, équestre, des activités comme la pêche, l'escalade, le canyoning doivent faire l'objet de développements. Tout cela, vous le retrouvez sur l'application mobile Cantal Rando & Découverte et aussi sur les autres applications que certains territoires ont bien voulu mettre en œuvre. Il s'agira aussi au niveau départemental, certainement, de trouver une complémentarité, une cohérence et davantage de visibilité et de lisibilité pour ces différents outils numériques.

L'axe 2, ce sont les hébergements, avec notre volonté d'accompagner financièrement les différents réseaux de label d'hébergements. Je pense notamment à CléVacances et aux Gîtes de France en constituant un document de référence, une sorte de livret d'inspirations pour tendre vers un parc d'hébergements de qualité. En matière également d'ingénierie, deux volets complémentaires, à la fois notre volonté de répondre aux besoins des futurs investisseurs qu'ils soient publics ou privés, également soutenir les prestataires dans leur démarche de qualification sur des filières thématiques que ce soit bien sûr, le cyclisme, mais aussi la pêche, la randonnée et les activités de pleine nature en règle générale et aussi le déploiement du label Rando Accueil.

L'axe 3, la gastronomie et l'agritourisme. En favorisant un approvisionnement en circuit court pour nos restaurateurs et un positionnement sur le développement durable.

L'axe 4, les sites emblématiques et le patrimoine. Là aussi, poursuite d'une cohérence en termes de signalétique et notamment la conception de panneaux valorisant les différents grands sites touristiques. Cette initiative sera financée par la taxe de séjour additionnelle départementale. Juste un exemple sur l'autoroute A75, un panneau signalera le site d'Alleuze et bien d'autres puisque certains déjà sont au bord de ces grands axes.

L'axe 5, l'animation et l'observation. C'est donc une mission de coordination et d'animation des différents réseaux en lien avec les acteurs touristiques que ce soient les Offices de tourisme, les professionnels d'activité de pleine nature et tous les partenaires impliqués dans l'accueil. Également, un travail d'observation et de veille sur la fréquentation, l'offre, l'évolution des pratiques de consommation de loisirs avec des outils que l'on connaît bien, notamment Flux Vision pour la fréquentation. Il s'agit de promouvoir une offre de qualité la meilleure possible et dans ce cadre-là, le Conseil départemental s'appuie sur le Comité départemental du Tourisme, Cantal Destination, qui assure la promotion de l'offre du territoire à travers sa stratégie. La subvention accordée à Cantal Destination est fixée à 850 000 euros.

Je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération suivant.

- d'approuver le programme d'interventions du Conseil départemental en faveur du Tourisme.
- de décider de poursuivre les actions inscrites dans le Schéma du Tourisme 2019-2022.
- d'attribuer les différentes subventions à : Cantal Destination ; Clévacances ; Gîtes de France ; Comité Départemental de la Randonnée Pédestre et Thermauvergne.
- de donner délégation à la Commission Permanente pour examiner et approuver les conventions d'objectifs.
- d'inscrire au Budget départemental les crédits proposés dans le tableau de la délibération et de donner délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

Un avis favorable de la Troisième Commission et conforme de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci Monsieur FABRE pour cette présentation très détaillée. Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce rapport tourisme ? Pierre MATHONIER.

**M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2**

Pour répondre à Monsieur FABRE, quand je parle de tourisme de masse, nous connaissons tous différents endroits, notamment dans le Sud de la France, sur la côte méditerranéenne, où il y a du tourisme de masse. Nos sites du Cantal ont une valeur touristique évidente et le danger, c'est que, progressivement avec la surpopulation qui pourrait être créée, les hébergements ne gardent pas le tissu attractif qu'ils ont aujourd'hui. C'est en cela que je mets en garde. Évidemment, l'activité touristique aujourd'hui est une activité économique majeure pour notre territoire. Par contre, il faut faire rester plus longtemps les touristes sur notre territoire et c'est ça le défi du tourisme cantalien. Quand vous donnez les chiffres du Puy Mary ou les différents chiffres que vous évoquez, ils n'ont pas de valeur en soi. Enfin ils sont intéressants, mais ça ne prouve pas la durée du séjour. La problématique aujourd'hui pour avoir

une industrie touristique performante qui respecte le caractère de notre territoire, c'est de rallonger la durée du séjour avec des gîtes, des hébergements qui, aujourd'hui, doivent respecter les critères de qualité que la population attend. Voilà, c'est uniquement là-dessus que portait mon intervention, sur les dangers du tourisme de masse.

**M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère**

Nous sommes pour l'instant très loin de ce danger, mais il faut être très vigilant.

**M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2**

Par exemple, les Gorge de la Jordanne, 35 000 visiteurs, c'est le seuil de la limite. On ne peut pas aller au-delà, pendant les deux mois d'été surtout quand il fait beau, quand il pleut, cela ne marche pas.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour ces précisions. D'autres demandes de prises de paroles sur ce rapport du tourisme ? Gilles CHABRIER.

**M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat**

Pour compléter les propos sur le tourisme de masse, je suis d'accord avec Philippe, nous sommes loin d'avoir un tourisme de masse de forte amplitude. Sauf que dans l'idée que l'on se fait de l'accueil et c'est le projet du Département au niveau du tourisme c'est d'améliorer l'accueil, la gestion des flux touristiques fait partie de la gestion et de l'accueil de tous les touristes qui viennent sur notre territoire. Etre capables quand on accueille des touristes de les orienter sur des lieux qui permettent de fluidifier un petit peu, ce sera l'enjeu de demain. Philippe va râler contre moi parce que je lui dis à chaque fois, mais il y a un objectif qui est urgent, c'est de travailler sur la signalétique. La signalétique pose un réel problème sur l'ensemble de nos territoires. On a une charte départementale qui n'est pas respectée sur l'ensemble des territoires. Mettez-vous à la place d'un accompagnateur ou d'un touriste, s'il part de Murat et qu'il va à Mandailles, je ne suis pas sûr qu'il ne se perde pas s'il suit la signalétique qu'on lui propose. J'exagère peut-être un peu, mais pas trop, je pense !

**M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère**

Gilles puisque tu es le Maire de Murat, afin que l'on ne se perde pas, je te propose de mettre à Murat de grands panneaux Mandailles-Saint-Julien !

**M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat**

Avec plaisir si la charte départementale est remise en place. Merci.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Je voudrais compléter l'ensemble des propos. Un des enjeux sur le département est bien de valoriser et de faire du tourisme, une activité économique. Aujourd'hui, on a une activité touristique qui est beaucoup basée sur les activités de plein air et le contemplatif. Comment faire payer ? Comment valoriser l'accès à nos espaces, l'accès à nos montagnes, l'accès à nos plateaux quand ils sont du Cézallier ? Comment tirer une plus-value de cela ? C'est tout l'enjeu que l'on a. Lorsque des gens viennent faire du VTT, l'accès est gratuit. Lorsque des gens montent au Puy Mary, l'accès est gratuit. Lorsque les gens font du trail sur nos montagnes, l'accès est gratuit. Donc comment faire de ce vaste terrain de jeu, un territoire où le

Département et l'ensemble des prestataires ont des retombées économiques ? Je crois que nous avons un travail important à faire. Sur le modèle économique de notre tourisme, c'est un travail collectif.

J'en reviens à une inauguration récente que j'ai faite sur une Commune où il y avait quelques chambres qui ont été réalisées par un opérateur, le prix de vente était à 60 euros. Permettez-moi de dire que le prix n'était pas le bon. Les chambres étaient de qualité, la prestation était de qualité, c'est un produit qui, à mon sens, valait au moins 85 euros et en restant dans une bonne fourchette d'un point de vue rapport qualité/prix. C'est tout le travail que nous avons à faire. Rien ne sert de multiplier les équipements et les activités si on en reste à des prix extrêmement bas. Là, bien évidemment, le Département peut essayer d'orienter, mais là c'est au tour de l'ensemble des Consulaires à essayer d'accompagner l'ensemble des porteurs de projets pour être au juste prix.

Et puis, bien évidemment, la question est de savoir comment valoriser l'accès à nos espaces qui nécessitent des dépenses importantes. Lorsqu'on souhaite aller sur un col, il ne faut pas oublier que le Département intervient sur l'accès, les routes et les aménagements de parkings ou autres. Le Département ou les partenaires, si je prends le Syndicat mixte du Puy Mary qui a aménagé le Pertus qui va aménager d'autres cols, tout cela génère des coûts d'investissement et de fonctionnement et il est évident et il est tout à fait naturel d'avoir des retours en compensation pour les prendre en charge. C'est toute la réflexion que nous devons avoir sur le sujet. Et se pose l'axe stratégique, est-ce qu'on est sur un tourisme valorisateur ou véritablement après un tourisme de masse qui peut générer, lui de son côté, des détériorations qui nécessiteront des moyens financiers supplémentaires pour arriver à maintenir et à protéger l'accès aux espaces ou les espaces eux-mêmes ? Y a-t-il d'autres demandes de prises de paroles sur ce rapport ? Florian MORELLE.

**M. Florian MORELLE, Conseiller départemental du canton de Maurs**

Excusez-moi de passer après cette bonne conclusion du Président, mais tout à l'heure, il avait été évoqué l'importance d'avoir de l'hébergement de qualité pour prolonger le séjour des touristes. C'est un sujet, mais ce n'est pas le seul, il faut aussi qu'on est une proposition en termes d'activités. Justement, les activités contemplatives ne sont pas rémunératrices pour le territoire. Mais, il est essentiel d'avoir des activités, surtout pour le tourisme familial. On sait qu'il est important d'avoir des activités possibles pour les familles pendant le créneau 14 h-17 h, surtout en cas de pluie, ce qui peut arriver. Il faut que dans la journée, il y ait au moins une activité pour que la journée soit réussie. C'est important que ces activités soient accompagnées pour qu'elles se développent et qu'elles soient aussi visibles. La signalétique est donc importante. Il faut aussi avoir les bons relais dans les Offices du tourisme ou via l'application Rando qui a été mise en place qui justement peut permettre de lister aussi toutes les activités avec la géolocalisation. Il y a un sujet aussi, je sais que nous sommes dans cette optique-là. Il est donc important d'avancer sur ce besoin pour faciliter et densifier le programme de nos amis touristes.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour ce complément. D'autres demandes de prises de paroles ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 4 et c'est Christophe VIDAL qui nous le rapporte.

**AGRICULTURE**

**M. Christophe VIDAL, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 2**

Merci, Monsieur le Président. Comme vous le savez, l'agriculture est une activité très importante pour notre département, aussi le programme agricole du Conseil départemental vise à accompagner l'effort d'adaptation d'évolution des systèmes d'exploitation vers une agriculture de taille humaine, compétitive, créatrice de valeur ajoutée, rémunératrice, créatrice d'emploi et respectueuse de l'environnement. Les aides européennes débutant un nouveau cycle de cinq ans à compter de 2023, il est proposé de faire coïncider notre nouveau programme d'actions sur cette période. Le programme agricole pluriannuel 2017-2021 du Conseil départemental sera donc reconduit à l'identique pour l'année 2022. Le Conseil départemental continuera à apporter une action particulière au développement de la consommation des produits locaux dans le département au travers de l'accroissement des circuits courts et de proximité en particulier, en restauration collective, notamment en poursuivant le développement de l'utilisation de la plateforme Agrilocal, mais également dans la mise en œuvre du projet « ConsoCantal » en partenariat avec la chambre d'Agriculture et la Préfecture.

Quelques chiffres pour vous rappeler le programme agricole 2017-2021. Le montant de ce programme a été de 6 235 500 euros sur cinq ans, dont 4 millions d'euros en investissement et 2 235 000 euros en fonctionnement, s'appuyant sur quatre axes : la promotion de nos AOP fromagères et de nos races emblématiques la Salers et l'Aubrac ; de soutenir les démarches de valorisation des productions agricoles et de développer les circuits courts ; de favoriser la modernisation et la performance économique des exploitations ; d'encourager l'installation des jeunes et améliorer la qualité de vie de nos agriculteurs.

Nous pouvons aussi nous féliciter de la réactivité du Conseil départemental qui a su mettre en place des dispositifs exceptionnels quand nous avons connu les invasions de campagnols terrestres, les sécheresses 2018 et 2019. Le Conseil départemental a aussi aidé la Chambre d'Agriculture dans la rénovation de son bâtiment, la lutte contre la prédation, la peste porcine, les investissements de biosécurité, la maîtrise sanitaire et l'épisode de grêle 2021. Ces dispositifs ont représenté un engagement total de 5 572 910 euros, soit 2 157 937 euros en crédits de fonctionnement et 3 414 973 euros en crédits d'investissement.

La Commission européenne a prolongé jusqu'en 2022 les lignes directrices de l'Union européenne. Les aides de l'État et les mesures du Programme de Développement Rural Auvergne ont été reconduites sur une période de transition. Sachant que les actions de notre programme agricole sont basées sur cette réglementation, il vous est proposé en attendant de nouvelles orientations des lignes directrices de l'Union européenne et de la nouvelle programmation Feader de reconduire en 2022 notre programme agricole à l'identique de celui de 2021.

Le programme agricole 2022 sera donc doté d'une enveloppe de crédits d'engagement de 1 415 600 euros, soit 1 million d'euros en investissement et 415 600 euros en fonctionnement. L'année 2022 sera également consacrée à l'élaboration d'un nouveau programme agricole pluriannuel sur la période 2023-2027. Ce programme répondra aux objectifs du Projet pour le Cantal 2021-2030 pour conforter l'agriculture en tant que moteur économique et social et environnemental du département du Cantal. Dans la même optique de continuité des actions, le Conseil régional AURA a décidé de reconduire les dispositifs d'intervention et notamment le Plan châtaigneraies traditionnelles 2017-2021. Le Département du Cantal a signé avec la Région AURA une convention de partenariat pour la mise en



œuvre de ce plan. Le Conseil départemental participe avec l'ensemble des autres partenaires au comité de pilotage et les actions de ce dispositif concernant le Cantal sont financées par des crédits Région et Europe. Le projet d'avenant n° 3 relatif à la prolongation de ce dispositif jusqu'au 31 décembre 2022, qui sera validé lors de la Commission Permanente de la Région du 17 décembre prochain, est joint en annexe du présent rapport.

Dans un même temps, il y avait le Pacte Régional pour le Cantal. Le Conseil départemental du Cantal a obtenu du Conseil régional AURA, la signature d'un Pacte régional pour le Cantal qui apportait un soutien régional à l'agriculture cantalienne et à son secteur agroalimentaire à 9,4 millions d'euros sur la période 2016-2021. Le nouveau Pacte régional pour le Cantal sera mis en place pour la période 2022-2027 et prévoit également un volet pour l'agriculture.

Pour l'alimentation et la production locale, le Département œuvre à la valorisation des produits locaux dans l'alimentation depuis de nombreuses années, notamment avec la plateforme Agrilocal. Il est proposé de poursuivre les actions de sensibilisation, d'information et de formation avec cet outil. Mais le Département se veut plus ambitieux en la matière. En partenariat avec la Chambre d'Agriculture et le soutien de la Préfecture, nous avons décidé d'engager un véritable plan d'actions sur l'alimentation en fédérant les initiatives locales tout en garantissant une homogénéité du dispositif pour l'ensemble du territoire du Département. La démarche de promotion d'une alimentation locale appelée ConsoCantal a été présentée aux principaux de collèges en présence du Préfet. La convention tripartite Conseil départemental/Chambre d'Agriculture/Préfecture a été adoptée par la Commission Permanente lors de la réunion d'octobre dernier, puis signée lors du Smart Agri Forum en novembre. Le ConsoCantal se décline en plusieurs axes de travail : accompagner les acteurs de l'alimentation collective ; identifier et structurer l'offre de produits locaux répondant aux enjeux de la loi EGalim avec les agriculteurs volontaires et les filières d'approvisionnements adéquates et signer des conventions d'objectifs avec les structures volontaires. Il est proposé d'inscrire au BP 2022 : 9 500 euros pour le versement de la cotisation annuelle à l'association nationale Agrilocal et 25 000 euros pour des actions de prestations nécessaires à la mise en œuvre du projet ConsoCantal.

Le Smart Agri forum, l'agriculture est un espace d'innovations fortement identifié comme exemplaire d'une agriculture de qualité. Le Cantal est légitime à porter un événement national sur la thématique de l'innovation agricole. Le Conseil départemental, partenaire fondateur de Smart Agri Forum, soutient cette initiative qu'il est proposé de reconduire en 2022 dans un nouveau format à définir, se tournant davantage vers les agriculteurs pour un montant de 15 000 euros.

L'incubateur LanDestini Cantal-Auvergne, le Département a décidé de soutenir une action liant agriculture, alimentation durable, transition climatique et innovation. Après un premier appel à candidatures permettant de soutenir 11 projets, l'incubateur vient de lancer un second appel et les réponses sont attendues pour le mois de janvier 2022.

Il est demandé de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération suivant.

Vu les délibérations du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes relatives au Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation ; Vu les délibérations de la Commission Permanente validant la convention entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département du Cantal en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture, de la forêt et de

l'agroalimentaire ; Vu la délibération de la Commission Permanente adoptant le programme agricole en fonctionnement et approuvant la convention-cadre de soutien à l'agriculture du Cantal 2017-2019 entre le Département du Cantal et la Chambre d'Agriculture du Cantal ; Vu la délibération du Conseil départemental approuvant l'avenant n° 1 à la convention-cadre de soutien à l'agriculture du Cantal entre le Département du Cantal et la Chambre d'Agriculture du Cantal ; Vu la délibération approuvant l'avenant n° 2 ; Vu la délibération approuvant la convention de partenariat pour la mise en place d'un plan châtaigneraies traditionnelles ;

Considérant que le programme agricole du Conseil départemental du Cantal vise à accompagner l'effort d'adaptation et d'évolution des systèmes d'exploitation vers une agriculture à taille humaine, compétitive, créatrice de valeur ajoutée, rémunératrice, créatrice d'emplois et respectueuse de l'environnement ; Considérant que pour l'année 2022 le programme agricole s'inscrira dans la continuité des années précédentes avec la mise en œuvre de son programme d'aides en investissement et en fonctionnement, ainsi que le développement de la consommation de produits locaux dans le département avec notamment le Projet « ConsoCantal » et la plateforme Agrilocal et en accompagnant des démarches innovantes ;

Il vous est proposé :

- de proroger en 2022 le programme d'actions 2017-2021 du Conseil départemental en faveur de l'agriculture, conformément aux modalités d'intervention des différentes actions validées au cours de la période 2017-2021.
- de donner délégation à la Commission Permanente pour adapter si nécessaire les modalités d'intervention du programme agricole ou de proposer de nouvelles actions tout en restant dans le cadre budgétaire et conformément aux objectifs de la convention-cadre entre la Région et le Département en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture, de la forêt et de l'agroalimentaire.
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer tout document contractuel se rapportant à la mise en œuvre du programme agricole.
- de décider d'inscrire un montant de 1 000 000 euros en investissement et 415 600 euros en fonctionnement pour le financement de l'année 2022.
- de décider le versement de la cotisation annuelle d'adhésion à l'Association Nationale Agrilocal qui sera adoptée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire au cours du premier semestre 2022. Le montant maximal de cette cotisation est fixé à 9 500 euros.
- de décider d'inscrire une enveloppe de 25 000 euros pour des actions de prestations pour la mise en œuvre du projet « ConsoCantal ».
- d'adopter l'avenant n° 3 à la convention-cadre de soutien à l'agriculture du Cantal 2017-2019 entre le Département et la Chambre d'Agriculture portant prorogation jusqu'au 31 décembre 2022, tel que joint en annexe de la présente délibération.
- d'approuver l'avenant n° 3 à la convention de partenariat relatif au Plan Châtaigneraies Traditionnelles entre le Département et la Région Auvergne-Rhône-Alpes portant prorogation jusqu'au 31 décembre 2022, tel que joint en annexe de la présente délibération.
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer lesdits avenants.

- de décider d'inscrire au Budget départemental les crédits indiqués dans le tableau ci-après et de donner délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

Il a été émis un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Des demandes de prises de paroles sur ce rapport ? Monsieur FRECHOU.

**M. Stéphane FRECHOU, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 3**

Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord, je sais que nous partageons un certain nombre d'inquiétudes. En dix ans, nous avons perdu 20 % de nos agriculteurs dans le Cantal et je pense que ce souci-là est partagé par tous. Promouvoir le local, nous sommes d'accord. Promouvoir l'AOP, pourquoi pas à condition qu'il soit suffisamment valorisé, valorisant et rémunérateur pour les producteurs. À ce titre, nous savons que nous sommes passés de 1 600 producteurs à un millier en dix ans, c'est bien qu'il y a un souci. Alors, on ne fera pas du Cantal, le Beaufort, mais enfin, il y a des questions à ce cahier des charges qu'il faudra un jour oser se poser. Promouvoir le local, cela peut être une ambition, nous la partageons à condition que les choix budgétaires soient à la hauteur des besoins et soient représentatifs de ce que nous disons vraiment. 1,4 million d'euros pour l'agriculture sur l'année 2022, 9 500 euros pour Agrilocal, 25 000 euros pour ConsoCantal, 15 000 pour BIO15 et 3 000 euros pour promouvoir le bio. On voit bien que les montants sont défavorables dans ce sens-là et que d'autres choix budgétaires sont faits comme l'aide à l'innovation numérique, etc..., 400 000 euros pour les équipements connectés dans ce secteur. Je pense que nous n'avons pas tout à fait la même vision de ce que notre territoire doit opérer comme changement en termes agricole et alimentaire. Travailler sur un plan alimentaire départemental est une très bonne idée, mais cela ne peut pas exister s'il n'y a pas un vrai plan de développement du bio sur notre territoire. Dans le rapport, on ne le voit pas. Nous ne rattraperons pas le nombre de paysans sur notre territoire si nous ne promovons pas davantage l'agroforesterie et la petite paysannerie. Et ces secteurs-là ne sont pas traités sur votre rapport. Je pense que plutôt qu'une reconduction de ce qui se fait et qui nous a amené dans la situation où nous sommes, nous avons besoin d'innovations et d'engager une certaine politique plus responsable. Cela a pu être fait ailleurs, je pense au Département de la Dordogne. Aujourd'hui, sachez qu'en Dordogne, dans tous les collèges et c'est bien de la compétence départementale, il y a un repas bio par semaine pour 1,50 euro. Il y a un vrai plan du développement du bio dans ce département depuis 2015 avec des moyens budgétaires conséquents qui sont mis en place, sans commune mesure avec les choix que nous faisons. Par ailleurs, aujourd'hui notre population est de plus en plus sensible à la question du bien-être animal et nous souhaiterions qu'aucune aide départementale n'aille en direction des élevages industriels, c'est-à-dire les cages et les bâtiments avec une densité importante. Ce n'est plus possible ! Nous souhaitons qu'aucun investissement du Département n'aille dans cette direction pour des raisons éthiques et aussi pour des raisons économiques parce que ces modes de production-là ne sont pas rémunérateurs pour nos paysans.

Voilà, à grands traits, les quelques observations que nous avons, nous sommes d'accord sur les grands objectifs, plus de local, plus de petites exploitations, plus de bio, mais il faut se donner les moyens d'y arriver.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Alors votre intervention m'amène à faire quelques précisions. La compétence agricole est partagée et surtout assumée par la Région. Sur le fond, nous avons le volet social et sur l'ensemble des autres thématiques qui sont partagées par la Région, nous avons une convention qui nous permet d'intervenir. Nos interventions au niveau agricole sont également soumises aux lignes directrices de l'Europe qui, pour le moment, sont restées figées. Si nous souhaitons modifier notre schéma d'intervention, il faudrait que nous ayons une autorisation de l'Europe, une validation puisque nous serions obligés de les consulter pour avoir leur retour et nul doute que d'ici la fin de l'année, nous n'aurions pas l'accord de celle-ci, donc nous serions dans l'incapacité de pouvoir apporter un soutien aux éleveurs du Cantal.

Permettez-moi d'avoir quand même une vision un peu différente. J'imagine que dans le Cantal, quand même, nous n'avons pas d'agriculture intensive. Nous sommes surtout sur de l'élevage qui, certes, n'est certainement pas assez rémunérateur que ce soit sur sa filière viande ou que ce soit comme vous l'avez très bien dit, sur la filière AOP, la filière laitière où nous regrettons, je l'ai moi-même dit à la tribune de l'AG de la FDSEA pour souligner l'inquiétude des élus que nous avons sur la filière de l'AOP Cantal. Ceci dit, il revient ensuite aux professionnels et aux organisations professionnelles à travers le Comité interprofessionnel des fromages à revoir, à modifier et à amender le cahier des charges de l'AOP et à organiser la filière.

Sur le bio, nous sommes tous effectivement favorables à l'agriculture bio. Ceci dit, attention aux mirages ! Il ne vous a pas échappé aujourd'hui que la consommation, parce qu'il faut toucher le consommateur, du lait bio est en baisse de 3 %, ce qui veut dire qu'aujourd'hui, les agriculteurs cantaliens qui sont en production de lait bio sont payés au prix du conventionnel. Donc attention à ce que ces productions ne reviennent pas à tirer les prix vers le bas en augmentant la charge au niveau des éleveurs. Je crois que c'est important, ce n'est pas un problème spécifique cantalien, c'est un problème national. Je crois qu'il faut que nous en soyons tous conscients, la consommation du lait bio et des œufs bio baisse, ce qui a pour incidence de faire baisser le prix payé à l'éleveur où celui-ci, a priori, assume des charges supplémentaires ou des revenus en moins parce qu'il y a moins de chargements ou autres. Et en plus, il n'a pas la juste rémunération, donc nous avons tous un travail à faire à ce niveau-là, mais le bio pour le moment doit arriver à s'organiser et nous devons arriver à le vulgariser ou à le banaliser en termes de produits. Parce que sinon, nous ne pouvons pas demander aux éleveurs de produire avec des cahiers des charges stricts et puis ne pas avoir le prix rémunérateur.

Autre difficulté sur l'ensemble de ces produits quel qu'ils soient en termes de qualité et en termes de certification ou autre, attention aussi aux coûts de la certification. Bien souvent, dans des productions, les coûts de certification absorbent à eux seuls, 60 à 70 % de la plus-value des produits. Tout cela est à organiser, il faut le faire, mais c'est à organiser de manière à ce que la plus-value retourne aux producteurs. Nous partageons aussi le constat sur le volet renouvellement des générations. Si nous avons perdu 20 % de nos agriculteurs, attention parce que demain cela risque d'être pire puisqu'on a une pyramide des âges qui nous est totalement défavorable, alors là je parle purement du département du Cantal, et donc nécessité de retrouver des hommes pour être capables d'exploiter nos terrains. Nous parlions d'attractivité et de démographie tout à l'heure, si nous n'avons pas un renouvellement des générations en la matière, cela va venir impacter la démographie et en particulier la démographie des communes rurales ou hyper rurales du département avec toutes les incidences sur les services au public. Donc, oui sur la démographie agricole, bien évidemment qu'il faut favoriser les circuits courts, qu'il faut

favoriser le qualitatif, mais permettez-moi de penser qu'au niveau production agricole, nous sommes sur la bonne voie. Nous avons quand même des productions respectueuses au niveau du département du Cantal. Il y a certainement des progrès à faire, mais globalement, nous sommes bien.

Et sur centrer uniquement sur le bio, je dis attention, il faut que les prix soient valorisateurs pour les éleveurs, ce qui n'est pas forcément le cas aujourd'hui. Il ne faudrait pas que la volonté suprême soit de faire manger des produits de qualité pas chers du tout. C'est un peu la difficulté et nous avons quand même en tant qu'élus, une responsabilité aussi de divulguer ou de tenir les justes prix. J'ai bien entendu effectivement qu'en Dordogne, il y avait un repas bio à 1,50 euro, très bien. Ceci dit, il faut informer les parents et les consommateurs sur le vrai prix. Il ne faudrait pas que les parents, arrivés dans le commerce, trouvent que les œufs bio sont un peu chers, ne les achètent plus et retournent sur le conventionnel. C'est toute la difficulté que nous avons parce que cette difficulté des prix est une difficulté générale que nous avons au niveau des élus. Nous l'avons sur les Communes, sur l'eau et l'assainissement où très peu font payer le juste prix, c'est financé par une subvention d'équilibre. Sur le transport scolaire, personne ne sait dans le département que le coût moyen pour un jeune Cantalien qui va en école primaire ou au collège est de 1 450 euros. C'est normal qu'il ne le sache pas puisqu'on ne lui dit pas, on lui dit que le prix du transport est de 120 euros par an. Nous avons un travail à faire, nous les élus, pour informer sur le juste prix et lorsqu'on fait payer 1,50 euro la cantine, oui, ce n'est pas le souci, mais il faut informer en même temps que si l'on souhaite confectionner des repas avec tel type de produit ou autre, le coût réel est de tant. C'est un travail qui doit être fait au niveau du Département à travers le plan alimentaire territorial. Nous en parlions tout à l'heure dans l'introduction d'une manière générale. Bien évidemment, il faut associer la profession à travers la Chambre d'Agriculture. Il faut associer aussi les transformateurs, la CCI et la Chambre des Métiers, nos artisans, de manière à travailler le plus local possible, de travailler avec les produits du territoire les plus sains possible, mais nous les avons et que nous soyons en capacité de les consommer parce que l'alimentation, c'est la santé aussi. Et ensuite, que nous soyons capables d'organiser des ventes à l'extérieur du département parce que même avec toute la bonne volonté que nous avons, nous avons une agriculture performante et nous sommes bien dans l'incapacité de consommer tout ce que nous produisons. Donc nécessité d'aller trouver des marchés à l'extérieur du département. Y a-t-il d'autres demandes de prises de paroles sur ce rapport ? Christophe VIDAL.

#### **M. Christophe VIDAL, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 2**

Oui, Monsieur le Président. Pour rebondir sur l'intervention de Monsieur FRECHOU. Je renouvelle mon invitation à venir découvrir les exploitations du Cantal parce que bien sûr, nous avons quelques objectifs communs tous les deux. Je me rapprocherais de ce qu'a dit Monsieur le Président, la valorisation de nos produits est très importante et la rémunération de nos agriculteurs aussi, mais je pense que le bio n'est pas forcément la seule solution parce que je ne sais pas si vous avez pris contact dernièrement avec des producteurs de lait bio, mais comme vous l'a expliqué le Président, ce n'est pas la chose qui leur permet de tirer parti dernièrement sur leurs revenus, car le lait bio avec le coût de production qu'il a et le prix de vente qui se pratique actuellement pose quelques soucis au niveau de la production. Ensuite, sur les élevages intensifs, à ma connaissance, notre département n'est pas très impacté par ces méthodes d'élevage. Je vous invite vivement à venir découvrir notre agriculture.

#### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Nous pourrions inviter l'ensemble de l'Assemblée à Valuégols, nous viendrons volontiers tous ensemble visiter l'exploitation, s'il y a dégustation, bien évidemment. Y a-t-il d'autres demandes de prises de paroles ? Marina BESSE.

**Mme Marina BESSE, Conseillère départementale du canton de Saint-Flour 1**

Je pense que nous pouvons nous féliciter que dix collègues aient répondu positivement à l'appel à candidatures afin d'expérimenter le ConsoCantal, 50 % de produits locaux dans nos assiettes. Ce sont des produits locaux, pas forcément bio, mais je crois que nous produisons des produits de qualité avec une agriculture raisonnée, voire même très raisonnée. Je me satisfais de voir nos produits de qualité dans les assiettes de nos collégiens, cela permet de sensibiliser nos jeunes autour de ces produits, de valoriser les produits pour nos agriculteurs, notamment via la plateforme Agrilocal15 et aussi de faire monter en compétence nos chefs de cuisine qui seront coachés avec un chef étoilé.

Pour rebondir encore une fois sur les propos de Monsieur FRECHOU, je voulais savoir de quoi il s'agissait dans la « petite paysannerie » ?

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Cela demande réponse.

**M. Stéphane FRECHOU, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 3**

On peut répondre ! On peut mettre un curseur au nombre d'hectares que l'on considère acceptables par entreprise et par nombre d'employés sur le terrain, etc..., il y a des effets de curseur et la petite paysannerie, c'est une paysannerie souvent vivrière, très diversifiée et qui a besoin d'être soutenue actuellement.

**Mme Marina BESSE, Conseillère départementale du canton de Saint-Flour 1**

En tant qu'agricultrice, c'est un terme qui ne me plaît pas beaucoup parce qu'il vient dévaloriser notre agriculture et le travail que nous menons.

**M. Stéphane FRECHOU, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 3**

Ceux que je rencontre en sont très fiers et préfèrent utiliser le terme de paysannerie à celui d'agriculteur.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Sophie BENEZIT.

**Mme Sophie BENEZIT, Conseillère départementale du canton de Saint-Flour 2**

Merci, Monsieur le Président. Je me désolé que certains élus critiquent autant l'agriculture du Cantal qui est quand même reconnue dans le monde entier comme une agriculture responsable et de grande qualité d'une part et d'autre part, je salue le fait que le Département soit exemplaire dans la promotion du manger local en ayant intégré cette volonté au sein des cantines gérées par le Département.

Ensuite, je pense qu'il ne faut pas mettre en parallèle aménagement du territoire et qualité de la production agricole. L'aménagement du territoire, c'est une volonté des élus de maintenir de la population sur le territoire. Certes, mais au niveau du département, les agriculteurs produisent une agriculture de qualité qui a eu nécessité de se développer, de répondre au bien-être du travail puisqu'il y a encore quelques

années, c'était un travail extrêmement pénible. Grâce à des aides du Département, les agriculteurs ont pu bénéficier de technologies qui ont bien grandement amélioré leurs conditions de travail, c'est à souligner également. Voilà, c'est ce que je voulais rajouter merci.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour ces précisions. Pour revenir sur les circuits courts et les collèges, la cible privilégiée du Département sont les collégiens puisque nous avons en charge les collèges. Nous avons fonctionné par appels à projets. L'idée est de pouvoir équiper, on avait expertisé déjà cette année l'ensemble des collèges d'un logiciel nous permettant de mesurer la consommation locale parce qu'aujourd'hui, nous ne l'avons pas. Pourquoi on l'a pas ? Parce qu'il ne vous aura pas échappé que sur les collèges, les gestionnaires de collège nous n'en avons pas la responsabilité ils sont de l'Éducation nationale. Nous les incitons bien évidemment à s'intégrer dans nos démarches de consommer local, mais cela reste sujet à leur volonté de s'y intégrer ou pas. Cela ne veut pas dire aujourd'hui qu'ils ne consomment pas local, c'est pourquoi un certain nombre de collèges ont testé un logiciel qui est présent dans d'autres départements. L'idée est de le mettre sur l'ensemble des collèges. Nous avons donc réalisé un appel à projets de manière à les mobiliser pour la consommation locale. Et aujourd'hui, le point positif comme le disait Marina BESSE, dix collèges ont répondu à cet appel à projets. Point négatif, 12 ne l'ont pas fait. J'espère que les principaux et les gestionnaires de collèges souhaiteront rapidement se raccrocher à la démarche et viendront dans cette logique. Voilà ce que je voulais rajouter sur le ConsoCantal, mais cela reste une volonté du Département. Si les collèges sont notre cible, l'idée est de travailler également avec les Communes pour travailler sur les écoles primaires, mais également avec les EHPAD puisque nous avons des contacts privilégiés et qu'en termes de volumes de repas et de produits utilisés, cela peut-être de manière conséquente et pourquoi pas aussi avec l'ensemble des établissements médico-sociaux. D'autres demandes de prises de paroles ? Christophe VIDAL.

**M. Christophe VIDAL, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 2**

Juste un dernier point sur l'attractivité de l'activité agricole aussi et le non-renouvellement de nos générations, peut-être que s'il y avait moins d'agribashing et de critiques du métier, les jeunes se sentiraient plus à l'aise pour exercer ce métier et s'investiraient plus dans la production et l'élevage.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Didier ACHALME.

**M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1**

Pour dépassionner un petit peu le débat sur l'agriculture et pour revenir sur les collègues, à l'ADF nous avons entendu la proposition faite au Premier ministre Jean CASTEX de réintégrer les gestionnaires ou les économistes des collèges au niveau départemental, ce qui aurait une cohérence qui ne serait pas idiote.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Très bien. D'autres remarques ? Pierre MATHONIER.

**M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2**

Juste un petit mot parce que j'ai l'impression que le débat a un peu dérapé. En l'occurrence, je ne crois pas que Stéphane ait critiqué l'agriculture en général. Je n'ai entendu aucune critique dans sa bouche, c'est un problème de conception de l'avenir de l'agriculture que nous partageons tous. Que les agriculteurs puissent vivre de leur travail et dans des conditions normales, c'est tout à fait logique. On voit que les chiffres, que ce soit national ou départemental, ne sont pas portés et ne sont pas rassurants pour l'avenir. Donc aujourd'hui, est-ce qu'il faut poursuivre dans cette démarche-là en sachant qu'elle a été contre-productive sur l'agriculture française ? Ou est-ce qu'aujourd'hui, on ne doit pas s'interroger pour un autre modèle ? Cette enceinte est bien le lieu où nous devons parler de l'agriculture cantalienne, c'est ce qu'a essayé de faire Stéphane et je pense que sur cette délibération qui vote des crédits, il y aurait dû y avoir un soutien un peu plus marqué aux exploitations qui s'engagent dans l'agriculture de demain. Donc, on s'abstiendra.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Très bien, donc je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Je note 4. Donc ce rapport est adopté, je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 5 et c'est Philippe FABRE qui nous le rapporte.

**JEUNESSE**

**M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère**

Merci, Président. En effet, au-delà de notre implication dans le cadre de la scolarité, nous voulons œuvrer pour la réussite des jeunes et pour leur épanouissement.

Nous le faisons à travers le Guichet Unique Jeunesse qui vise à renseigner les jeunes et leurs familles sur l'ensemble des dispositifs du Conseil départemental, mais aussi de nos partenaires. À ce titre, le Guichet Unique Jeunesse participe aux événements et aux animations portés par notre Collectivité, les



soirées aux nouveaux arrivants, le Cantal Tour Sport, les rendez-vous étudiants et également présent au sein du bus départemental CyberCantal.

Le deuxième dispositif c'est le chéquier activités PassCantal que vous connaissez tous bien. Il est réservé sans critère de ressources aux jeunes Cantaliens de 3 à 17 ans et 20 000 jeunes sont potentiellement concernés. Je le dis chaque année, je vous le redis rapidement, c'est le meilleur placement puisqu'avec l'achat de 8 euros, les jeunes bénéficient de 20 chèques équivalents à 100 euros : des chèques d'activités sportives ou culturelles, pour le cinéma, pour la musique, pour la mobilité à travers Cantal Lib' et la Stabus, mais aussi pour les activités estivales ou hivernales avec 2 chèques ski alpin mais aussi, ce qui n'est pas le moins important, 5 chèques accueil de loisirs et séjours d'un montant de 5 euros. En 2020-2021, 8 988 chéquiers avaient été commandés. À ce jour, très précisément, 9 056 chéquiers ont été commandés. Il est important de remarquer que plus de 82 % des chéquiers sont commandés et payés en ligne et au regard de la situation sanitaire, nous avons choisi de prolonger l'utilisation de ces chèques jusqu'au 30 septembre de l'année dernière, déjà en 2021 alors que la date initiale était le 14 juin. Vous voyez que ce chéquier fait l'objet de modifications et d'innovations. C'est un dispositif comme tous nos dispositifs au Conseil départemental, des dispositifs innovants et qui s'adaptent à l'évolution de notre jeunesse.

Troisième sujet les bourses départementales. Les bourses d'enseignement sont attribuées, sous conditions de ressources, aux collégiens demi-pensionnaires et internes ainsi qu'aux étudiants boursiers. L'aide à la mobilité internationale des étudiants, leur permet à la fois d'étudier, mais aussi de faire des stages à l'étranger ou en Outre-Mer, 5 étudiants ont bénéficié de cet accompagnement en 2021. L'aide à l'obtention du BAFA réservée aux jeunes de 17 à 25 ans, 6 jeunes en ont bénéficié en 2021. Il s'agit également d'informer et d'associer pour mieux accompagner notre jeunesse dans le Cantal à travers les rencontres étudiantes portées par la Communauté d'Agglomération du Bassin Aurillacois. Nous fléchons une subvention de 5 000 euros qu'il vous sera proposé de prolonger en 2022.

Une nouveauté dans le domaine de la jeunesse. Cette initiative a été présentée par le Président, c'est la plateforme numérique de consultation et de mobilisation. C'est tout simplement une méthode d'intelligence collective et une plateforme numérique destinée aux organisations souhaitant ouvrir leur processus décisionnel. Cette plateforme sera dans un premier temps dédiée à la jeunesse avec l'objet de consulter les jeunes, de coconstruire nos politiques publiques dans le domaine de la jeunesse et également réaliser des enquêtes, des questionnaires et aussi des suggestions, une sorte de boîte à idées. Un budget estimé à 20 000 euros est prévu pour 2022 qui se partagera en deux volets, l'application que nous vous présenterons très rapidement sûrement à l'issue d'une Commission Permanente pour que l'ensemble des collègues en ait une bonne connaissance. C'est à la fois l'achat de cette plateforme, mais aussi une configuration et une formation des personnels pour être au plus près de la réalité de notre jeunesse.

C'est aussi le soutien aux colonies apprenantes qui vise à atténuer l'impact du confinement sur les apprentissages des enfants, notamment des plus fragiles et également de leur permettre de nouvelles expériences de vie collective. Cet accompagnement se réalise à deux titres, à travers une prise en charge des frais de séjour, mais aussi, nous avons souhaité étendre cet accompagnement aux familles cantaliennes dont les enfants ne relèvent pas de l'ASE en leur versant une aide qui correspond à 20 % du coût du séjour organisé. Il est proposé de renouveler notre engagement en 2022 en l'étendant aux colonies apprenantes en montagne dans le cadre du Plan Avenir Montagne.

Il vous est donc proposé de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération suivant.

- d'approuver le programme d'interventions du Conseil départemental.
- de donner délégation à la Commission Permanente.
- de décider d'attribuer à la CABA une subvention de 10 % des dépenses plafonnée à 5 000 euros.
- d'adopter les montants de l'aide au BAFA.
- de confirmer les modalités d'accompagnement du dispositif d'aide à la mobilité internationale des étudiants.
- de décider de la mise en place d'une plateforme numérique.
- de confirmer la reconduction du dispositif de soutien aux colonies apprenantes en y ajoutant les colonies apprenantes montagne.
- et d'inscrire au Budget départemental les crédits et donner délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

Avis favorable de la Troisième Commission et avis conforme de la Première. Je vous remercie.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce rapport ? Valérie RUEDA et Gilles CHABRIER ensuite.

**Mme Valérie RUEDA, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 2**

Juste pour dire que toutes ces mesures à destination de la jeunesse sont très encourageantes. Il est vrai que le PassCantal a une notoriété reconnue et est largement utilisé, on voit les pourcentages. La seule chose que nous pouvons déplorer est peut-être le défi de notoriété par rapport au financement du BAFA. Il y a un gros besoin dans le secteur de l'animation et à ce titre-là, je vois qu'il n'y a que 6 jeunes qui en ont bénéficié l'année dernière, c'est peut-être insuffisant. Alors je ne sais pas, c'est peut-être parce que la mesure est méconnue ou alors il y a moins de jeunes qui se dirigent vers cette certification.

**M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère**

Effectivement, les jeunes qui ont bénéficié de cette aide au BAFA sont très peu nombreux, c'est anecdotique. Aussi, comme pour l'ensemble de nos dispositifs départementaux, je crois que chaque élu doit être à la fois l'ambassadeur du Cantal, mais aussi chargé de communication des différents dispositifs pour que nos jeunes, sur l'ensemble du territoire, aient bien connaissance des aides qu'on leur propose. Elles le sont effectivement sur nos différents supports, notamment numériques. Peut-être et pour répondre à Valérie RUEDA, ce sera l'objet à travers cette plateforme numérique du porter à connaissance de nos dispositifs pour qu'il y ait moins de trous dans la raquette et que nos jeunes soient bien informés des aides que nous pouvons leur accorder.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Gilles CHABRIER.

**M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat**

Juste pour revenir sur la politique jeunesse menée par le Département. Je pense qu'on peut se réjouir de ces différents dispositifs. Je ne reviendrais pas sur la formation BAFA et là, c'est vrai qu'il y a une vraie communication à apporter. Par contre, une vraie satisfaction sur la mise en place de la plateforme numérique qui va permettre un lien considérable avec notre jeunesse qui vient pallier un peu au Conseil départemental des jeunes. On connaissait certainement les problématiques qu'a entraînées cette démarche. La plateforme est vouée à un bel avenir si on arrive à la faire vivre, donc à nous d'accompagner un peu ce dispositif. Nous pouvons nous réjouir de ce dispositif nouveau qui va permettre à créer des liens entre la jeunesse et le pouvoir décisionnel.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Marie-Hélène ROQUETTE.

**Mme Marie-Hélène ROQUETTE, Conseillère départementale du canton de Naucelles**

Pour rebondir sur le BAFA, nous pouvons aussi nous féliciter que des liens soient noués avec la MSA et la CAF pour justement mutualiser le montage des dossiers d'aides, ce qui permettra de mieux asseoir l'aide sur l'ensemble du territoire.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. D'autres demandes de prises de paroles sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, c'est un rapport que je propose de mettre aux voix. C'est vrai que nous avons beaucoup d'attente sur cette plateforme d'échanges avec les jeunes. Maintenant, reste à voir la mise en place qui se fera en cours d'année. Ce que je proposerai, c'est peut-être de demander à Philippe de nous faire une démonstration de cette plateforme en fin de Commission Permanente où nous prenons souvent un temps pour évoquer soit l'actualité nationale ou départementale. S'il n'y a pas d'autres demandes d'interventions, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé, je vous en remercie.

C'est toujours Philippe FABRE qui va nous parler du Centre Europe Direct.

#### **JEUNESSE : CENTRE EUROPE DIRECT**

**M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère**

Merci, Président. Sur l'ensemble de notre territoire européen, les Centres Europe Direct contribuent à la diffusion de l'information sur les politiques européennes. Depuis 2013, le Conseil départemental héberge le Centre Europe Direct. L'année 2021 a vu la reconduction du label pour une durée de 5 ans. En même temps, le CIED est devenu Europe Direct depuis le 1<sup>er</sup> mai de l'année passée.

Le programme d'actions de l'année 2022 est en cours de validation par les services de la représentation de la Commission Européenne. Néanmoins, ils souhaitent mettre en lumière 3 événements majeurs pour l'année à venir : la présidence française du Conseil de l'Union Européenne du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin ; l'année européenne de la jeunesse et la poursuite de la Conférence sur l'avenir de l'Europe.

Europe Direct Cantal continuera donc à proposer au grand public une information concernant : le fonctionnement des institutions de l'Union Européenne et leurs orientations politiques ; les dispositifs et programmes européens, notamment ceux en faveur de la jeunesse ; les appels à projets et différentes consultations publiques et fonctionnement des fonds européens. Pour atteindre cet objectif, Europe Direct

mettra en place des activités diversifiées, des conférences, débats, ateliers, expositions, animations dans le bus Cyber Cantal tout en assurant un bon maillage territorial.

Au-delà de cette action départementale, un travail en réseau avec Europe Direct de la Région Auvergne-Rhône-Alpes va se développer et se pérenniser à travers des actions de dialogues citoyens et des temps d'échanges. Au titre des actions planifiées pour l'année 2022, Europe Direct sollicite une subvention de 38 000 euros à la représentation de l'Europe en France pour un budget prévisionnel de 100 714 euros. Au titre de ces programmes d'actions, un budget de 6 000 euros sur le budget jeunesse est proposé.

Il vous est demandé de vous prononcer sur cette délibération.

- en approuvant le plan d'action et de communication du Centre Europe Direct du Cantal.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention spécifique.
- et d'inscrire au Budget départemental les crédits précisés dans le tableau de la délibération.

Avis favorable de la Troisième Commission et conforme de la Première.

#### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce rapport ? Il n'y en a pas. C'est un rapport important. L'Europe est essentielle pour le Département du Cantal. Nous parlons de l'agriculture tout à l'heure, mais pour l'aménagement rural d'une manière générale, il est important de pouvoir sensibiliser les plus jeunes aux atouts et aux intérêts de l'Europe. Isabelle qui a dû s'absenter, a accueilli un Commissaire européen récemment pour souligner tout l'intérêt que nous avons sur ce dossier. S'il n'y a pas de demandes de prises de paroles, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons maintenant sur un dossier important sur l'éducation et les collèges notamment et c'est toujours Philippe FABRE qui nous le rapporte.

#### **ÉDUCATION : COLLÈGES**

#### **M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère**

Merci, Président. Il s'agit notamment des dotations de fonctionnement pour les collèges publics et privés. Concernant les collèges publics, ce n'est pas moins de 22 collèges qui accueillent les 4 866 collégiens. Cette dotation de fonctionnement dans les collèges publics est calculée à travers des critères identiques à tous les collèges, à savoir : les dépenses de viabilisation pour un montant de 1 484 814 euros, ce qui représente 65 % de l'enveloppe globale ; les autres charges à hauteur de 1 053 027 euros sont composées des dépenses liées aux activités pédagogiques et aux charges générales. À ces données se rajoute la dotation forfaitaire, inversement proportionnelle aux effectifs et également les recettes de 225 009 euros, dont les collèges bénéficient dans le cadre de leurs services de restauration et d'internat et qui impactent les charges générales. Elles sont déduites du montant calculé additionnant la viabilisation, les charges générales et le forfait effectif.

Concernant les dépenses liées à la viabilisation, les travaux de remplacement de chaudières et de menuiseries extérieures engagés en 2022 impacteront favorablement la DGF du fait d'une diminution attendue des dépenses de chauffage.

À la dotation de fonctionnement s'ajoutent les soutiens et aides spécifiques suivants : le soutien aux charges de transport pour les sorties pédagogiques ; les voyages scolaires sur le territoire national, mais aussi sur les projets d'échanges européens ; une prise en charge totale ou partielle de transports spécifiques, c'est le cas notamment pour les collèges de Condat et d'Allanche.

Aussi pour assumer l'ensemble de ces dépenses, c'est un crédit global de 2,3 millions d'euros qu'il vous ait proposé d'inscrire au budget 2022.

En complément de ces dotations, il s'agit de provisionner pour 49 000 euros, l'accès pour les collégiens aux installations sportives couvertes publiques, gymnases, stades d'athlétisme, centres aquatiques d'Aurillac, Saint-Flour et Mauriac.

Un mot également sur les réserves des établissements. Vous savez que nous demandons aux établissements de disposer d'un minimum de deux mois de fonctionnement pour le service général et de 15 jours pour la restauration. Nous devons constater que la majorité des collèges détiennent des réserves supérieures à cette attente.

Pour les collèges privés, notre contribution est attribuée sur la base du calcul de deux forfaits : un forfait/part matériel, calculé selon les mêmes critères que pour les classes correspondantes de l'enseignement public. Nous vous proposons de fixer le forfait de fonctionnement/part matériel pour les collèges privés à 441 euros par élève, ce qui représente, compte tenu des effectifs, une dotation globale de 336 924 euros. Et le deuxième, c'est le forfait/part personnel. C'est une enveloppe réservée à la part personnel du forfait à 320 992 euros. La contribution forfaitaire du Département (part personnel + part matériel) s'élève à 657 916 euros pour 2022 (pour mémoire en 2021 c'était 656 522 euros).

Concernant les agents techniques, afin de les accompagner au mieux, dans un contexte très particulier, le Conseil départemental a décidé d'assurer le remplacement immédiat des agents polyvalents dès le premier jour d'absence et d'augmenter la quotité horaire des remplaçants pour atteindre le même volume horaire qu'un agent titulaire. Pour 8 collèges, le recrutement de bénéficiaires du RSA a été mis en place. Afin de faire monter en compétences l'ensemble de nos agents, la mise en œuvre du plan pluriannuel de formations se poursuivra en 2022 avec : les aspects restauration évoqués ci-après ; l'hygiène en restauration et la sécurité/incendie pour les agents de maintenance.

Concernant la restauration et l'hébergement, sur les 4 975 collégiens présents dans nos 22 collèges, 4 241 étaient demi-pensionnaires, soit 85 % des collégiens et 94 étaient internes. Le nombre de repas servis est d'environ 850 000, dont 85 000 sont destinés aussi à des élèves de maternelle ou primaire accueillis dans les services de restauration de 7 collèges. En complément des actions liées à la mission de restauration, la priorité est donnée à la qualité de l'assiette avec un objectif de 50 % de produits locaux dans les assiettes dans le cadre du dispositif ConsoCantal. À ce titre, le partenariat avec la Chambre d'Agriculture doit permettre de concilier l'offre et la demande tant en termes de quantités à produire, mais également de livraison, le tout contraint par l'encadrement des tarifs proposés aux familles. Un appel à candidatures a été lancé afin d'expérimenter ce dispositif et ce n'est pas moins de 10 collèges qui se sont positionnés. Cela a été largement évoqué. Il s'agira notamment de faire monter en compétences les chefs de cuisine. Là aussi, cela fait partie des projets que nous avons pour améliorer la qualité de la restauration dans nos 22 collèges à la fois, vous le savez, à travers la fourniture des produits de qualité, mais aussi une montée en compétences de nos chefs cuistots, tout cela conjugué devra amener à une meilleure

alimentation de nos collégiens. Les collégiens seront également sensibilisés à la question du gaspillage avec notamment des partenariats avec le CPIE ou avec TERANA. Un travail en collaboration avec la plateforme Agrilocal 15 se poursuivra également. La modernisation des équipements de restauration se prolongera en 2022 au-delà des équipements de restauration (cuisine, self, réfectoire). Les collèges de la Ponétie à Aurillac et de Saint-Mamet seront restructurés et équipés.

La maintenance des locaux, l'arrivée de nouveaux techniciens en mai 2021 a pris en charge cette mission et permet de disposer d'un état des lieux de nos collèges et de nos équipements. Nous travaillons également à la montée en compétence et à la professionnalisation des agents de maintenance. Une réflexion va être engagée sur la mutualisation des compétences de nos agents de maintenance en fonction de leur profil et de leur formation, mais bien sûr, au regard d'une zone géographique bien déterminée.

Le Numérique Éducatif, comme les années précédentes, l'installation des équipements informatiques prévus dans le cadre du socle du Schéma Départemental du Numérique Educatif s'est poursuivi au cours de l'année 2021 et se poursuivra en 2022 en entrant dans la troisième année de déploiement des matériels. Il faut indiquer que la Collectivité a fait aussi le choix d'une migration informatique des services administratifs qui devient indispensable au bon fonctionnement de nos collèges. Le budget consacré au SDNE restera identique à celui des années précédentes, pas moins de 450 000 euros sans aucune compensation de l'État. Un partenariat également engagé avec le Canopé Cantal pour accompagner les équipes pédagogiques à l'utilisation approfondie des nouveaux équipements. Canopé, c'est, pour les plus anciens, le centre national de documentation pédagogique. Et en 2021, un appel à projets sur « Territoires et Numérique : expérimentation de projets pédagogiques innovants » a permis de retenir les projets des collèges de la Jordanne, Laroquebrou, Murat, Riom-ès-Montagnes et Pierrefort à l'issue de cette période. En 2022, un nouvel appel à projets sera proposé aux 22 collèges cantaliens dont le thème pourrait être « À vos marques, prêts, communiquez ! ». Un budget de 20 000 euros sera consacré à des expérimentations en matière d'équipements innovants. Pour 2022, la piste d'écrans dynamiques sera privilégiée. Les services pédagogiques de l'ENT qui favorise le travail à distance et la continuité pédagogique au-delà du temps scolaire bénéficieront d'un budget de 30 000 euros. Un financement des accès Internet se poursuivra en 2022 et un budget de 65 000 euros y sera consacré.

Enfin un petit mot sur la sectorisation, les Collèges de demain et les Territoires Éducatifs Ruraux. La sectorisation des collèges est fondée sur une analyse multicritères de la loi du 8 juillet 2013 a été actée en 2016. Afin de poursuivre les travaux engagés dans le cadre des réflexions « Collèges de demain », la sectorisation ne sera pas revue avant décembre 2022 pour une mise en œuvre à la rentrée de septembre 2023. L'année scolaire 2021-2022 sera l'année des expérimentations autour des thématiques suivantes : collèges en réseau ; collèges de territoires avec notamment la question de la relation École/Collège ou Collège/Lycée. Une réflexion est également engagée sur la notion de Classe de Demain autour des questions de flexibilité et l'organisation des enseignements en distanciel ou en présentiel, des mobiliers, des espaces, intégration des cours de récréation comme espaces pédagogiques et éducatifs. Les collèges notamment de Pierrefort et de Chaudes-Aigues pourraient être concernés. Une offre d'hébergements de qualité est également déployée notamment en termes d'attractivité pour nos collèges. Également à noter que le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et du Sport a labellisé dans le cadre d'un appel à projets national « Internat d'excellence » les internats des collèges de Riom-ès-Montagnes et Condat pour des projets relatifs à l'accompagnement des internes en relation notamment

avec les acteurs du territoire. Le souhait de notre Collectivité est toujours d'aller plus loin dans la spécificité de nos internats en créant de véritables lieux de vie associant modularité des espaces et flexibilité des temps d'apprentissage et d'éducation.

Les investissements dans les collèges publics et privés.

Le programme de travaux des collèges publics. Outre les deux projets relatifs au service de restauration de la Ponétie et de Saint-Mamet, des interventions dans les collèges seront orientées sur la mise en conformité en matière de sécurité incendie et des économies d'énergie avec la rénovation à la fois des installations de chauffage, le remplacement des chaudières et surtout le changement des menuiseries extérieures. L'ensemble de ces interventions est détaillé dans un rapport consacré au patrimoine bâtiementaire et s'élève à un montant d'investissement de plus de 8 millions d'euros.

L'amélioration des conditions des agents techniques. En 2022, un plan de modernisation et d'amélioration des équipements de restauration de 200 000 euros sera réalisé. Ce plan fait l'objet d'une subvention de 80 % au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements.

Le plan de modernisation des équipements des agents d'entretien a été élaboré en 2021, les premiers investissements notamment des chariots de ménage ont été réalisés. En 2022, nous irons encore un peu plus loin dans l'acquisition d'équipements tels que des auto-laveuses ou des aspirateurs à dos.

Le programme d'investissement 2022 concernant les collèges privés. Une enveloppe de 90 000 euros est prévue au budget primitif 2022 pour contribuer à la réalisation de travaux de sécurité et de mise en conformité au regard de la réglementation en matière de sécurité d'hygiène et d'accessibilité.

L'adhésion à l'Agence régionale de l'orientation. L'objet de cette agence est d'élaborer toute la documentation relative à l'orientation scolaire et professionnelle des élèves et étudiants. C'est pourquoi il vous est proposé de renouveler notre cotisation annuelle de 1 000 euros au bénéfice de cet organisme.

Je vous propose de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération suivant.

- d'approuver le programme d'interventions du Conseil départemental.
- de fixer à 336 924 euros la contribution forfaitaire part matériel que les collèges privés sous contrat d'association pourront percevoir en 2022.
- de fixer à 320 992 euros répartis selon les modalités suivantes : 680 euros par élève jusqu'à 80 élèves et à 163 euros à partir du 81<sup>ème</sup> élève, la contribution forfaitaire part personnel que les collèges privés sous contrat d'association pourront percevoir en 2022.
- de donner délégation à la Commission Permanente.
- de confirmer les modalités de financement des séjours.
- d'adopter le programme d'investissement 2022.
- de donner délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre de ce programme.
- de valider les grands principes de la convention.
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer ladite convention.

- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à intervenir avec chaque collège privé préalablement à la mise en œuvre du programme d'investissement.
- de confirmer l'adhésion du Département du cantal à l'Agence Régionale de l'Orientation.
- de confirmer l'acquisition des postes informatiques nécessaires aux services administratifs des collèges.
- de donner délégation à la Commission Permanente pour l'examen du futur cahier des charges de l'appel à projets.
- de décider d'inscrire au Budget départemental 2022 les crédits indiqués et de donner délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

Avec un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci, Philippe FABRE, pour cette présentation très complète. Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce rapport ? Vous avez vu, c'est 20 millions d'euros qui sont consacrés aux collèges à la fois en fonctionnement et en investissement, donc c'est un budget important pour le Département, mais c'est aussi une de nos compétences socles. Des demandes de prises de paroles sur ce rapport ? Valérie RUEDA.

**Mme Valérie RUEDA, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 2**

C'est quand même un très gros budget et les collèges, c'est l'éducation, donc cela me paraît très important. Juste une remarque par rapport aux 22 collèges, c'est un maillage territorial qui est important parce que c'est vrai qu'il est censé garantir l'éducation égale pour tous. Néanmoins, on voit toute l'énergie et la créativité que doivent déployer toutes les équipes pédagogiques ou les équipes éducatives pour maintenir une dynamique parfois dans les collèges qui sont avec un effectif restreint. Voilà, c'était une remarque que j'avais à faire par rapport au nombre de collèges et à l'égalité des chances et à l'éducation pour tous où que l'on soit et essayer de veiller à maintenir cette qualité si c'est encore possible avec des effectifs très, très faibles parfois.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Effectivement, je vais tout à fait dans votre sens. La volonté du Département est de conserver ce maillage de 22 collèges. Ceci dit, soyons conscients que nous avons 5 collèges à moins de 100 élèves sur le territoire, d'où effectivement l'ensemble des réflexions. Nous avons lancé un groupe « Collèges de demain » au sein du Département qui associait un certain nombre de collègues qui ont fait de nombreuses auditions que ce soient des principaux, des représentants des familles ou des représentants des équipes éducatives pour se mettre en position offensive. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, si on attend sagement, force est de constater que l'Éducation nationale viendra peut-être nous rattraper en nous disant qu'ils ne sont plus en capacité d'assurer un enseignement pédagogique de qualité dans certains collèges. Il faut que nous soyons proactifs sur le sujet, c'est ce que nous essayons de faire et c'est pour cela que nous sollicitons d'ailleurs un report de la sectorisation à la rentrée 2023 pour que l'ensemble des réflexions qui ont été engagées sur les collèges de réseaux, les collèges de territoires ou autres puissent aboutir puisque c'est la dure réalité de la démographie. Il y a deux solutions, soit nous sommes en capacité d'augmenter la population cantalienne et mécaniquement la fréquentation de nos collèges d'une part, soit d'autre part nous avons peut-être capacité à attirer quelques jeunes de départements limitrophes parce



qu'il y a une pédagogie particulière, parce qu'il y a une thématique particulière, parce qu'il y a quelque chose de particulier qui permet d'offrir un environnement d'apprentissage plus intéressant pour ces jeunes. C'est l'objet de l'ensemble de ces réflexions. N'oublions pas que dans le cas d'une démographie cantalienne qui viendrait à s'accroître, encore faut-il qu'en termes de répartition territoriale celle-ci soit homogène sur l'ensemble du territoire. C'est un sujet de préoccupation majeure pour le Département de conserver ce maillage. Pour que cela fonctionne, il y a trois piliers. Nous devons assumer nos charges d'infrastructures, de fonctionnement et de modernisation et de donner les outils essentiels aux équipes pédagogiques. Il est important que l'Éducation nationale nous entende sur ces sujets-là et soit capable de lancer des expérimentations sur le fonctionnement du collège et sur l'enseignement qui pourrait être parfois singulier ou autre. Et puis les territoires doivent également s'appropriier les collèges de manière à faciliter l'accès à l'ensemble des infrastructures publiques qu'elles soient culturelles, sportives ou autres, je crois que c'est un travail important. C'est là où on voit tout le travail notamment dans le rural, de l'internat et aujourd'hui pour mobiliser des jeunes, pour mobiliser des parents pour les inciter à mettre les jeunes à l'internat parce qu'il y a un suivi et un accompagnement spécifique qui leur permet de suivre et de s'intégrer totalement dans des filières. Je crois que les territoires ont leur responsabilité et ont leur part à prendre dans l'évolution et dans le fonctionnement de ces collèges, mais c'est surtout en étant proactif de notre côté. D'autres demandes de prises de paroles sur ce rapport ? Marie-Hélène ROQUETTE.

**Mme Marie-Hélène ROQUETTE, Conseillère départementale du canton de Naucelles**

Je voudrais juste profiter de ce moment pour remercier aussi tous nos agents qui travaillent spécifiquement pour et dans nos collèges pour l'engagement qu'ils ont auprès de nos 4 900 élèves. Par la même occasion, aussi, tout le personnel des services informatiques pour un service rendu efficace et reconnu dans nos établissements. Merci.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette intervention. Alain DELAGE.

**M. Alain DELAGE, Conseiller départemental du canton d'Ydes**

Juste pour remercier le Département pour cet investissement sachant que les collèges sont quand même une partie de l'attractivité pour la nouvelle population. À Ydes, nous avons des usines, cela bouge et c'est vrai que les gens regardent à deux fois pour venir sur notre secteur. Le collège, c'est comme l'école primaire, c'est ce qui peut nous attirer le monde. C'est surtout là-dessus que je voulais revenir, mais je suis encouragé par l'engouement du Département là-dessus. Merci.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Effectivement, les collèges au même titre que les écoles primaires, sont des éléments importants de notre ruralité et sont des atouts pour l'attractivité du territoire. Gilles CHABRIER.

**M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat**

Monsieur le Président, juste pour revenir sur l'investissement qui est porté sur les collèges. Je pense que nous pouvons à nouveau nous réjouir de cette dynamique. Il n'y a pas longtemps que je suis parmi vous, mais j'ai cru comprendre qu'il y a bien longtemps que nous n'avions pas autant investi dans les bâtiments du collège. C'est une belle dynamique qui va dans la rénovation thermique des différents bâtiments, donc

je pense que nous devons continuer dans cette démarche. Cela fait partie de l'attractivité du territoire. Tout à l'heure, on parlait aussi de certains collèges qui investissaient dans les internats de demain, je pense que nous avons une carte à jouer avec les différentes sections du département sur lequel nous avons un bon réseau et qui pourraient être sources d'attractivité de jeunes qui viennent de territoires voisins. Je pense que nous avons une réflexion à mener et à apporter de manière à étoffer un petit peu nos collèges. Je pense que nous avons une petite pépite parce que, quand on voit la qualité de nos sections, je pense que nous pouvons amener une autre nouvelle population dans nos collèges.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette précision que nous partageons bien évidemment. Pas d'autres demandes de prises de paroles ? Dominique BEAUDREY.

**Mme Dominique BEAUDREY, Conseillère départementale du canton de Maurs**

Je tiens aussi à souligner l'importance de garder nos internats sur notre territoire.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. D'autres demandes de prises de paroles ? Aurélie BRESSON.

**Mme Aurélie BRESSON, Conseillère départementale du canton de Murat**

J'aimerais vous remercier pour l'aide que vous avez attribuée au collègue d'Allanche. Je vais rebondir sur ce qu'a dit Gilles parce que la situation du collège d'Allanche, il faut savoir qu'en 2015, il y avait 39 élèves et qu'aujourd'hui on est à 68 élèves, grâce à la création de la section sportive. Cette section sportive s'est créée grâce à des cofinancements, dont celui du Département bien évidemment, de Hautes Terres Communauté et la Commune d'Allanche. Aujourd'hui, cette situation, bien sûr qu'il faut que nous trouvions une solution, cela ne peut pas être pérenne donc la Commune d'Allanche est en train de travailler sur un projet d'hébergement. Elle travaille activement avec les Services du Département et je souhaite les remercier parce qu'ils répondent favorablement et se déplacent pour nous aider à monter un dossier. Je voulais vous remercier et dire, effectivement, que les sections sportives font l'attractivité de notre département.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour ce témoignage. Je crois que c'est l'exemple même du travail que nous pouvons faire et des trois piliers que nous avons. C'est à la fois le Département qui s'investit pour prendre en charge les transports, ce n'est pas trop la compétence, le Territoire le fait aussi à travers la Communauté et la Commune et puis l'Éducation nationale à travers une section qui a été mise en place sur des activités de pleine nature. Ceci dit, cela a été souligné, de 35 élèves, on passe à 72. Cela reste fragile, soyons clairs ! Mais c'est pour dire qu'effectivement, il y a des perspectives, c'est encore à consolider bien évidemment, en la matière. S'il n'y a pas d'autres demandes de prises de paroles, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé à l'unanimité, je vous en remercie.

Nous sommes toujours dans le domaine de l'éducation mais là nous sommes sur l'enseignement supérieur et c'est Florian MORELLE qui nous le rapporte.

**ÉDUCATION : ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

**M. Florian MORELLE, Conseiller départemental du canton de Maurs**

Merci, Monsieur le Président. En effet, nous sommes toujours dans l'éducation, mais là, nous allons évoquer l'enseignement supérieur. Cela fait partie et cela a bien été évoqué lors de la présentation ce matin de ce Conseil et dans le premier rapport, c'est une piste aussi de développement d'attractivité parce que vous le savez, le Pôle d'Enseignement Supérieur aurillacois accueille près de 1 400 étudiants, dont environ 66 % ne sont pas Cantaliens. Cela démontre l'attractivité de notre pôle formation d'enseignement supérieur. À l'origine de ce succès, des formations attractives dans différents domaines de compétences (le commerce, la gestion, la comptabilité, GRH, les sciences de la vie, l'agro-alimentaire, la Cybersécurité, la technologie industrielle, le numérique, la communication, les Arts, l'éducation, la santé) ; des diplômes diversifiés les BUT (c'est anciennement l'IUT et DUT) Bachelor en trois ans ; les BTS ; les DE ; les licences professionnelles ; le Master qui est revenu complet sur la partie formation pour devenir enseignant avec le Master 1 et 2 à nouveau disponible sur Aurillac ; le Diplôme d'Accès aux Études Universitaires. Certains de ces diplômes peuvent être suivis en alternance avec un soutien sans faille du Conseil départemental qui participe, aux côtés de la CABA, à la dynamique engagée en offrant des conditions d'étude de grande qualité. Ce partenariat prend la forme d'une convention pluriannuelle qui permet d'afficher les axes stratégiques partagés en matière de développement de l'offre de formation universitaire sur Aurillac et de valoriser les participations financières de chacun tout en précisant les modes de gouvernance. Une nouvelle convention est en cours de construction à partir du projet de développement porté par l'Université Clermont Auvergne (UCA) en coordination avec toutes ses composantes dont la Fondation Université Clermont Auvergne en charge des projets de développement. Ce document intégrera l'évolution des DUT en BUT (Bachelor Universitaire Technologique), la création d'un master 1 à l'INSPé et l'arrivée de la deuxième promotion d'étudiants dans le cadre du label « Campus connecté » dont les locaux à Aurillac ont été inaugurés le 25 mai 2021. Une vingtaine d'étudiants est ainsi concernée. Les travaux d'aménagement et d'équipement en mobilier et en numérique ont été réalisés. D'autres équipements sont à prévoir dans le cadre du programme « Campus connecté » dont la durée est de cinq années. 531 900 euros y seront consacrés, le Conseil départemental disposant pour ce faire d'une subvention globale de 300 000 euros de la part de la Caisse des Dépôts et Consignations et de la Banque des Territoires.

Le dispositif Campus connecté Cantal Auvergne est désormais étendu aux sites sanflorains et mauriacois dans les lycées afin que tous les étudiants du Cantal puissent potentiellement accéder à une offre de formation post bac à distance tout en bénéficiant d'un accompagnement tutoré en présentiel assuré par l'INSPé d'Aurillac. Vous savez que c'est là, la réussite de ce programme. Nous l'avons vu l'année dernière avec le premier groupe d'étudiants à Aurillac, il n'y a pas de décrochage et tous arrivent à être diplômés en fin de parcours, ce qui est la réussite par rapport à un distanciel classique. Le fait d'avoir un tronc commun sur l'apprentissage de la méthodologie fourni justement par les étudiants de l'INSPé est vraiment gagnant-gagnant pour les étudiants de l'INSPé comme pour ceux qui suivent le parcours en distanciel. Dans l'attente de la production définitive de la convention-cadre avec l'Université, je vous propose de reconduire notre participation au fonctionnement du Pôle universitaire à hauteur de 138 000 euros pour 2022 (montant identique à celui de 2021).

La fabrique « Campus Cyber Cantal » sur le site universitaire aurillacois qui fait l'objet d'un rapport spécifique intégrera ces composants.

S'agissant des travaux du Pôle universitaire, avec l'arrivée du 3<sup>ème</sup> département, les besoins en locaux sont croissants et il est nécessaire d'adapter le bâtiment ancien en conséquence. En effet, construit dans les années 50, le bâtiment historique a connu divers réaménagements intérieurs, mais est resté tel quel quant à son aspect extérieur. Le Département a donc décidé d'engager une restructuration importante. Cette restructuration concernera l'amélioration des performances thermiques du bâtiment en plus de l'accessibilité et de la rénovation des cuisines du CROUS. Un diagnostic thermique a permis d'identifier les pistes d'amélioration qui concernent principalement l'isolation par l'extérieur, le changement des menuiseries, le changement de la chaudière et de la ventilation. Une consultation de trois maîtres d'œuvre avec remise de prestation permettra d'identifier le meilleur projet. Ce chantier important pour le Pôle universitaire devrait se dérouler en 2022 et 2023. L'isolation par l'extérieur, le changement des menuiseries et de chaudière devraient se réaliser sans incidence pour le fonctionnement. Pour le CROUS, les difficultés constatées en 2021 imposent de travailler d'autres solutions qui feront l'objet d'études en 2022 en concertation avec tous les partenaires. Des réunions de travail ont déjà eu lieu dans cette salle avec justement les partenaires que sont la CABA, entre autres, mais aussi toutes les structures universitaires pour réfléchir à la refonte du CROUS qui pourrait permettre peut-être sur un nouveau site d'être ouvert à un plus grand nombre d'étudiants et aussi permettre la restauration en soirée pour les étudiants qui ne peuvent pas venir le midi parce qu'ils ont trop peu de temps sur la pause méridienne, mais leur permettre d'avoir un repas chaud en soirée. Une vraie logique se ferait justement sur la colline formation, enseignement supérieur et structures innovantes. Voilà, on veut sortir un peu des frontières pour en faire profiter le plus grand nombre. Évalué à 5,6 M€ HT, ce projet sera partiellement financé par le Contrat de Plan Etat-Région et le Pacte régional pour le Cantal. Ces travaux sont inscrits dans le budget investissement des bâtiments départementaux 2022. Pour mémoire, le Département a modernisé l'amphithéâtre 1 en 2021. Cette opération a coûté 220 000 euros HT et a été complétée par l'installation d'un système audio et vidéo par l'UCA. Vous voyez bien aussi l'intérêt de participer aussi au fonctionnement de l'UCA parce que l'on voit concrètement aussi leur investissement sur notre territoire.

Il est proposé de :

- donner délégation à la Commission Permanente pour l'examen de la convention-cadre à intervenir avec l'UCA et la CABA pour le développement de la formation supérieure sur le Campus d'Aurillac à compter de 2022.
- d'inscrire au Budget départemental 2022 les crédits suivants pour le BP 2022 : 138 000 euros pour la convention CUP Pédagogique public avec l'UCA ; 59 800 euros pour la prestation Campus connecté ; 15 000 euros pour le mobilier matériel Campus connecté et 30 000 euros pour le matériel informatique Campus connecté.

Vous voyez qu'il y a des montants qui sont moindres parce que nous avons beaucoup investi sur le Campus connecté à Aurillac, puis à Saint-Flour et à Mauriac.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Des demandes de prises de paroles ? Pierre MATHONIER.

**M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2**

Pour me féliciter de la participation du Conseil départemental sur ce sujet-là, qui est majeur pour notre territoire et qui incarne bien la volonté que nous avons de faire monter le territoire avec une offre de formation correspondant à ce que nos jeunes vont chercher ailleurs. C'est une façon intelligente de répondre aux défis de l'attractivité du territoire. Merci.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

D'autres demandes de prises de paroles ? C'est vrai que sur ce dossier-là, mais il y en a d'autres, c'est une collaboration parfaite avec la CABA sur l'enseignement supérieur qui permet d'une part d'offrir des possibilités d'enseignement supérieur auprès des jeunes Cantaliens, ce que nous avons essayé encore de déployer avec le Campus connecté et en l'amenant sur Saint-Flour et sur Mauriac pour limiter au maximum les contraintes de développement. C'est aussi un facteur important d'attractivité puisque sur l'ensemble des étudiants cantaliens, imaginons que nous en avons 60 % qui viennent de l'extérieur du département et espérons que bon nombre d'entre eux imagineront construire leur vie dans le Cantal. Et pour déployer encore l'offre supérieure, nous avons sollicité l'Université pour pouvoir imaginer offrir un Master en biologie notamment au sein de l'université. C'est un projet. Dans ce cadre-là, nous essayons de mobiliser l'université, etc., mais bien évidemment, la décision ne nous revient pas, elle revient au Ministère, mais là, c'est à l'Université d'embrasser ce projet. Tout à l'heure, nous parlions de Pôle microbiote, nous voyons l'interaction entre les entreprises de premier plan que nous avons dans le département, que ce soit Biose, Lallemand, le Lip, l'ensemble de ces entreprises et dans le nord du département également, tout cela contribue à cet environnement favorable pour pouvoir développer ce type de formation dans le département. Et nul doute que sur l'image du département et l'attractivité, cela ne peut qu'être favorable.

Pas d'autres demandes de prises de paroles ? Je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous partons du côté du sport avec Philippe FABRE.

**SPORT****M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère**

Merci. Notre Contrat Sport Cantal formalise notre politique sportive, notamment à travers un avenant pour couvrir la saison 2021-2022. Cette politique s'organise autour de trois plateaux : le milieu fédéral ; les activités physiques de pleine nature et le sport pour tous. Le Cantal Tour Sport qui se situe au cœur de ces trois plateaux constitue notre action phare. Nous aurons, en 2022, à confirmer notre stratégie en politique sportive dans le cadre du Projet Cantal 2030.

Il est important de noter que le monde sportif, à travers cette crise sanitaire, est confronté à une diminution du nombre des licenciés. Environ 30 % des effectifs ont quitté nos clubs sportifs et donc, notre volonté au Conseil départemental du Cantal est bien de redonner le goût à la pratique sportive pour tous et sur tous les territoires. Cela sera notre idée majeure dans le cadre de notre futur Contrat Sport Cantal 2022-2024. Ce contrat se construit autour : d'un accompagnement financier lisible grâce à un panel de 10 aides ; un renforcement de nos animations notamment avec la mise en œuvre du label Terre de jeux 2024 et le partenariat avec la Fédération Française d'Athlétisme que nous voulons étoffer. Récemment, nous avons

reçu avec les services, Jean-Pierre FOURNERY, le Conseiller du Président André GIRAUD et la déléguée au développement de l'athlétisme pour proposer encore une fois et je rejoins Valérie RUEDA, pour maintenir un niveau d'attractivité de qualité d'éducation sur l'ensemble du territoire du Cantal. Là aussi, nous proposerons avec la Fédération Française d'Athlétisme, des dispositifs pour susciter la pratique sportive que ce soit bien sûr à la Ville Préfecture, à Aurillac cela a été fait au collège Jules Ferry, mais aussi sur l'ensemble de nos collèges et notamment nos collèges ruraux. Ces propositions doivent permettre une mise en œuvre d'une politique sportive diversifiée, dynamique en privilégiant le sport accessible à tous, l'épanouissement des jeunes et l'échange intergénérationnel. C'est le sens que nous voulons également, vous l'avez vu, au développement du Cantal Tour Sport avec un maillage de plus en plus important sur le département du Cantal, mais aussi un Cantal Tour Sport qui répondra à la pratique des seniors et également à la pratique pour tous et notamment ceux qui sont confrontés à des formes de handicap.

Un accompagnement centré sur la jeunesse. La jeunesse reste une de nos priorités au Conseil départemental du Cantal. Et là, encore une fois, notamment pour rendre l'éducation la plus attractive possible dans nos collèges, dans nos lycées, mais aussi dans l'enseignement du premier degré, ce n'est pas moins de 27 000 euros qui sont consacrés au sport scolaire, notamment en direction de l'USEP, mais aussi de l'UNSS. C'est tout cet accompagnement financier très significatif qui fait que l'enseignement à la fois dans les écoles primaires, mais aussi aux collèges et aux lycées se trouve favorisé, notamment dans le temps périscolaire. C'est le cas notamment de l'UNSS. Des aides également à tous les clubs qui disposent d'écoles de sport pour récompenser à la fois l'encadrement et la formation des éducateurs bénévoles. Une aide très ciblée sur les grands rassemblements départementaux, notamment le tournoi du 1<sup>er</sup> mai du District de football qui se déroule à la Ponétie ainsi que celui du 8 mai concernant le Comité départemental de rugby. C'est 55 000 euros qui seront réservés dans le budget 2022 dont 5 000 euros pour ces deux rassemblements.

Une confirmation de notre soutien au monde sportif cantalien avec l'aide de 25 000 euros pour le fonctionnement de la Maison des sports. Vous le savez tous, le Département du Cantal dispose d'une Maison des sports qui est mise à disposition du Comité Départemental Olympique et Sportif. Ce n'est pas le cas dans tous les départements. Au-delà du bâtiment, c'est 25 000 euros qui sont fléchés pour le bon fonctionnement de tous ces Comités et notamment de leurs bénévoles.

L'engagement en direction des clubs affiliés à une fédération avec le soutien au déplacement des compétitions nationales et régionales, 106 000 euros seront réservés en 2022. Nous le savons, le sport, ce sont des déplacements et dans nos territoires ruraux, cela génère des coûts importants et le Conseil départemental, dans sa politique sportive, veut venir au soutien de ces clubs. Une remise de dotation annuelle pour l'engagement des jeunes et des bénévoles sera toujours prolongée en 2022. 40 000 euros seront proposés au budget 2022. Le soutien aux sportifs de haut niveau, avec des bourses en fonction des désignations de ces sportifs sur la liste de la fédération des sportifs de haut niveau. Mais au-delà de ça et en cohérence avec notre label « Terre de jeux 2024 », nous envisageons d'accompagner des athlètes cantaliens qui prépareront les JO de 2024 avec une bourse annuelle qui pourrait aller jusqu'à 5 000 euros. Cela sera fait bien sûr, avec des contreparties, nous demanderons à nos athlètes de participer notamment aux étapes du Cantal Tour Sport et aussi de venir dans les collèges pour faire

partager leur expérience de sportifs de haut niveau, ce sont, je crois, autant de moments d'éducation qu'il faut privilégier.

Le soutien aux Activités Physiques de Pleine Nature avec : l'appel à projets qui est réservé notamment aux partenaires du Cantal Tour Sport ; la convention pour l'accueil de l'équipe de France de Trail dans le Cantal par Cantal Destination. Avec le soutien aux trois courses hors stade ; le soutien également aux activités portées par les associations d'éducation populaires pour la découverte et l'apprentissage du ski au Lioran et bien sûr, l'opération en direction de tous les collégiens en classe de quatrième pour leur faire découvrir, pour certains, la station du Lioran, mais aussi tous les métiers de la montagne.

Le soutien au Sport Santé, avec un partenariat avec le dispositif d'appui vers la pratique d'activités physiques qui permet à tous ces acteurs de proposer des activités à tous.

Enfin, le Cantal Tour Sport, à travers 11 dates qui désormais maillent le département du Cantal. Ce qui est important à noter, toujours dans le cadre de « Terre de jeux 2024 », des dates plutôt dédiées à l'olympisme, une pour les JO d'hiver au Lioran et une l'été à Vic-sur-Cère. Concernant le Cantal Tour Sport, c'est près de 28 000 jeunes qui ont pu participer à cet événement depuis sa création en 2014. Le Cantal Tour Sport est dédié aux jeunes de 6 à 18 ans, ce sont des activités gratuites. Récemment, cet automne, nous nous sommes rendus à Maurs sur une étape dédiée au sport équestre, mais pas que. Elle sera bien sûr prolongée et développée dans cette belle Commune de Maurs. Nous nous sommes rendus également à Saint-Flour sur le sujet du patrimoine. Là aussi, deux étapes qui viennent renforcer la notoriété du Cantal Tour Sport, mais pas que, qui répondent tout simplement aux Cantaliens qui souhaitent pratiquer le sport. Et quand je dis Cantaliens, ce sont ceux qui n'ont pas la chance parfois de partir en vacances durant la période de vacances scolaires. C'est une vraie action en direction du social que nous voulons mettre en œuvre, mais pas que ; c'est aussi ceux qui font le choix de rejoindre le Cantal pour de nombreux touristes qui peuvent bénéficier de ces moments de découverte et surtout viser à encourager la pratique sportive et au bout du bout, de rejoindre les clubs cantaliens. Il est important de noter le partenariat historique que nous avons avec EDF, mais ce partenariat est désormais complété par un partenariat important de la CAF. Tout cela nous permet de démultiplier les étapes sur le territoire et de proposer à tous ces jeunes une activité sportive sachant que pas moins de 80 personnes assurent la bonne organisation à chacune de ces étapes.

Il vous est proposé de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération.

- d'approuver le programme d'interventions du Conseil départemental en faveur du sport pour l'année 2022.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce programme.
- de décider d'attribuer aux trois courses hors stade les subventions qui vous sont proposées pour la Pastourelle, l'UTPMA et l'Aquaterra.
- et enfin d'inscrire au Budget départemental 2022 les crédits qui sont précisés sur le tableau et de donner délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre.

Avis favorable pour la Troisième Commission et conforme pour la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci Philippe FABRE pour cette présentation complète. Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce rapport sur le sport ? Jean MAGE.

**M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes**

Merci, Monsieur le Président. Juste pour faire une petite remarque qui n'a pas trait à la totalité du rapport, mais c'est au sujet de l'action en faveur des sportifs de haut niveau dont nous nous réjouissons particulièrement dans le canton de Riom-ès-Montagnes et plus précisément au Nord du canton dans la Commune de Chanterelle. Puisqu'on a un jeune de cette Commune qui a déjà été représentant du département aux derniers Jeux Olympiques où il a été finaliste du 3 000 m steeple. J'ai vu que dans les actions, il y a notamment des possibilités d'interventions dans les collèges. Je veux signaler ici l'état d'esprit de ce jeune homme Alexis PHELUT qui déjà, s'implique, il est venu au collège de Condat et il peut aller dans plusieurs établissements pour transmettre la bonne parole. C'est un jeune qui aime son territoire et il a en plus l'ambition, outre les ambitions d'athlète, de s'installer agriculteur sur la Commune de Chanterelle. Je voulais le saluer ici et saluer l'action du Département de maintenir ces bourses, dont j'espère qu'il bénéficiera.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Très bien. Oui, c'est un jeune avec lequel nous sommes bien évidemment en contact. Il y en a d'autres sur le département. Nous sommes en contact avec les fédérations, toute la difficulté étant d'arriver à référencer ces jeunes pousses, ses jeunes espoirs au niveau sportif. D'autres demandes de prises de parole ? Didier ACHALME, Dominique BEAUDREY.

**M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1**

Merci, Monsieur le Président. Je voulais me féliciter de la diversification du Cantal Tour Sport parce que la session de Saint-Flour sur l'urbanisme et le patrimoine a été remarquablement fréquentée et appréciée. Merci à tous ceux qui ont œuvré dans les services et à leur Président, merci.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

En fait ce n'est pas Dominique BEAUDREY mais Florian MORELLE qui a demandé la parole.

**M. Florian MORELLE, Conseiller départemental du canton de Maurs**

C'est la force de ce binôme, c'est Dominique qui demande et c'est moi qui parle et des fois c'est l'inverse. Je fais écho à l'intervention de Didier ACHALME sur Saint-Flour autour du patrimoine, nous sommes très satisfaits pour la Commune de Maurs et même tout le pays de Maurs parce qu'il y avait des enfants de Maurs et même de très loin parce que j'ai reconnu des vêtements aux couleurs de Saint-Simon ou autres. On ne s'en rend pas toujours compte et maintenant que nous avons cette proposition sur le territoire, c'est que c'est une très belle machine, qui est bien huilée, qui fonctionne bien et qui est connue des Cantaliens et donc, nous avons justement beaucoup de Cantaliens. Le fait de la proximité avec le Lot et l'Aveyron fait aussi que des Lotois et Aveyronnais ont pu profiter de cette journée. Nous sommes vraiment sur un zonage qui a permis à beaucoup d'enfants de participer et donc 15 activités autour du pôle équestre qui fait la fierté de Maurs et des habitants de bassin de vie et puis les activités proposées par les associations locales. Cela densifie en plus le réseau des associations locales sportives qui avait vraiment besoin aussi de pouvoir être mieux connu pour permettre aux plus jeunes dans cette période un



peu compliquée de connaître les activités disponibles sur le territoire. Cela a eu un effet tout de suite et cela aura peut-être même un effet supplémentaire avec un club de judo qui pourrait peut-être dans les années à venir s'installer durablement sur Maurs grâce justement à l'effet du Cantal Tour Sport. C'est très concluant de ce que cela peut apporter sur le territoire et on espère bien que le Vice-Président en charge de ce dossier veuille prolonger cet accord sur les années à venir.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour ce témoignage. Sylvie LACHAIZE.

**Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1**

Je me joins aux remerciements et aux félicitations pour Philippe FABRE pour son Cantal Tour Sport et pour tout le travail qui est fait autour. Je voulais aussi me satisfaire de la réflexion et de la construction des propositions pour 2022 en faveur des seniors et des personnes en situation de handicap qui sera aussi quelque chose d'important et que nous mènerons tous les deux Philippe pour ce nouveau Cantal Tour Sport l'année prochaine.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. D'autres demandes de prises de paroles ? S'il n'y en a pas, je mets le rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons à la vie associative et c'est Philippe FABRE qui poursuit.

#### VIE ASSOCIATIVE

**M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère**

Merci, Président. Le tissu associatif, ce ne sont pas moins de 5 000 structures dans notre département et comme vous le savez, le Conseil départemental s'est engagé depuis de nombreuses années à leur côté, notamment dans tous les secteurs de la vie cantalienne que ce soit la solidarité, l'économie, le tourisme, le sport ou la culture, mais aussi dans le fonctionnement de la Maison du bénévolat. Cette aide est aussi confortée par le Fonds de Développement de la Vie Associative au sein duquel le Département est représenté. Le Conseil départemental soutient également les associations à travers la mise en place d'appels à projets ponctuels comme ce fut le cas en 2019, notamment pour la dynamisation des activités de loisirs.

S'agissant de la Maison du bénévolat, nous vous proposons en 2022 un accompagnement financier qui sera fixé à hauteur de 5 000 euros.

Le Fonds Cantal Animation que nous connaissons tous très bien, c'est un dispositif qui prévoit 20 000 euros par an et par canton. Il est accompagné du Fonds Cantal Animation+ qui s'élève à 217 700 euros par an.

Ces deux composantes à la fois du Fonds Cantal Animation et du Fonds Cantal Animation+ peuvent être cumulables. Il vous est proposé de confirmer ces dispositifs que ce soit le Fonds Cantal Animation et le Fonds Cantal Animation+. Vous retrouverez bien sûr la liste des manifestations qui bénéficient de ces accompagnements.

Je vous propose donc de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération suivant.

- d'approuver les axes d'interventions du Conseil départemental en faveur de la vie associative et des bénévoles cantaliens.
- d'attribuer à l'association de gestion de la Maison du bénévolat une subvention de 5 000 euros.
- de renouveler pour 2022 le dispositif d'aides Fonds Cantal Animation et Fonds Cantal Animation +.
- de fixer à 300 000 euros l'enveloppe budgétaire pour le Fonds Cantal Animation.
- de fixer à 217 700 euros l'enveloppe budgétaire pour le Fonds Cantal Animation +.
- de décider d'inscrire au Budget départemental les crédits suivants et de donner délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

Après une longue prise de paroles, permettez-moi de féliciter les services qui m'accompagnent sur tous ces sujets : l'éducation, le sport, le tourisme, le milieu associatif. Je veux très chaleureusement féliciter Fabien MIEDZIANOWSKI, notre Directeur Général Adjoint ainsi que Brigitte DUBOIS et l'ensemble des Services pour le travail considérable qu'ils font. La meilleure expression du travail que vous venez de saluer, c'est bien sûr le développement du Cantal Tour Sport auquel je suis très attaché. En tout cas, je veux, après ce moment, les remercier très chaleureusement. Merci beaucoup.

Avis favorable de la Troisième Commission et conforme de la Première.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce rapport ? Je veux rappeler simplement que sur les manifestations bénéficiant du FCA+ et le listing que vous avez, ce sont les manifestations qui sont retenues. Bien évidemment sur l'exercice 2021, certaines ne se sont pas tenues faute de Covid, d'autres ont été là à titre exceptionnel comme le concours national Aubrac qui s'est tenu au sommet de l'élevage. En cours d'année, je vous proposerai d'intégrer dans cette liste le festival Caillou Costaud de Pierrefort, ce qui nécessite à l'ensemble des associations de déposer bien évidemment, un dossier en cours d'année. Christophe VIDAL.

**M. Christophe VIDAL, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 2**

Juste un petit mot, le festival Caillou Costaud est vraiment d'un intérêt départemental par rapport à ses actions sur la culture et l'animation du territoire. Je pense qu'il faudra considérer leur demande dans les mois à venir.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Très bien, nous examinerons le dossier en cours d'année. S'il n'y a pas d'autres demandes de prises de paroles, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 11 et c'est Didier ACHALME qui nous le présente.

**PARTICIPATION À UNE PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE SUR LE TERRITOIRE CANTALIEN**

**M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1**

Merci, Monsieur le Président, je rapporte ce rapport à la place d'Annie DELRIEU qui est absente ce matin pour cause de chute sur le verglas. J'espère qu'elle nous reviendra très vite.

Depuis de nombreuses années, le Cantal a à cœur de développer tous les vecteurs de communication et le cinéma, bien entendu, est un vecteur majeur. Depuis deux ans, ce ne sont pas moins de 6 tournages de production cinématographique ou audiovisuelle qui ont eu lieu sur notre territoire.

Il vous est proposé d'apporter notre soutien à la production cinématographique « Les Chemins de Pierre » dans le cadre d'un conventionnement avec la Société de production Radar Films à hauteur de 20 000 euros. Le projet de convention à conclure est joint en annexe. En contrepartie du soutien financier de la Collectivité, la Société de production s'engage à favoriser une diffusion des œuvres auprès des Cantaliens et d'associer le Département aux actions de communication liées à la promotion du film.

Je vous propose d'adopter la délibération suivante.

- de valider la participation du Conseil départemental au film « Les Chemins de Pierre » produit par la Société de production « Radar Films » pour un montant de 20 000 euros ;
- de valider la convention déterminant les conditions et les modalités de la participation ;
- et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Simplement pour rappeler que ce projet s'inscrit dans un vaste programme sur l'attractivité et la notoriété du département du Cantal. À titre d'information, le film « Délicieux » qui est sorti à l'automne a fait 350 000 entrées, je vous laisse apprécier le volume. Nous n'avons pas trop de référence. Ceci dit, 350 000 spectateurs qui ont vu le Cantal, je ne parle pas des retombées économiques directes sur le territoire. Et quant à « Mystère », la sortie officielle au niveau national est prévue le 15 décembre et nous souhaitons un véritable succès à ce conte de Noël qui mettra en valeur nos paysages cantaliens. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Je vous propose de continuer à faire quelques rapports.

## NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE

### **Mme Valérie CABECAS, Conseillère départementale du canton de Riom-ès-Montagnes**

Merci, Président. L'aménagement numérique du territoire et le développement des usages numériques sont une priorité pour le Conseil départemental réaffirmée dans le Projet pour le Cantal. Il y a plusieurs volets : les infrastructures et bien sûr, les usages.

Au niveau des infrastructures, le Programme Auvergne Très Haut Débit dans lequel le Conseil départemental s'est engagé en 2013. Cet engagement va être poursuivi jusqu'en 2022 pour avoir 92 % des locaux connectés à la fibre optique. À ce jour, 138 communes sont raccordables, ce qui fera à la fin de 2022, 53 nouvelles communes supplémentaires. Dans ce cadre, au titre du budget 2022, le Département devra financer 893 792 euros. L'étude est en cours concernant la phase 4 pour du 100 % fibre. 123 millions d'euros sont accordés par l'État dans le cadre du fonds national pour la société numérique et du plan de relance, ce qui permet de financer cette opération en lien avec l'objectif national 100 % fibré en 2025, mais les Collectivités doivent apporter deux tiers du financement. La Région va donc se rapprocher des Départements pour recueillir leur avis et envisager un montage juridique et financier. Concernant la téléphonie mobile, après avoir assuré la maîtrise d'ouvrage pour la construction des pylônes permettant de desservir une centaine de centres-bourgs dans le cadre des opérations « zone blanches », le Département participe aux programmes régional « 1300 sites » et national « New Deal ». Dans ce cadre, l'État contraint les opérateurs, sur leurs fonds propres, à desservir 100 % des zones blanches en France. Pour 2022, les sites proposés sont Calvinet (partie 2), Leyvaux, Méallet, Apchon, Les Ternes, Cussac et Neuvéglise-sur-Truyère. 20 000 euros sont inscrits au budget 2022 pour financer le solde des travaux des pylônes du programme « 1300 sites ».

Concernant les usages numériques et l'accès aux services, en 2022, le Conseil départemental poursuivra la mise en œuvre des actions inscrites dans le cadre de la stratégie départementale de développement des usages et des services numériques notamment par le biais : du CyberCantal le bus départemental. Pour cela, vous savez que le Conseil départemental a réaménagé deux bus de la médiathèque pour créer ce service qui a pour vocation d'offrir un support pour France Services dédié à l'accès aux démarches administratives en ligne, d'apporter un service d'inclusion numérique de proximité et de proposer les services départementaux au plus près des Cantaliens ; la création du Campus CyberCantal. Après la candidature du Conseil départemental à l'appel à projets de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires, « les Fabriques de Territoire » n'ont pas eu un franc succès. Un nouvel appel à projets va être déposé en 2022. Le Département y répondra de façon à obtenir le programme Campus CyberCantal qui sera un lieu « ressources » pour les Collectivités et un réseau de tiers-lieux du territoire qui sera aussi un lieu de formation et de professionnalisation et un lieu pour la médiation numérique ; au niveau de CyberCantal tiers-lieux, ce sera le renouvellement des conventions concernant la dynamisation du réseau ; l'information géographique, on a la poursuite du travail engagé sur la dernière version de atlas.cantal.fr suivi de la convention avec le CRAIG (Centre Régional Auvergnat d'Information Géographique) ; la 17<sup>ème</sup> édition de RuraliTIC pour un coût de 31 000 euros ; la 4<sup>ème</sup> édition de Smart Agri Forum pour un montant de 15 000 euros ; la plateforme collaborative dédiée à la jeunesse dont on a parlé tout à l'heure et le tourisme et la réalité virtuelle concernant notamment le développement de l'application

Cantal Rando & Découverte. Ces actions représentent un volume global de 40 000 euros en investissement et de 186 000 euros en fonctionnement.

De plus au niveau de France Services, l'ANCT a créé une filière d'animateurs départementaux et pour le Cantal, c'est un agent du Conseil départemental qui a été positionné et qui fait fonction d'animateur départemental France Services. Pour cela, le Conseil départemental bénéficiera d'une subvention annuelle des Services de l'État à hauteur de 25 000 euros.

Il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération suivant.

- Approuve le programme d'interventions du Conseil départemental en faveur de l'aménagement numérique du territoire, de l'accessibilité des services au public et du développement des usages du numérique.

- Décide d'inscrire au Budget départemental les crédits suivants et donne délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents, c'est-à-dire un total de 186 000 euros au niveau du fonctionnement et un total de 953 792 euros au niveau de l'investissement.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première.

#### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Des demandes de prises de paroles sur ce rapport ? Je n'en vois pas, c'est un rapport important sur le déploiement de la fibre. Nous avons 138 Communes où la fibre est commercialisée. En 2022, nous en espérons plus d'une cinquantaine supplémentaire avec l'objectif de 100 % fibre. Imaginez que la quatrième tranche va représenter un peu moins de 9 000 prises, mais l'investissement sera conséquent parce que bien évidemment, ce sont les immeubles les plus éloignés, mais nous nous devons par solidarité et par équité bien évidemment de pouvoir les desservir en fibre. Ce sera un investissement de l'ordre de 10 millions d'euros pour le territoire. Je rappellerai que sur le déploiement de la fibre et du Très Haut Débit d'une manière générale, l'investissement du Département c'est quasiment 19 millions d'euros qui ont été consacrés au déploiement de cette fibre. Sur les usages et les outils, nous avons également parlé dans le cadre du Projet, bien évidemment, il y a le bus numérique, pourquoi ne pas imaginer des consultations mobiles au niveau médical qui feront appel aux transmissions et au numérique.

Je ne suis pas plus long, s'il n'y a pas de demandes de prise de parole, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 13 et c'est Aurélie BRESSON qui nous le rapporte.

#### **LE CAMPUS CYBERCANTAL**

#### **Mme Aurélie BRESSON, Conseillère départementale du canton de Murat**

Merci, Monsieur le Président. En 2021, le Conseil départemental a candidaté à l'appel à projets de de l'ANCT « les Fabriques de Territoire ». Le dispositif proposé n'était pas adapté à une candidature portée à l'échelle départementale. Notre projet a ouvert d'autres perspectives suscitant un intérêt auprès de l'ANCT qui a décidé de lancer un nouvel appel à projets en 2022 qui correspondrait en tout point à l'ambition du Département. Il semble pertinent de poursuivre le projet Fabrique des Territoires renommé Campus CyberCantal afin d'offrir une diversité de services en un même espace qui sera à la fois : un lieu

« ressources » pour le réseau de tiers-lieux et pour les territoires ; un lieu de formation et de professionnalisation ; un lieu pour la médiation numérique.

La mise en place de cette démarche avec la création d'un tiers-lieu ressource « Le Campus CyberCantal » sur le site universitaire d'Aurillac permettra également de soutenir, valoriser, compléter et mettre en réseau les actions des territoires. L'idée est d'ouvrir ces outils aux territoires, notamment à ceux qui disposent de tiers-lieux ou à ceux qui ont en projet d'en créer, puis d'animer le réseau. Le Pôle Attractivité et Développement du Territoire serait en capacité d'élargir son offre de service en s'impliquant dans de nouvelles actions. Il proposerait un ensemble de nouveaux services s'inscrivant dans la complémentarité avec les dispositifs existants et en association avec ses partenaires avec entre autres : un espace de ressources pour le réseau CyberCantal Tiers-lieux qui permettrait de soutenir les tiers-lieux du réseau CyberCantal ; un espace d'innovation et de création communautaire disposant de matériels de fabrication numérique, de matériels audiovisuels ainsi que des applications ; un espace de démonstration (showroom) ; des actions de médiation pour accompagner les conseillers numériques ; l'animation départementale des Maisons France Services ; la construction de projets entre le Campus Connecté et les territoires ; les Bus CyberCantal du Département viendront compléter le dispositif.

Concernant les partenaires, plusieurs partenaires ont déjà manifesté leur intérêt et souhaitent s'impliquer dans la mise en place de ce projet.

Il y a tout d'abord le réseau CyberCantal Tiers-lieux composé de 14 tiers-lieux, 12 télécentres et 2 fablabs, répartis dans tout le département du Cantal. Ce dispositif a pour ambition de développer l'attractivité du territoire en rapprochant l'emploi de l'habitat, en contribuant au rééquilibrage du territoire tout en améliorant la qualité de vie des Cantaliens. Les bus CyberCantal du Département auront vocation à faire le lien entre le Campus CyberCantal et les tiers-lieux du territoire.

L'Incubateur Tiers-lieux Landestini Cantal-Auvergne. L'expertise des animateurs de Landestini ainsi que les matériels seront mis à la disposition du « Campus CyberCantal » et réciproquement.

L'Université Clermont Auvergne avec l'IUT et l'INSPé qui anime ce dispositif proposera dans le cadre du « Campus CyberCantal » d'accompagner les territoires à développer l'enseignement supérieur à distance.

Le Réseau Canopé équipera et animera dans le « Campus CyberCantal » une école numérique « vitrine », ouverte aux territoires et à leurs établissements scolaires. Le périmètre proposé est similaire à celui qui avait été adopté par délibération en mars 2021.

Concernant son plan de financement prévisionnel pour l'année 2022 : en dépenses de fonctionnement 50 000 euros et en recettes 50 000 euros qui viennent de la fabrique des territoires. Concernant la section d'investissement, nous avons 44 000 euros en dépenses et les recettes viendront du Département.

Il vous est demandé de vous prononcer sur le projet de délibération suivant.

Considérant l'intérêt de poursuivre ce projet renommé « Campus CyberCantal ».

- Approuve le projet « Campus CyberCantal » portant création d'un tiers-lieu ressource sur le site universitaire d'Aurillac.

- Approuve le plan de financement comme il vient de vous être proposé.

- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à solliciter des cofinancements et notamment à déposer une candidature pour le futur appel à projets de l'ANCT et à signer tous documents y afférent.

- Donne délégation à la Commission Permanente du Conseil départemental pour la mise en œuvre de cette délibération et l'ajustement éventuel de son plan de financement prévisionnel.

Ce projet a reçu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce rapport ? Je n'en vois pas, donc consensus général, je ne peux que m'en satisfaire. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 14 et c'est Jean-Jacques MONLOUBOU.

**RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE MISE À DISPOSITION DE PYLÔNES DE TDF  
SUR LES SITES DE ROANNES-SAINT-MARY ET D'AYRENS**

**M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Conseiller départemental du canton de Neuvéglise-sur-Truyère**

Merci, Monsieur le Président. Le 24 novembre 2004, le Département du Cantal et TDF ont conclu une convention ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles TDF fournit une prestation de mise à disposition d'infrastructures passives (pylônes) sur les sites TDF existants. Cette convention a été conclue dans le cadre d'un plan d'action destiné à résorber les zones couvertes par aucun opérateur qu'on appelle les « zones blanches » en téléphonie mobile. Ainsi, des contrats particuliers ont été conclus au fil de l'eau, entre le Département du Cantal et TDF, pour chacun des sites concernés par des infrastructures passives pour la couverture des « zones blanches ». La durée de ces conventions est de 10 ans. Monsieur le Président nous propose de reconduire ces prestations et de conclure dès à présent un contrat pour les deux sites suivants qui sont Roannes-Saint-Mary et Ayrens. Une nouvelle vague de reconductions sera prévue en 2022.

Ces contrats comportent quatre volets. Le volet 1 bis relatif au renouvellement de la mise à disposition d'emplacements sur les Infrastructures passives et à l'usage du Site pour la durée du Contrat, pour un montant de 16 940 euros HT. Le volet 2 concerne la maintenance des infrastructures passives mises à disposition pour un montant de 602 euros HT aux conditions économiques 2021 par site et par an. Le volet 3 concerne, s'il y a lieu, la réalisation d'aménagements des infrastructures passives existantes pour accueillir les équipements de l'Opérateur pour la fourniture du service de la 3G et de la 4G. Ce volet est à la charge des Opérateurs, le Département n'est pas concerné sur ce volet. Le volet 4 concerne la mise à disposition sur les infrastructures passives, d'emplacements supplémentaires destinés à accueillir les équipements de l'Opérateur pour la fourniture des services de la 3G ou de la 4G. Ce volet ne s'appliquera que si l'opérateur leader, seul en charge du déploiement de la 3G dans les zones pour lesquelles sont installées sur le pylône des antennes supplémentaires. L'étude d'ingénierie, s'il y a lieu, sera prise en charge par l'opérateur leader. Pour un montant de 580 euros HT aux conditions économiques 2021 par site et par an.

Les conventions de mise à disposition des sites de Roannes-Saint-Mary et d'Ayrens sont jointes en annexe au présent rapport.

Il nous est demandé de bien vouloir :

- Approuver les contrats de mise à disposition d'infrastructures passives avec TDF.
- et d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer lesdits contrats.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prises de paroles ? Je n'en vois pas, je mets se rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Je vous propose de passer à l'examen du rapport n° 15. C'est Didier ACHALME qui nous le présente.

## **VOIRIE DÉPARTEMENTALE**

### **M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1**

La voirie départementale est un budget important, vous le savez. En termes d'investissement, c'est un projet majeur pour l'amélioration de l'attractivité du département. Comment être attractif si on ne peut pas communiquer entre nous et si on ne peut pas se déplacer ?

Nous avons signé avec la Région, un Pacte régional pour le Cantal et son avenant qui concerne les travaux suivants : le contournement Nord de Saint-Flour sur la RD 926 qui est terminé ; la liaison entre la route nationale 122 et la route départementale 120 et la route 922, ce qui concerne le contournement Ouest de l'agglomération d'Aurillac ; les travaux sur la RD 922, c'est-à-dire les aménagements qualitatifs entre Jussac et les quatre routes de Salers ; les aménagements qualitatifs entre Mauriac et Ydes ; la liaison entre la 122 et le RD 926, c'est le contournement de Murat ; sur la RD 926, c'est le contournement d'Ussel ; sur la RD 680, c'est l'accès au Grand site du Puy Mary et bien entendu d'autres projets que nous pourrions y mettre au fur et à mesure.

Cela se traduira en 2022 par : le paiement du loyer du contrat de partenariat sur la RD 926 (contournements de Roffiac et de Saint-Flour) pour 1 million d'euros ; la continuité des études et des procédures administratives en vue de la réalisation des opérations ci-dessus pour 520 000 euros ; la fin d'aménagement du créneau de dépassement, du traitement des carrefours sur la 922 au niveau de la Commune de Saint-Cernin et aussi le traitement du glissement au bas de la côte de Saint-Cernin pour 2,32 millions d'euros. Ces opérations proposées dans le cadre du Pacte régional pour le Cantal permettront, enfin, d'améliorer le réseau routier. Même si ce n'est pas une finalité, il faut continuer.

En dehors de ces opérations, dans le cadre du Pacte régional interviendra le paiement du loyer du contrat de partenariat sur la RD 120 au niveau de Prentegarde et de l'entrée de Montvert pour 1,1 million d'euros. En parallèle, il faudra surveiller le fait que l'État qui n'a plus que la responsabilité de la route nationale 122, continue la modernisation de celle-ci et à ce titre, une enveloppe de 560 000 euros dans le cadre du contrat de plan Etat-Région avait été souscrite. Elle sera proposée à l'inscription du budget 2022 pour



l'opération de la déviation de Sansac-de-Marmiesse, du raccordement du contournement sud d'Aurillac et des créneaux de dépassement entre Neussargues et Murat.

Il faut aussi, bien sûr, maintenir le réseau routier de proximité et le maintenir dans un état de qualité correcte. Nous avons depuis 25 ans une forte amélioration de notre réseau routier qui est soulignée par nos touristes. Je crois que c'est important, donc il faudra : contribuer aussi sur la RD 42, cette route qui permet la desserte de la carrière d'Arnac, je vais y revenir ; améliorer le raccordement de Saint-Saturnin à la RD 16 puisque vous le savez, 800 000 m<sup>3</sup> de terrain avaient glissé et on ne peut pas reconstruire la RD 16 sur cette trajectoire parce qu'il n'y aurait pas de pérennité des travaux que nous amènerions et cela nous coûterait plusieurs millions d'euros ; sur le RD 678 entre Riom-ès-Montagnes et Mauriac, il faut améliorer la section entre Trizac et Le Vigean ; RD 990 c'est Raulhac/Arpajon-sur-Cère avec ce goulet d'étranglement qu'est la section du Pont du Goul dont on parle depuis longtemps.

Sur la RD 42, il s'agit de la desserte de la carrière d'Arnac. La carrière d'Arnac qui extrait annuellement près de 100 000 tonnes de matériaux destinés principalement à l'entretien des routes. Il faut donc refaire la route sur une longueur de 3,3 km pour permettre le passage des camions et éviter son affaissement définitif.

Sur la RD 16, donc la route de Saint-Saturnin à Saint-Bonnet-de-Condat, au lieu-dit « La Sarrie », nous avons mis en place des mesures d'évitement de ce contournement, donc il faut passer par Saint-Saturnin. Les acquisitions foncières ont été faites entre la RD 16 et Saint-Saturnin. Il convient maintenant de travailler entre Saint-Saturnin et Saint-Bonnet-de-Condat.

Sur la RD 678 qui assure la liaison entre Mauriac et Riom-ès-Montagnes, des travaux sont programmés en 2022. Ils consisteront à calibrer et à rectifier ponctuellement dans les zones à fortes contraintes entre Pons et Moussages, au lieu-dit « Le Moulin de la Chiquette ». C'est poétique !

Sur la RD 990, 300 000 euros seront investis pour améliorer la liaison avec le secteur Nord aveyronnais, c'est-à-dire le Mur-de-Barrez, Aurillac via Raulhac et on parle là, du Pont du Goul dont j'ai parlé tout à l'heure.

Au-delà de ces itinéraires, il faut continuer notre programme de traverses d'agglomérations qui est une spécificité importante et qui nous permet d'améliorer là aussi la fluidité et la sécurité de nos concitoyens. Nous continuons les opérations d'investissement sur nos routes parce que globalement, nous avons quand même un vieillissement des routes et des valeurs de glissance faibles sur 10 % du réseau structurant qu'il faut continuer à améliorer.

Pour ce qui est des ouvrages d'art, une enveloppe de 450 000 euros est inscrite aux travaux au titre de l'année 2022, il faut là aussi surveiller nos ouvrages d'art et faire les grosses réparations coûteuses pour ne pas avoir de souci dans l'avenir immédiat.

Pour 2022, il vous est proposé une enveloppe consacrée à ces travaux de sauvegarde du patrimoine qui se répartit comme suit : 1 700 K€ pour les Grosses Réparations de Chaussées ; 2 500 K€ pour le revêtement du réseau structurant ; 900 K€ pour les Grosses Réparations d'Ouvrage d'Art ; 200 K€ pour le renouvellement de la signalisation de police et directionnelle ; 300 K€ pour les arasements de talus qui consistent à traiter des zones sujettes à des glissements ou des éboulements et là je ne parle pas du glissement de La Sarrie à Saint-Saturnin.

Il faut aussi et je pense que nous y sommes tous sensibles garder cette enveloppe de 500 000 euros pour le réseau d'intérêt local qui nous permet d'améliorer à notre échelle et avec notre vision, les endroits où nous avons quelques petits soucis qui ne sont pas dans le programme des gros travaux, mais que nous pouvons améliorer grâce à cette enveloppe. Au-delà de cet investissement, il faut considérer que l'entretien estival nous coûte 5,16 millions d'euros, dont 37 000 euros correspondent au préfinancement des travaux d'investissement réalisés en régie et l'entretien hivernal une enveloppe de 1 490 000 euros lui est réservée.

Il faut relever la part dans le budget de fonctionnement des loyers dans le cadre des contrats de partenariat de la RD 120 pour 695 000 euros et de la RD 926 pour un montant de 424 000 euros, ce qui nous fait un total de 1 109 000 euros.

Enfin, la Collectivité portera 3 460 000 euros d'investissement sur les bâtiments routiers. Le détail, bien sûr, de ces opérations vous est présenté dans le rapport annexe. Les bâtiments départementaux sont aussi un sujet d'importance qu'il faut améliorer, on l'a dit tout à l'heure, dans la trajectoire d'amélioration des économies d'énergie.

Je vous demande :

- de valider le programme d'investissement 2022 sur la voirie départementale.
- d'inscrire au Budget Primitif du Département, pour l'exercice 2022, une enveloppe de 16 518 000 euros de crédits de paiements en dépenses d'investissement.
- d'inscrire au Budget Primitif du Département un montant de 6 650 000 euros en dépenses de fonctionnement (hors frais de personnel et matériel).
- de donner délégation à la Commission Permanente pour adapter, en cours d'année et dans les enveloppes budgétaires votées, les différents programmes de travaux en cours d'établissement.
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à engager les consultations afférentes.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce rapport ? Stéphane FRECHOU.

**M. Stéphane FRECHOU, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 3**

Merci, Monsieur le Président. Si nous partageons le souci d'améliorer la sécurité sur les routes du Cantal des usagers de la route, sur le programme tel qu'il est présenté, un certain nombre d'opérations nous pose souci. Nous pensons, nous, qu'il serait raisonnable d'abandonner définitivement les projets de contournement d'Ussel. Pourquoi ? Parce que, et là je rejoins Monsieur ACHALME, quand il dit dans La Montagne en 2017 « *on perd facilement une à deux minutes lors de la traversée d'Ussel* ». Une à deux minutes pour 5 à 10 millions d'euros, la destruction de corridors écologiques, l'impact sur un site Natura 2000, 15 ha de terres agricoles stérilisées, cela nous semble déraisonnable.

De la même manière, concernant le contournement de Murat, nous pensons qu'il n'est pas raisonnable et je rejoins Monsieur CHABRIER quand il dit dans La Montagne le 6 novembre 2017, « *Je ne vois pas l'intérêt. Il y a d'autres priorités pour la RN 122, c'est un faible gain de temps et je proposerais un référendum si ce projet devait aboutir* ». Je dis cela parce que lorsqu'on interroge les transporteurs dans le Cantal, ils nous disent que le contournement de Saint-Flour n'est pas priorisé par eux. D'une part parce que passer par le col de la Fageole, l'hiver ce n'est pas facile et ensuite, parce que cela génère un coût supplémentaire de carburant par rapport à l'itinéraire par Massiac. Donc, y compris en termes économiques, je n'ai pas fait d'études fines, mais je ne pense pas que ce soit très intéressant pour notre territoire, en tout cas, en termes de désenclavement, cela est déraisonnable. Donc, si vous acceptez l'idée de sortir ces deux projets et d'abandonner ces deux projets, nous pourrions valider vos propositions de travaux. Sinon, nous serions obligés de nous y opposer.

### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Très bien alors ça, c'est une véritable différence entre nous parce que vous utilisez des arguments qui, pour moi, n'en sont pas. Quand on parle d'un gain de deux minutes lorsqu'on fait les aménagements routiers, premièrement, on les fait pour la sécurité des usagers. Si je coupe un virage pour améliorer la visibilité, je ne gagne pas 1/10<sup>ème</sup> de seconde ou 1/100<sup>ème</sup> de seconde, donc à ce moment-là, en utilisant des arguments comme ceux-là, je ne fais pas ces travaux d'amélioration.

Sur l'utilisation de terrains agricoles, oui nous utilisons des terrains agricoles. De même, lorsque chacun d'entre nous en termes d'opérateurs publics, nous réalisons des lotissements, nous réalisons des zones commerciales, des zones artisanales, oui, nous utilisons des terrains agricoles, effectivement. C'est un fait, je ne le remets pas en question, j'ai toujours dit qu'à partir du moment où nous étions des opérateurs publics, il y avait consommation d'espace et il revient d'être le plus opportun possible pour l'utilisation de ceux-ci.

Et enfin, permettez-moi d'être surpris. Nous avons un projet de contournement sur Aurillac qui, lui, se justifierait alors que sur Ussel et Murat, il ne se justifierait pas. Donc « faites les contournements chez moi, mais laissez les autres avec leurs difficultés », c'est un raisonnement qui me paraît quand même particulier ! L'objectif du Département est de faciliter les accès aux voies à grande circulation, donc que ce soit l'autoroute, on a fait le contournement de Saint-Flour. Alors vous me dites les transporteurs, oui, pour aller à Clermont, il est évident qu'il vaut mieux prendre la vallée de l'Alagnon. Par contre, pour aller sur le Sud, pour aller à Montpellier et le Sud-Est où vous avez quand même des zones de chalandise importantes où nos entreprises livrent également. Je pense que dans ce cadre-là, ils passent par Saint-Flour et ils passent non plus par Massiac, ce qui leur évite le col de la Fageole. Je crois qu'il faut avoir une vision beaucoup plus haute sur ces dossiers-là. Il est certain que lorsque nous faisons de l'infrastructure routière, nous utilisons de l'espace agricole. C'est évident, cela a des coûts importants. L'utilisation des moyens de mobilité qu'elle soit collective, si nous prenons des bus il faut que ceux-ci roulent également sur des routes de qualité, donc je maintiens ces projets qui me semblent importants pour le département puisque nous sommes sur des projets de raccordement du bassin aurillacois à l'A75, nous descendons sur le Sud par la nationale 122, mais cela relève de l'État. Et puis sur le Nord, nous essayons de rejoindre d'une part l'A20 où là, nous avons fait l'essentiel des travaux que nous devons faire un peu plus loin que le Pont d'Orgon à la limite corrézienne. Et puis, sur le Nord, nous essayons de rejoindre l'A89, tout au moins pour la partie qui est la nôtre. Sur le reste du territoire, nous apportons des

améliorations de sécurité essentiellement et de confort. En termes d'images, c'est important. Nul ne peut remettre en cause l'heure de plus, voire l'heure de trop pour atteindre le bassin aurillacois. D'autres demandes de prises de paroles sur ce sujet ? Dominique BEAUDREY, Philippe FABRE et Pierre MATHONIER.

**Mme Dominique BEAUDREY, Conseillère départementale du canton de Maurs**

Je voudrais dire un petit mot concernant ces travaux. Depuis longtemps, nous entendons parler d'enclavement et de frein pour nos entreprises de pouvoir s'installer dans notre Cantal et aujourd'hui, je remarque qu'il y a des freins et que certains veulent mettre en échec ce désenclavement.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Philippe FABRE.

**M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère**

Très brièvement pour apporter tout mon soutien à ces choix majeurs pour le territoire du Cantal. Bien sûr, nous empruntons des terres agricoles, mais je crois que le sujet n° 1 est la sécurité, notamment dans ces bourgs où traversent des enfants ou des personnes âgées. On voit dans quelle situation sont certaines traversées de bourgs, notamment dans cette belle vallée de la Cère à Polminhac et à Vic. Pour le coup, Monsieur FRECHOU, il y a une vraie différence. Très sincèrement, vos propos me font penser à ceux qui font le procès du sapin de Noël, du foie gras ou du Tour de France à Grenoble dans des postures où j'entends parler et je rejoins Marina sur la petite paysannerie, très sincèrement, je suis complètement à l'opposé de ces postures, de ces dogmes parce que, me semble-t-il, les enjeux sont à d'autres niveaux et pour le coup, vos propos m'interpellent. J'ai compris que vous parliez au nom de votre groupe et j'espère que tout le monde partage votre sentiment, mais sur ces sujets-là, je crois que nous devons avoir un autre positionnement, une autre vision de notre territoire et de son développement. Un développement bien sûr raisonné, équilibré, soucieux de son environnement, de nos paysages et croyez Monsieur FRECHOU que j'y suis tout autant attaché que vous. Là, sincèrement j'ai presque envie de dire que les bras m'en tombent.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Pierre MATHONIER et ensuite Jean MAGE.

**M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2**

Je pense qu'il ne faut pas caricaturer les positions. Les deux contournements qui sont cités sont des contournements très précis, nous n'avons pas parlé de Polminhac ou de Vic-sur-Cère. Nous n'avons pas parlé du contournement Ouest d'Aurillac parce qu'ils sont pertinents. Là, l'acceptabilité par la population ne doit pas être une variable aléatoire, donc il a été posé question aux deux élus concernés qui avaient pris position dans La Montagne par rapport à la problématique du contournement d'Ussel et du contournement de Murat. J'aimerais qu'ils répondent s'ils ont changé d'avis, on peut toujours changer d'avis, mais qu'elle était la raison qui, en 2017, a fait qu'ils se sont exprimés contre et qu'aujourd'hui, on ne les entend pas ? Voilà, c'est ma première question.

Ensuite, sur le contournement Ouest, donc le contournement d'Ytrac, La Poudrière, là, par contre, la population d'Aurillac est totalement pour parce qu'aujourd'hui, le boulevard de Verdun, c'est 20 000

véhicules par jour. Donc, ce contournement sera cohérent avec les travaux qui ont été faits sur la route nationale, là c'est justifié. Voilà, c'est la raison pour laquelle, nous ne voterons peut-être pas cette délibération.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Alors, quand même quelques précisions. Je tiens quand même à ce que les élus lorsque nous siégeons dans cette Assemblée que nous ayons une vision départementale et non pas une vision communale ou une vision de canton ou autre, même si bien évidemment, nous portons la voix de nos cantons, c'est évident, mais ici, j'entends à ce qu'on ait une vision départementale.

Après, j'entends effectivement que la population d'Aurillac est favorable au contournement. Je peux vous dire que j'ai affaire à un bon nombre de personnes qui s'y opposent. Donc il faut faire attention, nous, en tant que élus, au positionnement que l'on a sur ce type de dossier parce que ce qui marche pour l'un doit marcher également pour l'autre.

Concernant les deux projets de contournement d'Ussel et de Murat, nous étudions bien évidemment la possibilité pour ceux qui font régulièrement la route d'améliorer un créneau de dépassement également dans la côte du Pignou parce que cela nous semblerait quelque chose de nature à améliorer la fluidité du trafic sur ce secteur.

Les Maires concernés peuvent prendre la parole sur ce sujet, mais ici, n'oublions pas que nous sommes Conseillers départementaux et non pas Maires ou Présidents d'Intercommunalités. Gilles CHABRIER.

**M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat**

Comme on attend un petit peu ma réponse et ma vision sur le projet, il est vrai qu'à une certaine époque, je me suis positionné en tant que Maire de Murat sur le projet sur lequel, à mon sens, il n'y avait pas une réflexion totale sur le projet. À l'époque, je m'étais porté plutôt contre le projet sur une partie du contournement en sachant que la vraie volonté était d'étudier le contournement total, c'est-à-dire pour ceux qui connaissent de l'entrée de Murat quand vous venez d'Aurillac, côté cimetière jusqu'au Pont de Notre-Dame et ensuite, la reprise du Pont de Notre-Dame jusqu'à l'entrée du côté de Neussargues. Là, il y avait une vraie cohérence et c'est la démarche qui a été entreprise par le Département en attaquant une première tranche d'études et de réflexions sur un vrai tracé parce que, pour l'instant, on n'a pas de réel tracé et de réel impact qui peuvent être présentés en Conseil municipal. Pour cette raison, je me tiens favorable à ce lancement d'études de manière à pouvoir apporter des remarques et des réflexions qui puissent être utilisées pour le Conseil municipal et ensuite, de porter à connaissance pour la population. Il est vrai que dans cette instance, je prends acte en tant que Conseiller départemental d'avoir une vision un peu plus haute et de dire pour l'intérêt du Département. Si le Conseil départemental approuve une décision favorable, on se tiendra à cette décision en ayant les moyens de porter à connaissance les raisons de ce choix. Ce projet sur Murat, c'est le même sur la Commune d'Ussel. Pour avoir fait campagne sur notre canton avec Aurélie et Ussel fait partie de notre canton, nous avons eu cette réflexion et cette démarche d'aller vers la présentation du contournement d'Ussel. Il faut savoir qu'une grosse partie de la population est favorable à un contournement et donc, il y a matière à se positionner et d'opter pour un tracé par rapport à un autre et donc, de porter à connaissance auprès de la population et de promouvoir ce tracé s'il y a lieu d'y avoir. Donc, pour moi, je suis favorable à la prise en charge de ces études de

manière à ce qu'on ait des éléments concrets. Cela fait plus de 20 ans que je suis à Murat, cela fait plus de 20 ans qu'on mobilise des terres et qu'on évite l'extension de Murat et son développement à cause de soi-disant contournements qui, jusqu'à maintenant, n'ont pas lieu. Il est temps de clarifier les choses de manière à ce que l'on puisse prendre acte ou pas d'un éventuel contournement.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour ces précisions. Le deuxième interpellé, Didier ACHALME.

**M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1**

Comme vous avez eu le plaisir de m'interpeller, je vais vous répondre, Monsieur FRECHOU. Sur la déviation d'Ussel, je ne sais pas si vous savez où est Ussel, mais si vous y êtes passé, si vous y avez séjourné et moi j'y ai séjourné et j'ai de la famille qui y séjourne tous les étés en bordure de la route départementale et je peux vous confirmer que, franchement, c'est extrêmement dangereux et de voir passer des camions et des voitures à longueur de journée, je ne vois pas l'intérêt pour les habitants d'Ussel, très franchement.

Ceci étant dit, il convient d'améliorer effectivement le tracé d'accessibilité, c'est la porte de sortie de l'autoroute. Vous parlez de la déviation sur la RD 926, j'ai l'impression que la fréquentation a nettement augmenté. Nous aurons les chiffres au fur et à mesure et l'avenir nous dira si nous avons eu raison ou pas, mais en tout cas, je pense que, franchement, elle est de plus en plus empruntée et c'est un itinéraire qui devient logique dans l'esprit des gens. Comme toujours, quand on a une déviation, au bout d'un certain temps, on ne se rappelle même plus où on passait avant, mais l'avenir nous le confirmera. Et sur Ussel et la question de la sécurité et non pas du temps de dépassement parce que je crois ne jamais avoir cité ces chiffres qui m'ont été prêtés et qui ont été retransmis par un comité de défense dont les organisateurs séjournent plus ailleurs qu'à Ussel. Mais en tout cas, la sécurité m'interpelle et je pense que si on peut diminuer le flux des véhicules et en particulier le flux des poids lourds, passant dans un petit village qui y gagnerait en tranquillité. Par acquit de conscience, je suis allé boire un café à Roffiac et discuté avec le gérant du restaurant, je crois que c'est La Tour, je ne sais plus quelle est l'appellation exacte. Je l'ai questionné sur son activité et il m'a dit que, franchement, il ne reviendrait pas en arrière parce que sa terrasse, l'été, est fréquentée, les gens peuvent stationner devant et il n'y a plus le bruit des voitures. Il m'a dit : « Moi, je n'ai plus la trouille de voir un gamin se faire écraser parce qu'il a échappé à la surveillance de ses parents au restaurant ». Donc, je pense qu'en termes de sécurité, il faut vraiment raisonner là-dessus. En termes de possession foncière, vous avez parfaitement raison et je partage cet avis-là, nous avons beaucoup progressé parce que nous avons des attributions de compensation sur la possession foncière pour que les agriculteurs ne soient pas mis en difficulté et j'y tiens. Je crois qu'il faut être très vigilant à ce sujet-là, il ne faut pas mettre d'exploitations agricoles en péril. Et sur la sécurité, je crois qu'il ne faut pas négocier, il faut aller de l'avant.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Pour terminer sur ce dossier-là, il est évident que sur tout ce qui est aménagement et je vois que j'ai oublié Jean MAGE mais je vais lui passer la parole, nous menons bon nombre d'études pour impacter le moins possible que ce soit sur l'environnement ou que ce soit sur les conditions d'exploitation d'une manière générale des exploitants environnants, des propriétaires et sur l'intégration paysagère. C'est un

travail que nous faisons régulièrement, mais ceci dit, lorsqu'on fait un aménagement, c'est impactant par rapport au fait que si nous n'en faisons pas, c'est un fait évident. Jean MAGE.

**M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes**

Merci, Monsieur le Président. Je ne prendrai pas part à ce débat où tout a été dit et évoqué même s'il y a longtemps que je me suis fait une idée de ce qu'il fallait faire en matière routière dans le département du Cantal notamment au niveau de l'amélioration des conditions de circulation et de sécurité et d'image que cela renvoie aux gens qu'on accueille.

Je veux juste parler d'un petit cas particulier qui nous préoccupe. Je sais bien que je suis Conseiller départemental et que je suis là pour défendre l'intérêt général du Département, mais nous sommes représentants d'une petite partie de la population qu'il faut essayer de représenter au mieux et on nous reprocherait de ne pas faire notre travail lorsque cette population se sent menacée sur un sujet. Je veux revenir sur la fermeture de la RD 16. Il y a actuellement des études qui sont en cours auxquelles participe le BRGM. Ces études ont d'ailleurs été largement financées par le Département. Donc j'espère et c'est un vœu pieux que j'émetts que si les comptes rendus de cette étude amènent des conclusions qui seraient favorables à la réouverture de ce tracé. Je vais vous dire que ce tracé est important pour le Nord Cantal, notamment pour le bassin de Condat où des camions, des artisans ou des industriels circulent beaucoup sur cet axe et malgré tous les efforts qu'a faits le Département pour la déviation de Saint-Saturnin, cela ne répond pas à toutes les conditions de sécurité et de circulation notamment des gros véhicules. Il y a encore des ponts et des ouvrages d'art qui sont fragiles et difficiles à aménager. Ce que je souhaite, c'est que si cette étude a des conclusions favorables à la réouverture de ce petit morceau, j'évoque ici quelque 200 mètres linéaires, j'espère que le Département n'oubliera pas de s'y consacrer. J'ajoute d'ailleurs que quand on parle de notre représentativité de défendre les intérêts du canton, ce secteur n'est pas sur le canton de Riom-ès-Montagnes, nous n'en sommes pas les Conseillers départementaux responsables. Merci, c'est ce que je voulais ajouter.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci, c'est une bonne précision pour faire voir la hauteur que vous avez prise, Monsieur MAGE, sur le dossier. Pour répondre, nous avons 800 000 euros qui sont inscrits pour réaménager le désordre. Il y a effectivement des contraintes, je sais que sur l'axe 16, on a un pont SNCF qui ne répond pas de notre responsabilité sur la largeur qui fait goulot d'étranglement. Bien évidemment, la suite sera l'accompagnement des Collectivités sur les traverses de bourgs. Nous avons également un pont dans le bourg de Saint-Saturnin à consolider. Je crois que nous pouvons nous satisfaire, le projet a démarré et nous espérons, du moins sur le volet itinéraire Saint-Bonnet-de-Condat/Saint-Saturnin, pouvoir le solder au cours de l'année. Et puis, viendra le temps de l'aménagement des traverses de village et de la consolidation du pont. Sur ce dossier des routes, s'il n'y a pas d'autres demandes de prises de paroles, je crois qu'il faut avoir conscience... Un petit remord pour Jean MAGE.

**M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes**

Je suis bavard ce matin, je ne sais pas si je l'ai dit, en tout cas, je sais que le temps paraît long aux usagers, mais je veux féliciter le Département pour sa réactivité parce que la route a été, grosso modo, fermée pendant cinq ans. Mais, à partir du moment où l'éboulement a eu lieu, le Département a mis en œuvre toutes les procédures nécessaires et là, il y a eu des acquisitions foncières à réaliser. Et faire cela en quatre ans ou en quatre ans et demi, c'est une performance dont les gens n'ont pas forcément conscience. Je tenais à le dire.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette remarque qui positive l'action du Département. Simplement, pour ce programme routier, notamment sur les axes structurants, puisque ce sont ceux qui posent souci, je crois que la volonté du Département est d'améliorer la sécurité, la fluidité et le transit sur le département, notamment en direction de sa Préfecture. S'il n'y a pas d'autres demandes de prises de paroles, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Donc 4 abstentions. Ce rapport est approuvé, je vous en remercie.

Je vous propose de terminer l'examen des rapports par le transport aérien et c'est Gilles COMBELLE qui nous le rapporte.

**TRANSPORT AÉRIEN****M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul des Landes**

Merci, Monsieur le Président. Je me félicite, au moins je n'aurais pas à arbitrer sur des choix de tracés avec la ligne aérienne. On part d'Aurillac, on va à Paris, on essaie d'aller tout droit, encore que, ce n'est pas toujours le cas avec l'avion ! Néanmoins, trêve de plaisanterie, cela fait partie aussi des facteurs d'attractivité de notre département comme les routes, ce sont des choses importantes. Aujourd'hui, la ligne aérienne Aurillac-Paris est primordiale en termes d'attractivité, que ce soit pour les Cantaliens qui se rendent sur la capitale, mais également pour les visiteurs à la fois industriels, les entreprises, mais également les touristes qui viendraient sur notre département.

Cette ligne a bien évidemment été affectée dernièrement par la crise sanitaire. Aujourd'hui, les derniers chiffres sur la fréquentation que nous avons pour le mois de novembre 2021 s'élèvent à peu près à 2 355 passagers pour une fréquentation en novembre 2020 de 3 700 passagers. Ce sont les mêmes courbes que l'année passée, par contre, bien évidemment avec une fréquentation moindre. Cela s'explique par la crise bien évidemment et on s'aperçoit qu'il y a également une modification du ticket vendu puisque les voyageurs d'affaires ont diminué pour les raisons que l'on peut comprendre bien évidemment avec des contraintes financières et des contraintes que s'imposent les sociétés et les entreprises par rapport aux réunions en présentiel. De ce fait, le déficit de la ligne est un peu plus élevé et nous devons saluer le déplaçonnement de la contribution de l'État qui nous permet de garder la contribution des Collectivités inchangée. Il vous est proposé de maintenir cette ligne et de prévoir son financement dans le cadre du contrat de délégation du service public pour l'année 2022.

Par ailleurs, comme le disait le Président en préambule de cette réunion, il faudra aussi réfléchir au renouvellement de la DSP, qui aura lieu en juin 2023, aux prochaines conditions de mise en œuvre du cahier des charges. Il faudra également éventuellement réfléchir à la remise en œuvre de la troisième rotation au cours de l'année 2022. Il est également à souligner qu'une convention entre la CABA et le



Département a été passée pour la gestion de la plateforme aéroportuaire et des modalités de participation de ces deux entités aux frais d'exploitation de financement. Cette convention a été signée en 2018. Elle se termine en décembre 2021. Il vous est également proposé de la renouveler dans les mêmes termes et de continuer à financer à parité avec la CABA les investissements et les flux d'exploitation de l'aéroport de Tronquières.

À noter que le Département participe également au fonctionnement de l'aérodrome de Coltines dans des proportions bien évidemment moindres, mais qui sont néanmoins importantes pour cet aérodrome.

Le Département s'attachera également à rechercher auprès de la Région, dans le cadre du Pacte Régional pour le Cantal des moyens de contribution pour les investissements qui contribueront à diminuer les participations des deux co-financeurs que sont la CABA et le Département.

Le projet de délibération qui vous est proposé étant le suivant :

- Donner un avis favorable à l'inscription des crédits relatifs au transport aérien comme précisés dans les tableaux qui vous sont présentés : au niveau des dépenses de fonctionnement, c'est 2 162 000 euros, le montant essentiel étant les frais inhérents à la délégation de service public de la ligne aérienne à hauteur de 2 millions d'euros ; les recettes de fonctionnement se montent à hauteur de 1 102 000 euros, avec la participation de la CABA, puisque comme je vous le disais la CABA participe à parité avec le Département à la couverture des déficits ; une participation de la Région de 350 000 euros. Et en terme d'investissement de la même façon, le Département participe à parité avec la CABA, donc une dépense prévisionnelle de 100 000 euros pour l'année 2022.

- je vous propose dans le cadre de cette délibération de valider le renouvellement de la convention relative à la gestion et au financement des charges d'exploitation et d'investissement de la plateforme aéroportuaire d'Aurillac pour la période triennale 2022-2024.

Avis favorable de la Deuxième Commission avec un avis conforme de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prises de paroles ? Pierre MATHONIER.

**M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2**

Simplement pour me féliciter de l'étroite collaboration que nous avons sur ce sujet puisque c'est un atout pour tout le territoire et, bien sûr, pour l'activité de nos entreprises. Nous signerons aussi la convention du côté CABA. Il y a en projet de refaire la plateforme avec un certain nombre d'équipements. Ces dépenses vont être inscrites dans le CPER, je ne sais pas si cela sera retenu, mais c'est un sujet sur lequel nos deux Collectivités s'engagent à parité. Ce qui bénéficie à l'un bénéficie à l'autre.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci, satisfaction réciproque sur ce dossier. Autre satisfaction est que nous retrouvons les niveaux de fréquentation au moment où on a obtenu la troisième rotation. Souhaitons qu'au cours du premier trimestre 2022, nous puissions rediscuter avec Air France sur l'idée de pouvoir remettre la troisième rotation à l'échelle du deuxième trimestre 2022 sous réserve qu'il n'y ait pas d'autres aléas sanitaires. Ce qui démontre aussi l'impact et l'intérêt des Cantaliens puisqu'entre la deuxième et la troisième rotation sur une année, nous étions dans les objectifs fixés qui étaient de dépasser les 40 000 passagers. Nous étions passés de 8 000 passagers à 40 000 passagers sur l'année. Nous étions tout à fait dans les objectifs que nous nous étions assignés. S'il n'y a pas d'autres demandes de prises de paroles, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Je vous propose de lever la séance et d'essayer de nous retrouver vers 14 h 45-15 heures au plus tard pour pouvoir continuer. Merci

***Fin de la 1<sup>ère</sup> séance publique à 13 h 19.***





CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

RÉUNION DES 14 ET 15 DECEMBRE 2021

Procès-verbal

Séance publique du mardi 14 décembre 2021 après-midi

L'an deux mille vingt et un, le 14 décembre à 15 heures, le Conseil départemental, régulièrement convoqué le 22 novembre 2021, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Bruno FAURE, Président du Conseil départemental.

Secrétaire de séance : Sophie BENEZIT

**Sont présents :**

Mesdames et Messieurs Didier ACHALME, Dominique BEAUDREY, Jamal BELAIDI, Sophie BENEZIT, Marina BESSE, Aurélie BRESSON, Valérie CABECAS, Gilles CHABRIER, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Gilles COMBELLE, Alain DELAGE, Bruno FAURE, Stéphane FRECHOU, Sylvie LACHAIZE, Isabelle LANTUEJOUL, Mireille LEYMONIE, Jean MAGE, Pierre MATHONIER, Magali MAUREL, Jean-Jacques MONLOUBOU, Florian MORELLE, Marie-Hélène ROQUETTE, Valérie RUEDA, Valérie SEMETEYS, Christophe VIDAL.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Jean-Yves BONY a donné pouvoir à Marie-Hélène CHASTRE.

Annie DELRIEU a donné pouvoir à Didier ACHALME.

Vincent DESCOEUR a donné pouvoir à Bruno FAURE.

Philippe FABRE a donné pouvoir à Sylvie LACHAIZE.

Isabelle LANTUEJOUL a donné pouvoir à Marie-Hélène ROQUETTE du rapport n° 17 au n° 21.

Florian MORELLE a donné pouvoir à Christophe VIDAL du rapport n° 33 au n° 38.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Je vous propose de débiter et poursuivre cette session et je donne la parole à Sylvie LACHAIZE pour le rapport n° 17.

**ACTION SOCIALE****Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1**

Pour rendre plus digeste le rapport de l'action sociale de notre Département, je vous propose de le suivre avec un diaporama. J'associe à mon intervention mes collègues Marie-Hélène CHASTRE, Vice-Présidente de la petite enfance et Dominique BEAUDREY, Conseillère déléguée à l'insertion.

Personnes âgées, personnes handicapées, RSA, aides à l'enfance, la famille, vous le savez, l'action sociale est une des compétences principales du Département. Je ne le rappellerai jamais assez, le social n'est pas une charge pour notre Collectivité, mais une chance pour les Cantaliens et les Cantaliennes que nous nous devons de servir en toute solidarité. Le seul bémol est de taille, et cela ne vous aura pas échappé, ce sont les réformes successives de l'État. Nous sommes obligés de les mettre en place, mais les coûts qu'elles engendrent ne sont aucunement compensés en totalité par l'État. Pour des départements comme le nôtre, cela crée un déséquilibre et oblige notre Département à faire des choix financiers très importants sur toutes nos autres compétences, mais cette année, si vous me permettez cette expression, c'est le pompon ! Dans ce budget, vous allez voir l'impact des avenants 43 et 44 qui augmente notre budget de 4 millions d'euros et qui fait passer le budget du social à 101 millions d'euros. Si, j'en suis sûre, nous sommes tous persuadés de la pertinence et de la nécessité d'augmenter les tarifs des personnels des SAAD et des SSIAD, il est inconcevable de laisser au Département un reste à charge aussi important. Rien que pour 2021, c'est 27,6 millions d'euros. En 10 ans, c'est 216 millions d'euros et malheureusement, rien n'est fini puisqu'en 2022, on nous annonce une revalorisation de l'APA, une nouvelle loi « grand âge » et sans doute encore de belles surprises. Que penser d'un État qui ordonne, oblige et qui laisse sans concertation payer les Départements ?

Je vous propose de commencer le diaporama.

Comme je viens de vous le dire, les dépenses de fonctionnement sont proposées au montant total de 101 millions d'euros, soit une augmentation de 2,54 % de BP à BP. Deux dépenses clés devraient marquer le budget 2022, les avenants 43 et 44 représentant une nouvelle dépense de l'ordre de 4 millions d'euros et le montant des allocations à verser au titre du RSA.

Comme vous le voyez sur ce tableau, du BP 2021 au BP 2022, c'est : une augmentation de : 1,2 % pour l'enfance famille ; 3,1 % pour les personnes en situation de handicap ; 6,9 % pour les personnes âgées ; une diminution de l'insertion logement de 5,7 % et autres une diminution de 8,8 % ; soit un total de 101 millions d'euros contre 98,5 millions d'euros l'an dernier.

Pour les trois AIS (RSA, APA et PCH), nous avons un manque de compensation de l'État et un reste à charge important pour la Collectivité, ce que je vous disais dans mon propos. Les trois AIS cumulées représentent une dépense de 46 millions d'euros, une recette de 18,4 millions d'euros et donc un reste à charge de 27,6 millions d'euros, soit un niveau record en progression de 2,7 millions d'euros par rapport au Compte Administratif 2020. En 10 ans, la charge nette du Département non compensée par l'État s'élève à 216 millions d'euros. L'APA représente en 2021 une dépense prévisionnelle évaluée à 26,8 millions d'euros, la PCH une dépense à 3,9 millions d'euros et le RSA à 15,3 millions d'euros.

### Politique en faveur de l'action sociale, de l'emploi, de l'insertion et du logement

Pour la première fois depuis 2017, le nombre de foyers allocataires des personnes couvertes par le RSA a baissé -10 % par rapport à 2020. Comme le disait le Président en début de session, on peut imaginer suite à la réforme de l'allocation chômage que ce RSA augmente dans les années à venir. Ce BP se traduit en 4 grands axes stratégiques : le travail de déploiement du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi, le SPIE ; la pleine effectivité de Cantal Emploi Insertion ; la poursuite des engagements de la Collectivité dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et la mise en œuvre du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

Malgré le contexte de crise économique, plusieurs facteurs ont permis de contenir la dépense en matière de RSA : des mesures de chômage partiel qui ont limité les pertes ou destructions d'emploi ; la prolongation exceptionnelle du versement des allocations chômage jusqu'au 30 juin 2021 ; la bonne dynamique économique de notre territoire qui propose toujours de nombreuses opportunités d'emploi ; la mise en œuvre au travers de notre dispositif Cantal Emploi Insertion d'un accompagnement renforcé vers l'emploi qui répond à notre ambition de « l'emploi d'abord ». Avec un bilan intermédiaire de Cantal Emploi Insertion : 111 personnes accompagnées (47 depuis avril et + 64 depuis juin) et 39,6 % sont en emploi ou en formation (44 personnes sorties du RSA) ; l'application de notre plan de contrôle dans l'objectif du juste droit, limite les fraudes au RSA ou réoriente les bénéficiaires vers des dispositifs plus adaptés à leur situation ; 41 dossiers qualifiés de frauduleux représentent un montant total de 367 k€. Ce montant est en attente de décision suite à des dépôts de plainte.

La réforme de l'allocation chômage entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> octobre 2021 entraîne un reste à charge pour la Collectivité de 7,2 millions d'euros.

Le logement (volet social), le fonds de solidarité pour le logement avec un portage interne avec un budget stabilisé : 410 000 euros pour le FSL, dont 288 500 euros de contributions des partenaires. Je vous rappelle que le FSL était porté par la CAF qui s'est désolidarisée et nous a redonné le FSL et 259 000 euros pour garantir l'insertion et le maintien dans le logement.

### Politique de l'enfance et de la famille

Un budget 2022 en légère augmentation. Le montant proposé est à 15 634 600 euros, soit une évolution de 1,24 % de BP à BP.

Actions de prévention sanitaire et médico-sociale et mission petite enfance. La baisse est de 0,1 %. Les crédits proposés sont destinés aux actions suivantes : financement des actions de promotion de la santé, de la mère et de l'enfant : 110 000 euros ; participation 2022 au financement des centres d'action médico-sociale précoce : 130 000 euros ; formation des assistantes maternelles agréées : 64 000 euros ; soutien 2022 à l'animation en faveur de la petite enfance : 82 000 euros et autres : 19 800 euros.

Protection de l'enfance, vous voyez une petite augmentation de 1,39 %. Depuis 2013, augmentation continue du nombre d'enfants confiés à l'aide sociale du Cantal. En moins de 8 ans, nous sommes passés de 164 bénéficiaires à plus de 300 en juillet 2021. À noter que 18 000 euros sont affectés en « autres dépenses » dans le tableau général des dépenses brutes du PSD (Pôle Solidarité Départemental). Vous voyez sur ce tableau ce que je viens de vous expliquer : le maintien à domicile, le placement familial, le placement en établissement, la prévention et les prestations accessoires pour 15 246 800 euros. Le graphique suivant indique les placements hors placements directs.

L'accueil familial, la dépense 2022 est estimée à 4 657 500 euros, soit une hausse de 2,98 % de BP à BP. Cette hausse est la rémunération des assistantes familiales, il est nécessaire d'anticiper les conséquences de la loi à la prévention et la protection de l'enfance 2021 qui a été adoptée par l'Assemblée Nationale. Parmi ses articles figurent des dispositions destinées à rendre plus attractif le métier d'assistant familial qui vont nécessiter une actualisation du mode de calcul de la rémunération de ceux recrutés par l'ASE. Le coût est estimé à hauteur de 200 000 euros.

L'accueil en établissement, la dépense 2022 est estimée à 7 355 000 euros, soit une augmentation de 0,41 % de BP à BP. Une réflexion est bien engagée avec les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et l'ARS dans l'objectif de créer un établissement de type ISEMA (Internat Socio-Educatif Médicalisé pour Adolescents), 7 places qui associera compétences sociales et sanitaire pour les situations les plus complexes. L'actualité du mois dernier nous rappelle, si besoin, la nécessité d'avoir un établissement de ce type. Ouverture de deux lieux de vie et accueil (LVA) : une structure de 7 places pour les 6-18 ans et une structure dont 2 places seront dédiées à des adolescents et une troisième permettra un accueil mère-enfant.

Actions de prévention de l'inadaptation sociale, je vous propose que les crédits 2022 consacrés à ces actions soient reconduits à hauteur de ceux alloués en 2021, c'est-à-dire 540 000 euros. Ces crédits financent : le Fonds Départemental d'Aides aux Jeunes de l'Équipe de prévention spécialisée gérée par l'association Accent Jeunes ; l'espace rencontre enfants-parents non gardiens, ce que l'on appelle « l'entre-deux » qui est porté par l'ANEF ; la Maison Pour Apprendre qui est située à Mauriac ; le dispositif relais de l'Éducation nationale, dont la mission est d'apporter des réponses au décrochage scolaire et la Maison des adolescents.

### Politique de l'autonomie

Le BP 2021 était de 65 300 200 euros et passe à 68 663 000 euros. Ce budget consacré à l'autonomie progresse de 5,15 % en raison du très fort impact de la revalorisation, sans précédent, des rémunérations des personnels de la branche de l'aide à domicile. La part des dépenses consacrées à l'autonomie dans ce budget solidarité passe ainsi de 66 à 68 %.

L'autonomie des personnes Vous voyez le camembert en bleu les personnes en situation de handicap 46 % et en orange les personnes âgées 54 %.

Les AIS du champ de l'autonomie, c'est l'APA vous voyez l'évolution de 2019 à aujourd'hui. À domicile, une très forte augmentation entre 2019 et 2021, je dirais une stagnation entre 2020 et 2021 et en établissement, une légère augmentation. La dépense d'APA est projetée à 29 320 000 euros en 2022, elle progresse et on ne le dira jamais assez, mais dans des proportions très importantes en raison de l'impact de la refonte de la rémunération de l'ensemble des personnels de la branche de l'aide à domicile, auquel s'ajoutent les incidences de la revalorisation du point salarial intervenue en 2020 (avenants 43 et 44). La compensation financière de l'APA est la plus faible de l'ensemble de celles versées par l'État au titre des AIS (31 %). Pour 2022 9,5 millions d'euros auxquels s'ajouteraient environ 700 k€ au titre de l'avenant 43 sur 29 320 000 euros de dépenses.

La PCH (Prestation de Compensation du Handicap), la tendance à l'augmentation du nombre d'allocataires observée entre 2019 et 2020 est de 7 % et se confirme dans les 10 premiers mois de l'année 2021 (+ 4,5 %). La dépense de PCH est projetée à 4 033 500 euros en 2022. Elle est, comme celle de l'APA, très fortement impactée par la refonte complète des grilles de rémunération des personnels de la branche de l'aide à domicile. Le coût annuel de la PCH par habitant âgé de 20 à 59 ans

est inférieur de 22 % à la moyenne nationale en 2020 (de 17 % en 2019). Pour 2022, le taux de couverture est évalué à 33 %.

Le secteur de l'aide à domicile est un sujet de forte préoccupation. Les surcoûts sans précédent des deux avenants à la convention de branche : les 3 SAAD concernés à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021 sont l'Ased, l'ADMR et l'ASP. L'impact sur les rémunérations est de 14 % en moyenne et un impact encore plus important sur les charges. Pour être plus explicite, l'augmentation des rémunérations des personnels qui travaillent dans ces SAAD qui ont de l'ancienneté est très importante. Pour vous donner un exemple, pour avoir discuté avec une aide à domicile, son salaire va être augmenté de 300 euros par mois. Cela va lui faire changer sa tranche d'impôt et pour l'employeur, comme il n'y aura plus d'abattement Fillon, les charges vont augmenter. Ce qui est surprenant dans cette loi, c'est qu'une aide à domicile qui rentre dans une association n'a aucune revalorisation de salaire, donc elle démarre tout juste au SMIC et avant d'avoir un impact sur ses rémunérations, il faudra quelques années, ce qui n'est pas tout à fait logique quand on veut valoriser une profession. Le surcoût pour le Département est estimé à 3,2 millions d'euros. S'y ajoute la revalorisation du point salarial estimé à 800 000 euros. Le budget est estimé à 4 millions d'euros.

Les autres dépenses d'aide sociale du champ de l'autonomie : l'aide sociale aux personnes âgées pour 8 254 500 euros affectés essentiellement au paiement des frais de séjour des bénéficiaires de l'aide sociale en EHPAD ou en unité de soins médico-techniques, soit une augmentation de 3 % ; l'aide sociale aux personnes handicapées est proposée à hauteur de 26 940 000 euros, soit une hausse de 4 %. Le nombre d'allocataires augmente. En 2018, le Cantal a consacré 33 300 euros par an et par bénéficiaire à l'hébergement des personnes handicapées (moyenne nationale de 34 300 euros). Vous voyez sur ce camembert la répartition des dépenses d'aide sociale à l'hébergement, notamment les ESAT, les autres foyers (amendement Creton), les EHPAD pour les moins de 60 ans, les foyers d'accueil médicalisés et foyers de vie, les SAVS et SAMSAH et le placement familial.

Les outils de coordination des politiques de l'autonomie à l'échelle du Département sont la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans ou plus. Les dépenses et les recettes sont équilibrées à 444 256 euros pour le BP 2022.

Les mesures « autonomie », non concertées, du projet de loi de financement de la sécurité sociale qui pourraient s'appliquer en 2022 : les SAAD avec possibilité d'un complément qualité en plus du tarif horaire de 3 euros de l'heure a priori et la fusion des SAAD, SSIAD, SPASAD dans des services autonomie d'ici 2025 ; les EHPAD, avec +2 jours/semaine de médecin coordonnateur, des astreintes infirmières de nuit généralisées en 2023 et les nouvelles missions de centre ressources territoriales ; un système d'information national unique de gestion de l'APA d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2025 avec la volonté de la CNSA de reprendre en main l'ensemble des politiques autonomie, sans financement, cela va sans dire.

#### La tarification des établissements médico-sociaux

Après une forte évolution constatée en 2020 correspondant aux impacts financiers des 5 nouveaux foyers de vie Le Rouget, Ytrac, Mauriac, Vézac et Boisset (+ 18 % entre 2019 et 2020 sur le secteur du handicap), nous constatons une stabilisation des budgets alloués avec + 1,77 % d'évolution des charges brutes entre 2020 et 2021. Le total 2021 pour les 5 nouveaux foyers de vie est de 11,1 millions d'euros de dépenses brutes. Le coût pour les Cantaliens présents dans ces structures est de 1,8 million d'euros à savoir que plus de 70 % des résidents de ces foyers sont hors département et ce sont les Départements de résidence de ces personnes qui financent.



La dotation APA en établissement, son montant est calculé en tenant compte de la stricte application de la réforme. Pour mémoire, le montant net versé pour 2021 au titre de l'APA a été de 10 775 000 euros et pour 2022, il vous est proposé 10 900 000 euros.

Accompagnement des établissements dans le cadre de la tarification et des CPOM. Pour poursuivre l'accompagnement de qualité dans les structures qui sont de notre responsabilité et dans le dialogue de gestion individualisée avec les établissements, il est proposé de maintenir ces taux d'évolution plafonds retenus en 2021 : 1,50 % pour les établissements ou services qui n'ont pas encore signé de CPOM ainsi que pour ceux qui ont signé un CPOM, ce qui concerne les EHPAD ; sur les secteurs personnes handicapées, protection de l'enfance et les établissements et services du secteur personnes âgées autres que les EHPAD : 0,70 % pour ceux qui n'ont pas encore signé de CPOM et 0,50 % pour ceux qui ont signé un CPOM.

Accompagnement des établissements dans le cadre d'un fonds de secours en EHPAD. Ce fonds de secours et de soutien a été créé en 2021 sous forme d'une aide exceptionnelle en investissement de 100 000 euros pour les EHPAD en difficulté, ayant des investissements nécessaires à leur bon fonctionnement. Il est proposé de maintenir ce fonds à hauteur de 100 000 euros. Je suppose que vous serez tous d'accord et je rappellerai que pour l'exercice 2021, ce sont les EHPAD de Pierrefort et de Maurs qui ont bénéficié de cette aide exceptionnelle, sachant qu'il n'y avait jamais d'aides sur les investissements dans le social et qu'il nous est apparu très opportun d'aider ces établissements à maintenir leur immobilier en l'état.

J'ai été très vite, peut-être trop vite. S'il y a des questions, je suis là pour y répondre. Avant de vous proposer le projet de délibération, je tenais à remercier le Service Social, son Directeur Daniel BOUZAT, les Directeurs de Pôles sans oublier Mauriac et Saint-Flour et tous les agents du Pôle solidarité du Département qui œuvrent tous les jours pour le bien-être des Cantaliens et des Cantaliennes.

Je vous propose donc pour 2022 :

- de fixer la valeur du point GIR départemental à hauteur de 7,40 euros.
- de fixer la part d'évolution des moyens de reconduction pour les établissements et services des secteurs personnes handicapées et enfance qui n'ont pas encore signé de CPOM, et les établissements et services du secteur personnes âgées autres que les EHPAD, dans la limite d'un taux plafond de 0,70 %. Ce taux s'applique pour l'ensemble des dépenses autres que celles résultant des charges calculées à partir des opérations autorisées les années précédentes des chapitres 66 et 68 dont la prise en compte des dépenses de personnel dans la limite d'un taux plafond de 1 %.
- de fixer la part d'évolution des moyens pour les établissements et services du secteur PH entrés en CPOM dans la limite d'un taux plafond de 0,50 % pour l'ensemble des dépenses telles que définies dans le CPOM.
- de fixer la part d'évolution des moyens de reconduction pour les EHPAD qui n'ont pas encore signé de CPOM dans la limite d'un taux plafond de 1,50 % pour l'ensemble des dépenses autres que celles résultant des charges des chapitres 66 et 68.
- de fixer la part d'évolution des moyens pour les EHPAD entrés en CPOM dans la limite d'un taux plafond de 1,50 % pour l'ensemble des dépenses telles que définies dans le CPOM.
- de fixer les modalités de calculs du forfait global dépendance.

- d'approuver l'aide exceptionnelle en investissement aux EHPAD en difficulté d'un montant de 100 000 euros.
- d'approuver l'inscription des crédits suivants : enfance famille 15 634 600 euros ; personnes handicapées 31 853 500 euros ; personnes âgées 36 787 500 euros ; insertion logement 16 387 900 euros et autres 336 500 euros, pour un montant total de 101 millions d'euros.

Avis favorable de la Quatrième Commission et avis conforme de la Première. Je vous remercie.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci, Madame la Vice-Présidente. Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce dossier important ? Puisqu'il constitue bien évidemment une des compétences essentielles du Département. Valérie RUEDA.

**Mme Valérie RUEDA, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 2**

Simplement pour dire que par rapport à cette augmentation et à ces avenants 43 et 44 qui effectivement peut-être louable par rapport à la revalorisation des salaires sur la branche des aides à domicile. En revanche, les conséquences portées par la Collectivité interrogent sur la stratégie du Gouvernement de mettre en place une telle mesure puisqu'effectivement, il va y avoir des recettes. C'est ce qui avait été dit en préambule de ce Conseil, donc si ces recettes pouvaient peut-être être rebasculées ?

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Nous sommes d'accord, nous partageons totalement cette remarque. D'autres remarques sur ce rapport ? Florian MORELLE.

**M. Florian MORELLE, Conseiller départemental du canton de Maurs**

Pour rebondir justement sur cette enveloppe de 100 000 euros qui a donc été intégrée sur le budget 2021 et qui est proposée d'être reconduite pour les années à venir, je confirme que l'ensemble des membres du Conseil d'administration de l'EHPAD de Maurs a très bien reçu cette aide de 36 000 euros pour un investissement qui est à peu près de 180 000 euros pour changer une chaudière qui a 40 ans et qui menace vraiment de ne plus fonctionner dans les semaines à venir. Même s'il fait très beau aujourd'hui, vous pouvez imaginer ce que cela représenterait pour l'EHPAD de Maurs qui est aussi le plus grand du Cantal. Malheureusement, aucun autre co-financeur ne vient nous accompagner alors qu'il y a une vraie réflexion aussi en termes de consommation d'énergie, peut-être le Plan de relance de l'État aurait été intéressant en accompagnement. Nous allons les relancer maintenant que le Département a bien voulu nous accompagner et je crois que Pierrefort sera aussi du même avis que moi, c'est vraiment une vraie aide pour nos EHPAD qui, pour certains, ont des difficultés de gestion.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Christophe VIDAL.

**M. Christophe VIDAL, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 2**

Je suis tout à fait dans la même lignée que Florian, c'est une aide qui a été vraiment très bien perçue et reçue par la Maison de retraite de Pierrefort qui n'avait absolument pas les moyens de faire les travaux nécessaires à sa mise en sécurité et son avenir pouvait être compromis. Grâce à cette aide, l'avenir est un petit peu plus serein même si la situation est encore délicate.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci, d'autres remarques sur ce rapport ? Un rapport important avec un spectre très large sur l'enfance-famille et notamment un volet protection des mineurs essentiel avec, nous l'avons vu et nous l'aborderons tout à l'heure sur le Schéma de protection des mineurs, des inquiétudes. Puisqu'aujourd'hui, nous observons d'une part une augmentation quantitative du nombre de mineurs en difficulté et d'autre part avec des jeunes qui ont des difficultés psychologiques, psychiatriques de plus en plus sensibles. C'est donc un volet important pour le Département.

Nous avons des personnes handicapées également souffrant de handicap, là aussi avec des progressions importantes en termes d'attribution de PCH.

L'insertion, c'est très simple de servir le RSA, mais cela a quand même peu d'intérêt, encore faut-il être à même d'accompagner ces bénéficiaires du RSA de manière à pouvoir les faire ressortir de ce dispositif et de retrouver une autonomie par l'emploi le plus rapidement possible.

Les incertitudes sur l'application de la réforme du chômage demeurent. Nous verrons avec l'application de celle-ci. Avec ceci dit aussi, une lueur d'espoir sur la tension des marchés du travail, notamment au niveau du Département qui devrait être capable d'absorber ce flux.

Et puis, je ne vais pas revenir sur l'APA et les personnes âgées, sur les incidences, mais là aussi, c'est une vocation du Département d'être au plus près des plus fragiles. C'est certainement une réflexion à conduire sur la manière de nouer des liens, des collaborations et des partenariats avec l'ensemble des intervenants sur ce secteur.

Dominique BEAUDREY.

**Mme Dominique BEAUDREY, Conseillère départementale du canton de Maurs**

Je voudrais m'associer à Sylvie pour remercier l'ensemble du personnel qui a vraiment effectué un travail très important au vu de l'ambition du Département de mener ces politiques sociales et puis surtout des nouvelles directives. Ce personnel a vraiment effectué un travail très important et je les en remercie.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. D'autres demandes de prises de paroles ? S'il n'y en a pas, je vous propose de mettre ce rapport important au voix puisque nous allons voter 55 % de notre budget en un éclair. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie, ce rapport est approuvé à l'unanimité.

Nous passons au rapport n° 18 et c'est Mireille LEYMONIE qui nous le rapporte.

**RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL D'AIDE SOCIALE**

**Mme Mireille LEYMONIE, Conseillère départementale du canton d'Ydes**

Merci, Monsieur le Président. Le Département a l'obligation, en application du Code général des collectivités territoriales et du Code de l'action sociale et des familles, d'adopter un Règlement Départemental d'Aide Sociale (RDAS) « définissant les règles selon lesquelles sont accordées les prestations d'aide sociale relevant du Département ». Ce règlement arrête également les modalités de contrôle du « respect, par les bénéficiaires et les institutions intéressées, des règles applicables aux formes d'aide sociale relevant de la compétence du Département ». Le RDAS existant, adopté par l'Assemblée départementale en décembre 2014, doit être actualisé. Ainsi, le nouveau RDAS qu'il vous

est proposé d'approuver regroupe d'une part les modalités d'octroi des aides et de contrôle des bénéficiaires et institutions et, d'autre part, les dispositions facultatives ou extra-légales adoptées par le Département en matière d'aides sociales.

En plus de ce règlement, il sera proposé d'éditer des documents de communication à l'attention du public et un guide interne de procédures sera également élaboré en 2022 à l'attention des agents pour détailler les modalités d'instruction des dossiers. Ce document sera régulièrement actualisé en fonction des évolutions réglementaires et législatives.

Le présent RDAS comporte 4 parties : Insertion et lutte contre les exclusions ; Enfance et famille ; Autonomie ; Établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Il nous est donc demandé de bien vouloir se prononcer sur le projet de délibération suivant.

Considérant la nécessité d'actualiser le Règlement Départemental d'Aide Sociale ;

- d'adopter le nouveau Règlement Départemental d'Aide Sociale, annexé à la présente délibération qui annule et remplace le Règlement Départemental d'Aide d'Actions Sociales préexistant.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Quatrième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

#### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce rapport qui est la mise en forme de notre fonctionnement ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 19 qui est une mise en cohérence aussi de notre fonctionnement et c'est Dominique BEAUDREY qui nous le rapporte.

#### **SUSPENSION ADMINISTRATIVE DU RSA EN CAS D'ABSENCE NON JUSTIFIÉE DU BÉNÉFICIAIRE À L'ENTRETIEN D'ORIENTATION AVEC LES SERVICES DU DÉPARTEMENT**

#### **Mme Dominique BEAUDREY, Conseillère départementale du canton de Maurs**

Merci, Monsieur le Président. Depuis juin 2019, le Département est engagé aux côtés de l'État dans la stratégie contre la pauvreté. Le droit à l'accompagnement des allocataires du RSA permet de réduire le délai d'entrée dans un parcours d'insertion plus rapidement vers l'emploi. Il est dorénavant d'un mois maximum. Les nouveaux bénéficiaires depuis le 1<sup>er</sup> février 2020 sont systématiquement convoqués en face à face avec un agent du Service Emploi Insertion chargé de les informer de leurs droits et de leurs devoirs et d'identifier un accompagnement personnalisé. Cet entretien permet également de procéder à un contrôle du parcours du bénéficiaire et particulièrement s'il n'a pas de droit non sollicité à l'assurance chômage. Le bénéficiaire a deux mois pour faire valoir ses droits au chômage à compter de sa demande de RSA, mais les caisses CAF et MSA ne réalisent pas de contrôle pour vérifier si la demande a été faite, de même concernant l'allocation de soutien familial.

Le Service Emploi Insertion a donc une importance prépondérante dans le contrôle afin d'éviter de verser à tort l'allocation RSA, mais malgré leur convocation et leur obligation, entre 25 et 30 % des allocataires sont absents, sans motif valable retardant ainsi leur accompagnement vers une reprise de l'emploi. La réglementation du RSA n'a pas intégré, dans le cadre du plan pauvreté, des sanctions aux allocataires

ne respectant pas la convocation. Aussi, comme dans d'autres Départements, exemple dans le Nord, je vous propose de suspendre administrativement le versement du RSA et de le reprendre dès que le bénéficiaire aura pris et respecté un nouveau rendez-vous.

Il vous est donc demandé de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération suivant.

Vu le Code de l'action sociale et des familles ; Vu la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi signée le 28 juin 2019 entre l'État et le Département du Cantal ;

- Approuve la suspension administrative du versement du RSA à leurs bénéficiaires en cas d'absence non justifiée à l'entretien d'orientation avec les Services du Département, avec reprise du versement dès la présentation du bénéficiaire à un nouvel entretien.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Quatrième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. L'objectif est déjà de se mettre en cohérence avec les pratiques que nous avons. L'objectif n'est pas de faire des économies, mais de faire un électrochoc vis-à-vis des bénéficiaires pour leur faire prendre conscience que bénéficier de prestations donne quelques obligations également. Y a-t-il des demandes de prises de paroles ? Stéphane FRECHOU.

**M. Stéphane FRECHOU, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 3**

Merci, Monsieur le Président. Nous ne doutons aucunement du souci bienveillant envers les populations les plus fragilisées du département, c'est une évidence, comme nous ne doutons pas de la qualité de l'accompagnement par les travailleurs sociaux du Département. Néanmoins, cette délibération nous gêne pour plusieurs raisons. La première est qu'elle nous semble antithétique avec la volonté de la France de lutter contre la grande pauvreté puisqu'elle risque de maintenir des gens dans cette situation-là. Un certain nombre de bénéficiaires vont être découragés et ne vont plus demander leurs droits. Nous savons qu'aujourd'hui, environ une personne éligible au RSA sur quatre n'en fait jamais la demande.

Par ailleurs, pour nous, le minimum vital ne se négocie pas et nous comprenons le souci de responsabilisation, d'éducation, etc... En dépit de cela, pour nous, je le redis le minimum vital ne se négocie pas, on ne peut pas aller en dessous d'un certain niveau et maintenir des gens dans une pauvreté extrême, d'autant plus que nous les rejetons vers les associations caritatives que nous subventionnons par ailleurs. Cette délibération nous pose un problème éthique.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Alors pour répondre, dans le cadre du Plan de lutte contre la pauvreté, nous avons une action pour informer tout à chacun de ses justes droits. Mais aujourd'hui, on ne peut pas valider, enfin je ne peux pas assumer le fait de verser des prestations sans contrepartie. La prestation est une solidarité nationale, il faut effectivement l'avoir, mais ceci dit, à côté du versement de cette prestation, il convient bien évidemment d'accompagner les bénéficiaires. Servir une prestation sans accompagnement n'a aucune plus-value et ne sert à rien, si ce n'est de contribuer à laisser les gens dans la difficulté. Justement, lorsqu'on verse une prestation, l'objectif est d'accompagner ces personnes de manière à leur permettre déjà de retrouver de l'estime en eux et de retrouver une autonomie avec le travail. C'est bien ce que nous essayons de faire et l'idée de ce règlement, c'est simplement les droits et les devoirs.

Aujourd'hui, je ne pense pas que nous soyons en capacité de verser des prestations à quiconque sans aucune obligation. Il est demandé aux gens d'essayer de travailler et de prendre sur eux le fait de se réintégrer par divers moyens. Bien évidemment, tout cela se fait en fonction de l'état et du niveau de désocialisation de chaque personne. Imaginez qu'aujourd'hui au sein du RSA, nous avons quasiment plus de 45 % des bénéficiaires qui sont dans le RSA depuis plus de 5 ans. Soit on prend le principe de dire : on leur verse le RSA jusqu'à la retraite, ce qui peut être un choix. Le choix que nous avons pris est de dire qu'il est important pour ces personnes et pour la société d'une manière générale de verser le RSA et d'inciter les gens à se reprendre en mains. Bien évidemment, nous leur tenons la main dans ce cadre-là, mais c'est une délibération que j'assume totalement. Y a-t-il d'autres demandes de prises de paroles sur ce sujet ? Dominique BEAUDREY.

**Mme Dominique BEAUDREY, Conseillère départementale du canton de Maurs**

Je voudrais rebondir en disant que nous avons identifié les nouveaux bénéficiaires, donc ils ont des devoirs par rapport à la Collectivité.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

D'autres demandes de prises de paroles ? À défaut, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? 4 votes contre. Des abstentions ? Ce rapport est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport suivant le n° 20 et c'est donc par Marina BESSE qui nous le rapporte.

**RÉMUNÉRATIONS ET INDEMNITÉS VERSÉES AUX ASSISTANTS FAMILIAUX ET  
AUX ASSISTANTS MATERNELS POUR L'ACCUEIL DES MINEURS ET JEUNES MAJEURS  
PRIS EN CHARGE PAR L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE ET MONTANTS DES PRESTATIONS  
ACCORDÉES À CES DERNIERS AU TITRE DE L'ANNÉE 2022**

**Mme Marina BESSE, Conseillère départementale du canton de Saint-Flour 1**

Merci, Monsieur le Président.

Concernant la rémunération des assistants familiaux employés par des personnes morales ont été réformées par la loi relative aux assistants maternels et aux assistants familiaux. Conformément à ce texte, l'Assemblée départementale a, dans sa séance du 29 septembre 2006, fixé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, les bases de calcul de la rémunération et de l'indemnité d'entretien des assistants familiaux employés par le Département. Il convient de conserver la possibilité pour le Service de l'Aide Sociale à l'Enfance de recruter ponctuellement des assistants maternels essentiellement pour assurer en relais et sur la journée la garde d'enfants pendant les temps de formation obligatoire de leur assistant familial habituel.

Il vous est donc proposé que l'ensemble des éléments concernant la rémunération et l'indemnité d'entretien versées aux assistants familiaux et aux assistants maternels pour l'accueil des mineurs et jeunes majeurs pris en charge par l'aide sociale à l'enfance soit reconduit en 2022 selon les mêmes modalités que les années précédentes et selon la même règle de priorité de saisie dans le logiciel, telles qu'elles sont présentées en annexe 1 du présent rapport. Cette règle technique et de gestion garantit une équité de la rémunération pour tous les assistants familiaux, en fonction du nombre d'enfants accueillis et des types d'accueils.

La seule modification qu'il vous est proposée consiste à arrêter un montant de rémunération pour l'assistant familial qui atteste avoir déjà effectué son stage préparatoire à l'accueil d'enfants au titre de son premier contrat de travail et qui n'a pas encore d'enfant confié au moment de son embauche. Cette même rémunération pourrait également être appliquée pour un assistant familial ayant terminé ce même stage et qui est dans l'attente d'un enfant à lui confier.

Concernant les indemnités versées aux assistants familiaux, il vous est proposé d'arrêter, pour l'année 2022, les montants des indemnités versés aux assistants familiaux dans les conditions que l'on retrouve en annexe 2 de ce rapport.

Concernant les prestations pour les enfants, elles restent identiques aux années précédentes.

Concernant les prestations aux enfants dans le cadre d'un contrat de parrainage entre le Président du Conseil départemental et un tiers, personne physique, qui est amené à accueillir ponctuellement et sans rémunération, à la demande de l'Aide Sociale à l'Enfance, un enfant confié au service, il est proposé la possibilité, en fonction des situations, de verser tout ou partie des indemnités et des prestations aux enfants selon les règles d'attribution applicables aux enfants accueillis par les assistants familiaux. Il s'agit ainsi de prévoir la possibilité de versement d'indemnités et de prestations dont le montant est établi sur la base de celles octroyées aux assistants familiaux et enfants accueillis. Cette possibilité permet ainsi de répondre aux différentes situations qui peuvent se présenter sans pour autant systématiser cet accompagnement financier.

Je vous propose de vous prononcer sur le projet de délibération suivant.

- de fixer pour l'année 2022 les bases des rémunérations et les indemnités d'entretien versées aux assistants familiaux et assistants maternels pour l'accueil de mineurs et jeunes majeurs pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance ainsi que les bases de prestations accordées à ces derniers, telles qu'elles figurent en annexe de la présente délibération.
- de décider de retenir la règle technique de saisie en priorité, dans le logiciel de paye des assistants familiaux, des placements à temps partiel dans le cas d'un accueil de trois enfants et plus, quel que soit l'ordre d'arrivée du ou des enfants en placement à temps partiel, ceci afin de garantir une équité de la rémunération des assistants familiaux au regard des critères déterminés en annexe.
- de valider la possibilité du versement d'un soutien financier aux parrains et aux enfants accueillis en parrainage sur la base des indemnités et des prestations selon les mêmes règles et les mêmes montants que ceux qui sont applicables aux enfants accueillis par les assistants familiaux, ceci dans le cadre d'un contrat de parrainage en fonction du projet de l'enfant et sur décision du Président.

Un avis favorable de ce rapport de la Quatrième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

#### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation synthétique. Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je vous propose de le mettre aux voix. Rappelons simplement qu'il devrait y avoir une revalorisation de la rémunération des assistants familiaux qui devrait engendrer, pour le Département, un surcoût de l'ordre de 200 000 euros au cours de l'année. S'il n'y a pas de demandes de prises de paroles, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas, ce rapport est approuvé à l'unanimité.

Je passe la parole à Marie-Hélène CHASTRE pour le rapport n° 21.

## **SCHÉMA DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE 2022-2026**

**Mme Marie-Hélène CHASTRE, Conseillère départementale du canton de Mauriac**

Merci, Président. La politique de l'enfance et de la famille du Département du Cantal s'appuie sur un Schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale.

La loi du 5 mars 2007 reformant la protection de l'enfance, renforcée par la loi du 15 mars 2016 relative à la protection de l'enfance a mis en exergue le rôle de chef de file du Président du Conseil départemental en matière de protection de l'enfance. Il a la responsabilité de mettre en œuvre un Schéma dont la vocation principale est d'améliorer les réponses apportées aux enfants, aux familles et aux jeunes majeurs en grandes difficultés, tant en matière de prévention que de protection.

Ce schéma est un véritable instrument de référence et de pilotage. Il définit la politique départementale de l'enfance et de la famille ainsi que les actions prioritaires qui se mettront en œuvre de 2022 à 2026. Il répond avant tout aux enjeux locaux, mais prend également en compte les éléments nationaux telle que la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance. Ce schéma apporte des réponses aux enjeux émergents tels que la promotion des actions de prévention pour la protection maternelle et infantile, la coordination et l'évolution du travail d'évaluation et d'accompagnement autour des Informations Préoccupantes pour les enfants en danger ou en risque de danger et la construction de parcours cohérents pour chacun des enfants confiés à l'ASE jusqu'à leur sortie du dispositif.

La méthodologie d'élaboration a été la suivante : 1<sup>ère</sup> phase, préparation du schéma avec cadrage et état des lieux de février à avril 2021 ; la 2<sup>ème</sup> phase, concertation partenariale qui a eu lieu de mai à juin 2021 ; la 3<sup>ème</sup> phase, définition des orientations stratégiques et rédaction du schéma de juillet à septembre 2021. La phase de diagnostic a permis l'identification de 4 enjeux, fils rouges de la phase de concertation qui a permis l'élaboration du plan d'action du futur schéma construit autour de 3 grandes orientations déclinées en 14 fiches actions. L'orientation n° 1, c'est de faire de la prévention un axe majeur en direction des enfants et des familles, notamment les plus vulnérables, avec comme objectifs principaux de résorber la baisse de l'offre d'accueil petite enfance et de permettre à la PMI de satisfaire aux actions prévues par la Stratégie nationale de prévention et protection de l'enfance. L'orientation n° 2, c'est de favoriser la complémentarité et la coordination entre Prévention et Protection en renforçant l'accompagnement global des jeunes de 16 à 21 ans, en développant l'articulation des interventions dans le cadre du recueil et traitement des Informations Préoccupantes et en rendant plus efficaces les actions de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance. L'orientation n° 3, c'est de garantir la protection et les parcours les plus adaptés aux besoins fondamentaux de chaque enfant avec comme objectifs majeurs de renforcer le dispositif de placement familial et de diversifier l'offre de placement par la création notamment d'un ISEMA (Institut Socio-Educatif Médicalisé pour Adolescents).

Le présent schéma est structuré autour de plusieurs parties : les bilans tirés du précédent Schéma ; les principaux éléments chiffrés de la politique de prévention et de protection de l'enfance en 2020 et éléments de contexte démographique et socio-économique du Département ; les grandes orientations stratégiques du Département pour les cinq prochaines années dans le champ de l'enfance avec le plan d'actions et sa déclinaison opérationnelle en fiches actions ; le plan d'action, élaboré sous la forme de fiches actions opérationnelles faisant état des indicateurs d'évaluation et l'identification de pilotes responsables de leur mise en œuvre.



Il nous est demandé de bien vouloir nous prononcer sur ce document de cadrage et de programmation.

- d'adopter le Schéma Départemental de Prévention et de Protection de l'Enfance 2022-2026 tel qu'annexé à la présente délibération.

Il y a un avis favorable de la Quatrième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce rapport ? Dossier important que la protection des jeunes mineurs. C'est une des compétences essentielles du Département. Comme je vous l'ai dit, avec une augmentation du nombre de bénéficiaires, des dossiers essentiels comme la détection, des informations préoccupantes, la prise en charge de ces jeunes, la protection, que ce soit au domicile familial, chez les accueillants familiaux ou en établissement et jusqu'à l'accompagnement ensuite pour les sorties vers la majorité avec une volonté de pouvoir les accompagner le plus longtemps possible et le plus loin possible à travers les contrats jeunes majeurs. Je tiens à remercier tout le comité de pilotage qui s'est associé à la réalisation de ce schéma, à la fois les collègues Conseillers départementaux, à la fois les Services et bien évidemment, l'ensemble des partenaires avec lesquels nous travaillons sur ce sujet-là. Des demandes de prise de parole ? Marie-Hélène CHASTRE.

**Mme Marie-Hélène CHASTRE, Conseillère départementale du canton de Mauriac**

Je voulais dire que tous les dossiers instruits sont de plus en plus compliqués et ce n'est pas facile pour les Services, donc je voudrais m'associer aussi pour les remercier tous. Je ne vais pas citer les noms parce que je vais en oublier, ainsi que les comités de pilotage. J'ai assisté à deux comités de pilotage parce que c'était commencé avant que je ne sois Vice-Présidente en charge de l'enfance, mais vraiment, ils ont travaillé très dur pour bien cerner tout ce qu'il fallait mettre dans ce schéma. Merci à eux.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Et avec une satisfaction, les annonces du Premier Ministre avec les moyens financiers qui ont été alloués au Cantal pour le développement des services. Maintenant, il faut que tout cela se concrétise, il faut que nous soyons à même de recruter des pédopsychiatres et de créer ces services. Mais, c'est une satisfaction à ce niveau-là. Cela va permettre une meilleure prise en charge et de trouver des solutions à l'ensemble de nos travailleurs sociaux qui se trouvent parfois désarmés face à la situation de ces jeunes. S'il n'y a pas de demandes de prises de paroles, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons à un autre Schéma c'est le rapport n° 22 et c'est Dominique BEAUDREY qui nous le rapporte.

**SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT  
DES GENS DU VOYAGE DU CANTAL 2022-2027**

**Mme Dominique BEAUDREY, Conseillère départementale du canton de Maurs**

Faisant suite au précédent Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, le Schéma départemental 2022-2027 est un outil de planification et de programmation des équipements publics d'accueil (aires permanentes d'accueil et aires de grand passage), des équipements à usage privé d'habitat (terrains familiaux locatifs) et de mise en œuvre des actions destinées à l'inscription dans la vie sociale des gens du voyage pour une durée de 6 ans.

Le Schéma constitue un document juridique de référence matérialisant le partenariat entre tous les acteurs concernés l'État, le Département, les EPCI, les Communes, les associations et organismes de prestations sociales sur l'ensemble des thématiques relatives à la mise en œuvre de cette politique publique : l'accueil, le stationnement, l'habitat et l'accompagnement (santé, insertion professionnelle, scolarisation, accès aux droits, etc. ...). Il permet notamment d'enclencher des procédures en référé aux fins de mises en œuvre de procédures d'expulsion de certains stationnements sauvages.

Son élaboration et son approbation se font conjointement par arrêté du Président du Département et du représentant de l'État dans le Département, après avis de la Commission départementale consultative des gens du voyage ainsi que des établissements publics de coopération intercommunale et des Communes concernés. Cette commission s'est réunie deux fois en 2021, les 7 juillet et 10 novembre derniers.

Pour rappel, le Département et l'État ont confié une mission de coordination à la Fédération Départementale des Centres Sociaux du Cantal pour intervenir auprès des acteurs de terrain. Cette Fédération était également positionnée sur l'accompagnement à l'élaboration du Schéma présenté.

Le nouveau Schéma 2022-2027 qui est soumis à votre approbation se veut concis et opérationnel. Il s'articule avec le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées, le programme départemental d'Insertion et d'Emploi et les travaux à venir du Service public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE). Sa construction découle d'une large concertation basée sur l'écoute de l'ensemble des interlocuteurs et de l'analyse des différentes problématiques, afin de favoriser un consensus le plus large possible basé sur la réalité des besoins du territoire et le respect de l'ensemble des acteurs institutionnels et des voyageurs. Il s'entend comme une contractualisation passée avec les Collectivités concernées par l'accueil des familles des gens du voyage.

Le Schéma du Cantal comporte plusieurs axes dont : la sédentarisation qui est un besoin prégnant dans le Cantal, avec notamment des familles vieillissantes ou relevant d'un handicap pour qui le voyage n'est plus possible (32 familles identifiées sur le territoire). Ce schéma prévoit un programme concret et ambitieux de réalisations à partir de chaque aire d'accueil ; l'éducation et le soutien à la parentalité qui comprend notamment un important volet sur la scolarisation des enfants ; l'animation de la vie sociale et l'accompagnement social avec une présence hebdomadaire de différents partenaires pour favoriser l'accès au droit commun et l'intégration dans la société ; la santé, car l'impact d'un mode de vie en caravane associé à certaines pathologies très présentes au sein de cette communauté a un impact réel sur la santé ; l'insertion socioprofessionnelle qui concerne tous les âges de cette population, en lien avec le Programme départemental d'Insertion et d'Emploi et les travaux à venir du SPIE ; l'animation du schéma en lien avec la Fédération des centres sociaux, dont le rôle de chacune des instances est précisé.

Je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération suivant.

Vu la loi du 5 juillet 2000 ; Vu l'avis de la Commission départementale consultative des gens du voyage ;

- approuve le Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Cantal 2022-2027 tel que présenté en annexe de la présente délibération ;

- autorise Monsieur le Président du Conseil départemental à le signer.

Nous avons un avis favorable de la Quatrième Commission et un avis conforme de la Première.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de paroles pour ce rapport ?

**M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Conseiller départemental du canton de Neuvéglise-sur-Truyère**

Merci, Monsieur le Président. Pour en avoir débattu récemment en Conseil communautaire, le Conseil communautaire de Saint-Flour Communauté a validé le Schéma départemental en émettant quelques réserves sur l'accompagnement de l'État dans le cadre de la recherche de terrains familiaux en particulier, mais par contre en validant le maintien et la mise en conformité du site existant auquel se rajouteront les quelques terrains familiaux qui nous ont été sollicités à raison de deux emplacements par an. Saint-Flour Communauté a bien validé le Schéma avec les réserves de pouvoir être associé en particulier à tout le comité de pilotage qui va faire l'animation auprès des Services sociaux du Département. C'est donc un soutien de l'État qui nous aidera à rechercher les terrains familiaux sur les Communes aux alentours de la ville de Saint-Flour qui reste quand même le pôle le plus demandé par les gens du voyage, y compris par le petit passage où les gens veulent de la proximité. Le Schéma a donc été approuvé après plusieurs séances de travail et présentations avec les élus.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Je comprends les réserves émises par Saint-Flour Communauté à la fois sur la nécessité d'avoir un appui de la part de l'État pour retrouver les sites de sédentarisation sur le territoire, à la fois sur le nécessaire soutien de l'État pour l'aménagement de ces aires. Ce sont des remarques qui peuvent être faites au niveau local. Là, on se situe au niveau supra dans les objectifs de sédentarisation et d'insertion de la population. Nous ne sommes pas au même niveau, mais je comprends les réserves. D'autres demandes de prises de paroles sur ce dossier ? Pierre MATHONIER.

**M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2**

En tant que Maire d'Aurillac et Président de la CABA puisqu'on va aussi donner un avis sur ce Schéma. Il a été élaboré par une large concertation, c'est vrai. Je remercie pour le travail qui a été réalisé parce que les gens du voyage ce n'est pas un sujet facile. Nous savons tous que nous avons des problèmes en cascade avec une partie de cette population et l'actualité récente au camp des Dinandiers fait qu'aujourd'hui, des malversations nous ont amenées à ce que le personnel de l'aéroport exerce son droit de retrait et aujourd'hui, il faut travailler sur la réduction de l'aire des Dinandiers. Ce Schéma l'a mis en perspective parce qu'aujourd'hui, c'est une aire de 50 emplacements, c'est le maximum des aires possibles sur une aire de passage et aujourd'hui, elle peut facilement devenir ingérable si on ne la réduit pas. Le souhait de la CABA était de baisser le nombre des emplacements en éliminant deux raquettes, ce sont cinq raquettes de 50 emplacements. Sur chaque emplacement, il y a deux caravanes, donc c'est à peu près 100 caravanes. L'objectif est de récupérer 20 emplacements pour réduire la taille de l'aire. Le Schéma départemental acte ce point-là, c'est pourquoi je pense qu'il y a eu des avancées sur ce sujet.

En revanche, pour la localisation des terrains futurs, là c'est le grand vide, ainsi que sur le financement. La CABA émettra un avis certainement réservé. Ce n'est pas un avis défavorable, mais ce n'est pas un avis favorable parce que je rappelle que ce Schéma est prescriptif. Et donc, si nous devons l'appliquer, ce que nous ferons si nous respectons les textes, il faudra trouver des terrains d'accueil et des Communes qui se portent volontaires. Or, le Schéma ne parle absolument pas des terrains futurs. J'ai déjà émis cette réserve avec Monsieur le Préfet, je lui ai signalé qu'un Schéma départemental, c'est sa composition, c'est la loi qui l'impose. Le Schéma doit préciser le nombre de places, c'est-à-dire la capacité des terrains

familiaux et leur localisation géographique doit également être indiquée, les Communes qui doivent accueillir. C'est le décret 2017-86 du 27 janvier 2017. Ça c'est le premier point et après, il y a le problème du financement parce qu'aujourd'hui, c'est le grand vide. Une place de terrain aménagé, c'est entre 50 et 100 000 euros l'emplacement. Si la CABA respecte son engagement, il lui faut trouver 2,8 millions d'euros et sur les terrains familiaux, la contribution de l'État est de 10 671,50 euros par place. Voilà, c'est pour cela que nous allons certainement voter ce soir pour la Mairie et jeudi soir, il y aura un débat en Conseil communautaire sur ce sujet-là.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Très bien. D'autres demandes de prise de parole ? C'est vrai que c'est un sujet compliqué. Je vais passer la parole à Isabelle LANTUEJOUL.

**Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère**

Merci, Président. Sur l'aire des Dinandiers, nous avons aujourd'hui 90 places avec une quarantaine de personnes qui sont là uniquement de passage et qui perturbent même la vie des sédentaires. C'est un sujet. Les gens du voyage ont été invités à une réunion en Préfecture et ils l'ont bien notifié, c'est une de leurs préoccupations aussi, ce qui entraîne également ces comportements d'incivilités au niveau de l'aéroport.

Ensuite, la sédentarisation est un élément important puisque, là aussi, la demande des résidents sédentaires pouvoir avoir un petit bâti ou un module en dur pour bien vieillir, je crois que c'est légitime. Effectivement, Arpajon est fléché pour avoir des terrains familiaux. Ensuite, je pense qu'il a beaucoup de Communes de la CABA qui devraient pouvoir proposer des terrains et qu'ils soient identifiés. Je pense que Monsieur le Préfet a dit que, lui aussi, avait des terrains peut être disponibles au niveau de l'État pour pouvoir proposer des sites et que l'on puisse installer des gens du voyage sur ces sites-là.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette intervention. Ça sent le délaissé routier. C'est vrai qu'il y a toujours ambiguïté sur la définition d'un Schéma coconstruit conjointement, mais sous l'égide de l'État avec le Département du Cantal. Le niveau d'intervention du Conseil départemental est sur l'insertion de ces populations. Les EPCI interviennent peu sur l'infrastructure à proprement parler. Je conçois les difficultés de localisation de ces terrains qu'ils soient sur les accueils familiaux ou autres. Bien évidemment, là, ce qui vous est proposé, c'est l'orientation générale à la fois favoriser la sédentarisation de ces populations tout en conservant des aires de passage d'un point de vue limité. C'est vrai qu'en termes de positionnement aussi, se pose la question de l'aire des Dinandiers à côté de l'aéroport qui pose des difficultés, je rejoins ce que disait Pierre MATHONIER à ce niveau-là. Il est évident qu'on ne peut pas forcément être satisfait de la situation concernant les différentes aires et après bien évidemment, il faut une nécessaire concertation au niveau local, au niveau territorial pour pouvoir positionner l'ensemble de ces équipements.

Sur le côté financier, bien évidemment, c'est l'État qui apporte son soutien et comme je disais, le Département, lui est concerné par l'accompagnement social de ces populations. D'autres remarques sur ce rapport ? Ce rapport est, somme toute, compliqué, ce ne sont pas des sujets forcément très simples à traiter. S'il n'y a pas d'autres demandes de prises de paroles, je le mets aux voix tel que. Je ne peux pas le mettre aux voix avec des réserves puisque les objectifs sont la sédentarisation et l'insertion indépendamment de la localisation ou autres ou du financement des équipements. Concernant l'adoption

de ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? 4 abstentions. Donc ce rapport est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport suivant n° 23 et c'est Valérie RUEDA qui nous le rapporte.

### **TRANSPORT SCOLAIRE HANDICAPÉ**

**Mme Valérie RUEDA, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 2**

Le Code des transports fixe que le Département a en charge le financement des frais de transport des élèves et étudiants handicapés qui ne peuvent utiliser les moyens de transport en commun en raison de la gravité de leur handicap médicalement établie. Pour ces élèves dont le transport n'entre pas dans les prérogatives de la Région, le Département exerce sa compétence en partenariat avec la MDPH pour l'enregistrement et l'instruction des demandes d'aide au Transport Scolaire Handicapé (TSH). La Collectivité organise et finance ainsi différents modes de transport selon les possibilités et les avis formulés par le médecin référent de la MDPH.

À la rentrée 2021, 134 élèves bénéficient d'un accord pour la prise en charge de leurs frais de transport (126 élèves à la rentrée 2020). 90 élèves sont pris en charge par un taxi (84 en 2020) et 44 enfants bénéficient d'une aide kilométrique (42 en 2020), soit un effectif légèrement supérieur à l'an dernier pour un nombre total de kilomètres à parcourir plus important, ce qui générera de fait une augmentation de l'enveloppe prévisionnelle à réserver au TSH de l'ordre de 50 000 euros.

Comme vous le savez, c'est désormais sur la base d'une évaluation médicale que se fait l'admission au dispositif TSH en complément des aides existantes, notamment l'Aide d'Éducation pour Enfant Handicapé, l'objectif étant une stabilisation du budget dédié tout en conservant l'équité de notre dispositif.

Il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération suivant.

- d'inscrire au Budget départemental 2022 au titre de la compétence Transport Scolaire Handicapé du Département, les crédits suivants : 650 000 euros.

Avis favorable de la Quatrième Commission et avis conforme de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour ce rapport. Y a-t-il des demandes de prises de paroles ? C'est un sujet compliqué. La loi NOTRe est passée par là, transférant l'ensemble de la mobilité à la Région, mais laissant au Département le transport des jeunes souffrants de handicap. Je vous rappelle que, bien évidemment, les avis sont proposés par un professionnel de la santé, par un médecin. Les familles ont capacité à faire appel au Président du Conseil départemental et donc, les dérogations accordées le sont uniquement à but social. Je ne vais pas remettre en cause l'avis d'un professionnel de santé que je ne suis pas. Y a-t-il des demandes de prises de paroles ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons sur un autre domaine les syndicats mixtes et c'est Gilles COMBELLE qui nous le rapporte.

## SYNDICATS MIXTES : CONTRIBUTIONS 2022

### **M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes**

Merci, Monsieur le Président. Ce rapport aurait pu éventuellement se retrouver dans la politique contractuelle du Département puisque c'est encore une participation du Département aux structures de son territoire. Néanmoins, cela fait partie des versements du Département dans le cadre des contributions statutaires en faveur des syndicats mixtes, dont le Département est membre. Il n'est pas question de les remettre en cause. Néanmoins, il s'agit de poursuivre les travaux étroits instaurés entre les Services du Département et ces syndicats afin de garantir une cohérence avec la politique départementale en matière de développement et d'aménagement. Cela se traduit par une présence renforcée au sein des bureaux des différents syndicats mixtes, mais aussi une présence au niveau du pilotage avec la mise en place, dans certaines de ces structures, d'un comité des financeurs et/ou la mise en place de rencontres techniques en amont pour suivre les travaux de ces différents syndicats et de préparer les comités syndicaux.

Pour ce qui est des nouveautés, en 2022 le Département sera acteur aux côtés du Département de l'Aveyron, mais aussi des Communes et EPCI mobilisées d'une démarche de préfiguration du Grand site de France autour de Conques.

Nos engagements statutaires seront reconduits sur la période à la même hauteur que l'année passée soit un montant de 997 400 euros en fonctionnement dont 5 000 euros pour la nouvelle structure de préfiguration du Grand site de Conques ; 55 000 euros en investissement pour une contribution au Syndicat mixte Garabit Grandval qui est en fait le remboursement d'emprunt, donc cette contribution s'éteindra à l'arrêt du remboursement de l'emprunt.

La délibération qui vous est proposée est la suivante :

- d'approuver le versement de contributions statutaires en faveur des syndicats mixtes dont le Conseil départemental est membre.
- d'inscrire au Budget départemental les crédits tels qu'ils vous sont présentés dans le tableau joint à la présente délibération.

Cette proposition de délibération a reçu un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Nous sommes sur des contributions statutaires qui n'ouvrent pas à débat sur le fond, si ce n'est sur l'existence même des différents syndicats mixtes. Y a-t-il des demandes de prises de paroles ? S'il n'y en a pas, je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé, je vous en remercie.

Nous arrivons maintenant sur une série de rapport relatif aux contrats de développement, ce sont des projets que nous n'avons pas pu passer lors de la dernière session, car ils n'étaient pas mûrs donc nous avons une petite rafale de projets à engager. Et c'est Sophie BENEZIT qui nous rapporte le n° 25.

**CONTRAT CANTAL DEVELOPPEMENT 2016-2021 – ENGAGEMENT D’UNE OPÉRATION PORTÉE  
PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHÂTAIGNERAIE CANTALIENNE :  
CRÉATION D’UN GYMNASE COMMUNAUTAIRE À MAURS**

**Mme Sophie BENEZIT, Conseillère départementale du canton de Saint-Flour 2**

Merci, Monsieur le Président. Il s’agit de la création d’un gymnase communautaire porté par la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne qui vient de nous transmettre un dossier administratif et technique complet précisant le coût estimé révisé à 2,7 millions d’euros. Ceci étant exposé, il est proposé que le Conseil départemental au titre de la solidarité territoriale et dans la limite de 80 % d’aides publiques attribuée à la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne une subvention d’investissement de 15,49 % du montant hors taxes du projet conformément à l’engagement mutuel des deux parties retranscrit dans l’avenant n° 2 du contrat de territoire, soit 418 230 euros d’une dépense éligible de 2,7 millions euros. Sur cette base, les natures des dépenses retenues par le Département sont les travaux et la maîtrise d’œuvre associée.

Il nous est proposé de nous prononcer sur le projet de délibération suivant.

- d’attribuer à la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne une subvention de 418 230 euros HT pour la création d’un gymnase communautaire à Maurs sur la base d’une dépense éligible de 2 700 000 euros HT. Cette opération relève de l’action inscrite au Contrat Cantal Développement du territoire pour la période 2016-2021.

Le montant de la subvention sera prélevé sur les crédits inscrits au chapitre 204 du Budget départemental.

La Troisième Commission a émis un avis favorable et la Première Commission un avis conforme.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Des demandes de prises de paroles ? Ce sont des projets qui étaient engagés dans le cadre du programme global et là, nous engageons l’opération. Pas de remarques particulières, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 26 qui est de la même veine et c’est Alain DELAGE qui nous le rapporte.

**CONTRAT CANTAL DEVELOPPEMENT 2016-2021 –  
OPÉRATIONS PORTÉES PAR LE SYNDICAT D’ASSAINISSEMENT MAURIAC – LE VIGEAN :  
CRÉATION D’UN RÉSEAU DE TRANSFERT DES EAUX USÉES SUR LE BASSIN VERSANT DE  
SAINT-JEAN ET RÉFECTION DU RÉSEAU DES EAUX USÉES DE LA RUE DES PRADALS**

**M. Alain DELAGE, Conseiller départemental du canton d’Ydes**

Ce programme a identifié deux opérations portant sur l’assainissement, à savoir : la réfection du réseau des eaux usées de la rue des Pradals à Mauriac et la création d’un réseau de transfert d’eaux usées sur le bassin versant de Saint-Jean à Mauriac. Il convient aujourd’hui d’engager ces projets pour lesquels le Syndicat d’Assainissement de l’Agglomération Mauriac-Le Vigeon, maître d’ouvrage, a transmis des dossiers administratifs et techniques complets.

Le projet de création d'un réseau de transfert d'eaux usées sur le bassin versant de Saint-Jean à Mauriac pour un coût total de l'opération de 689 657 euros HT avec une participation demandée au Conseil départemental de 10 %, soit 68 965 euros pour la première partie.

En deuxième partie, le projet de réfection du réseau des eaux usées de la rue des Pradals à Mauriac, avec un coût de l'opération de 253 731 euros HT avec une demande au Département d'une participation de 10 %, soit 25 373 euros.

Il vous est demandé de vous prononcer sur le projet de délibération suivant.

- d'attribuer au Syndicat d'Assainissement de l'Agglomération Mauriac-Le Vigean une subvention de 68 965 euros pour les travaux de création d'un réseau de transfert d'eaux usées sur le bassin versant de Saint-Jean, sur la base d'une dépense éligible de 689 657 euros HT. Cette opération relève de l'action inscrite au Contrat Cantal Développement du territoire pour la période 2016-2021 ;

- d'attribuer au Syndicat d'Assainissement de l'Agglomération Mauriac-Le Vigean une subvention de 25 373 euros pour les travaux de réfection du réseau des eaux usées de la rue des Pradals à Mauriac, sur la base d'une dépense éligible de 253 731 euros HT. Cette opération relève de l'action inscrite au Contrat Cantal Développement du territoire pour la période 2016-2021.

Le montant de ces subventions sera prélevé sur les crédits inscrits au chapitre 204 du Budget départemental.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Troisième Commission et conforme de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prises de paroles ? Là, pareil, nous sommes sur un déroulé des programmes de développement. S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé.

Maintenant nous allons faire un tour du côté de Cère et Goul, notamment du côté de Vic-sur-Cère toujours sur de l'assainissement et c'est Aurélie BRESSON qui nous le rapporte.

**CONTRAT CANTAL DÉVELOPPEMENT 2016-2021 – OPÉRATIONS PORTÉES PAR LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CÈRE ET GOUL EN CARLADÈS :  
AMÉNAGEMENT DU CENTRE HISTORIQUE DE VIC-SUR-CÈRE (AEP/ASSAINISSEMENT)  
ET TRAVAUX D'INTERCONNEXION AVEC LE LIORAN (AEP)**

**Mme Aurélie BRESSON, Conseillère départementale du canton de Murat**

Merci, Monsieur le Président. Ce programme a identifié deux opérations portant sur l'adduction en eau potable et l'assainissement, à savoir : l'aménagement du centre historique de Vic-sur-Cère et les travaux d'interconnexion avec le Lioran.

Concernant Vic-sur-Cère, dans le cadre de la réhabilitation du cœur historique de Vic-sur-Cère et dans la perspective d'une mise en valeur des espaces publics, une réfection totale de la voirie est envisagée. Il paraît effectivement pertinent de profiter de l'opportunité de ces travaux pour renouveler les canalisations vétustes d'AEP et d'assainissement. Les natures de dépenses retenues par le Département sont les travaux de renouvellement des conduites d'AEP et d'assainissement ainsi que l'assistance à maîtrise d'œuvre inhérente. Le plan de financement prévisionnel est le suivant : coût total de l'opération 180 220 euros ; subvention demandée au Département : 15 %, soit 27 333 euros.



Concernant le Lioran, le projet consiste en l'installation d'une canalisation reliant le réservoir de Font-de-Cère, au Lioran, au réservoir des Pialottes sur la Commune de Saint-Jacques-des-Blats interconnectant également diverses unités de distribution. Ladite installation permettra la suppression de 11 captages et 2 réservoirs en situation de non-conformité. La nature des dépenses retenues par le Département sont les travaux d'installation d'une canalisation équipée d'un système de régulation et de mesure télé-surveillé ainsi que l'assistance à la maîtrise d'œuvre inhérente. Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit : coût total de l'opération : 702 166 euros ; base de dépenses éligibles pour le Département : 427 166 euros ; la subvention demandée au Département est de 8,94 %, soit 62 767 euros.

Il est proposé que le Conseil départemental, au titre de la solidarité territoriale et dans la limite de 80 % des aides publiques, attribue à la Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès, des subventions d'investissement telles que précitées dans la demande de soutien.

Il vous est demandé de vous prononcer sur le projet de délibération suivant.

Considérant la nature des dépenses retenues pour le projet d'aménagement du centre historique de Vic-sur-Cère (AEP/assainissement), à savoir des travaux de renouvellement des conduites d'AEP et d'assainissement ainsi que l'assistance à maîtrise d'œuvre inhérente et suivant le plan de financement vu précédemment ;

Considérant la nature des dépenses retenues pour le projet d'interconnexion avec le Lioran, à savoir les travaux d'installation d'une canalisation équipée d'un système de régulation et de mesure télé-surveillé, ainsi que l'assistance à maîtrise d'œuvre inhérente et suivant le plan de financement vu précédemment ;

- d'attribuer à la Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès une subvention de 27 333 euros pour les travaux d'aménagement du centre historique sur la base d'une dépense éligible de 182 220 euros.

- d'attribuer à la Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès une subvention de 62 767 euros pour les travaux d'interconnexion au Lioran, sur la base d'une dépense éligible de 427 166 euros.

Ce projet a reçu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Des remarques particulières ? Des demandes de prises de paroles ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé, je vous en remercie.

Alain DELAGE reprend la parole pour le rapport n° 28.

**CONTRAT CANTAL DÉVELOPPEMENT 2016-2021 – OPÉRATIONS PORTÉES PAR LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS :  
TRAVAUX D'ÉLIMINATION DES EAUX CLAIRES À SAINT-BONNET-DE-SALERS.  
RÉHABILITATION ASSAINISSEMENT DU BOURG DE FREIX-ANGLARDS, STATION  
D'ÉPURATION ET MISE EN SÉPARATIF DES EAUX USÉES DU BOURG DE LOUPIAC**

**M. Alain DELAGE, Conseiller départemental du canton d'Ydes**

Merci, Monsieur le Président. Dans le cadre du Contrat Cantal Développement sur la période 2016-2021 avec la Communauté de Communes du Pays de Salers, ce programme a identifié trois opérations portant sur l'assainissement, à savoir : les travaux d'élimination des eaux claires sur la commune de Saint-Bonnet-de-Salers ; la réhabilitation de l'assainissement collectif du bourg de Freix-Anglards et la réhabilitation du système d'assainissement collectif du bourg de Loupiac. Il convient aujourd'hui d'engager ces projets pour lesquels la Communauté de communes du Pays de Salers, maître d'ouvrage, a transmis des dossiers administratifs et techniques complets.

Pour les travaux d'élimination des eaux claires sur la Commune de Saint-Bonnet-de-Salers : le coût total de l'opération est de 462 522 euros HT, avec une demande au Conseil départemental d'une participation à 3,03 % pour un montant de 13 995 euros.

Pour la réhabilitation de l'assainissement collectif du bourg de Freix-Anglards : le coût total de l'opération est de 328 517 euros HT avec une demande au Conseil départemental à hauteur de 14,98 % pour un montant de 49 228 euros.

Pour la réhabilitation du système d'assainissement collectif du bourg de Loupiac : le coût total de l'opération est de 566 000 euros avec une demande au Conseil départemental de 15 % pour un montant de 84 900 euros.

Je vous propose de vous prononcer sur le projet de délibération suivant.

- d'attribuer à la Communauté de Communes du Pays de Salers une subvention de 13 995 euros pour les travaux de renouvellement des conduites d'assainissement collectif de Saint-Bonnet-de-Salers, sur la base d'une dépense éligible de 462 522 euros.

- d'attribuer à la Communauté de Communes du Pays de Salers une subvention de 49 228 euros pour les travaux de construction d'une unité de traitement des eaux usées et le renouvellement des réseaux d'assainissement de Freix-Anglards, sur la base d'une dépense éligible de 328 517 euros.

- d'attribuer à la Communauté de Communes du Pays de Salers une subvention de 84 900 euros pour les travaux de construction d'une unité de traitement des eaux usées et de réhabilitation des réseaux d'assainissement par mise en séparatif des collecteurs d'eaux usées à Loupiac, Commune de Pleaux, sur la base d'une dépense éligible de 566 000 euros.

Ces subventions ont reçu un avis favorable de la Troisième Commission et conforme de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Des demandes de prises de paroles ? Il n'y en a pas, nous déroulons nos programmes de développement. Je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous continuons avec le dernier projet et c'est toujours Alain DELAGE.

**CONTRAT CANTAL DÉVELOPPEMENT 2016-2021 – OPÉRATION PORTÉE PAR  
LA COMMUNE DE JALEYRAC : LOTISSEMENT COMMUNAL – 10 LOTS**

**M. Alain DELAGE, Conseiller départemental du canton d'Ydes**

Ce programme a identifié une opération relevant de la création de dix lots au lotissement communal portée par la Commune de Jaleyrac. Il convient aujourd'hui d'engager ce projet pour lequel la Commune a transmis un dossier administratif et technique complet précisant le coût du projet de 255 557 euros. Sur cette base, les natures de dépenses retenues par le Département sont les opérations de création de 10 lots du lotissement communal avec un coût total de l'opération de 255 557 euros et une base de dépenses éligibles pour le Département de 160 000 euros HT. Avec une demande au Conseil départemental d'une participation à hauteur de 15,65 % pour un montant de 40 000 euros.

Il vous est demandé de vous prononcer sur le projet de délibération suivant.

- attribue à la Commune de Jaleyrac une subvention de 40 000 euros HT pour la création de dix lots au lotissement communal. Cette opération relève de l'action inscrite au Contrat Cantal Développement du territoire pour la période 2016-2021.

Cette attribution a reçu un avis favorable de la Troisième Commission et conforme de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prises de paroles ? S'il n'y en a pas, je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons maintenant sur un volet culturel notamment avec le rapport n° 30 et c'est Valérie CABECAS qui nous le rapporte.

**ACTION CULTURELLE**

**Mme Valérie CABECAS, Conseillère départementale du canton de Riom-ès-Montagnes**

Merci, Monsieur le Président. Le Conseil départemental conduit sa politique culturelle publique à deux niveaux, dans le cadre de ses compétences obligatoires que sont la lecture publique, les Archives départementales, le Schéma départemental d'enseignement des pratiques artistiques et la sauvegarde du patrimoine rural non protégé au titre des monuments historiques. Mais aussi dans le cadre des compétences culturelles qu'il partage avec d'autres niveaux de Collectivités comme : l'éducation artistique et culturelle, la prévention, la conservation et la valorisation du patrimoine bâti, l'accompagnement des publics, l'accueil de résidences artistiques, l'événementiel culturel et l'aide culturelle aux territoires et aux associations à vocation culturelle.

À cette fin, notre Collectivité a adopté en 2016 un Schéma départemental d'action culturelle pour la période 2017-2021 et un Schéma départemental de développement des enseignements et des pratiques amateurs pour la période 2016-2021. Ces deux schémas ont été prorogés jusqu'au 30 juin 2022 par décision de notre Assemblée en date du 26 mars 2021. Deux nouveaux schémas porteront sur la période du 30 juin 2022 au 30 juin 2027 (soit 5 saisons culturelles) et sont en adéquation avec la cohérence de notre Projet pour le Cantal.

Le Conseil départemental à travers son action souhaite défendre différentes valeurs et son engagement culturel, dont : Assurer l'accessibilité physique, géographique, sociale et économique de tous les Cantaliens à l'offre culturelle en luttant contre la persistance de toutes les inégalités d'accès et conforter ainsi l'attractivité de son territoire ; Proposer une éducation artistique et culturelle pour tous les publics tout au long de la vie et renforcer les actions d'éveil culturel et artistique des très jeunes enfants ; Coopérer avec les territoires et coordonner les initiatives afin de bâtir une politique culturelle concertée et harmonieuse ; Intégrer la dimension écologique et environnementale de l'action culturelle publique ; Être attentif à l'impact économique local de son activité culturelle et jouer un rôle dans l'attractivité du territoire cantalien ; Maintenir le lien entre les générations afin de partager les cultures et les expériences.

Pour cela, 3 modalités transversales d'intervention :

- Les propositions culturelles et la médiation auprès des publics. Notamment le Conseil départemental imagine tout au long de l'année des propositions culturelles innovantes relevant de l'éducation artistique et culturelle hors et en milieu scolaire, par exemple : des résidences d'artistes professionnels ; des projets fédérateurs ; des actions de formation et de sensibilisation ; des actions d'animation culturelle ou de médiation.

- C'est aussi un accompagnement culturel, scientifique et technique des territoires. Pour cela, le Conseil départemental soutient et encourage des initiatives culturelles de ses partenaires sur le territoire. Il accompagne aussi par le biais d'aides financières directes et indirectes et assurées par les personnels spécialisés de la direction. Ce sont : des aides dans le domaine du patrimoine au niveau des Collectivités territoriales ; des aides aux écoles de musique et de danse ; des aides aux programmations culturelles des EPCI ; les services de lecture publique aux Communes et aux EPCI ; les services de l'Artothèque et les services d'expertise et de conseil.

- Enfin, le Département joue un rôle dans la programmation et la diffusion d'événements culturels comme par exemple : le festival « Jours de danse(s) » qui a lieu au mois de janvier ; Hibernarock en février ; le Salon du livre et de l'illustration jeunesse qui a lieu en juin ; l'opéra d'été à la mi-août et le mois du film documentaire qui vient d'avoir lieu au mois de novembre.

Le programme d'action culturelle pour 2022 sera doté d'une enveloppe de 450 000 euros en investissement et 709 500 euros en fonctionnement.

Il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération suivant.

- d'approuver le programme d'interventions du Conseil départemental en faveur de la culture.
- décider d'inscrire au Budget départemental les crédits ci-après : soit 450 000 euros en paiement en investissement et 709 500 euros en paiement en fonctionnement.
- donner délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Troisième Commission et conforme de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prises de paroles ? Magali MAUREL.

**Mme Magali MAUREL, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 3**

Merci, Monsieur le Président. Concernant cette délibération sur l'action culturelle, je voudrais souligner l'effort qui est fait par rapport au patrimoine et que nous avons partagé lors de différentes discussions

que nous avons pu avoir sur l'intérêt que nous avons tous à valoriser nos patrimoines. Je trouve que c'est un effort qui est à saluer. En revanche, pour arriver à cette ambition d'étoffer l'offre culturelle à budget constant, puisque pour le reste on est sur des budgets qui sont tout à fait constants, il va falloir sur les fiches actions être particulièrement innovants parce que là, pour maintenir les différentes thématiques, je n'ai pas vu forcément de nouvelles actions, mais on est sur du maintien en particulier, donc pour étoffer, cela me semble un peu compliqué. Il faut voir comment cela sera possible sur la mise en œuvre et les fiches actions notamment du Projet Cantal 2030.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Au niveau culturel, nous nous plaçons à différents niveaux. Nous sommes à la fois partenaire ressources auprès des Territoires, auprès de différents porteurs de projets, notamment concernant le patrimoine où nous intervenons allègrement en termes de conseils et d'appuis auprès des Collectivités pour valoriser et protéger le patrimoine. Nous intervenons aussi en appui auprès des Territoires. Les Territoires ont des programmations culturelles, il me semble qu'un rapport suit sur ce domaine-là, donc nous venons appuyer l'effort qui est fait au niveau des territoires et puis, d'un autre côté, nous sommes aussi organisateurs d'événementiels et d'opérations. On peut parler d'Hibernarock, du Festival de danse, du livre d'illustration pour la jeunesse et d'opérations comme cela. Nous sommes sur la globalité des champs. Ceci dit, n'imaginons pas que la culture dans le département ne repose bien évidemment pas que sur les épaules du Conseil départemental. Nous sommes là pour initier et fédérer. C'est ce que nous faisons à travers Scènes en partage où nous arrivons à mutualiser les programmations de manière à partager les coûts et optimiser la venue de troupes dans le département. Là aussi, c'est de l'innovation, mais cela permet de multiplier les manifestations à moindre coût avec l'ensemble des partenaires.

Y a-t-il d'autres demandes prises de paroles sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Je sens que Gilles CHABRIER va avoir des remords si je ne lui donne pas la parole, donc autant éviter.

**M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat**

Aucun remords, c'est surtout pour témoigner de la qualité des programmations, notamment Hibernarock, cela fait plusieurs années que Murat participe à Hibernarock et je sais que Hautes Terres Communauté aussi. Pour participer un peu à ces événements, nous pouvons quand même féliciter le Département sur la qualité de cette programmation.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour ce témoignage. S'il n'y a pas d'autres demandes de prises de paroles ? Personne n'aura de remords, définitivement ? Je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 31 et c'est toujours Valérie CABECAS qui nous le rapporte.

**SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACTION CULTURELLE 2022-2027**

**Mme Valérie CABECAS, Conseillère départementale du canton de Riom-ès-Montagnes**

Merci, Monsieur le Président. Dans la continuité de ce que nous venons de dire, nous n'allons pas rappeler les compétences culturelles du Département, ni même les objectifs qu'il souhaite suivre, mais nous allons continuer : les propositions culturelles auprès des différents publics ; l'accompagnement culturel, scientifique et technique auprès des territoires par le biais d'aides financières directes et matérielles et indirectes et aussi la diffusion culturelle d'événements comme on vient de le dire.

Donc pour la durée du Schéma, un budget annuel de 1 159 500 euros, dont 450 000 euros en investissement et 709 500 euros en fonctionnement. Avec en investissement, au niveau de la « mission Patrimoine » 300 000 euros ; au niveau de la Médiathèque 130 000 euros et au niveau du service « développement culturel » 20 000 euros ; et concernant le fonctionnement, à la Médiathèque 102 000 euros ; le Schéma des pratiques amateurs 244 500 euros ; la direction de l'action culturelle 45 000 euros et pour le « service développement culturel » 318 000 euros dont 90 000 euros sont dirigés pour accompagner les territoires, notamment dans le cadre des saisons culturelles.

Ces crédits sont inscrits dans le budget 2022 de l'action culturelle du Département.

Il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération suivant.

- d'adopter le Schéma départemental d'action culturelle 2022-2027.
- de donner délégation à la Commission Permanente pour déterminer chaque année les taux de subvention des actions qui relèvent d'un dispositif de subventionnement.
- de donner délégation à la Commission Permanente pour examiner tout document contractuel nécessaire à la mise en œuvre et au financement des actions qui relèvent d'un dispositif de contractualisation et de cofinancement.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première.

#### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Des demandes de prises de paroles sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je me satisfais que ce dernier fasse l'unanimité. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce schéma est approuvé à l'unanimité, je vous en remercie.

Nous arrivons au rapport n° 32 et c'est Sophie BENEZIT qui nous le rapporte.

#### **AIDES À LA PROGRAMMATION CULTURELLE DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES ET DU THÉÂTRE DE LA VILLE D'AURILLAC**

#### **Mme Sophie BENEZIT, Conseillère départementale du canton de Saint-Flour 2**

Merci, Monsieur le Président. Conformément au Schéma départemental d'action culturelle 2017-2021 prorogé jusqu'au 30 juin 2022 et dans le cadre de sa mission d'accompagnement des Collectivités, le Département aide les programmations culturelles du Théâtre de la Ville d'Aurillac et des Communautés de communes qui le sollicitent par l'attribution d'une subvention. Les propositions en annexe ont été approuvées par la Commission Culture du 23 novembre 2021, soit : pour la Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès, une subvention de 8 100 euros ; pour la Communauté de Communes la Châtaigneraie Cantalienne : 13 803 euros ; pour Hautes Terres Communauté : 16 989 euros ; pour le Pays de Mauriac : 4 350 euros ; pour le Pays de Salers : 9 155 euros ; pour Saint-Flour Communauté : 8 007 euros ; pour Sumène Artense : 7 272 euros et pour le Théâtre d'Aurillac : 20 000 euros.

Il nous est donc demandé de nous prononcer sur le projet de délibération suivant.

- d'attribuer des subventions pour les saisons culturelles des Communautés de Communes et du Théâtre d'Aurillac pour un montant global de 87 676 euros suivant les conditions définies dans le tableau joint en annexe de la présente délibération.

Les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au chapitre 65, nature 65734, fonction 311 du Budget départemental.

Avis favorable de la Troisième Commission et avis conforme de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Des demandes de prises de paroles sur ce rapport ? Magali MAUREL.

**Mme Magali MAUREL, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 3**

Une remarque par rapport à ces aides, dans le contexte actuel de la Covid et dans la mesure où l'accompagnement qui est fait, est choisi sur des actions fléchées en rapport avec l'éducation artistique et culturelle, ne serait-il pas intéressant de travailler plutôt sur un schéma autour de l'éducation artistique et culturelle à l'avenir plutôt que sur uniquement des spectacles fléchés dans chaque saison parce que actuellement, nous savons que nous sommes soumis régulièrement à des annulations, des reports et que cela peut entraver le soutien apporté par le Conseil départemental. Nous serions peut-être plus sur l'éducation artistique et culturelle au sens large et nous accompagnerions mieux une continuité en termes de médiation sur les saisons culturelles des différentes Communautés de communes et également du Théâtre municipal d'Aurillac.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Je laisserais la Vice-Présidente prendre la parole, mais il est vrai qu'aujourd'hui, nous sommes là en accompagnement des territoires qui nous ont fait remonter des programmations culturelles. Nous nous plaçons dans le meilleur des mondes où la crise sanitaire n'existe pas ou peu. Bien évidemment, en fonction de l'évolution de celle-ci, il y a annulation ou maintien des animations et c'est là où nous ajustons, mais sur des réorientations de programmes, je laisserais la Vice-Présidente vous répondre.

**Mme Valérie CABECAS, Conseillère départementale du canton de Riom-ès-Montagnes**

C'est tout à fait cela. Nous le faisons déjà aujourd'hui. Après, nous n'avons pas imaginé les conditions sanitaires de ces dernières années et nous sommes plutôt optimistes pour l'avenir en disant que nous allons pouvoir retravailler normalement. Après, bien sûr, ce sont des actions qui sont en plus plutôt bien soutenues par le Département. Nous n'allons pas prioriser non plus cela ou enlever les autres, mais en tout cas, elles sont déjà bien prises en compte.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

D'autres demandes de prises de paroles ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 33 et c'est toujours Valérie CABECAS qui rapporte.

## **SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES ET DES PRATIQUES AMATEURS 2022-2027**

**Mme Valérie CABECAS, Conseillère départementale du canton de Riom-ès-Montagnes**

Merci, Monsieur le Président. Donc, on continue dans les Schémas, cette fois ci le Schéma départemental de développement des enseignements artistiques et des pratiques amateurs. C'est une compétence culturelle obligatoire pour les Départements. Trois schémas se sont succédé depuis l'attribution de cette compétence. Le dernier arrive à son terme à la fin de l'année scolaire 2021-2022, donc il convient d'en adopter un nouveau qui entrera en vigueur en septembre 2022. L'application des schémas précédents a permis de grands progrès dans le secteur, notamment : l'harmonisation des cursus sur le premier cycle d'études et l'instauration d'évaluations techniques équivalentes pour tous les élèves ; la professionnalisation des enseignants ; l'exigence d'un niveau de qualification identique dans chaque école pour l'ensemble des professeurs ; la mutualisation des ressources pour renforcer la territorialisation des enseignements ; la création au niveau départemental d'un réseau professionnel solidaire réuni régulièrement ; le renforcement de la formation des personnels encadrants et enseignants avec des propositions de stages régulières et le renforcement des projets artistiques au sein des établissements.

Les objectifs du nouveau Schéma, sont : de contribuer à la structuration des territoires en termes d'enseignement et de pratiques artistiques en musique et en danse ; d'améliorer et diversifier l'offre d'enseignement et de pratiques notamment sur la base de la construction de l'individu et de l'épanouissement personnel dans le collectif ; du développement social avec l'éducation à la citoyenneté par exemple ; de la mixité intergénérationnelle ; de la culture par la connaissance du patrimoine musical et chorégraphique.

L'autre objectif du Schéma est de : favoriser l'accès des Cantaliens à l'enseignement et aux pratiques artistiques par le biais de différentes actions comme : le développement des actions de sensibilisation et de découverte en lien avec l'accueil du spectacle vivant dans les Communes et les Communautés de communes ; la pérennisation et le développement d'une offre de proximité, notamment pour l'éveil artistique ; l'accueil de tous les publics dans les diversités d'âges et de demande de besoins de la mise en œuvre d'une offre adaptée à des publics spécifiques, notamment les publics empêchés et les tout petits ; l'harmonisation des conditions d'accès tarifaires et l'abandon d'une tarification horaire pour les enseignements du cursus ; le développement des liens entre les établissements d'enseignement artistique et le milieu scolaire dans les projets définis conjointement et s'inscrivant dans le cadre de la convention artistique et culturelle ; le développement des interventions « hors les murs » sur la base de projets artistiques et pédagogiques définis aussi en concertation avec les structures concernées comme des structures petite enfance, centres sociaux, des maisons de retraite et des IME ; le renforcement des liens entre l'enseignement artistique et l'accueil d'artistes professionnels et le renforcement des liens entre la musique et la danse au sein du parcours de l'élève.

Autre objectif du Schéma est : d'accompagner les structures d'enseignement à une échelle départementale : le Conseil départemental fournit dans le cadre de son schéma aux Collectivités gestionnaires d'établissements d'enseignement artistique : un accompagnement technique par l'assistance de deux experts pédagogiques extérieurs en musique et en danse et un accompagnement financier : le Département accorde annuellement une subvention de fonctionnement aux établissements d'enseignement artistique des Collectivités partenaires.

Ce nouveau schéma sera mis en œuvre sur les années scolaires 2022-2023 jusqu'en 2026-2027 et trouvera son échéance au 30 juin 2027.



Concernant les éléments financiers, un crédit d'un montant 220 000 euros est annuellement consacré à ce schéma : pour 60 % du montant de l'enveloppe globale des aides votées chaque année pour le débat pour le SDDEAPA par l'Assemblée départementale par rapport au poids relatif de la masse salariale des enseignants qualifiés et diplômés de chaque structure ; pour 40 % du montant de l'enveloppe concernant le respect des préconisations exposées dans le Schéma. En raison de sa masse salariale, l'accompagnement financier du Conservatoire Musique et danse d'Aurillac est plafonné à 80 000 euros.

Il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération suivant.

- adopter le Schéma départemental de développement des enseignements artistiques et des pratiques amateurs 2022-2027 tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

- et de donner délégation à la Commission Permanente pour déterminer chaque année les taux de subvention des aides attribuées dans le cadre de ce dispositif.

Il a obtenu un avis favorable de la Troisième Commission et conforme de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce sujet ? Magali MAUREL.

**Mme Magali MAUREL, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 3**

Simplement pour signaler que par rapport au Conservatoire Musique et Danse d'Aurillac qui a un rayonnement départemental, c'est un label qu'il a obtenu dans le cadre du projet d'établissement. Il est plafonné à 80 000 euros, ce qui est un peu très limitant par rapport à la masse salariale qui est de près de 1,5 million d'euros. C'est vrai que c'est assez faible et par rapport au nombre d'élèves, car il est mentionné dans la délibération qu'il y avait 1 371 élèves sur l'année précédente et il y avait 660 élèves du Conservatoire de Musique et Danse à rayonnement départemental d'Aurillac.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Très bien. Je rappellerai simplement que la loi nous impose l'élaboration de ce Schéma des enseignements, mais ne nous impose pas de participer financièrement. C'est une volonté du Département que d'accompagner les différentes écoles. Mais au vu de notre budget, nous plafonnons l'intervention. Je ne sais pas si la Vice-Présidente veut rajouter des explications supplémentaires, des arguments.

**Mme Valérie CABECAS, Conseillère départementale du canton de Riom-ès-Montagnes**

Tu as tout à fait raison, c'est une solidarité territoriale qui se fait au sein même du Département. Effectivement, la loi ne nous impose absolument pas la participation financière sur les écoles de musique et de danse. On nous impose simplement la mise en place d'un Schéma, ce que nous faisons. Le Conseil départemental a souhaité accompagner financièrement les écoles de musique et de danse de l'ensemble du Département. C'est simplement de façon à être le plus efficaces possible que nous allons sur l'ensemble des écoles et que nous devons mettre un plafond au Conservatoire de Musique d'Aurillac.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Sophie BENEZIT.

**Mme Sophie BENEZIT, Conseillère départementale du canton de Saint-Flour 2**

Je voulais juste rajouter que, au-delà du label du rayonnement départemental, dans le Département, il y a d'autres conservatoires. En ce qui me concerne, sur la Communauté de Communes de Saint-Flour, les élèves ont un conservatoire. C'est un rayonnement qui n'est quand même pas si départemental que cela puisque la population peut trouver d'autres conservatoires sur le territoire.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Magali MAUREL.

**Mme Magali MAUREL, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 3**

Le rayonnement départemental, c'est un label. Cela répond à un certain nombre d'exigences de qualité et aussi à un projet de l'établissement. C'est une reconnaissance au niveau des instances et du Ministère de la Culture. Nous n'avons pas dit que nous avons un rayonnement départemental. Cela n'enlève rien à la qualité des autres écoles de musique. Simplement, je trouvais important d'avoir cette mesure et de se rendre compte simplement de l'aide qui est apportée par rapport aussi au coût de cette structure et à son importance aussi par rapport à la pratique artistique sur le département.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Il faut retenir qu'en termes de solidarité, le Département intervient dans bon nombre de conservatoires ou d'écoles de musique et de danse du département sans en avoir l'obligation. Ce qui veut dire concrètement que ce sont des actions qui sont quand même fragiles. Nous n'en sommes pas encore sur des débats de 2023 sur des conditions qui pourraient nous être imposées si un Pacte de Cahors revenait, toutes ces opérations et compétences qui ne sont pas obligatoires de la part des textes pourraient être sujettes à des modifications de politiques publiques et d'intervention de notre part. Dieu merci, nous n'en sommes pas là et j'espère que nous n'y arriverons pas. Ceci dit, aujourd'hui notre contribution est volontaire et nous ne la plaignons pas, que ce soit au Conservatoire d'Aurillac ou que ce soit sur les différentes écoles de musique et de danse du territoire, mais nous sommes obligés de l'encadrer.

D'autres remarques sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 34 et c'est Valérie SEMETEYS qui nous le rapporte.

**CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT 2022-2024  
ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET LE SDIS****Mme Valérie SEMETEYS, Conseil départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes**

Merci, Monsieur le Président. Les dispositions réglementaires en vigueur prévoient que les relations entre le Département et le SDIS font l'objet d'une convention pluriannuelle qui vous est proposée en annexe pour la période 2022-2024. Le Département maintient sur la période le financement en fonctionnement qu'il apporte au SDIS à hauteur de 7 101 000 euros en prenant ainsi en charge le financement de la prime de feu allouée depuis 2021. Il soutient également le plan d'équipement à matériel du SDIS à hauteur de 340 000 euros par an. Mais le Département garantit également au SDIS la révision de son soutien financier en cas de nécessité. Dans le cadre de cette convention, le Département et le SDIS confirment leur volonté de poursuivre les actions de mutualisation déjà en place, à savoir la sécurité, le DPO et les marchés publics, mais aussi d'envisager d'autres possibilités, comme la mutualisation de l'atelier

départemental pour l'entretien des véhicules du SDIS ou la gestion d'un magasin commun pour les vêtements de travail et les EPI.

Il vous est proposé :

- d'approuver le projet de convention pluriannuelle 2022-2024 entre le Département et le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Cantal, tel que figurant en annexe à la délibération ; et d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer la convention.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Première Commission.

### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation synthétique. Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce rapport ? Je rappellerais simplement que le Service Départemental d'Incendie et de Secours est un service important. Je vous rappelle que quasiment 1 000 agents sont là pour nous secourir, une centaine de sapeurs-pompiers professionnels, près de 900 sapeurs-pompiers volontaires et ensuite, des agents administratifs pour faire fonctionner les services. J'en profite pour saluer le Colonel, notre directeur départemental. Le SDIS s'est largement impliqué dans toute la pandémie que ce soit à l'origine par sa présence sur les centres médicaux sécurisés, que ce soit sur les tests et l'action bien évidemment sur les vaccinations sur le territoire avec les centres qui ont été montés dans les bourgs centres que ce soit à Pierrefort, Allanche, Condat et dans bien d'autres territoires du département. Je crois que c'était important et nous continuons d'ailleurs à déployer ce système « d'aller vers les Cantaliens » dans le cadre de cette 3<sup>ème</sup> dose tout en assurant les missions qui sont dues au Service d'Incendie et de Secours.

C'est vrai qu'en termes d'effort financier sur l'exercice 2020, je l'avais précisé lorsque le Ministre de l'Intérieur a validé la mise en place d'une prime de feu auprès des sapeurs-pompiers professionnels, le surcoût était de 240 000 euros. L'État en a pris en charge 50 % et les 50 % restants étant à la charge du Département du Cantal. Cela a été un choix que celui de l'Assemblée départementale qui a validé le fait de prendre à sa charge les 120 000 euros et non pas de les répercuter au prorata des financements avec les Collectivités locales. Je vous rappelle qu'aujourd'hui, le SDIS est financé de trois manières : la partie majoritaire, quasiment 55 % par le Département ; ensuite viennent les Intercommunalités et/ou les Communes en fonction des territoires et une petite part vient en fonction des activités du SDIS que ce soient des remboursements d'interventions lorsqu'il y a carence ou lorsqu'il y a intervention auprès d'usagers ou autres. Mais, la majeure partie des financements proviennent soit du Département soit des Collectivités que ce soient les Communes et/ou les EPCI. Cette année, il vous est proposé dans le cadre de cette programmation de faire un effort supplémentaire en termes de fonctionnement en attribuant 200 000 euros de plus au SDIS pour son fonctionnement. Il faut dire que sur l'investissement concernant le matériel roulant, un effort substantiel a été fait ces dernières années, ce qui fait qu'aujourd'hui, nous sommes plus dans une rotation et un renouvellement normal de ces investissements, si ce n'est quelques investissements ponctuels, notamment une grande échelle qui doit encore arriver, en sachant que le prix des grandes échelles, on est sur du 500 ou 600 000 euros, ce qui ne pas neutre en termes d'investissement. Sinon sur le reste du matériel, on « déroule ». Ceci dit, il convient d'alimenter la section de fonctionnement puisque l'essentiel des charges, hormis l'investissement et l'amortissement de ces véhicules, réside sur la prise en charge salariale de ces 100 professionnels et bien évidemment, sur les indemnités des 870 sapeurs-pompiers volontaires.

Donc un effort important du Département sur cette partie fonctionnement et puis, dans le cadre de notre convention, nous définissons un programme d'investissement sur nos centres de secours au cours des

trois prochaines années, tel que cela a été signifié et toujours dans l'idée de mutualiser et d'optimiser au mieux nos moyens financiers. Une mutualisation sur la partie entretien de matériel puisqu'au niveau du Département, nous avons des ateliers performants au niveau mécanique et donc capacité à pouvoir prendre en charge tout ou partie de l'entretien des véhicules du SDIS et, a contrario, mutualisation aussi en bénéficiant du savoir-faire du SDIS sur la gestion de l'habillement puisque là aussi, nous sommes des consommateurs en termes d'habillement, que ce soit auprès de services routiers, auprès des services des collèges ou autres. Nous essayons donc de mutualiser au mieux nos moyens.

Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce sujet ? Didier ACHALME.

**M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1**

Je voulais remercier le Colonel pour sa réactivité par rapport aux centres de vaccinations et du travail qu'ils ont fait en commun sur cette réactivité parce que c'était important et avoir le soutien des pompiers est toujours quelque chose de bon. Et puis aussi, les féliciter sur la parfaite tenue du corps des pompiers, je ne siège plus au SDIS, mais j'ai pu mesurer à quel point les choses sont parfois compliquées pour des choses simples, mais il faut un dirigeant, il faut un directeur. Je voulais le remercier du travail accompli.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Très bien. Y a-t-il d'autres demandes de prise de paroles ? S'il n'y en a pas sur le sujet, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons maintenant sur le volet territoires innovants avec le rapport n° 35, un rapport important et attendu de la part de l'ensemble de nos confrères élus et c'est Valérie CABECAS qui nous le rapporte.

### TERRITOIRES ET POLITIQUES CONTRACTUELLES

**Mme Valérie CABECAS, Conseillère départementale du canton de Riom-ès-Montagnes**

Merci, Monsieur le Président. Le Département est garant de l'aménagement et du développement équilibré de notre territoire. C'est une ambition commune d'interventions en faveur de la solidarité territoriale qui a été réaffirmée dans le Projet pour le Département.

Nous avons des dispositifs de soutien aux territoires dans la période 2016-2021. L'année 2021 est la dernière année de mise en œuvre des programmes en faveur des territoires. Il convient de réinscrire des budgets de façon à pouvoir financer l'intégralité des engagements que nous avons pris.

Le Fonds Cantal Solidaire était une aide à destination des Communes concernant des projets d'équipement de proximité. L'enveloppe départementale globale pour les cinq ans était de 15 M€, auxquels se sont ajoutés 500 000 € en 2021. Il est proposé d'inscrire une enveloppe de 1 800 000 € en 2022.

Le Contrat Cantal Développement 2016-2021. Ce contrat de développement était à destination des EPCI concernant l'attractivité et le développement harmonieux du territoire. Sur les 6 ans, c'était une enveloppe de 12 211 850 euros qui avait été allouée. En 2022, il est nécessaire d'inscrire les crédits de paiements permettant de verser le solde des opérations terminées par les maîtres d'ouvrage pour un montant de 1 750 000 euros, identique à 2021.

Pour le dossier spécifique du pôle d'échange d'intermodal mis en place dans le quartier de la gare d'Aurillac, la somme de 250 000 euros est proposée en crédits de paiement 2022.

Le Fonds Cantal Innovation est un fonds d'appel à projets ouvert à tous les bénéficiaires publics. Ce dispositif a été doté de 6 millions d'euros sur 2016-2021. Plusieurs appels à projets ont été lancés.

Conformément à nos engagements, il convient d'affecter à ce dispositif un montant de 800 000 euros en crédits de paiement en investissement.

L'appels à projets 2019 au titre des crédits de péréquation, le Département du Cantal était bénéficiaire du dispositif. La confirmation de ces crédits a permis d'abonder les programmes d'investissement existant et de travailler à un appel à projets sur les thèmes du Tourisme, du Sport et de la Culture doté d'un million d'euros. Afin de solder les dossiers en cours, un montant de 340 000 euros est proposé en crédits de paiement.

Pour les dispositifs antérieurs, 214 107 euros seront proposés en crédits de paiement et plus spécifiquement sur le Fonds d'Équipement des Communes (FEC) Rural et du Fonds d'Initiative Locale (FIL).

Les crédits inscrits en fonctionnement : pour 2022, il est proposé de les limiter à 238 500 euros. 229 500 euros correspondent à la gestion des fonds de la Caisse des Dépôts pour les études liées au label Petites Villes de Demain, obtenu en 2021 par 26 Communes cantaliennes. Cette somme est intégralement compensée en recettes par les versements de la Caisse des Dépôts. Notre engagement pour accompagner l'élaboration des SCoT se termine. Un montant de 4 000 euros sera réservé pour le dernier paiement. Il vous est également proposé d'inscrire 5 000 euros pour assurer l'organisation du concours départemental du label Villes & Villages Fleuris.

Maintenant on passe aux dispositifs de soutien aux territoires 2022-2027. Avec le Projet pour le Cantal, le Conseil départemental affirme à nouveau son rôle de chef de file de la Solidarité Territoriale. Il convient donc d'engager la mise en œuvre des nouveaux programmes destinés à l'accompagnement des investissements des territoires qui ne sont pas pris en charge par les lignes sectorielles.

Il est proposé de décliner ces programmes en quatre dispositifs de soutien : le Fonds Cantal Solidaire, un fonds unique d'intervention en faveur des Communes de moins de 3 000 habitants ; un contrat unique dédié aux Communes de plus de 3 000 habitants, le Fonds Cantal Villes ; un contrat unique en faveur des EPCI, le Contrat Cantal Développement et un fonds d'appel à projets ouvert à tous les bénéficiaires publics, le Fonds Cantal Innovation.

Les enveloppes budgétaires prévisionnelles proposées sont les suivantes : 15 millions d'euros pour le Cantal Solidaire ; 1,95 million d'euros pour Cantal Villes ; 12,21 millions d'euros pour Cantal Développement et 3,97 millions d'euros pour Cantal Innovation, soit un total de 33,13 millions d'euros.

Le Fonds Cantal Solidaire, reprend les modalités et les montants prévisionnels de la précédente programmation.

Le Fonds Cantal Villes est un nouveau dispositif de contractualisation spécifique aux 5 Communes de plus de 3 000 habitants. Il est proposé une répartition tenant compte de la population, de la présence d'une Sous-Préfecture et de la Préfecture. Le montant plafond est de : 550 000 euros pour Aurillac ; 450 000 euros pour Saint-Flour ; 400 000 euros pour Mauriac ; 300 000 euros pour Arpajon-sur-Cère ; 250 000 euros pour Ytrac ; soit un total de 1 950 000 euros pour le fonds Cantal Villes.

Concernant le Contrat Cantal Développement, il est rappelé que la programmation 2016-2021 avait été bâtie en tenant compte de la densité de population et de la présence de centralités. Pour la nouvelle programmation, il est proposé de conserver des modalités similaires et la même répartition. Le seul petit changement est le fait que 4 Communes de l'Intercommunalité de Hautes Terres Communauté ont intégré le Pays de Gentiane Communauté de Communes. Les enveloppes sont les suivantes : la CABA : 2 640 000 euros (identique) ; Cère et Goul : 601 325 euros ; Châtaigneraie : 1 980 000 euros ; Hautes Terres : 1 285 774 euros ; Pays de Mauriac : 720 000 euros ; Pays de Saint-Flour : 1 050 525 euros ;

Saint-Flour Communauté : 2 460 000 euros ; Gentiane Communauté de Communes : 694 226 euros ; Sumène-Artense : 780 000 euros. On est donc sur un montant total de 12 211 850 euros.

Enfin, le Fonds Cantal Innovation, il convient de préciser que les thèmes définis viendront s'inscrire en complémentarité des autres dispositifs.

Afin d'honorer les éventuelles sollicitations de versements d'acomptes sur les aides financières obtenues en 2022, il est proposé de prévoir des crédits de paiement à hauteur de 200 000 euros pour le Fonds Cantal Solidaire et 200 000 euros pour le Contrat Cantal Développement.

Il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération suivant.

- d'approuver le programme d'interventions du Conseil départemental en faveur de l'appui aux territoires pour 2022.

- d'inscrire au Budget départemental les crédits suivants et donner délégation à la Commission Permanente pour leur mise en œuvre : total crédits de paiement en fonctionnement BP 2022 : 238 500 euros ; total crédits de paiement en investissement : 5 154 107 euros. En Recette : 114 750 euros et au niveau des autorisations nouvelles d'engagement aux programmes : 50 000 euros au niveau de l'investissement.

- d'approuver les dispositifs contractuels en faveur des territoires pour la période 2022-2027 tels que décrits dans les fiches annexes.

- de décider de mobiliser une enveloppe de 15 000 000 euros pour le dispositif Fonds Cantal Solidaire, répartie en deux périodes de 3 ans (2022-2024 et 2025-2027).

- de décider de mobiliser une enveloppe de 1 950 000 euros sur la période 2022-2027 pour le dispositif Fonds Cantal Villes, répartie entre les 5 Communes les plus peuplées du Cantal.

- décider de mobiliser une enveloppe de 12 211 850 euros sur la période 2022-2027 pour le dispositif Contrat Cantal Développement, répartie entre les EPCI du Cantal.

- décider de mobiliser une enveloppe de 3 970 000 euros pour le dispositif Fonds Cantal Innovation sur la période 2022-2027, répartie en appels à projets annuels dont les thèmes et les enveloppes individuelles seront définis annuellement.

- donner délégation à la Commission Permanente pour définir les thèmes, les cahiers des charges, les enveloppes individuelles des appels à projets Fonds Cantal Innovation et pour sélectionner les bénéficiaires.

- décider d'inscrire au Budget départemental les crédits suivants : 12 211 850 euros en AP 2022 concernant le Fonds Cantal Développement ; 15 000 000 euros concernant le Fonds Cantal Solidaire ; 1 950 000 euros concernant le Fonds Cantal Villes 2022-2027 et 3 970 000 euros concernant le Fonds Cantal Innovation 2022-2027.

Je tiens simplement à préciser qu'au niveau de l'annexe contrat Cantal Développement 2022-2027, au niveau des bénéficiaires sont éligibles les Communes, il n'y a pas à rajouter « sous réserve de respecter l'obligation d'un fonds de concours », c'est simplement une coquille qui s'est glissée lors de l'édition des documents. Les Communes sont bien éligibles sans participation obligatoire de la part de l'EPCI.

Avis favorable de la Troisième Commission et conforme de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Il est temps de prendre sa respiration, Madame la Vice-Présidente, une présentation qui a été menée rondement. Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce rapport ? Un rapport important, sur la durée du mandat, c'est 33 millions d'euros qui sont affectés auprès des Collectivités à travers différents fonds. Avec la volonté, cela a été discuté en commission, de renouveler la procédure de Fonds Cantal Solidaire auprès des Communes puisque c'est un système qui fonctionnait plutôt bien avec l'idée d'avoir deux vagues de programmation sur trois années. Si vous le validez, nous écrirons en début d'année à l'ensemble des Communes pour les informer du renouvellement de cette procédure et leur donner la marche à suivre puisque bon nombre de collègues Maires ont été élus lors du renouvellement de 2021.

Création d'un Contrat de Villes qui n'existait pas. La volonté est de pouvoir contractualiser avec les villes sur des projets que nous définirons ensemble. Renouvellement des Contrats de développement avec, ceci dit, quelques modifications apportées suite au fonctionnement que nous avons pu avoir comme l'a précisé Valérie CABECAS, projets des Communes éligibles sous réserve évidemment que le projet ait une résonance communautaire et intercommunale affirmée et qui sera validé aussi par les Territoires. Mais il n'y a plus d'obligation à la Communauté de communes d'apporter un fonds de concours.

Possibilité aussi offerte, et j'avais ouvert une demi-parenthèse ce matin, de réserver une partie de ces enveloppes pour des projets d'envergure départementale. Je m'explique : notamment sur le déploiement du Très Haut Débit, je vous disais ce matin la volonté d'arriver aux 100 % desserte du Très Haut Débit. Cela va nécessiter un investissement important sur le département. Dans ce cadre-là, au niveau du déploiement du Très Haut Débit et notamment de la fibre sur le territoire, nous sommes en opérations conjointes avec nos collègues des trois autres Départements de l'Auvergne. La volonté est d'avoir une mise en place commune et homogène sur le territoire. Il n'est pas improbable, mais ce n'est pas sûr, c'est en cours de discussion aujourd'hui, que nous fassions appel à la solidarité territoriale. C'est vrai que d'autres Départements aujourd'hui s'interrogent sur le fait de solliciter une contribution au niveau des Communes ou des Intercommunalités. Donc possibilité de faire appel aux Territoires pour la réalisation de ce projet, ce qui n'est pas encore validé actuellement.

Et dernier Fonds, le Fonds Cantal Innovation, là aussi nous l'avons mis en fonctionnement en cours de mandat avec différents appels à projets, que ce soit sur la petite enfance, la médecine, le maillage du territoire en bornes de recharge, etc... Un certain nombre de thématiques avaient été présentées dans ce cadre-là et avaient reçu un certain écho auprès des mairies. Donc un appel à projets sera enclenché en cours d'année. La thématique reste à définir, mais nous aurons le temps de la valider au cours des prochaines semaines ou des prochains mois. Voilà concernant ce projet.

Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce rapport ? Gilles COMBELLE.

**M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul des Landes**

Monsieur le Président, après vos précisions, simplement pour dire et nous féliciter du maintien de cette enveloppe sur la durée du mandat à la même hauteur que précédemment, 300 millions d'euros. On peut toujours dire que ce n'est pas assez, mais en tout cas, c'est un effort que fait le Département envers ses Territoires qui est relativement apprécié, à la fois des EPCI, mais des Communes à la fois pour la souplesse de l'utilisation de ces fonds bien évidemment, contribuant aux objectifs du Conseil départemental. Ce que je dis n'est pas péjoratif, mais souvent, les petites Communes ont des difficultés

à monter des plans de financement et la souplesse des aides apportées par le Conseil départemental à la fois dans la lecture et dans le soutien apporté est relativement appréciée et attendue par les Territoires.

### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour ce témoignage. À souligner aussi que c'est une modification que nous allons avoir dans le fonctionnement. Jusqu'à maintenant, ces Fonds Cantal Développement étaient un peu assimilés à des dotations aux Territoires. C'est-à-dire que le Territoire devait les utiliser de manière libre, c'est un peu différent. Ce n'est pas l'image que l'on s'en fait. Nous en avons parfois débattu au sein de cette Assemblée. Bien évidemment, il faudra que les projets rentrent dans le cadre de notre Projet pour le Cantal 2030. Et donc, cela donnera lieu à un débat entre les propositions des Territoires et ce qui est acceptable par le Département. Sachant aussi que la volonté c'est d'être sur du projet structurant et non pas une liste à la Prévert sur les territoires, mais nous aurons le temps d'en discuter et d'échanger le moment venu avec les EPCI, voire les Communes pour les Contrats de villes.

S'il n'y a pas d'autres remarques sur ce rapport concernant la politique territoriale, je vous propose de le mettre aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé, je vous en remercie.

Je vous propose ce soir d'aller jusqu'au rapport n° 38 (Archives départementales) et de faire l'ensemble des autres rapports demain matin. Ils nous en reste donc trois. Nous passons au rapport n° 36 présenté par Isabelle LANTUEJOUL.

## **CANTAL EUROPE – EMPLOI DES CRÉDITS EUROPÉENS 2022**

### **Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère**

Merci, Président. Le Conseil départemental a adopté le 19 novembre 2021 ses orientations stratégiques Cantal Europe pour la période 2022-2027. Cette proposition budgétaire qui vous est présentée tient donc compte des engagements pris par la Collectivité sur la période précédente et constitue une première illustration de notre politique européenne actualisée.

Concernant le Fonds Social Européen, il convient de bien identifier les trois types d'intervention de l'année 2022 :

Le FSE de la convention de subvention globale 2018-2021. Pour rappel, ce sont des opérations d'insertion avec une visée emploi comme le service Cantal Emploi Insertion qui est constitué d'une équipe de travailleurs sociaux et médico-sociaux qui accompagnent les bénéficiaires du RSA pour un retour dans l'emploi durable ;

Le FSE - REACT UE issu de la relance européenne. Ce fonds sert à financer également des opérations d'accompagnement des personnes éloignées de l'emploi et agit sur les freins comme les problématiques de mobilité avec l'auto-école sociale ;

Le FSE+ de la programmation 2021-2027. Ce sont des opérations d'insertion par l'emploi, notamment à destination des jeunes sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance, mais également des opérations d'inclusion sociale comme la lutte contre l'isolement des personnes âgées.

C'était juste un petit rappel de l'utilisation de ces différents fonds.

D'abord, nous devons honorer les décisions prises sur les opérations terminées en 2021 relevant de la convention de subvention globale 2018-2021. Ces opérations feront l'objet d'un dépôt de bilan par les bénéficiaires dans le premier trimestre 2022. Le service qui gère effectuera le contrôle de service fait



systematique pour chaque dossier. Et enfin, il sera procédé au versement du solde des subventions FSE pour les opérations externes uniquement pour un montant de près de 80 000 euros.

Concernant les remboursements de crédits européens, l'Organisme Intermédiaire qui est le Conseil départemental a participé à l'appel de fonds de fin d'année 2021 pour lequel nous devrions percevoir 423 751,96 euros.

Pour le FSE issu du plan de relance européen, l'Organisme Intermédiaire qui est le Conseil départemental va percevoir 902 000 euros de crédits REACT-UE pour soutenir les opérations d'accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi. Ces crédits supplémentaires permettront de soutenir l'ensemble des opérations recensées sur l'année 2022. Dès lors, pour les opérations portées par des opérateurs externes, le Budget départemental sera impacté par le versement des avances des subventions programmées, soit environ 120 000 euros.

Enfin, pour les crédits FSE+ de la programmation 2021-2027, le calendrier de mise en œuvre sans cesse retardé ne nous permet pas aujourd'hui d'établir des prévisions budgétaires puisque les enveloppes seront arbitrées en mars 2022 pour un conventionnement des Organismes Intermédiaires à l'automne 2022.

Concernant le Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER) et plus spécifiquement le programme LEADER 2023-2027, la concertation des opérateurs territoriaux est en cours. En fonction de la stratégie locale de développement construite par les acteurs locaux et retenue par l'Autorité de Gestion qui est le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, le Conseil départemental constituera une enveloppe de cofinancement pour les opérations soutenant la stratégie locale de développement. Il s'agit de soutenir les projets portés par des opérateurs privés (associations et entreprises) pour faire lever sur les crédits LEADER 2023-2027 sans quoi les opérateurs privés ne pourraient pas s'approcher de ces crédits européens. L'objectif est de consacrer la moitié des crédits européens délégués au Groupe d'Action Locale (GAL) porté par le Département aux opérateurs privés. Pour cela, nous serons amenés à établir une convention avec le Conseil régional, compétent en matière de développement économique et à procéder à une décision modificative avec la création de deux lignes budgétaires. La première consacrée aux TPE et une seconde aux associations. L'estimation actuelle est de l'ordre de 625 000 euros pour la période 2023-2027.

Il vous est donc proposé d'inscrire les crédits correspondant à la gestion du Fonds Social Européen en 2022 et à la mise en œuvre des conventions de subvention globale FSE 2014-2017 et 2018-2021.

Il vous est demandé de vous prononcer sur le projet de délibération suivant.

- de décider d'inscrire au Budget primitif 2022, les prévisions de dépenses et de recettes directes du Fonds Social Européen comme suit : en fonctionnement : dépenses 200 000 euros et recettes 400 000 euros.

Et il y a un avis favorable de la Première Commission.

### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. C'est vrai, comme l'a souligné Isabelle, ce sont des dossiers très techniques au niveau de la gestion des fonds, mais ceci dit essentiels pour nous, notamment sur tout ce qui concerne l'accompagnement social. Ce sont des dossiers importants au demeurant.

Y a-t-il des questions ou des remarques particulières sur ce rapport ? Pierre MATHONIER.

**M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2**

L'ADEPA a reçu un courrier de la Région pour informer que pour les fonds LEADER 2022-2027, il y aurait une structure unique qui gérerait par département. Et dans les interlocuteurs proposés c'étaient les SCoT, les EPCI ou les Syndicats départementaux. Est-ce que cette délibération serait en contradiction avec les éventuels opérateurs qui pourraient candidater dans le cadre du GAL ?

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Pas du tout. Aujourd'hui, cette délibération concerne les Fonds européens d'une manière générale. Même si je vous ai dit en introduction que je prendrais certainement l'initiative de réunir les Territoires pour proposer éventuellement la création d'un Syndicat, mais ce n'est pas la décision de créer quoi que ce soit, donc cela n'engage pas sur l'avenir.

D'autres remarques ? S'il n'y en a pas, je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 37 et c'est Valérie CABECAS qui nous le rapporte.

**SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DU NUMÉRIQUE ÉDUCATIF –  
DEVELOPPEMENT DES USAGES : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC CANOPÉ**

**Mme Valérie CABECAS, Conseillère départementale du canton de Riom-ès-Montagnes**

Merci, Monsieur le Président. Comme évoqué dans l'avenant au Schéma Départemental du Numérique Educatif adopté en mars 2021 par l'Assemblée, le Département doit dépasser le cadre de la mise en œuvre des équipements informatiques et aller plus loin aux côtés de la communauté éducative.

La convention de partenariat qui vous est proposée a pour objet le développement ou le renforcement d'actions d'accompagnement et d'appui technique dans le domaine du Numérique Educatif auprès des équipes éducatives des collèges et du Département.

Dans ce cadre, le Réseau Canopé s'engage à : offrir un accompagnement aux ressources et aux usages du numérique au profit des enseignants des collèges publics cantaliens et d'accompagner quant à l'organisation de manifestations à destination des collèges publics cantaliens auprès du Département.

La Collectivité participera à impulser une politique d'innovation des pratiques associées aux outils numériques qu'elle déploie. Par l'intermédiaire des accompagnements mis en place par le Réseau Canopé, le Département disposera de véritables observatoires et laboratoires des usages et les retours d'expériences seront enrichis.

La participation du Conseil départemental a été arrêtée, pour l'année scolaire 2021-2022, à la somme globale de 3 000 euros pour l'ensemble des collèges. Le montant à attribuer sur les années scolaires suivantes sera défini sur la base d'un programme d'actions à venir.

Il vous est proposé de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération suivant.

- approuver la convention de partenariat triennale entre le Département et l'atelier Canopé en faveur des 22 collèges publics du Département.
- décider d'attribuer à l'atelier Canopé 15 une subvention de 3 000 euros pour l'année scolaire 2021-2022.
- autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer la convention de partenariat et tout document y afférent.

- donner délégation à la Commission Permanente pour toute décision relative à sa mise en œuvre.

Ce rapport a obtenu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je vous propose de le mettre aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Je vous propose d'examiner le dernier rapport pour aujourd'hui qui est celui des archives départementales, le rapport n° 38 et c'est Valérie CABECAS qui nous le rapporte.

**ARCHIVES DÉPARTEMENTALES**

**Mme Valérie CABECAS, Conseillère départementale du canton de Riom-ès-Montagnes**

Merci, Monsieur le Président. La Direction des Archives a pour mission de collecter, classer, conserver et communiquer les archives des services publics et de contrôler la bonne gestion documentaire de ces derniers. Elle contribue à la mise en œuvre du Schéma départemental d'action culturelle et participe à l'élaboration du nouveau plan pour la période 2022-2027 en déclinant les orientations retenues dans son projet de service.

Dans le cadre d'une réflexion sur la pérennisation des données numériques du Département, les Archives départementales et la DSI s'investissent dans la mise en place d'un système d'archivage électronique. Suite à un appel d'offres au sein d'un groupement de commandes interdépartemental, deux prestataires pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage à la mise en place du système d'archivage électronique ont été retenus. Les premiers travaux de mise en œuvre débuteront au début de l'année 2022 et seront poursuivis en 2023.

Les Archives départementales offrent à la consultation du public cantalien, national, voire international, des fonds riches et diversifiés. Dotées d'un nouveau portail de consultation archives.cantal.fr depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, elles donnent accès en salle de lecture comme en ligne à plus de 3 millions de fichiers images.

Tout en poursuivant la conduite de leurs missions réglementaires, à savoir le traitement et l'accroissement des fonds d'archives, les Archives départementales conservent l'objectif de toucher un public toujours plus large et nombreux, comprenant aussi bien la jeunesse que l'ensemble de la population cantalienne. L'accent sera mis en 2022 sur deux domaines stratégiques. Notamment, la numérisation croissante et diversifiée : avec un projet de numérisation de presse ancienne ; un nouveau projet de numérisation des registres du contrôle des actes d'Ancien régime ; le service d'archives audiovisuelles, élément original et innovant dans le paysage archivistique français, sera encore renforcé par l'accélération de la numérisation des fonds sonores comme vidéos. Nous souhaitons valoriser les patrimoines et rechercher de nouveaux publics. Les Archives départementales accueillent des expositions aux thématiques et contenus variés. Cette offre sera maintenue en 2022. Des ateliers, visites et conférences seront toujours proposés et la réflexion entamée autour d'une offre d'activités à caractère plus ludique sera poursuivie. Dans le cadre du service éducatif, des activités et des contenus pédagogiques pourront être développés en lien avec les établissements scolaires ainsi que dans les bus Cyber Cantal.

Il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération suivant.

- décider d'inscrire au Budget départemental les crédits suivants et donner délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents : en fonctionnement 25 000 euros et en investissement 45 000 euros. Soit un budget total de 70 000 euros pour 2022.

Ce rapport a obtenu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce rapport et sur les archives ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé. Je vous en remercie.

Je vous propose de nous arrêter là pour aujourd'hui. Demain, nous aurons le volet Cantal Responsable et le vote du Budget. Je vous propose de nous retrouver demain matin à 9 heures. Bonne soirée à tous. Merci.

*Fin de la 2<sup>ème</sup> séance publique à 17 h 30.*





CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

RÉUNION DES 14 ET 15 DECEMBRE 2021

Procès-verbal

Séance publique du mercredi 15 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 15 décembre à 9 heures, le Conseil départemental, régulièrement convoqué le 22 novembre 2021, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Bruno FAURE, Président du Conseil départemental.

Secrétaire de séance : Sophie BENEZIT

**Sont présents :**

Mesdames et Messieurs Didier ACHALME, Dominique BEAUDREY, Jamal BELAIDI, Sophie BENEZIT, Marina BESSE, Aurélie BRESSON, Valérie CABECAS, Gilles CHABRIER, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Gilles COMBELLE, Alain DELAGE, Vincent DESCOEUR, Philippe FABRE, Bruno FAURE, Stéphane FRECHOU, Sylvie LACHAIZE, Isabelle LANTUEJOU, Mireille LEYMONIE, Jean MAGE, Pierre MATHONIER, Magali MAUREL, Jean-Jacques MONLOUBOU, Florian MORELLE, Marie-Hélène ROQUETTE, Valérie RUEDA, Valérie SEMETEYS, Christophe VIDAL.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Jean-Yves BONY a donné pouvoir à Marie-Hélène CHASTRE.

Annie DELRIEU a donné pouvoir à Bruno FAURE.

Valérie CABECAS a donné pouvoir à Jean MAGE jusqu'au rapport n° 42.

**Absents excusés :**

Céline CHARRIAUD pour les rapports n° 39 et 40.

Pierre MATHONIER pour le rapport n° 39.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Simplement à titre d'information, les excuses de Jean-Yves BONY qui donne pouvoir à Marie-Hélène CHASTRE et Annie DELRIEU qui me donne pouvoir pour cette journée.

Je vous propose qu'on poursuive et qu'on reprenne l'examen de nos rapports. Donc nous sommes au rapport n° 39 et c'est Marina BESSE qui nous le rapporte.

## AVENANT À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE POSTES ET DE PERSONNELS DU DÉPARTEMENT DU CANTAL AUPRÈS DU GIP TERANA

**Mme Marina BESSE, Conseillère départementale du canton de Saint-Flour 1**

Merci, Président. Par délibération du 26 juin 2015, l'Assemblée délibérante a approuvé le projet de convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public intégrant l'adhésion du Département du Cantal à ce groupement et la convention de mise à disposition de postes et de personnels du Département auprès du GIP Terana. Après plusieurs années, le GIP s'est élargi en intégrant de nouvelles structures.

Il est proposé de modifier la convention de mise à disposition de la façon suivante : de permettre le versement de compléments de rémunération aux agents de TERANA en tenant compte de certaines sujétions particulières liées aux missions transverses et au périmètre supradépartemental : agent qui exerce des missions transversales. Ce dispositif sera mis en place en complément des dispositions équivalentes prévues dans les Collectivités d'origine ; d'harmoniser et dématérialiser le compte rendu de l'entretien professionnel ; de prévoir, pour les agents dont la structure d'origine ne disposerait pas d'un service de médecine de prévention, la mise en place d'un suivi global par le GIP Terana et de modifier l'annexe relative aux personnes affectées sur les postes.

Il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération suivant :

- de valider l'avenant à la convention de mise à disposition de postes et de personnels du Département du Cantal auprès du GIP Terana, dont le projet est joint en annexe ;
- d'autoriser Monsieur Le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer l'avenant à la convention et tout acte s'y rapportant.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prises de paroles ? C'est un dossier qui est relativement administratif. Pas de demande de prise de parole, donc je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 40 et c'est Gilles CHABRIER qui nous le rapporte.

## TRANSITION CLIMATIQUE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

**M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat**

Merci, Président. La transition climatique constitue un des axes forts de l'action départementale. Il convient de continuer à intégrer systématiquement la prise en compte de la transition climatique dans nos missions et dans nos actions. Je vous rappelle quelques principales orientations que nous avons vues hier dans différents rapports, avec notamment : la rénovation thermique de nos bâtiments sur le pôle universitaire, de nombreux collèges, les bâtiments administratifs, l'Hôtel du Département, l'immeuble rue Marie Maurel, les Centres Médico-Sociaux de Murat et la Maison de la Solidarité Départementale de Mauriac ; la mise en place du service public de la performance énergétique de l'habitat dont nous débattons plus longuement dans le prochain rapport ; la station du Lioran engage sa mutation vers une station multi activités et 4 saisons avec les premières études de requalification de la patinoire et l'étude

de la friche touristique du Grand Phénix ; l'implication de la Collectivité dans la préservation de la biodiversité dont nous aurons l'occasion de débattre lors du rapport n° 42 ; en termes de mobilité, le Cantal devrait disposer de véritables colonnes vertébrales pour la découverte du Cantal par des moyens de transport doux. Une structuration d'itinéraires cyclables sécurisés pour les déplacements quotidiens ou de loisirs sera engagée.

Les autres actions sont :

- Pour la lutte contre le changement climatique avec l'optimisation des déplacements grâce au développement du télétravail, au remboursement de 50 % des abonnements en transport en commun et au développement de la visioconférence ; l'intégration de clauses environnementales dans les marchés publics ; l'acquisition de nouveaux véhicules électriques ; l'animation du réseau des tiers lieux ; le maintien de notre action en faveur du déploiement de la fibre et du réseau de téléphonie mobile ; l'optimisation et la mutualisation des navettes sur le territoire entre le SDIS et le Conseil départemental ; la contribution active du Conseil départemental dans le cadre des Assises de l'eau lancées en mars 2021.
- Pour l'épanouissement des Cantaliens avec la programmation d'une offre culturelle au plus près et pour tous les Cantaliens ; la démultiplication des ressources culturelles dématérialisées ; un plan de modernisation des collèges publics ; le maintien du PassCantal pour l'accès à de nombreuses activités hors temps scolaire pour les enfants et le soutien des activités sportives pour un accès facilité des Cantaliens à leur pratique.
- Pour la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations : l'insertion de clauses sociales dans les marchés de la Collectivité ; la politique en faveur du logement, la politique d'insertion pour accompagner les bénéficiaires du RSA et la politique en faveur des personnes âgées et adultes vulnérables.
- Pour les dynamiques de développement selon des modes de production et de consommation responsables : la dématérialisation des procédures, la réduction des déchets de la Collectivité ; le soutien aux productions agricoles, avec on l'a vu hier pour les cantines scolaires entre autres.

D'autres actions seront portées.

La première d'entre elles concerne l'élaboration d'un Plan Climat ou programme Transition Climatique qui succédera au programme Développement Durable validé en 2017 dont je vous ai rapporté les actions à la CP d'octobre.

Au-delà des actions sur la mobilité portées par les pôles, il est souhaitable que le Département soit porteur d'une réelle dynamique en faveur de la mobilité durable. Afin de dynamiser l'équipement de notre Département en bornes de recharges, un Appel à Manifestation d'Intérêt pour identifier les Collectivités que nous pourrions aider par le biais d'une subvention d'équipement pourrait être mis en œuvre. Une première tranche d'aides de 100 000 euros est ainsi proposée pour 2022.

Le partenariat avec l'Association Énergies 15 sera renouvelé. Cette structure développe auprès des Collectivités du Cantal, en liaison avec le Syndicat Départemental d'Énergies et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, une mission d'information, d'animation, de conseil et d'appui technique sur la transition énergétique. Ses capacités d'expertise sont particulièrement précieuses pour l'optimisation de nos projets et ceux du territoire autour du développement des énergies renouvelables ou de la maîtrise de l'énergie (10 000 euros en fonctionnement, et une participation en investissement pour l'accompagnement dans le cadre de nos projets Bâtiments).



Il est également proposé que le Département soit acteur dans la diffusion de la connaissance sur le territoire. Au-delà du SPPEH qui sera un vecteur important d'information, il paraît indispensable que le Département puisse organiser des sessions d'information et de formation du public et des professionnels sur la transition climatique.

L'ensemble de ces programmes sera conduit en concertation étroite avec la Commission Transition Climatique du Conseil départemental.

Il vous est demandé de vous prononcer sur le projet de délibération suivant.

- d'approuver le programme d'interventions du Conseil départemental en faveur de la transition climatique.
- de donner un avis favorable au renouvellement de la convention de partenariat avec l'association Énergies 15 pour un montant de 10 000 euros.
- de donner délégation à la Commission Permanente pour valider les projets de conventions de partenariat et l'attribution des subventions correspondantes.
- décider d'inscrire au budget départemental les crédits suivants et donne délégation à la Commission Permanente pour leur mise en œuvre.

Je vous rappelle le budget : pour l'animation énergétique : 10 000 euros, la prestation de développement durable : 138 000 euros et la subvention animation énergétique : 100 000 euros.

Ce rapport a un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prises de paroles ? Stéphane FRECHOU.

**M. Stéphane FRECHOU, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 3**

Merci, Monsieur le Président. Quelques observations rapides. D'abord, nous nous félicitons que le Département entre dans une démarche de Plan climat parce que c'est un outil, aujourd'hui, indispensable pour à la fois mesurer les quantités de gaz émis sur le territoire et établir un plan d'actions pour réduire drastiquement celles-ci si on veut rester dans les clous des préconisations du GIEC. Oui, c'est une bonne direction. Après, nous observons qu'au total, vous proposez un budget de 250 000 euros à la louche sur cette délibération. Cela nous semble manquer un peu d'ambition, mais nous approuvons la démarche.

Un petit point quand même de vigilance par rapport à Énergies 15. Nous nous félicitons que le Département continue à soutenir cette association. Néanmoins, nous avons appris ces jours-ci que la Région se retirait de son soutien à cette association. Elle versait 30 000 euros chaque année. C'est le Vice-Président en charge des énergies à la Région qui nous a annoncé cela. Normalement, ce texte devrait être voté vendredi en Région, donc j'attire l'attention des élus régionaux pour défendre cet investissement et faire en sorte que cette décision ne soit pas prise. Merci.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour vos encouragements sur ce rapport. Simplement, vis-à-vis du budget, je ne crois pas qu'il faille avoir une vision très restrictive de ce budget sur ce rapport parce qu'il y a la globalité des actions qui sont conduites, notamment sur le plan d'investissement sur les bâtiments pour la transition

énergétique qui ne sont pas pris dans ce budget, mais qui sont pris dans les bâtiments départementaux. En fait, il y a tout un tas d'actions puisque l'environnement, tout le monde le valide. La transition climatique, c'est très transversal et cela doit transparaître dans l'ensemble de nos politiques publiques. Je tenais à replacer l'intervention du Département à ce niveau-là. Y a-t-il d'autres demandes de prises de paroles sur ce rapport ? Gilles CHABRIER.

**M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat**

Je profite du moment pour donner une info. Vous savez que nous avons des actions qui portent à l'alternative du déplacement au travail. Nos agents ont participé à cette action et nous avons eu un prix pour la dynamique de nos agents. Il faut savoir que 101 agents ont participé à cette animation, c'est-à-dire que 101 agents ont participé à venir au travail autrement qu'avec une voiture personnelle. C'est soit du télétravail, soit du covoiturage, soit des transports publics, soit la marche à pied ou le vélo. Nous avons eu un petit prix qui est plutôt symbolique, qui, en accord avec le Président, a été donné à l'association du personnel du Conseil départemental. C'est une petite note à relever, d'où l'intérêt de participer un petit peu à ces actions pour travailler ensemble à voir comment on peut participer à l'amélioration de cette alternative.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Ce qui est sûr, c'est que c'est un travail qui est collectif, donc là, félicitations à l'ensemble des agents qui ont participé à cette opération. Y a-t-il d'autres demandes de prises de paroles ? Didier ACHALME.

**M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1**

Merci Président. Je me félicite que nous ayons une vision stratégique sur les déplacements en vélos électriques et l'implantation des bornes parce que je crois qu'il faut une structuration qui n'existe pas à l'heure actuelle et nous arriverons à développer la pratique de l'électromobilité en ayant une vision d'ensemble constructive et structurante. Je me félicite que ce thème soit engagé. Je précise aussi qu'au niveau des ENS et je félicite notre ami Gilles CHABRIER de gérer cette commission, que Hautes Terres Communauté va se doter d'une animation bien plus fournie au niveau des 5 ENS de Hautes Terres Communauté parce que je crois que c'est important, il faut faire connaître à nos enfants et à nos collégiens que nous avons une très belle nature qu'il faut protéger. C'est en les incluant dans ces stratégies que nous pouvons en faire des ambassadeurs de notre biodiversité. Merci, Président.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Isabelle LANTUEJOUL.

**Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère**

Juste pour rajouter quelques petites choses, nous avons aussi sur Arpajon la possibilité d'avoir un ENS puisqu'il y a des orchidées sur ce site. J'ai donc reçu les services. Nous allons engager une action pour préserver et faire découvrir notre belle nature.

Ensuite en ce qui concerne les mobilités douces, je pense qu'il est urgent de se mettre au travail pour créer un réseau structurant qui permette des déplacements aussi bien pour le travail que pour le loisir. Je crois qu'il est important de pouvoir relier et de construire un réseau qui puisse être performant pour ceux qui souhaitent le déplacement à vélo électrique. Merci.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prises de paroles ? S'il n'y en a pas, je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 41 et c'est toujours Gilles CHABRIER.

**MISE EN ŒUVRE D'UN « SERVICE PUBLIC DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT »  
(SPPEH) DANS LE CANTAL****M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat**

Merci, Président. Le SPPEH n'a plus de secret pour vous. Je me permets de vous rappeler un peu quelques formalités. Il est apparu opportun que le Département se positionne en tant que tête de pont pour la mise en place, l'organisation et la gestion du futur service à l'échelle départementale. Nous avons donc validé le 16 juillet dernier les grandes lignes du projet de SPPEH qui ont été présentées à l'AMI régional, à savoir : une couverture totale du département qui permet de fédérer les 9 EPCI et le Département autour d'un même projet et assure une équité du service pour tous les usagers ; une mutualisation des moyens, une optimisation des financements et une gouvernance forte, partagée avec l'ensemble des partenaires associés ; la nécessité de proposer une porte d'entrée unique et un service de qualité, neutre et indépendant pour tous les habitants du Cantal ; le positionnement du Département comme tête de pont du SPPEH. Il gère le fonctionnement et le budget du service ; le partenariat avec les 9 EPCI cantaliens dans le cadre d'un comité de pilotage présidé par le Président du Conseil départemental (ou son représentant) auquel participent les élus des EPCI (Présidents ou référents) ; la montée en puissance du niveau de service du SPPEH sur les trois prochaines années (fin 2021 - début 2022 : mise en place des bases ; fin 2022 et 2023 : SPPEH + (prestations complémentaires liées à des audits énergétiques et assistance pendant travaux). Au-delà, l'étude d'un service étendu aux Collectivités et à toutes les entreprises est envisagée.

En termes d'organisation, le Département organise la totalité du service public. Pour ce faire, deux conseillers SPPEH, une apprentie en communication et un gestionnaire administratif ont été recrutés sur ce dernier trimestre 2021. Un troisième conseiller SPPEH qui devrait être basé sur l'Est du département les rejoindra dans le courant du premier semestre 2022. Je peux vous annoncer que le SPPEH est en place depuis une semaine et que, déjà, nous avons des contacts forts.

Les conseillers auront en charge les missions relevant des actes non concurrentiels (informations de base et premier conseil personnalisé, qu'il soit technique, juridique ou financier, pour la recherche de subventions par exemple). Ces dépenses de personnel et charges courantes afférentes sont fondues dans le budget de fonctionnement de la Collectivité (estimées à 237 500 euros). Néanmoins, certaines dépenses de fonctionnement courant liées au SPPEH (anticipation d'exigences des financements régionaux et nationaux) doivent être provisionnées. Une ligne de 5 000 euros est donc prévue en ce sens. Des accords-cadres pourront être passés avec des prestataires pour les actes d'accompagnement personnalisés ou « experts » courant 2022. Le montant prévisionnel de ces actes est estimé à 48 000 euros. Les dépenses de communication du SPPEH pour l'année 2022 sont estimées à 30 000 euros.

Il faut faire attention, plusieurs réunions ont eu lieu soit au Conseil départemental soit dans les Collectivités pour discuter un peu de cette programmation. Il s'avère que nous aurons une difficulté sur le département par rapport à nos artisans. Il s'avère que plus il y a de dispositifs qui mettent en place la rénovation énergétique, nous allons être un peu en « faillite » de personnes labellisées pouvant exécuter les travaux, donc en manque. Il faut que nous anticipions un petit peu notre communication de manière à donner une lisibilité aux entreprises afin que les entreprises puissent alimenter un petit peu le réseau.

Pour ce qui concerne les recettes et dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt régional, la Région contribue financièrement au programme *via* trois primes. Pour ce qui nous concerne, il s'agit : d'une prime de regroupement de 45 000 euros/an ; d'une prime de ruralité de 0,52 euro/hab/an et d'une prime de démarrage (0,4 euro/hab en 2021 - 0,3 euro/hab en 2022 et 0,2 euro/hab en 2023). La contribution de la Région devrait donc avoisiner 155 000 euros.

À l'échelle nationale, et par l'intermédiaire de la Région, le SPPEH bénéficiera du programme de financement « SARE » (Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique), mobilisant des CEE (Certificats d'Économie d'Énergie). Ces aides sont attribuées en fonction du nombre d'actes. Nous avons estimé les recettes SARE à 50 000 euros. Le reste à charge du service pour les Collectivités a été estimé à environ 1 euro/hab. Il s'agit d'une première estimation qui sera revue. Comme prévu dans l'AMI régional, le Département prendra donc à son compte la moitié de ce reste à charge. La répartition entre les 9 EPCI des montants restants (50 %) se fera au prorata du nombre d'habitants. Cette participation financière devrait donc avoisiner 70 000 euros et sera intégrée dans la convention annuelle établie entre chaque EPCI et le Conseil départemental.

Il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération suivant.

- de donner un avis favorable à l'inscription des crédits relatifs au Service Public Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH) comme précisés ci-après :

Les dépenses de fonctionnement : prestations d'études et expertises : 48 000 euros ; communication SPPEH : 15 000 euros ; fonctionnement SPPEH : 5 000 euros.

Les dépenses d'investissement, le site Internet : 15 000 euros.

Les recettes de fonctionnement entre les participations, les subventions État/région/EPCI : 275 000 euros.

- de donner délégation à la Commission Permanente pour toute décision relative à l'exécution de ces dépenses et à la passation des diverses conventions de financement.

Avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci, Monsieur le Vice-Président pour cette présentation. Dossier important sur le SPPEH. Premier point, c'est un dossier qui fait consensus au niveau de l'ensemble des territoires. Tout le monde s'est retrouvé pour construire cette plateforme à l'échelle départementale. C'est important aussi pour les Cantaliennes et les Cantaliens d'avoir un point d'information unique qui va permettre d'arriver à structurer l'offre et l'ensemble des interventions qui sont proposées que ce soit de la part de l'État ou de la part des Collectivités puisque souvent à travers les OPAH, les Intercommunalités interviennent, voire les Communes pour des prises en charge en matière de transition énergétique. Je crois que tout le monde

s'y perd aussi un peu, donc d'avoir un point d'information me semble essentiel. Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce rapport ? Florian MORELLE.

**M. Florian MORELLE, Conseiller départemental du canton de Maurs**

C'est pour vraiment féliciter cette logique de mettre en place ce service à l'échelle départementale justement, parce qu'aujourd'hui la première source de consommation d'énergie, c'est le résidentiel dans le Cantal. Il faut que nous soyons évidemment dans la logique de rénovation énergétique des bâtiments d'autant plus que nous allons être en difficulté avec la loi ZAN pour construire de nouveaux bâtiments. Il est urgent et évident de travailler à la rénovation des bâtiments existants pour baisser la consommation d'énergie et donc, de le faire à l'échelle départementale pour justement avoir une action commune des 9 EPCI et d'aller chercher les cofinancements Etat et Région. C'est bien plus évident et puis, pour l'administré, avoir un seul numéro et un service dédié, c'est la meilleure façon pour pouvoir avoir les bonnes informations et savoir comment faire ces travaux de rénovation énergétique, comment être accompagné par les artisans qui seront labellisés et qui savent faire ce changement. C'est une très bonne initiative que ce soit le Département qui l'organise sur l'ensemble du département du Cantal.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Didier ACHALME.

**M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1**

Merci, Président. Moi aussi, je me félicite que l'on ait enfin un numéro unique dans ce maquis d'aides, ce maquis de sociétés qui chaque jour inondent nos boîtes aux lettres, nos boîtes mail d'aides à un euro, etc. ..., d'artisans soi-disant qualifiés qui viendraient de n'importe où. Je crois qu'il faut faire le tri dans tout cela et aider nos citoyens à avoir une clarté par rapport à cela. Ce service unique me semble intéressant. Je pense aussi qu'il faut que nous soyons ambitieux et peut-être aller plus loin dans l'avenir avec des aides directes parce que nous avons encore beaucoup de retard au niveau de l'habitat qui est un facteur d'attractivité important. Comment accueillir des gens s'ils ne trouvent pas un habitat digne de ce nom chez nous ?

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Sylvie LACHAIZE.

**Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1**

Merci, Président. Pour rebondir sur la remarque de Gilles sur la pénurie d'artisans, il a entièrement raison. Il nous faudra des artisans, nous en avons moins et il faudra en plus qu'ils soient formés. Je pense qu'il serait bon de se rapprocher des Chambres Consulaires pour qu'elles fassent vraiment leur métier. Plutôt que de faire du tourisme, elles feraient mieux de former les artisans et les aider à pouvoir exercer leur activité dans notre département.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Message transmis. Y a-t-il d'autres demandes de prises de paroles ? Gilles CHABRIER.

**M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat**

Juste pour compléter l'information, non pas pour les entreprises, mais pour le dispositif qui est en place depuis une semaine, il faut savoir que nous avons en moyenne cinq appels par jour de 20 à 30 minutes par appel, donc il y a une vraie assistance, ce qui projette par extrapolation à 1 250 appels par an et nous avons acté en gros 1 000 appels par an. Donc on est pour l'instant, sans avoir communiqué fortement parce qu'il n'y a pas eu de diffusion, c'est SOLIHA qui nous transfère un petit peu les appels, nous sommes un peu au-dessus de nos estimations, mais pour l'instant, cela ne fait qu'une semaine.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Oui, cela nécessitera de renforcer la communication auprès de nos administrés de manière à ce que ceux-ci connaissent bien l'existence de ce service. Didier ACHALME.

**M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1**

Sur la formation des artisans, j'ai la chance d'avoir un CFA à Massiac. Je dis la « chance », car les étudiants qui arrivent au CFA viennent souvent des autres départements parce que nous avons une limite frontalière bien entendu avec les autres départements et un moyen d'accès par la gare et par l'autoroute qui est important. Le problème est que très peu reste sur le département et c'est une vraie question de promotion et je pense de promotion du CFA de Massiac. Il y a aussi un CFA à Aurillac bien entendu et je pense qu'il faut faire la promotion des deux, revaloriser ces métiers manuels. Je pense aussi qu'il faut réfléchir sur la loi et je m'adresse à nos amis parlementaires pour faciliter l'insertion dès le départ ou du moins de l'accession à la formation dès le début des études de nos collégiens en termes de promotion dans les collèges. J'ai eu la réflexion des chefs d'établissement comme quoi c'était extrêmement difficile de faire venir les artisans, de trouver des créneaux de promotion et il faudrait que tout cela soit intégré dès la sixième de manière à ce que l'entreprise n'apparaisse pas comme le pis-aller de ceux qui ne réussissent pas au niveau du collège. C'est extrêmement important et nos métiers manuels, on a de très belles réussites. Nous en avons parlé sur les métiers de la pierre par exemple au niveau de Saint-Flour, sur une formation assez élitiste au niveau des métiers de la pierre. Parce qu'à l'heure actuelle, il faut le savoir, nous avons des carrières qui produisent de la pierre que nous pouvons travailler chez nous. C'est assez hallucinant de voir que sur certaines réalisations de nos Collectivités, je parle des places où la minéralité a pris beaucoup de place, ce sont des pierres qui viennent de Chine que nous sommes obligés d'importer et cela est gravissime quelque part. Je pense qu'il faut vraiment avoir une revalorisation de cette filière en partant très bas de nos jeunes qui arrivent en sixième.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Très bien. Céline CHARRIAUD.

**Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère**

Merci, Président. Bonjour à tous. Pour témoigner vraiment de l'intérêt d'un guichet unique et du boost que cela contribue à apporter à la rénovation des bâtiments, sur Saint-Flour Communauté, cela fait plusieurs années que nous sommes sur plusieurs opérations d'amélioration de l'habitat et un programme d'intérêt général au niveau habitat aussi couvre la totalité du territoire et puis, une opération de revitalisation de territoire sur le centre-bourg de Saint-Flour qui a vocation d'être très prochainement aussi sur Chaudes-Aigues et Pierrefort dans le cadre de « Petites villes de demain ». Cela fait plusieurs années que nous

sommes en dépassement croissant de l'enveloppe allouée par Saint-Flour Communauté sur ces aides à l'amélioration de l'habitat. Nous avons aujourd'hui structuré les renseignements pour les habitants de façon à ce que cela soit le plus efficace possible. Nous avons un interlocuteur unique qui guide les habitants vers le maquis d'aides possibles.

C'était un témoignage que je voulais apporter, de dire que quand les gens ont l'interlocuteur unique et qu'ils sont bien orientés, cela fait levier et le fait que ce dispositif puisse se développer à l'échelle départementale. Je remercie le Département d'avoir intégré aussi tous les degrés de maturité de structurations qui étaient déjà en place parce que tous les territoires n'étaient pas au même niveau de structuration de services d'information pour leurs habitants par rapport à cela. Je pense que cela ne sera que positif. Pour rebondir sur ce que disait Gilles, c'est susceptible d'entraîner des besoins de financement et d'accompagnement des Collectivités qui vont être importants et croissants. Il faut que nous l'ayons bien en tête. En tout cas, c'est ce témoignage que je voulais apporter sur Saint-Flour Communauté. Merci.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour ces témoignages. D'autres demandes de prises de paroles sur le sujet ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 42 et c'est toujours Gilles CHABRIER qui nous le rapporte.

**ESPACES NATURELS ET RURAUX**

**M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat**

Merci, Président. Afin de maintenir l'implication du Département en faveur de la préservation et la valorisation de la biodiversité et des milieux naturels et agricoles cantaliens, plusieurs actions seront engagées en 2022.

Notamment la mise en œuvre du Schéma départemental de gestion et de valorisation des Milieux Aquatiques. Là nous sommes sur la phase 2, une lettre vous a été envoyée, la lettre numéro 6 qui date de novembre 2021 pour ceux qui ont l'information. Conformément aux dispositifs du Schéma départemental de gestion et de valorisation des milieux aquatiques validés lors du Conseil départemental du 26 mars 2021 et aux Contrats de partenariat établis avec les Agences de l'eau, la Mission Espaces Naturels et Ruraux poursuivra les actions développées traditionnellement par les Cellules d'Assistance Technique à l'Entretien des Rivières.

L'animation territoriale et un appui technique et administratif aux territoires nouvellement structurés en vue de la réalisation de diagnostics de milieux et de projets de gestion seront poursuivis. Il s'agira d'accompagner la structuration engagée par les Collectivités sur le bassin Dordogne-Rhue ou celle de l'ensemble du bassin versant de la Truyère.

La réalisation d'études et d'actions opérationnelles contribuant à la gestion ou la restauration de cours d'eau et zones humides.

Dans le domaine de la connaissance, l'implication du Conseil départemental sera maintenue et renforcée pour : la poursuite du suivi de la qualité des eaux superficielles du Cantal ; l'engagement de l'actualisation

de l'Atlas départemental des zones humides ; la constitution d'un dossier de candidature au label Rivières sauvages en partenariat avec les territoires intéressés par le label, notamment le Grand Site.

Deuxième point, la mise en œuvre de la Stratégie départementale en faveur des Espaces Naturels Sensibles (ENS). Il s'agira en particulier de poursuivre la relance de la démarche sur les sites du réseau et d'accompagner la mise en œuvre des contrats en cours. La finalisation de schémas directeurs de gestion sera prioritaire à la labellisation de nouveaux sites.

Pour ce qui concerne les actions portées par le Conseil départemental :

- Dans le domaine de la valorisation : les projets déposés par les collèges dans le cadre de l'appel à projets Cantal'ENS Collèges seront accompagnés et un programme départemental d'animations, Cantal'ENS Découverte, sera défini. Je rappelle que la Commission a validé six établissements collèges le 30 novembre pour une action en 2022. Donc à la fin de l'année scolaire 2022, nous aurons certainement une exposition au sein de l'atrium du Département pour la réalisation des différents travaux.
- Dans le domaine de la connaissance, les conclusions de l'expérimentation mise en place dans le cadre du projet Beeomonitoring installé dans le Cirque de Récusset seront analysées et l'expérimentation pourra être renouvelée dans un cadre à définir.

Dans le cadre de l'accompagnement technique pour une prise en compte du patrimoine naturel, la Mission Espaces Naturels et Ruraux apporte expertise et appui technique. Des actions de sensibilisation à la gestion des principales espèces floristiques exotiques envahissantes seront proposées aux agents des routes et le programme de plantations d'arbres et haies en compensation des abattages d'arbres de bords de routes sera poursuivi. Des études visant à la restauration de la continuité écologique seront engagées ou poursuivies et des aménagements spécifiques permettant les traversées de routes départementales par la petite faune sur certains tronçons seront proposés. Quatre secteurs ont été étudiés, le secteur du lac des Graves de Saint-Cernin, du lac du Jolan sur la Commune de Ségur-les-Villas, d'Antignac, Vebret et Ydes. On a un tronçon où on a des passages d'animaux sur lequel il faut créer des aménagements pour faciliter le passage.

Quatrième point, les partenariats avec des associations intervenant dans le domaine de l'environnement. Il est proposé de continuer à bénéficier de leur appui technique, dans les mêmes conditions financières qu'en 2021. Cela concerne, le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) d'Auvergne ; le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) de Haute Auvergne et la Fédération départementale de pêche. La mise en œuvre de l'ensemble des actions listées dans les 4 points que je viens de vous lire s'accompagne d'une augmentation de l'enveloppe d'autorisations d'engagement de 695 000 euros contre 415 000 euros en 2021 et d'une augmentation des crédits de paiement, particulièrement dans le domaine du fonctionnement qui passe de 263 500 euros contre 197 000 euros en 2021. Il est rappelé que les dépenses programmées dans ce cadre sont affectées en contrepartie des recettes de la taxe d'aménagement et que certaines bénéficient de subventions.

Le cinquième point, c'est l'aménagement foncier rural. Depuis plusieurs années, nos interventions dans ce domaine se traduisent essentiellement par l'exercice de notre compétence, dans les conditions définies par le titre II du Code rural et de la pêche maritime. Deux opérations d'aménagement foncier agricole et forestier sur les Communes de Sansac-de-Marmiesse et d'Andelat ont ainsi été mises en œuvre en lien avec la réalisation d'aménagements routiers. Une nouvelle procédure a été ordonnée en janvier 2021 sur la Commune de Virargues.



Sur Sansac-de-Marmiesse et Andelat : ces deux opérations étant désormais clôturées, la Mission Espaces Naturels et Ruraux assurera un accompagnement des Communes engagées dans les travaux connexes.

Sur la Commune de Virargues : en 2022, le classement des terres sera validé et l'élaboration de l'avant-projet sera engagée. L'attribution de la subvention au titre du FEADER pour la réalisation de cette opération pourra générer des recettes à hauteur de 63 % du montant des dépenses prévues.

Enfin, il est proposé de reconduire le partenariat avec l'Union Régionale des Forêts d'Auvergne (URFA) par le renouvellement de la convention portant sur l'intervention de la Mission Haies, en faveur de la préservation ou de la plantation d'arbres et de haies, dans le cadre des opérations d'aménagement foncier et d'autres projets portés notamment par la Direction des routes, dans les mêmes conditions qu'en 2021.

La mise en œuvre de l'ensemble de ces projets implique une enveloppe globale de crédits de paiement de 268 000 euros.

Il vous est proposé de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération suivant.

- d'approuver le programme d'interventions du Conseil départemental en faveur des espaces naturels et ruraux.

- de décider de reconduire le partenariat et l'attribution des subventions correspondantes avec la Fédération départementale de pêche, le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne et le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Haute Auvergne et de donner délégation à la Commission Permanente pour valider les conventions correspondantes.

- de décider de reconduire le partenariat avec l'Union Régionale des Forêts d'Auvergne en faveur de la mise en œuvre du programme d'actions développé par la Mission Haies et de donner délégation à la Commission Permanente pour arrêter la convention correspondante.

- de décider d'inscrire au budget départemental les crédits suivants et donne délégation à la Commission Permanente pour leur mise en œuvre :

Total d'autorisations d'engagements ou de programmes pour l'année 2022 : en fonctionnement 221 000 euros et en investissement : 475 000 euros.

Total des crédits de paiement : en fonctionnement 263 500 euros et en investissement 393 000 euros.

Total des recettes : en fonctionnement 175 000 euros et en investissement 10 000 euros.

Ce rapport a un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation complète. Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Dossier important et qui va, vous l'avez vu, sur les schémas sur les milieux aquatiques, les espaces naturels jusqu'à l'aménagement foncier et le soutien à des partenaires tels le CPIE, la Fédération de pêche avec laquelle nous travaillons de manière étroite. Pas de demandes de prises de paroles ? Je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Nous passons à un rapport également très important auprès des Collectivités le n° 43 et c'est toujours Gilles CHABRIER qui rapporte.

## **MISSION D'ASSISTANCE À LA GESTION DE L'EAU**

### **M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat**

Merci, Président. En 2022, les interventions dans les domaines de l'Eau et de l'Assainissement en cohérence avec nos compétences seront poursuivies en cohérence avec les objectifs du projet pour le Cantal 2021-2030.

Concernant l'assistance technique gratuite. Depuis 1995, le Département propose, à travers la Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau, donc à travers les services de la MAGE, une assistance technique aux Collectivités pour l'exercice de leurs compétences dans le domaine de l'assainissement (SATESE) et de l'eau potable (SATEP). L'exercice 2022 s'inscrit dans le cadre du partenariat entre l'Agence de l'Eau Adour Garonne et le Département. L'avantage est la subvention qui nous est accordée à 50 % du coût des missions d'Assistance Technique, soit une recette prévisionnelle d'environ 175 000 euros pour le BP 2022.

De la même manière que pour l'assainissement, la MAGE poursuivra en 2022 sa mission d'Assistance Technique dans le domaine de l'Eau Potable. Pour ces missions, la MAGE dispose d'un budget de fonctionnement pour l'achat de fournitures et petits matériels pour un montant de 4 500 euros. De même, la MAGE sera un acteur clé de la mise en œuvre des pistes d'actions issues des Assises départementales de l'Eau ouvertes le 9 mars 2021 par Monsieur le Préfet et Monsieur le Président du Conseil départemental.

### **Mme Marie-Hélène CHASTRE, Conseillère départementale du canton de Mauriac**

Concernant l'amélioration de la connaissance de la ressource en eau potable, le Conseil départemental met à disposition (gratuitement) des Collectivités cantaliennes un Web SIG ([www.atlas.cantal.fr](http://www.atlas.cantal.fr)) sur lequel figurent l'ensemble des données disponibles relatives aux infrastructures d'Eau Potable et d'Assainissement. Cet outil est mis à jour en permanence par les Services du Conseil départemental en intégrant régulièrement les plans de recollement transmis par les Collectivités et les entreprises. En 2021-2022, le Conseil départemental engage un programme d'investissement de 350 000 euros HT pour agrandir et automatiser le réseau départemental de suivi des eaux souterraines. Il engage également sur la période 2021-2023 un Schéma Départemental d'Eau Potable et d'Assainissement (coût de la prestation estimée à 350 000 euros HT). Cette étude stratégique a pour objectifs : d'établir un état des lieux actualisé des systèmes d'AEP et d'Assainissement ; de dégager les principaux enjeux (conséquences du réchauffement climatique, usages domestiques/agricoles/tourisme, état des infrastructures, qualité de l'eau, impact sur le milieu, équilibre financier des services, moyens d'exploitation, etc...) ; de définir des objectifs par territoires sur les 10 à 15 prochaines années ; de planifier et évaluer le montant des investissements à réaliser par territoire selon les problématiques (interconnexions de sécurisation, renouvellement, nouvelles infrastructures, etc. ...) ; de proposer des solutions d'optimisation et de mutualisation des services de gestion de l'Eau et de définir la politique du Conseil départemental du Cantal dans les années à venir en matière d'Eau et d'Assainissement.

### **M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat**

Sur la Gouvernance, le Conseil départemental a engagé une réflexion concernant la création d'une structure départementale de gestion de l'Eau et de l'Assainissement.

Concernant le point n° 2 conduite de projets (AMO) : en mutualisation *via* Cantal Ingénierie & Territoires. La MAGE continue à développer des services en partenariat avec Cantal Ingénierie & Territoires ou Terana. Une partie des effectifs de la MAGE est mutualisée avec l'Agence départementale Cantal Ingénierie & Territoires. Les Collectivités peuvent ainsi bénéficier d'un service cohérent et coordonné dans toutes les phases de leurs projets.

Concernant le soutien financier à la réalisation des projets des Collectivités : le soutien financier du Département dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées sera maintenu en appui des investissements des Collectivités dans le cadre des dispositifs de soutien du Département aux Communes et aux EPCI. La MAGE poursuivra sa mission d'expertise et d'avis technique sur les projets présentés.

Je vous informe quand même du regroupement entre la MAGE et le CIT dans les bâtiments boulevard de Lescudilliers où tous les services seront regroupés.

Il vous est proposé de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération suivant.

- d'approuver le programme d'interventions du Conseil départemental en faveur de l'eau et de l'assainissement pour 2022.

- de décider d'inscrire au budget départemental les crédits suivants et donne délégation à la Commission Permanente pour leur mise en œuvre :

Total des crédits de paiement : en fonctionnement 262 600 euros et en investissement 350 000 euros.

Total des recettes : en fonctionnement 329 000 euros et en investissement 270 000 euros.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première Commission. Je vous prie de m'excuser pour mon absence de voix.

#### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Ce fut laborieux, mais complet, donc vous êtes tout excusé. Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Simplement pour souligner l'importance de la MAGE auprès des Collectivités. Je crois que c'est essentiel, c'est un service qui est largement reconnu. Comme cela a été dit, les Services sont aujourd'hui à Lescudilliers, donc nécessité de bien en informer et il faut que nous fassions la signalétique sur place de manière à ce que les élus notamment puissent s'y retrouver facilement. S'il n'y a pas de demandes de prises de paroles, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Nous passons maintenant au rapport n° 44 et c'est Jamel BELAÏDI qui nous le rapporte.

#### **PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE) 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> ÉCHÉANCES**

#### **M. Jamel BELAÏDI, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 1**

Merci, Président. Dans le cadre de la directive européenne n° 2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, chaque gestionnaire de voirie doit établir un Plan de Prévention de Bruit dans l'Environnement pour les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> échéances de la directive. Le projet de PPBE du Département du Cantal, pris en considération par le Conseil départemental du 16 juillet 2021, a été mis à la disposition du public du 16 août au 18 octobre 2021 à l'Hôtel du Département avec un registre d'enquête afin de recueillir les observations du public. Le public a été informé *via* un avis dans le journal

« La Montagne » que ce projet de plan était tenu à sa disposition, celui-ci pouvant y prendre connaissance du projet de plan et apposer ses observations sur un registre ouvert à cet effet. Il était également indiqué que le projet de PPBE était également consultable sur le site du Département. À l'issue de cette enquête, aucune observation n'a été consignée dans le registre mis à disposition du public. En conséquence, le rapport provisoire mis à l'enquête peut devenir définitif sans modification. Le PPBE des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> échéances approuvé sera publié et communiqué à Monsieur le Préfet.

Il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant.

Vu le Code de l'environnement ; Vu la délibération n° 21CD03-21 du Conseil départemental du 16 juillet 2021 décidant de prendre en considération le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> échéances ;

- décide d'approuver le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) définitif des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> échéances du Département du Cantal joint en annexe.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Des demandes de prises de paroles sur ce dossier ? Ce sont des dossiers compliqués que nous avons parfois du mal à appréhender. En fonction du trafic routier, des évaluations et des mesures de bruit sont faites et ensuite, parfois, nous sommes amenés à prendre des mesures de correction qui peuvent concerner des aménagements, des bandes de roulement par exemple ou qui peuvent aller nettement plus loin, comme nous pouvons imaginer que les contournements qui sont réalisés, sans revenir sur le contournement de Saint-Flour, contribuent allègrement à baisser le niveau de bruit dans la traverse de Saint-Flour par exemple. Donc, c'est une mesure corrective en la matière. Au début, au niveau réglementaire, il y a différents niveaux de fréquentation, sur les routes, je ne sais plus, mais il me semble que c'était au-dessus de 16 000 véhicules par jour. Ensuite, on est passé à 8 000 et la dernière tranche, je me tourne vers les services, cela doit être plus de 5 000 véhicules par jour. Bien évidemment, à partir du moment où nous faisons des aménagements routiers, nous nous engageons à prendre maintenant directement en compte les notions de bruit, ce qui nécessite de réaliser tout un tas d'études et de mesures. S'il n'y a pas de demandes de prises de paroles sur ce sujet, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce dossier est validé, je vous en remercie.

Nous passons maintenant sur un dossier important d'un point de vue transition climatique et d'un point de vue investissement et impact financier pour le Département. C'est le rapport n° 45 et c'est donc Jean MAGE qui nous le rapporte.

**BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX**

**M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes**

Merci, Monsieur le Président. Un rapport important et un peu long, j'espère que j'irai au bout, moi aussi j'ai passé le Lioran ce matin Gilles, donc j'espère que cela aura eu moins d'influence sur ma voix ! C'est un rapport sur lequel il y aura quelques redites parce que beaucoup de travaux ont été évoqués dans différents rapports, mais vous savez que ce rapport-là s'inscrit dans le Projet pour le Cantal qui a pour ambition principale de relever les défis démographiques et celui de la transition climatique. C'est pour

cela qu'il y aura beaucoup de sujets qui auront trait à tout cela. Cette ambition du Département passe par une série de projets structurants, notamment au niveau bâtimentaire et bien évidemment, en maîtrisant le plus possible nos dépenses de fonctionnement. Donc pour mettre en œuvre ces dispositions, il vous est proposé d'affecter : 23 870 000 euros sur des crédits de paiement d'investissement et près de 2 millions d'euros au titre du fonctionnement.

En investissement pour ce qui concerne le cadre de vie et l'éducation :

Il y a la réfection du pôle universitaire Simone Veil à Aurillac. C'est un projet ambitieux de modernisation du bâtiment ancien avec une amélioration notable de ses performances thermiques et de mise aux normes d'accessibilité ; la création d'un restaurant universitaire sur un site dédié pour répondre au maintien de l'attractivité du campus universitaire et cela constituera un réel atout pour notre département. Les travaux devraient débiter dans le courant de l'été 2022 pour s'échelonner sur plusieurs mois en privilégiant les vacances scolaires pour limiter les nuisances, essentiellement sonores, qui gêneraient l'activité de ce pôle universitaire. Ce projet phare de notre Collectivité s'inscrit pleinement dans les objectifs de la loi ELAN de 2018, à savoir réduire de 40 % la consommation globale d'énergie entre 2010 et 2030. Il bénéficie de subventions de l'État et de la Région dans le cadre des contractualisations en cours et à venir, à savoir dès 2022 les CPER et le Pacte régional.

Pour ce qui concerne les collèges, on l'a déjà évoqué, un effort conséquent sera aussi réalisé sur ce volet avec un investissement de 8 065 000 euros. 1 900 000 euros sera affecté pour le remplacement de menuiseries extérieures aux collèges de Mauriac, Pleaux, Montsalvy, Vic-sur-Cère, Chaudes-Aigues et Murat ; 300 000 euros pour la réfection et l'amélioration thermique des toitures aux collèges de Vic-sur-Cère, Chaudes-Aigues et Murat ; 465 000 euros pour le remplacement des chaudières aux collèges de Pleaux et Montsalvy. Ces trois opérations réunies en bouquet de travaux, dans la continuité de la première tranche de travaux de performance énergétique initiée en 2021. Ils répondent aux enjeux soumis au dispositif « éco énergie tertiaire » qui oblige la réduction de la consommation d'énergie finale d'au moins 40 %. Ce bouquet de travaux bénéficie de subventions de l'État au titre de la dotation de soutien à l'investissement 2021 en faveur de la rénovation thermique des bâtiments des Départements (DSID RT) ; 1 150 000 euros sont prévus pour les travaux d'extension du réfectoire et de la restructuration des cuisines du collège La Ponétie à Aurillac ; 2 800 000 euros pour la rénovation du collège de Saint-Mamet-La-Salvetat qui comprend la restructuration de la demi-pension, l'isolation thermique des bâtiments avec le remplacement des menuiseries extérieures et la mise en œuvre d'une chaudière bois ; 505 000 euros sont prévus pour poursuivre des travaux de sûreté dans les collèges (visiophone, portails et clôtures) parce que beaucoup d'intrusions ont lieu dans nos établissements scolaires ; 300 000 euros sont inscrits pour assurer deux programmes pluriannuels de mise en conformité électrique pour 1 000 000 euros) et de remplacement de systèmes de sécurité incendie dans différents établissements pour 300 000 euros ; 300 000 euros sont inscrits pour les travaux divers : cette enveloppe permet de répondre aux interventions non programmables, mais indispensables, au fonctionnement des établissements ; 200 000 euros sont prévus pour poursuivre l'effort sur le remplacement de chaudières ; 100 000 euros sont prévus pour débiter un programme de réfection des cours évalué à 1 000 000 euros. Cela fera plaisir à Stéphane FRECHOU puisque je crois que dans ces travaux, nous tendrons vers la limitation du goudron, créer des espaces verts et engazonner certains espaces ; 45 000 euros sont réservés à des études générales, au lancement d'étude de faisabilité concernant la restructuration lourde ou de reconstruction du collège La Jordane à Aurillac et à l'achat d'outillage pour les équipes mutualisées. Ces

opérations sont couplées avec une étude sur un usage des surfaces optimisé et elles permettront de diminuer significativement les coûts de viabilisation affectés chaque année aux collèges.

Le volet n° 2 c'est la Territorialisation des Services. Le budget à mettre en place pour couvrir, d'une part, les besoins découlant des opérations antérieures et ceux produits par les opérations nouvelles s'élève à 9 805 000 euros.

L'Hôtel du Département : Il est prévu la requalification thermique du bâtiment et le raccordement au réseau de chaleur, le remplacement des menuiseries extérieures et des vitrages de l'atrium. C'est un chantier important de modernisation du bâtiment qui améliorera le confort des agents de la Collectivité et répondra lui aussi aux objectifs de 40 % d'économie. Le montant proposé pour ces prestations et travaux en 2022 est de 2 000 000 euros. 980 000 euros sont par ailleurs envisagés en 2022 pour assurer la réfection des sanitaires et divers travaux de modernisation ainsi que la réfection de la salle Pierre Raynal. De là où nous sommes, nous pouvons constater qu'il y en a un peu besoin à certains endroits. Il y a aussi le réaménagement du parvis.

Le bâtiment de la rue Maurel : des travaux importants de rénovation thermique (isolation, remplacement des menuiseries extérieures), couplés avec des travaux de mise en sécurité et d'amélioration de la distribution intérieure et de réfection des bureaux consécutifs à un dégât des eaux d'octobre 2021 sont prévus en 2022 et chiffrés à 950 000 euros.

Les bâtiments routiers, là aussi avec un effort conséquent :

Le Pôle routier de Saint-Flour : Il a été décidé de regrouper sur un seul site l'ensemble des entités sanfloraines. Le montant proposé pour ce projet est évalué à 2 000 000 euros.

Le Bâtiment pour le Parc d'Aurillac à Naucelles : le montant proposé est de 550 000 euros.

Les travaux de construction des CRD de Salers et d'Artense : le montant proposé en 2022 est de 90 000 euros.

Et sur les autres sites, sont prévus en 2022, pour l'essentiel, la construction d'un atelier à Allanche et d'un abri à sel ainsi que l'aménagement des abords au CRD de Murat, mais aussi la mise en conformité des quais et des aires de lavage ainsi qu'une première tranche de modernisation des locaux de vie dans les CRD. Le montant global proposé pour ces travaux en 2022 est de 820 000 euros.

Concernant les bâtiments sociaux et médicosociaux pour les centres médicosociaux de Murat et de Mauriac, une enveloppe de 225 000 euros est prévue.

Pour les bâtiments publics divers, 100 000 euros sont prévus pour engager divers travaux de rénovation ou de mise en conformité relevant de la gestion en bon père de famille. Une petite cagnotte alimentera les travaux au fur et à mesure des besoins qui se feront ressentir.

La modernisation du Pôle Cheval : 50 000 euros sont inscrits pour lancer les études et le début des travaux de rénovation du pavillon de l'hippodrome.

BEA Jules Ferry : 440 000 euros sont prévus pour payer le loyer au titre du BEA du collège Jules Ferry.

Le Lioran, les dépenses d'investissement s'élèvent à 6 000 000 euros pour l'année 2022.

Le Grand Phénix : en voilà un qui porte bien mal son nom parce que jamais il n'a été le Phénix des hôtes de la station. Nous en avons déjà parlé lors d'un précédent rapport où nous avons décidé d'assujettir cette opération au régime de la TVA. Le montant proposé pour ces travaux en 2022 est de 4 800 000 euros.

Heureusement, il y a une aide conséquente de 3,2 millions d'euros. Je sais qu'elle a été difficile à obtenir. Sans vouloir lécher les bottes, je voudrais ici féliciter notre Président parce qu'il y a vraiment consacré beaucoup d'énergie et fait des déplacements à la capitale pour obtenir une subvention de ce montant. Ce dossier a été un peu chronophage pour lui.

La revalorisation et la redynamisation du cœur de station : Beaucoup de désordres ont été identifiés notamment sur le bâtiment dit de l'Arche des Neiges qui accueille la patinoire. Une nécessaire diversification des activités dites de 4 saisons est à mettre en place et conduit à mener un projet de développement pour le cœur de station. Dans cette ambition, il convient d'engager en 2022, sous maîtrise d'ouvrage départementale, des études pour élaborer ce programme. Ce travail fait par les services servira de cahier des charges pour lancer la consultation de maîtrise d'œuvre. Il faut noter que pour ce projet, le Département bénéficie d'ores et déjà d'une subvention de 2 M€ de la Région au titre du programme thématique d'excellence « sites emblématiques ». D'autres financements seront recherchés, notamment auprès du Plan Avenir Montagnes de l'État ou encore du Plan Montagne II de la Région. Le montant proposé pour ces prestations de revalorisation du cœur de station est de 100 000 euros pour 2022.

Le centre d'accueil Les Galinottes nécessite lui aussi des travaux qui ont débuté et qui se poursuivront en 2022. Le plan de financement de cette opération est aujourd'hui stabilisé avec deux subventions obtenues : l'une de l'État au titre du plan Avenir Montagnes de 210 000 euros et l'autre de la Région en faveur des hébergements collectifs et bonus montagne de 315 000 euros. Le montant proposé pour 2022 est de 600 000 euros.

Les grandes inspections annuelles sont des dépenses obligatoires au niveau de la sécurité des remontées mécaniques, 300 000 euros seront nécessaires.

Un total de 200 000 euros est prévu pour répondre aux travaux de sécurité (abattage d'arbres, busage du ruisseau, barrière bois...). Certains travaux avaient été entrepris en 2021 et doivent être poursuivis au cours de cette année.

Il est nécessaire d'actualiser certaines autorisations de programme. Comme d'autres Collectivités, le Département n'échappe pas à la situation difficile que connaissent les entreprises auxquelles les travaux sont confiés. Au niveau des délais, c'est difficile à gérer. C'est également très compliqué pour les entreprises en matière d'approvisionnement. Tout cela génère des surcoûts. Pour la rénovation du collège Saint-Mamet-la-Salvetat le montant de 3,6 M€ est porté à 4,6 M€ (prise en compte des hausses des matériaux et permettre d'engager les futurs marchés pour une exécution budgétaire sur trois exercices). Pour la réfection des toitures le montant de 2 M€ est porté à 2,2 M€ (pour les mêmes raisons). Pour l'Hôtel du Département (réfection d'une salle au 5<sup>ème</sup> étage) le montant de 171 k€ est porté à 450 k€ (ancienne AP réactualisée au montant réel de l'opération). Pour le réaménagement du parvis le montant de 500 k€ est porté à 600 k€. La construction du CRD de l'Artense le montant de 1 M€ est porté à 1,5 M€.

Les dépenses de fonctionnement avoisinent les 2 millions d'euros dont je vous parlais en début de rapport. Je vais vous faire grâce de l'énumération. Ce sont toutes les dépenses et les chapitres obligatoires auxquels le Département doit faire face en section de fonctionnement. Ce n'est pas la peine que je les énumère.

Dans le projet de délibération, il vous est demandé :

- d'approuver le programme d'intervention 2022 au titre du patrimoine bâti départemental qui s'élève à 23 870 000 euros en crédits de paiement pour l'investissement et à 1 980 000 euros en fonctionnement.
- valider l'actualisation des autorisations de programme dont je viens de faire état avec la modification de leur montant.
- demander l'inscription des autorisations de programme nécessaires à l'exécution de différentes opérations.
- donner délégation à la Commission Permanente pour mettre en œuvre le programme annuel des travaux à engager en 2022.
- autoriser Monsieur le Président à solliciter les divers concours financiers et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ces programmes.

Ce rapport a eu un avis favorable de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation très complète. Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce rapport important d'un point de vue investissement ? Florian MORELLE.

**M. Florian MORELLE, Conseiller départemental du canton de Maurs**

Dominique et moi souhaitons remercier la Collectivité qui, même au vu de l'augmentation du fait de la flambée des matières premières et puis aussi de la difficulté pour nos artisans de pouvoir répondre à toutes ces relances sur ces différents chantiers initiés par la Collectivité, de maintenir justement l'engagement et sur un collège en particulier sur notre secteur, celui de Saint-Mamet où nous avons vu que la facture avait énormément augmenté, mais au vu de l'importance de le faire évoluer, avec 50 élèves en plus sur cinq ans, maintenir cet engagement est essentiel. J'ai oublié de citer mon collègue Gilles COMBELLE et Valérie qui s'associent à nous sur ce collège de Saint-Mamet. Merci.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Très bien. Merci pour ces mots d'encouragement. Gilles CHABRIER.

**M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat**

Juste un mot pour me réjouir un petit peu des travaux qui sont engagés dans la dynamique de l'énergie que nous devons prendre en compte. Je ferai une petite parenthèse sur l'expérimentation que nous avons sur les cours de collèges, ce n'est pas seulement de mettre un peu de gazon. Il y a vraiment un projet d'élaboration avec les corps enseignants, donc là, il y a vraiment quelque chose d'important à traiter. C'est Pierrefort qui aura prime expérimentale et nous verrons comment le déployer sur l'ensemble du département.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Effectivement, sur l'expérimentation sur les cours de collèges végétalisées ou utilisées pour la mise en place d'un potager par exemple, se pose la question de l'entretien. Il ne suffit pas de dire que l'on aménage, que l'on verdit ou autre. Il faut pousser la réflexion à savoir quelle est la logistique ou quel est l'entretien à terme de ces espaces. C'est une réflexion et des tests à réaliser. Isabelle LANTUEJOUL.



**Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère**

Je voudrais également remercier les Services du Département et le Département pour les actions menées au niveau du collège de la Ponétie depuis plusieurs années puisque nous avons commencé par la réfection des toitures et aujourd'hui, l'agrandissement du self qui va amener un confort de travail aux agents et un confort d'accueil aux enfants. Merci beaucoup.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

C'est le type d'une évolution permanente de nos infrastructures puisque le collège de la Ponétie à l'époque sur la sectorisation était fréquenté essentiellement par des collégiens externes. Et aujourd'hui, au gré du développement urbain, au gré de la sectorisation, on se retrouve avec un nombre très majoritaire de demi-pensionnaires, ce qui fait que nous sommes dans l'obligation de réaménager l'espace cuisine et réfectoire pour pouvoir correspondre à l'évolution locale en termes d'habitat et de fréquentation du collège. Gilles COMBELLE.

**M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul des Landes**

Simplement une petite remarque, Monsieur le Président. En tant que Président du CAUE, nous étions hébergés dans les locaux du Département, rue Marie Maurel et suite aux dégâts des eaux, nous avons dû trouver une autre solution. Je remercie les Services du Département qui nous accompagnent dans ces démarches, nous avons pu nous débrouiller. Je souligne l'importance pour le CAUE de s'intégrer également dans la réflexion du Département par rapport à la localisation des différents services. On parlait tout à l'heure de CIT sur l'espace de Lescudilliers, il faut voir si nous pouvons avoir également une réflexion de la mutualisation en ce sens. Si ce n'est pas possible, nous trouverons une autre solution, mais en tout cas, y réfléchir. J'en profite, je reviens un petit peu en arrière, on parlait des espaces naturels sensibles, de la végétalisation des cours, etc. Au niveau des financements des ENS du Département, c'est la taxe d'aménagement qui permet ces financements et du CAUE également et peut-être une petite diligence au niveau des parlementaires puisque la loi de finances va modifier la perception de cette taxe qui était perçue par les Collectivités au moment du dépôt des autorisations d'urbanisme et à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, elle va être perçue à l'achèvement des travaux. Il va y avoir une espèce d'année blanche à la fois pour les Collectivités qui perçoivent la taxe d'aménagement, mais aussi pour le Département. Il va falloir être vigilants au niveau du provisionnement de ces finances qui permettent le fonctionnement du CAUE, mais qui financent aussi les Espaces Naturels Sensibles. Il faut voir si quelque chose est prévu au niveau de l'État. J'en doute, mais il faudra bien que les Collectivités fassent la bascule dans leur budget pour couvrir cette année blanche.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Effectivement, cette modification peut engendrer des difficultés de trésorerie. Vis-à-vis du CAUE, bien évidemment, nous serons amenés s'il n'y a pas d'autres solutions à faire l'avance, nous trouverons des systèmes pour faire l'avance et faire un solde de tout compte. Mais au début, cela peut poser quelques difficultés d'un point de vue de trésorerie. Vincent DESCOEUR.

**M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère**

Le bon sens et l'expérience de notre collègue, Gilles COMBELLE, l'ont amené à formuler la réponse dans sa question. Il a raison de douter que l'État ait prévu quelque aménagement que ce soit et comme pour

beaucoup d'autres dispositifs, il faudra que quelqu'un prenne le relais en l'occurrence très certainement le Département.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

D'autres remarques ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons à la suite, c'est un rapport que l'on pourrait qualifier d'annexe au précédent c'est le rapport n° 46 et c'est Céline CHARRIAUD qui nous le rapporte.

### **RACCORDEMENT DE L'HÔTEL DU DÉPARTEMENT AU RÉSEAU DE CHALEUR BOIS D'AURILLAC (ACB)**

**Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère**

Merci, Président. Lors de la session du 28 juin 2018, le Conseil départemental a acté le raccordement au réseau de chaleur bois de plusieurs de ses sites. À Aurillac, le collège et gymnase La Ponétie, le collège La Jordanne, les Archives départementales, la Maison départementale des sports, l'immeuble sis 12 rue Marie Maurel, le Parc routier départemental, l'Espace Georges Pompidou, la Médiathèque départementale et à Saint-Flour le collège Blaise Pascal et la Médiathèque départementale.

Sans revenir sur les contextes qui ont été développés à la fois par Gilles CHABRIER et Jean MAGE, ce rapport s'inscrit aussi dans l'objectif qui s'impose au Département, dicté par le décret dit tertiaire, entré en vigueur en octobre 2019 de réduction de ses consommations énergétiques de 40 % d'ici à 2030. Sur le bâtiment de l'Hôtel du Département, ici même, l'audit énergétique élaboré en 2020 proposait un bouquet de travaux qui sera suivi, Monsieur MAGE en a parlé et que du coup, des gains énergétiques sont forcément prévus. Au-delà de ces travaux qui vont permettre ces gains énergétiques, le fait de raccorder également l'Hôtel du Département sur une autre source d'énergie que celle actuelle, à savoir sur les réseaux de chaleur bois de la Ville d'Aurillac, va contribuer à atteindre ces objectifs de transition énergétique et d'économie d'énergie.

Le Président nous propose :

- d'approuver la police d'abonnement jointe au rapport avec la Société Aurillac Chaleur Bois qui porte le réseau de chaleur.
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer ladite police d'abonnement.
- de décider de raccorder l'Hôtel du Département au réseau de chaleur bois porté par la Ville d'Aurillac.
- d'approuver la convention de rétrocession des Certificats d'Économie d'Énergie tripartite entre les Sociétés ENGIE Solutions, Aurillac Chaleur Bois et le Département puisque cette opération permet aussi de valoriser des certificats d'énergie et pour le Département d'en bénéficier.

Ce rapport a obtenu un avis favorable de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Comme l'a dit Céline CHARRIAUD, vous avez vu que systématiquement dès l'instant où nous en avons la possibilité, nous raccordons bien évidemment nos bâtiments

départementaux, principalement les collèges sur les réseaux de chaleur. Nous l'avons fait à Condat, à Saint-Flour et bien évidemment à Aurillac avec bien d'autres bâtiments dont nous pouvons disposer.

Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce dossier ? Pierre MATHONIER.

**M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2**

En tant qu'instigateur du réseau de chaleur bois d'Aurillac, mon équipe municipale est très satisfaite que le Département nous ait rejoints sur ce projet. Je pense que cela a été une opportunité financière parce que vu l'augmentation du coût de l'énergie et particulièrement du gaz et du pétrole, et de l'électricité d'ailleurs, on ne peut aujourd'hui que se féliciter de ce choix. La transition écologique est un sujet majeur pour les territoires tels que les nôtres, tous, mais particulièrement pour le nôtre puisque nous ne sommes pas riches et qu'à partir du moment où on utilise une énergie locale renouvelable, cela devient un montage pertinent pour nos finances comme pour notre confort et pour l'avenir de nos enfants.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Avec un point particulier pour l'Hôtel du Département par rapport à nos collèges, c'est vrai que des bâtiments des collèges ou autres avaient des systèmes de chauffage aux énergies fossiles. Donc, il y avait quand même toute l'installation qui était prévue. Pour l'Hôtel du Département, nous allons partir sur des travaux importants puisque nous sommes au chauffage électrique, donc il faut imaginer pouvoir passer l'ensemble du réseau au niveau de tous les étages et de tous les bureaux, ce qui va générer des contraintes pendant quelque temps que nous allons essayer de minimiser au maximum. Ce sont des travaux conséquents sur la structure même du système de chauffage. Pierre MATHONIER.

**M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2**

J'ai un regret encore, mais nous en avons discuté pour le collège Jules Ferry puisque nous n'avons pas pu le connecter. C'est une contrainte juridique qui a fait que nous n'avons pas pu le faire, mais c'est un grand regret pour l'intérêt de l'avenir du territoire en matière de développement durable.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Jamel BELAÏDI.

**M. Jamel BELAÏDI, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 1**

Merci, Président. Je rejoins bien évidemment les propos de notre collègue et Maire, Monsieur MATHONIER et nous comptons bien évidemment sur lui pour veiller à ce que l'approvisionnement de la biomasse se fasse dans un périmètre de 50 km comme prévu lors de la présentation du projet et aussi favoriser les entreprises forestières cantaliennes. Je vous remercie.

**M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2**

Vous vous faites l'écho de problématiques qui sont nées. Le rayon de 50 km est totalement respecté. Par contre, il faut qu'il y ait une réunion notamment avec Engie et les producteurs locaux qui ont des contraintes de camions refusés. Il faut mettre à plat la situation pour les locaux, mais le rayon de 50 km est de toute façon respecté puisque lorsqu'un camion est refusé, d'autres camions arrivent et restent dans le rayon de 50 km.

**M. Jamel BELAÏDI, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 1**

Je compte sur vous, Monsieur le Maire. C'est un dossier que je connais très bien.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Effectivement, l'intérêt de passer sur des systèmes énergétiques de ce type, bien évidemment c'est lié d'une part au rejet du CO2, même si dans le cas d'espèce pour le Département, nous sommes à l'électricité. C'est plus un intérêt économique, mais pour arriver à lier avec les deux, bien évidemment il faut que la matière première provienne du territoire de proximité parce qu'à défaut, si nous faisons converger des camions qui roulent à l'énergie fossile vers la chaudière, l'intérêt serait limité. Pas d'autres remarques sur ce rapport ?

Je vais le mettre aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Donc celui-ci est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons maintenant sur des dossiers administratifs, notamment le rapport n° 47 et c'est Florian MORELLE qui nous le rapporte.

**ATTRIBUTION DES LOGEMENTS DES COLLÈGES PUBLICS ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022****M. Florian MORELLE, Conseiller départemental du canton de Maurs**

Merci, Monsieur le Président. Le Conseil départemental accorde des concessions et conventions de logements situés dans les collèges publics du Cantal que ce soit dans le cadre de la nécessité absolue de service ou de l'occupation précaire.

Concernant les concessions de logement pour nécessité absolue de service (NAS), il y a nécessité absolue de service lorsque l'agent ne peut accomplir normalement son service sans être logé dans les bâtiments où il doit exercer ses fonctions. Les concessions de logement accordées par NAS comportent la gratuité du logement nu. Les charges locatives (eau, gaz, électricité, chauffage) sont prises en charge sur le budget de l'établissement à concurrence des franchises fixées chaque année par délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental.

La situation des personnels d'État : Les conditions d'attribution sont définies par les articles R216-4 à R216-19 du Code de l'éducation. Sont logés par NAS d'une part les personnels de direction, de gestion et d'éducation, d'autre part les personnels de santé. Nous pouvons noter que de plus en plus de dérogations sont accordées par le Rectorat, rendant un nombre conséquent de logements vacants.

La situation des personnels territoriaux : En ce qui concerne les personnels territoriaux exerçant dans les collèges, l'attribution de logements entre dans le cadre de l'article 21 de la loi du 28 novembre 1990.

Le Conseil Général du Cantal a alors identifié les missions accueil et sécurité comme pouvant ouvrir droit à l'attribution de logements par nécessité absolue de service par délibération en date du 26 juin 2009.

Les concessions attribuées à ce jour en dehors de ces missions seront maintenues à titre dérogatoire jusqu'au départ de l'établissement concerné des personnels territoriaux en bénéficiant ou jusqu'à la nouvelle affectation du bien, sa désaffectation ou son aliénation.

Concernant l'attribution d'un logement par convention d'occupation précaire, lorsque tous les besoins résultant de la nécessité de service pour les personnels État et pour les personnels territoriaux ont été satisfaits, l'établissement peut proposer des conventions d'occupation à des personnels appartenant à la

communauté éducative ou ayant un lien direct avec l'établissement. Cette disposition permet d'optimiser la gestion du parc des logements présents dans les établissements, limite leur dégradation et participe au bon accueil des personnels en recherche de logement.

Deux formes d'occupation sont possibles. L'occupation précaire à l'année : la redevance est calculée initialement après avis du service des domaines sur la base de la valeur locative du logement déduite d'un abattement pour précarité de 15 %. L'occupation précaire et occasionnelle d'un logement ou d'une partie de logement : lorsque les demandes d'occupation précaire à l'année ont été examinées, des conventions d'occupation précaire occasionnelle (COPO), à la nuitée, peuvent être autorisées. Les tarifs sont révisés et réactualisés tous les ans sur la base de l'Indice de Référence des Loyers (IRL) et font donc l'objet d'une augmentation automatique.

D'un point de vue d'organisation pratique, la Collectivité laisse aux établissements le bénéfice des sommes encaissées auprès des bénéficiaires de conventions d'occupation précaire. En contrepartie, il appartient aux établissements de procéder aux dépenses d'entretien des logements concernés (dérogation à la règle de « répartition des travaux d'entretien et de réparation entre le propriétaire et l'établissement ») sur leur budget. Les décisions sont prises en relation avec le Service Collèges Éducation. Tous les occupants doivent fournir une attestation à jour d'assurance responsabilité civile locative.

L'ensemble des concessions accordées au titre de l'année scolaire 2021-2022 est présenté en annexe du présent rapport.

Il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération suivant.

- en allouant au titre de l'année scolaire 2021-2022 les logements situés dans les collèges publics du Cantal selon le tableau joint et présenté en annexe.

- en décidant de laisser aux établissements le bénéfice des sommes encaissées auprès des bénéficiaires de conventions d'occupation précaire. En contrepartie, les dépenses d'entretien des logements concernés seront prises en charge sur leur budget (dérogation à la règle de « répartition des travaux d'entretien et de réparation entre le propriétaire et l'établissement »).

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cet exposé. Des demandes de prises de paroles sur ce rapport ? Je n'en vois pas, je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Le rapport relatif à la liste des marchés publics formalisés est ajourné puisque je vous avais demandé de bien vouloir l'ajourner.

Nous passons au rapport n° 49 présenté par Jean MAGE.

## LISTE DES MARCHES PUBLICS À PROCÉDURE ADAPTÉE

**M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes**

Dans ce rapport, il vous est simplement demandé de prendre acte de la liste des marchés qui ont été attribués en vertu de la délégation qui est accordée au Président pour la gestion des marchés publics à procédure adaptée. La liste de ces marchés vous l'avez en annexe, il y a cinq marchés pour un montant de 686 000 euros.

Il vous est demandé de prendre acte de cette attribution des marchés.

Il y a eu un avis favorable bien sûr de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Très bien, donc nous prenons acte de la liste de ces marchés.

Nous passons au rapport suivant le n° 50 présenté par Isabelle LANTUEJOUL.

## COMPTE RENDU À L'ASSEMBLÉE DE L'EXERCICE DES ATTRIBUTIONS DÉLÉGUÉES À SON PRÉSIDENT

**Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère**

Merci, Président. En application du Code général des collectivités territoriales, le Conseil départemental a délégué au Président, un certain nombre de pouvoirs notamment celui « de demander à l'État ou à d'autres collectivités territoriales, l'attribution de subventions ». Dans ce cadre, le 15 novembre 2021, le Président a sollicité une subvention maximale au titre de la dotation de solidarité suite aux graves événements climatiques des 14 et 15 septembre 2021 d'une part et d'autre part, de déposer un appel à projets pour la « transformation numérique des collectivités » dont les tableaux de financement prévisionnels sont joints au dossier.

Il vous est demandé de prendre acte des décisions de son Président, prises par délégation, telles que jointes en annexe de la présente délibération.

Avec un avis favorable de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Pas de remarques particulières ? Je vous propose de prendre acte de ce rapport.

Nous passons au rapport n° 51 et c'est Valérie SEMETEYS qui nous le rapporte.

## MANDATS SPÉCIAUX

**Mme Valérie SEMETEYS, Conseil départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes**

Merci, Monsieur le Président. L'Assemblée départementale a validé lors de la session du 19 novembre 2021 les mandats spéciaux pour les Conseillers départementaux qui seraient présents au Congrès de l'Assemblée des Départements de France.

Je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération suivant, à savoir,

- l'attribution des mandats spéciaux à Didier ACHALME et Marina BESSE, Conseillers départementaux, qui ont participé à ce congrès.

Ce rapport a eu avis favorable de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Bien évidemment, Marina BESSE et Didier ACHALME ne prennent pas part au vote. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Le rapport n° 52 est également ajourné. Nous passons au rapport n° 53 et c'est Isabelle LANTUEJOUL qui nous le rapporte

**PERSONNEL DÉPARTEMENTAL – TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère**

Merci, Président. Pour répondre aux besoins des services, il convient de procéder à des créations et transformations de postes. Ces modifications sont détaillées dans le projet de délibération et le tableau des emplois permanents joint en annexe. Au regard de la crise Covid-19 et du surcroît de travail généré par le protocole sanitaire instauré dans les collèges, il est proposé de renouveler le paiement des heures supplémentaires et complémentaires. Les modalités sont prévues dans le projet de délibération ci-joint.

Il vous est demandé de vous prononcer sur cette délibération :

- de transformer les emplois suivants aux dates indiquées sur le tableau joint.
- de décider concernant la gestion de la crise Covid-19 : de payer des indemnités horaires pour travaux supplémentaires aux agents des collèges (bénéficiaires : agents contractuels à temps complet et agents titulaires à temps non complet sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2021-2022) et la possibilité de dépasser le contingent limité à 25h/mois sur la base d'un temps complet au regard des circonstances exceptionnelles en lien avec la gestion de la crise sanitaire.
- de valider le tableau des emplois permanents au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Il y a un avis favorable de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Des demandes de prises de paroles concernant ce rapport ? S'il n'y en a pas, je vous propose de le mettre aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au dernier rapport de notre session. Un rapport important puisqu'il concerne le budget. Je sollicite donc notre rapporteur du budget Jean MAGE pour nous l'exposer.

**BUDGET PRIMITIF 2022**

**M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes**

Ce budget primitif est le premier acte de notre mandat qui va permettre de décliner le Projet pour le Cantal que nous avons validé et approuvé dans le cadre des Orientations budgétaires. C'est un budget que vous connaissez déjà parce que différents rapports présentés s'y sont référés et le Président l'a aussi largement évoqué. C'est un budget qui s'élève à 260 345 000 euros, dont 69 millions d'euros pour l'investissement et 191 247 000 euros pour le fonctionnement.

Quelques remarques avant de commencer cette présentation. Grâce au rebond de la croissance que nous avons constatée cette année et qui va sans doute se poursuivre en 2022, on peut penser que nos recettes de fonctionnement vont rester dynamiques et permettront de continuer à investir. Il faut le souhaiter parce que les dépenses de fonctionnement ne baissent pas et c'est notamment dû à des décisions de l'État qui sont loin d'être entièrement compensées. Lorsque Sylvie LACHAIZE nous a présenté le dossier social, elle s'est suffisamment étendue sur le sujet. Je n'ai pas besoin de le faire, mais enfin, on se rend compte que la part du Département devient de plus en plus élevée et lourde à assumer. On se rend compte aussi, lorsqu'on examine les courbes, on avait fait ça au moment des Orientations budgétaires, les courbes de nos dépenses de fonctionnement et de nos recettes de fonctionnement ont du mal à rester parallèles. Elles ne s'écartent pas, au contraire, elles se rapprochent et il ne faudrait pas qu'elles arrivent à se croiser parce que le jour où elles vont converger, notre capacité d'autofinancement sera fortement réduite. Si elles se croisent, elle sera réduite à néant. On peut aussi remarquer qu'au niveau de la section d'investissement pour l'exercice 2022 dans le projet qui vous est proposé se caractérise par un niveau d'investissement jamais atteint, 55 millions d'euros. Cela traduit la volonté et la mise en œuvre rapide du Projet pour le Département. C'est effectivement, Monsieur le Président, un signe qu'il convient de donner en début de mandat et j'espère que tout le monde en a bien conscience et que c'est perçu par tout le monde.

Pour vous présenter ce budget, je ne me référerai pas au document que vous avez sur la tablette, j'ai la chance que les Services nous aient proposé un raccourci qui sera plus facile à vous commenter.

Donc on commence par les recettes de fonctionnement qui s'élèvent à 219 millions d'euros. Elles se répartissent en trois grandes natures : les impôts et taxes au chapitre 73 ; les dotations au chapitre 74 ; les impositions au compte 731.

Les impôts et taxes (chapitre 73) sont la principale ressource du Département. Cela représente un peu plus de 110 millions d'euros et un peu plus de la moitié des recettes de fonctionnement. Dans ces recettes, on y retrouve notamment de la TVA qui a remplacé la taxe foncière pour un volume d'à peu près 39 millions d'euros ; les droits de mutation pour 15 millions d'euros ; la péréquation pour les DMTO pour les droits de mutation aussi pour 11,7 millions d'euros en net ; la taxe sur les conventions d'assurance (TSCA) pour 36,7 millions d'euros ; la TICPE pour 3,7 millions d'euros et la TICPE pour financer le RSA dans les autres ressources de 7 millions d'euros à peu près.

Les dotations (chapitre 74), c'est un peu moins de 61 millions d'euros. Elles concernent : au premier chef, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui s'élève à 46,8 millions d'euros ; les compensations de perte de fiscalité qui servent de variable d'ajustement au périmètre de la DGF s'élèvent à 6,4 millions d'euros. Ce BP 2022 reconduit la DGF de 2021 conformément aux dispositions générales du projet de loi de finances avec toutefois une inconnue qui est la répartition des droits de péréquation des Départements ruraux, la DFM et là, il vaut mieux s'aligner sur les prévisions de l'exercice précédent. Les compensations sont stabilisées. Le concours de la CNSA pour l'APA est de 9,5 millions d'euros auxquels s'ajoutent 700 000 euros prévus au titre du financement de l'avenant 43. C'est aussi une dotation, mais ce concours est comptabilisé au chapitre spécifique dans le poste des « autres » comme le RSA.

Les impositions directes (compte 731) ne représentent plus que 8 % des recettes de fonctionnement à hauteur de 17,6 millions d'euros. Elles intègrent notamment : la CVAE à hauteur de 5,4 millions d'euros ; le complément de ressources pour le financement des AIS ; la dotation de compensation péréquée qui



correspond au transfert des frais de gestion du foncier pour 5,7 millions d'euros ; les dotations qui compensent les réformes fiscales, dont le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) à hauteur de 3,8 millions d'euros.

Les autres chapitres de recettes, outre le RSA et l'APA, concernent les autres produits de gestion : les produits de recouvrement d'aides sociales pour 9 millions d'euros ; les atténuations de charges ; les remboursements sur salaires pour 2 millions d'euros. C'est essentiellement le personnel qui est mis à disposition pour Terana ; les remboursements de Sécurité Sociale à hauteur de 2 millions d'euros ; les produits et les services du domaine ; les autres recettes exceptionnelles pour à peu près 2 millions d'euros. Cela comprend les loyers, les redevances d'occupation et des paiements d'usagers, par exemple les recettes qui proviennent du PassCantal.

Vous avez un tableau qui montre l'évolution de nos recettes entre le Compte administratif 2020, les prévisions 2021 et la colonne de cette année. Ces recettes de fonctionnement ne sont pas à la baisse. Par rapport aux estimations de 2021, c'est un peu moins de 217 millions d'euros et les principales évolutions justement, concernent au chapitre 73, la TSCA, dont le produit reste dynamique et la TVA. La hausse de ces deux dotations est d'à peu près de 5 % selon les estimations de croissance. Je vous les ai évoquées tout à l'heure. Pour la TSCA, c'est un peu plus de 36 millions d'euros et près de 40 millions d'euros pour la TVA. Les droits de mutation, par contre, ont été évalués par prudence à 15 millions d'euros. C'est un peu en repli par rapport à l'année exceptionnelle de 2021 où c'était à hauteur de 18 millions d'euros. Là aussi, il ne s'agit que de prévisions.

On passe au chapitre des dépenses de cette section de fonctionnement. Vous avez le tableau de nos dépenses et je ne vais pas toutes vous les énumérer, elles le sont toutes dans le document vert qui vous a été remis. Il y a une pastille rouge en bas parce qu'on ne parle uniquement que des dépenses contraintes, c'est-à-dire des dépenses qui sont obligatoires. Ces dépenses contraintes s'élèvent à 182 millions d'euros.

Les dépenses de fonctionnement totales sont prévues à hauteur de 191,2 millions d'euros, dont les dépenses contraintes à hauteur de 182 millions d'euros. Il faut souligner l'évolution des AIS (Allocation Individuelle de Solidarité) pour plus de 3 millions d'euros. Pour l'APA et la Prestation Compensatoire de Handicap, c'est une évolution constatée de près de 4 millions d'euros entre 2021 et 2022. Cela correspond au surcoût estimé de l'avenant 43, dont Sylvie nous a largement parlé, qui revalorise et c'est bien légitime les rémunérations des personnels des services d'aide sociale à domicile, mais que le Département va devoir assumer avec un financement de l'ordre de 700 000 euros.

Si l'on fait la différence entre nos dépenses contraintes de 182 millions d'euros et nos dépenses totales de 191 millions d'euros, il reste un solde de 9 millions d'euros qui constitue le socle de nos dépenses arbitrales. Je vous parle de 9 millions d'euros, mais il s'affiche 6,7 millions d'euros, donc quelque chose ne va pas. C'est tout simplement qu'il faut déduire des reversements de fiscalité. Il s'agit de la CVAE destinée à la Région pour le financement de la compétence de transport scolaire qui a été transférée et la participation à la péréquation des DMTO, dont au final, le Département est bénéficiaire, mais il faut quand même inscrire une partie en dépenses. Vous pouvez constater que le Département du Cantal, sur ces dépenses qui sont non obligatoires et arbitrales, reste très présent et renforce même ses interventions par rapport à l'exercice précédent de 1,2 million d'euros, notamment à travers la mise en place du SPPEH qui concerne la performance énergétique de l'habitat.

On revient maintenant à la répartition de ces dépenses de fonctionnement, avec un camembert qui vous est proposé. On voit qu'il se divise grosso modo en 4 parties. Les AIS et les ressources humaines représentent à peu près un quart de notre budget. Les dépenses qui pourraient être considérées comme arbitrales représentent à peu près 3,5 % de budget, ce sont les 6,7 millions d'euros que l'on a vu sur le tableau précédent. Mais, attention parce que ces dépenses arbitrales incluent la participation au Syndicat mixte que nous évoquait Gilles COMBELLE hier, ce qui fait passer nos dépenses arbitrales à, à peu près 3 % de nos dépenses de fonctionnement.

Les dépenses d'investissement apparaissent sur le tableau suivant. Elles sont d'un peu plus de 55 millions d'euros, soit : 9,2 millions d'euros pour les subventions d'équipement ; 6,5 millions d'euros pour les acquisitions et les aménagements de terrain ; et là où c'est remarquable c'est plus de 39 millions d'euros de travaux.

Pour les acquisitions et subventions, elles restent à peu près au même niveau que d'habitude, mais on constate une volonté particulière au niveau des travaux. Ce n'est pas un hasard, c'est parce que ces travaux bénéficient largement de subventions et s'inscrivent dans le cadre des économies d'énergie de 40 % qu'il faut réaliser. On ne peut pas dire que ce soit une dépense obligatoire, mais en tout cas, cela explique le volume.

Vous avez le détail des travaux qui concernent les routes, le Lioran et les collèges.

Concernant les routes, un effort est encore fait. Il est supérieur à celui de l'exercice précédent, mais avec les exercices des autres années, 2019 et 2020, il n'y a pas de baisse à ce niveau, donc le Département ne se désengage absolument pas sur le volet routier.

Sur le Lioran, un effort particulier est fait. Tout cela vous a été détaillé dans le rapport n° 45.

Les collèges n'y reviennent pas mais l'effort est considérable, mais on se rend compte, après les réactions des uns et des autres, que ces travaux étaient nécessaires et amélioreront la qualité de travail de tous ceux qui y participent.

Et les bâtiments, dont je vous parlais tout à l'heure, le montant s'élève à plus de 8 millions d'euros. C'est un volume de travaux est important.

Pour résumer, il y a : 15 millions d'euros pour les routes ; 5,9 millions d'euros pour le Lioran ; 8,2 millions d'euros pour nos collèges et un peu plus de 8,7 millions d'euros pour nos bâtiments départementaux.

Nos recettes d'investissement sont financées par une épargne nette de 11,2 millions d'euros. Un emprunt de 25,4 millions d'euros est prévu. Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à hauteur de 15,9 millions d'euros.

Dans ces recettes particulières, il y a : le FCTVA à hauteur de 2,5 millions d'euros ; la DSID (Dotation de soutien d'investissement) de 2 millions d'euros et les recettes diverses, les subventions, dont certaines ont déjà été évoquées dans les rapports précédents, à hauteur de 10 millions d'euros.

Ces recettes et ces dépenses quand on les compare en section de fonctionnement permettent de dégager une épargne brute (différence entre nos recettes et nos dépenses) de 27,7 millions d'euros.

À cette épargne brute, il faut déduire le remboursement des annuités d'emprunt d'un montant de 16,5 millions d'euros, dont 2,5 millions d'euros du partenariat public/privé.

Au final, la différence dégage une épargne nette d'un peu plus de 11 millions d'euros.

Pour équilibrer ce BP, nous avons eu recours à un emprunt d'équilibre de 25,4 millions d'euros.

L'encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier de cette année est de 176 millions d'euros.

Quand on compare le montant de notre épargne brute comme la loi le prévoit et que l'on fait la division entre notre encours de la dette totale divisé par l'épargne brute, on obtient un ratio de désendettement qui s'élève à 6,3 années pour le budget primitif. Ceux qui regardent ce ratio peuvent peut-être faire le constat que ce ratio augmente, mais il faut préciser qu'ici, on est en train de parler du budget primitif ou du budget prévisionnel. Ce qui veut dire que tout ce qui a été prévu ne sera pas forcément réalisé, notamment le montant de l'emprunt parce que l'emprunt sera sollicité, comme chaque année, en fonction des nécessités et des besoins de financement. Donc, il n'est absolument pas écrit que la totalité de cet emprunt de 25,4 millions d'euros sera réalisée, ce qui fait que lorsque nous voterons notre Compte administratif en fin d'année 2022, le ratio de la dette ne sera peut-être pas de 6,3 années. Pour autant, comparé à d'autres Collectivités et à d'autres Départements, ce ratio de 6,3 années est un bon ratio.

Donc voilà pour ce qui est de cette présentation.

Il faut aussi que je vous parle d'un budget annexe qui est celui de la Conférence des financeurs. Ce budget comporte deux lignes. Il retrace principalement l'utilisation de la participation versée par la CNSA, la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie pour le fonctionnement de cette Conférence. Il s'équilibre à 444 256 euros.

Pour conclure en rappelant que le Budget du Département est voté par chapitre et par nature, il vous est proposé :

- d'adopter ce Budget Primitif 2022 en crédit de paiement et en autorisation de programme qui s'élève à 260 344,90 euros et à 444 256 euros pour le Budget annexe de la Conférence des financeurs.
- d'adopter sur une ligne séparée la contribution annuelle versée au SDIS à hauteur de 7 101 000 euros en fonctionnement et 340 000 euros en investissement.
- de donner un avis favorable à l'adhésion aux différents organismes avec lesquels le Département lié et dont vous avez la liste en annexe.
- de constituer une provision pour risques et charges pour un montant de 48 379 euros que l'on retrouve au chapitre 68 des dépenses de fonctionnement au titre des prévisions.

Avant de vous laisser la parole, Monsieur le Président, je voudrais dire que je suis le rapporteur de ce budget, donc je n'en suis absolument pas responsable, si ce n'est à hauteur d'un peu plus de 3 % comme vous tous. Je précise que j'y souscris à 100 %. En effet, ce document concrétise la volonté du Département pour atteindre les objectifs que nous avons fixés et indique le cap pour le mandat parce qu'il va au-delà de cet exercice comptable de 2022. Vous avez employé des qualificatifs pour le singulariser, j'en ajouterais deux. Je pense qu'il est équilibré et qu'il est juste. Je ne parle pas du plan comptable. Il est équilibré, c'est évident. Sinon, il ne serait pas voté. Je veux dire par là qu'il coche toutes les cases de nos compétences et qu'il va même au-delà. Compte tenu des ressources et de nos engagements, il me semble difficile de faire mieux. Je sais bien que certains trouveront à y redire, mais moi, j'attacherais beaucoup de prix à ce qu'on m'explique lorsqu'on fait une remarque de quelle manière on la finance parce que, compte tenu de la contrainte dans laquelle il s'exerce, il faut trouver des solutions si on n'est pas

d'accord avec certaines orientations. Je crois que les Orientations budgétaires avaient été largement débattues et avaient fait un consensus. En conclusion, je vous dirais tout simplement qu'il ne vous reste que 29 suffrages à recueillir.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci, Monsieur le rapporteur de cette excellente présentation. Je vais enregistrer aussi les personnes qui souhaiterai s'exprimer sur ce budget. C'est vrai que c'est un budget de 260 millions d'euros, comme vous l'avez dit, dont près de 237 millions d'euros qui sont consacrés à nos politiques publiques et qui seront consacrés à la mise en place de notre Projet pour le Cantal 2030.

Sans reprendre l'ensemble des rapports que nous avons étudiés et votés tout au long de cette session, nous retiendrons les 101 millions d'euros sur le volet solidarité sociale, c'est important. Nous pouvons également souligner la solidarité territoriale avec un engagement de 33 millions d'euros sur la durée du mandat, soit plus de 5 millions d'euros par an auprès des Communes et des EPCI. C'est essentiel. C'est l'ouverture du Cantal avec 15 millions par an au niveau routier, les engagements et surtout les perspectives sur le Très Haut Débit et notamment la fibre à 100 % sur le territoire avec un engagement d'à peu près 10 millions d'euros qui viendra plus tard, mais qui est inscrit. C'est la sécurité des Cantaliens à travers le SDIS où nous avons augmenté notre contribution puisque celle-ci passera à l'équivalent quasiment de 7,5 millions, ce qui n'est pas neutre. Ce sont les efforts faits sur les collègues. Si je prends les agents et le fonctionnement en investissement, c'est 20 millions d'euros comme nous l'avons vu et comme nous l'avons approuvé qui sont affectés à nos collègues. Et puis globalement, d'une manière plus générale sur l'ensemble du patrimoine immobilier du Département, c'est 24 millions qui seront investis.

Ce budget qui vous est proposé est un budget offensif avec un programme d'investissement de l'ordre de 55 millions d'euros, ce qui est essentiel.

Avec des perspectives en termes de recettes, c'est vrai qu'aujourd'hui, après une crise économique, la reprise semble être là, donc des satisfactions, une espérance. Si ce n'est que vous avez vu que sur notre budget, nous avons quand même une partie importante de compensations de l'État, notamment au niveau social. Il ne vous aura pas échappé que ces dernières baissent au fil du temps. Je rappellerais que lorsque le RSA a été mis en place, l'État devait le prendre en charge à 100 %, aujourd'hui sa contribution n'est plus que de 50 %. Il le fait évoluer au fil du temps. Sur l'ensemble des prestations, c'est effectivement le constat malheureux que nous pouvons faire au niveau de la Collectivité. De même que les difficultés du pays, nous sommes obligés de les regarder pour arriver à anticiper la situation de notre Collectivité. Aujourd'hui sur les finances nationales, je pense que le débat présidentiel placera ces données-là, le redressement financier du pays, que ce soit sur le déficit public ou sur l'endettement du pays au centre du débat puisque ces deux notions risquent d'avoir des incidences sur les Collectivités en particulier sur les Conseils départementaux et celui du Cantal. Nous pouvons les imaginer de deux sortes, la première étant à terme un retour à l'encadrement de nos dépenses de fonctionnement. Nous voyons toutes les difficultés que nous pouvons avoir avec la faible maîtrise que nous avons sur toutes les Allocations Individuelles de Solidarité parce que bien souvent, c'est l'État qui en définit les contours et qui nous relègue simplement au rang d'exécutant, chose que nous refusons. C'est pourquoi l'idée est de pouvoir accompagner les gens et de valoriser la fonction d'insertion. Cela me semble essentiel. Donc, un point sur l'encadrement des dépenses de fonctionnement et puis peut-être demain, un ceil limitant de l'État sur

la capacité d'endettement des Collectivités, la capacité de recours à l'emprunt. Ce sont les deux risques que nous avons. Nous avons vu qu'à travers notre Projet pour le Cantal 2030 que nous avons des projets d'investissement ambitieux, la nécessité est de pouvoir déployer de nouvelles actions aussi, donc ce sont les risques que nous avons.

Ceci dit, aujourd'hui le Projet qui vous est présenté tient compte de la situation actuelle. C'est un Projet ambitieux que nous avons validé à l'unanimité. Cette unanimité me semble être un signe fort auprès de la population cantalienne, signe en termes de travail collectif, signe en termes d'objectifs communs que nous poursuivons, signe aussi en termes de capacité à fédérer l'ensemble des acteurs cantaliens autour du développement avec l'objectif final qui est de rejoindre les 150 000 habitants.

Voilà, il me reste à recueillir vos interventions. Céline CHARRIAUD, Philippe FABRE, Sylvie LACHAIZE, Pierre MATHONIER.

**Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère**

Merci, Président. Pour vous dire au terme de cette session, qui a été consacrée essentiellement à la construction budgétaire 2022, mais également, le premier rapport, c'était le Projet 2030. J'y reviens juste un instant pour, comme l'ont fait des collègues avant moi, saluer la démarche de construction partagée qui s'initie autour de ce projet puisque c'est une amorce. Vous l'avez rappelé, il y aura des actions derrière qui vont se construire avec la même démarche participative. Le vote unanime traduit bien que nous partageons tous au-delà des clivages politiques, les mêmes objectifs et la même ambition pour le département du Cantal et les Cantaliens. Je m'en félicite également. Ce vote unanime est également important, me semble-t-il, parce que le Département va prendre part, dans ses compétences propres, pleinement à la construction de ce Projet, mais il se pose aussi en coordinateur et chef d'orchestre tant pour des acteurs publics que privés pour trouver les meilleures articulations possibles et la meilleure synergie possible pour pouvoir atteindre ces objectifs que chacun dans ses compétences et dans ses possibilités bien entendu puisse faire que nous contribuions tous collectivement à atteindre cet objectif. Je trouve que c'est quand même un point de départ fort intéressant pour tout le monde et je dirais même essentiel pour atteindre cet objectif réaliste et à la fois ambitieux parce qu'il n'est quand même pas si évident que ça d'inverser la tendance.

Pour ce qui est du budget 2022 préparé tous ensemble, je voudrais souligner, comme l'a dit notre ami Jean MAGE, que 3,5 % de ce budget n'est pas contraint et que nous avons donc une petite marge de manœuvre sur nos compétences optionnelles notamment. On peut considérer que ce taux de 3,5 % est très faible, mais en fait, comme un certain nombre de collègues, j'ai connu dans cette Assemblée des budgets où c'était encore moins et il n'y a pas si longtemps. Je voudrais souligner que malgré les contraintes qui continuent à peser sur les Départements, que si nous avons 3,5 % – moi, j'étais plus autour de 4 %, mais je fais confiance à Jean MAGE sur ce chiffre –, je pense que c'est dû à la fois, et nous pouvons nous en féliciter, aux efforts de gestion que le Département a su opérer dans la période difficile. Et puis, nous voyons quand même une sorte de desserrement des taux qui a été favorable, notamment avec les 5 millions d'euros que nous avons pu avoir sur la partie investissement et qui nous permettent d'avoir des perspectives nouvelles depuis l'année dernière. Se féliciter dans ces dépenses optionnelles, que nous puissions toujours être présents pour accompagner les territoires. Cela avait été souligné par Gilles COMBELLE, mais effectivement, je pense que c'est très attendu et fort important,

notamment pour que chacun à son échelle puisse contribuer au Projet 2030, Communes, Intercommunalités notamment. Je suis satisfaite que nous puissions, à l'échelle départementale, être présents en matière sportive, en matière d'agriculture, en matière de tourisme et de culture, même si évidemment, nous souhaiterions que ce soit plus fortement si nous en avons les capacités financières.

Et enfin terminer en soulignant, moi particulièrement, c'est Gilles CHABRIER qui l'a dit tout à l'heure, que ce budget me semble opérer une sorte de basculement sur l'investissement lié à notre patrimoine bâtimementaire départemental où un accent très important est mis sur la transition énergétique au niveau de ce patrimoine qui va évidemment contribuer à l'économie locale auprès des artisans, mais aussi, et c'est pour moi, me semble-t-il, le plus important, à des économies à moyen et long terme d'exploitation pour le Département, ce qui est fondamental par rapport à tout le contexte. Vraiment, je crois que cet investissement accentué sur le patrimoine départemental est aussi possible grâce à des réponses à des appels à projets puisqu'il s'agit pour le Département, comme ce que l'on peut faire en Communes ou aux Intercommunalités, d'aller chercher des accompagnements financiers par rapport aux leviers disponibles aujourd'hui. Je voulais juste souligner dans mon propos que je crois qu'avec votre équipe de direction, Monsieur le Président, vous avez cette démarche-là d'aller chercher les accompagnements financiers qui permettent aussi d'accélérer cette intervention sur nos bâtiments départementaux. Je m'en félicite, parce qu'il n'y a pas si longtemps non plus, notamment sur la construction neuve qui était le centre routier départemental de Ruynes-en-Margeride, quand nous avons un peu initié aussi – alors, je n'aime pas trop le terme – le basculement vers la transition énergétique plein et entier du Département, y compris sur son patrimoine avec l'installation d'une chaudière à plaquettes. C'était déjà il y a quelques années. Là, je vois que la démarche s'accroît. Je voulais vraiment la souligner parce que je pense que c'est indispensable à tous points de vue et aussi remercier les équipes qui s'investissent pleinement là-dedans.

Vous l'aurez compris, notre groupe votera ce budget et accompagnera le Département dans la mise en place du Projet 2030 sur l'élaboration des actions. Merci.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour votre intervention. Nous ne l'avons pas évoqué, mais il est vrai que lorsqu'on a peu de moyens, il convient d'être très actif sur les appels à projets qui peuvent sortir. C'est vrai qu'aujourd'hui, les appels à projets dans le cadre du Plan de relance ou dans le cadre d'appels à projets initiés par le Conseil régional, nous sommes à l'affût, tout au moins très actifs. Sur un programme d'investissement de l'ordre de 14 millions d'euros qui ont été retenus, nous bénéficions de 7 millions d'euros de recettes d'investissement que ce soit de l'État ou que ce soit de la Région. Je crois que c'est important de manière à multiplier notre capacité d'investissement. Philippe FABRE et ensuite Sylvie LACHAIZE.

**M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère**

Merci, Président. Je ne serais pas très long parce que vous imaginez que je n'ai personne à convaincre concernant à la fois la qualité de ce budget et bien sûr, le vote. Néanmoins, vous dire que ce budget et nous le savons tous lorsque nous sommes en responsabilité, il est toujours difficile de construire un budget, notamment dans les circonstances que nous connaissons et que nous n'avons pas forcément à déplorer sans cesse. Mais, le Département du Cantal fait face à ses obligations. Parfois, l'État passe commande et n'est pas toujours au rendez-vous pour compenser ses commandes. Au-delà de cela, et comme l'a bien souligné notre collègue et ami Jean, je n'aurais qu'un mot, c'est un budget attractif. On

parle beaucoup d'attractivité, celui-ci est attractif pour notre département et plus à titre personnel, en quelques mots sur les délégations que vous avez bien voulu me confier, que ce soit l'éducation, la jeunesse, le sport, le tourisme et le tissu associatif, je m'y retrouve. J'ai envie de dire, nous nous y retrouvons. Quand je vois les travaux qui seront réalisés dans nos 22 collèges, quand je vois la jeunesse avec cette plateforme qui va vraiment associer nos jeunes à ce projet pour les années à venir, quand je vois le sport, l'accompagnement à ce monde sportif qui vit des difficultés en cette période sanitaire difficile, le Cantal Tour Sport qui se développe un peu partout sur le Cantal, le tourisme avec des signaux forts, un investissement de 6 millions d'euros au Lioran, quand je vois les associations, comment nous arrivons avec les contraintes que nous connaissons à apporter des réponses à tous les Cantaliens, très sincèrement, je me félicite de cet exercice et j'en remercie tous ceux qui ont construit ce budget.

Et bien sûr, aussi, cher Président, souligner l'efficacité du couple Département/Région. Là aussi, nous le vérifions au quotidien, la Région qui est à côté du Département du Cantal, tout cela je l'ai connu bien sûr avec Vincent DESCOEUR, notre ancien Président. Je crois que la continuité s'opère de la meilleure des façons, Bruno, et donc, bien sûr, mes chers collègues, je ne doute pas que l'unanimité soit au rendez-vous ce matin. Je vois que le ciel bleu est là, je vois que la neige est là, donc l'horizon s'éclaircit. Merci beaucoup.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour votre soutien et votre intervention. Sylvie LACHAIZE ensuite Pierre MATHONIER. Vous pouvez debuter.

**Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1**

Je voterai évidemment ce budget. Budget particulier avec une augmentation historique de l'enveloppe dédiée au social de plus de 4 millions d'euros due aux avenants 43 et 44 qui font dépasser le seuil des 100 millions d'euros. Dépenses obligatoires, mais pas compensées. Nous le disions hier, mais je crains que les augmentations ne progressent encore en 2022, en cause la bonification du Ségur de la santé. Cette augmentation sur tout le secteur médicosocial sera encore sans compensation de l'État. La revalorisation de l'APA, la loi grand âge, tout cela aura sans aucun doute des répercussions sur le budget, mais je compte et je sais pouvoir compter sur l'ADF, Monsieur le Président et sur nos parlementaires pour anticiper ce type de décisions nationales. Céline et Philippe le disaient, mais ce chiffre de 3,5 % d'autonomie qu'il nous reste et de marge de manœuvre, heureusement que nous les avons pour le sport, les routes, le bâtiment et toutes les compétences qu'a le Département sur toutes ces activités. J'espère que nous aurons encore autant de marge de manœuvre. Tu le dis souvent, Président, je ne suis pas toujours très optimiste, j'essaie d'être réaliste. Heureusement que nous avons cette marge de manœuvre qui nous permet de faire encore beaucoup de choses. Je sais compter sur tous les élus et sur les Services pour pouvoir faire en sorte que nous soyons encore en capacité de faire et de mettre en place toutes nos compétences. Je souhaite aussi remercier tous les Services, tous les agents du Département pour leur travail au quotidien au service des Cantaliens. Je vous remercie.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour ce soutien. Pierre MATHONIER ensuite Gilles CHABRIER et Didier ACHALME. D'autres intervenants. Vincent DESCOEUR, Isabelle LANTUEJOUL. Pierre MATHONIER nous vous écoutons.

**M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2**

Merci, Monsieur le Président de me donner la parole. Je remercie Jean MAGE pour sa présentation parce qu'elle a été très sincère et très percutante pour souligner la difficulté dans laquelle se trouvait notre Département. C'est un budget avec une possibilité que les chiffres évoluent et j'ai plutôt pris, moi, les chiffres du Compte administratif de 2020 pour situer la problématique du Département qui est importante puisque pour l'épargne nette, en 2020, c'était 96 euros par habitant. Le Département se situait en 37<sup>ème</sup> position des Départements français. Cela veut dire que la gestion est rigoureuse et très contrainte et plutôt respectueuse des équilibres techniques qui font qu'aujourd'hui, nous ne dépensons pas et la marge de manœuvre fait que nous n'avons pas utilisé cette marge de manœuvre et c'est pour cela que nous sommes 37<sup>ème</sup>.

Par contre, sur le stock de la dette, c'est plus une conséquence liée à des contraintes techniques de notre département là aussi, nous sommes le Département le plus endetté de France. C'est un critère inéluctable compte tenu de la structure de la population, du patrimoine à gérer et de la quantité de routes. Tout cela, nous en sommes conscients et donc, je pense que sur la partie fonctionnement, il n'y a rien à redire parce que nous n'avons pas beaucoup de recettes. Et encore une fois, 3,5 % ou 4 %, c'est une marge de manœuvre qui est très faible et donc qui ne tolère aucun écart et qui se traduit par de l'endettement systématique supplémentaire avec les risques qui nous pèsent dans l'avenir proche de fonctionnement d'un Cahors bis ou d'autres restrictions budgétaires à charge des Départements quel que soit le résultat électoral des présidentielles. Là-dessus, je pense que nous devons tous reconnaître que le budget de la France sera nécessairement très difficile à monter en 2022. Donc ça c'est le premier point que je voulais dire.

Ensuite, nous sommes intervenus sur les différents sujets qui engagent le Département dans son avenir, par des Schémas qui sont pour un certain nombre structurants et qui relèvent de contraintes d'investissement. Et c'est là-dessus peut-être, Monsieur MAGE, que je reviendrais, c'est sur les choix des investissements qui peuvent être critiqués et notre groupe est intervenu sur un certain nombre de délibérations que ce soit l'environnement, l'agriculture, les routes avec un certain nombre de points routiers qui nous semblent contestables. Ça c'est la marge de manœuvre que nous avons à l'intérieur du budget et qui relève de choix politiques que nous aurions faits différents. C'est la raison pour laquelle nous nous abstenons, compte tenu aussi que l'urgence climatique qui est une véritable urgence et qui va s'imposer à tous les élus, quelle que soit leur strate d'élection et notamment par les restrictions que la Communauté européenne va nous obliger à respecter, doivent être anticipées et que les scénarios pour respecter les engagements climatiques de non-réchauffement nécessitent aujourd'hui des investissements spécifiques qui sont aujourd'hui insuffisamment portés par notre programme d'investissement.

Voilà, nous nous abstenons. Nous ne voterons pas contre parce que nous sommes conscients que c'est un espace réduit d'expression. Par contre, les choix de certaines décisions qui ont été évoquées tout au long de ces deux jours font que nous ne pouvons pas donner aujourd'hui un total blanc-seing. Mais nous sommes bien conscients que c'est une marge étroite, quelles que soient les gens qui seraient à l'exécutif.



**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Permettez-moi d'apporter quelques éléments de réponse à vos propos. J'ai bien noté que vous avez souligné les efforts de gestion et la rigueur dans la gestion que nous faisons au niveau du Conseil départemental.

Effectivement, la dette existe au niveau du Département. Ceci dit, dans ce cadre-là, j'aimerais déjà nuancer, il y a le bon endettement et le mauvais endettement. Quand celui-ci est fait pour des infrastructures, pour des équipements structurants, j'ai plutôt tendance à dire qu'il n'est pas forcément un problème.

Ceci dit, il met aussi en avant la maltraitance qu'il y a envers les territoires ruraux, hyper ruraux et je me permets de le dire parce que la téléphonie mobile, le Département est intervenu sur plus d'une quarantaine de pylônes. Il a fallu qu'on se paye le téléphone, qu'on se paye la fibre alors que dans des territoires où il y a une dynamique démographique plus importante, les opérateurs se battent pour arriver à avoir des emplacements.

La ligne aérienne, sur certains secteurs, il n'est pas besoin que les Collectivités viennent au secours d'opérateurs pour pouvoir avoir un service qui nous semble tout à fait normal d'autant plus qu'aujourd'hui, nous avons quand même des difficultés pour rejoindre la capitale par d'autres moyens, exemple le train. Donc nous y consacrons – et vous le savez d'autant mieux puisque nous participons à cet effort – plus de 2 millions d'euros par an que nous ne pouvons pas affecter sur d'autres projets.

Vous soulignez que nous devrions peut-être faire un peu plus sur tout ce qui est transition climatique. Oui, nous devons prendre notre part à cela. Mais attention quand même, il y a des portions de territoire qui ne se sont pas posé la question il y a quelques années pour investir à tout-va. Je pourrais l'étendre à la zéro artificialisation également. Des territoires urbains ont fait énormément d'édifices publics sans se soucier de la transition énergétique. Il y a une quinzaine d'années, une vingtaine d'années, voire plus, on consommait énormément d'espace. Et aujourd'hui, on souhaiterait et on nous dirait que nous, qui avons été respectueux, qui n'avons peut-être pas pris la mesure de ces investissements à l'époque, que nous devons fournir le même effort que l'ensemble des territoires. Je pense que là, nous prenons notre part dans cette transition climatique et jusque-là, nous avons plutôt été vertueux. Nous continuons et mettons en place un programme important aujourd'hui pour le prendre en charge, mais j'aurais même tendance à dire que nous faisons beaucoup plus que les autres proportionnellement. Je tenais à le souligner à ce niveau-là et j'enregistre votre abstention sur le budget. Gilles CHABRIER et Didier ACHALME.

**M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat**

Merci, Monsieur le Président. Je ne vais pas faire une guerre de chiffres parce que nous ne sommes pas là pour cela et Jean nous a présenté un budget équilibré, sincère et cela est plutôt intéressant. À l'inverse de Pierre qui disait qu'il n'y avait pas trop sur tout ce qui était transition énergétique et tout cela. Je reviendrais surtout sur l'investissement qui est proposé sur tout ce qui est transition climatique et transition énergétique. À mon sens, tous les projets portés sont considérables, directement ou indirectement, parce que quand vous travaillez sur les bâtiments des collèges, on travaille automatiquement sur la condition énergétique et donc la condition climatique.

Je pense que ce projet accompagne un Projet pour le Département fort et moi, je voulais souligner cela. Au-delà du projet, je voudrais mettre en avant – alors peut-être que cela va faire un peu tousser – la méthode de travail proposée pour la mise en place de ce Projet, une méthode nouvelle où sont associés les élus et les agents et on met tout le monde autour de la table pour voir un petit peu comment on peut faire coïncider un petit peu tout cela et jouer les transversalités. Je trouve la méthode vraiment intéressante. Certes, elle a besoin d'évoluer parce que cela nous perturbe un petit peu dans notre pratique, mais je trouve très intéressant le fait d'avoir une méthode, peut-être nouvelle, mais comme je suis nouveau aussi dans l'hémicycle, je n'ai pas assez de recul. Nous pouvons regretter d'avoir été installés trois mois plus tard que d'habitude, donc nous avons été dans un rythme relativement soutenu, mais je pense qu'il faut persévérer dans cette méthode. Je pense qu'elle va porter ses fruits, elle va accompagner un petit peu tous les projets et va fleurir un petit peu certains projets.

Merci, Monsieur le Président, merci aux équipes pour ce qui nous est proposé. En tout cas, les Cantaliens peuvent être fiers de leur Conseil départemental parce que je pense que nous serons à la hauteur de la réalisation de ce Projet. Merci.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour vos propos. Je passe la parole à Didier ACHALME, ensuite à Vincent DESCOEUR et Isabelle LANTUEJOUL.

**M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1**

Merci, Président. Mes chers collègues, vous avez déjà dit beaucoup de choses, mais je voudrais rebondir sur ce qu'a dit Céline sur l'investissement bâtementaire parce que je pense que c'est important. Il est extrêmement important de diminuer les coûts de fonctionnement et d'améliorer notre bilan carbone à ce niveau-là et c'était le moment de le faire. Je pense que nous allons de l'avant et même si on peut toujours regretter de ne pas en faire assez, en tout cas, nous avons enclenché la marche avant et il faut continuer.

Je ne suis pas sûr qu'il faille se réjouir d'avoir dépassé les 100 millions d'euros au niveau du social. J'ai bien compris que ce n'était pas dans le sens du réjouissement que tu le disais, mais du soutien à nos collègues cantaliens. On sait qu'à chaque fois que l'on augmente notre budget social, c'est le montant du reste à charge qui augmente aussi notre part, donc il faut être très vigilant là-dessus, mais nous n'avons pas la main. En tout cas, c'est la preuve que le soutien dans un département rural aux gens nécessiteux est extrêmement important.

Je voudrais revenir sur la loi qui impose les mêmes mesures à tous les territoires. Cette loi me semble particulièrement inadaptée à la situation actuelle. Pourquoi ? Parce que demander les mêmes efforts à des Départements qui, peu ou prou, sont extrêmement moins polluants que les autres, peut-être parce que nous n'avons pas la quantité nécessaire, etc., ou les infrastructures développées. En termes d'artificialisation des sols, imposer la même mesure à un Département comme le Cantal alors qu'on a vu des développements anarchiques et des situations ubuesques dans des grandes villes où on ne peut plus marcher sur un brin d'herbe parce que tout est complètement artificialisé. Comment demander la même chose au Cantal ? Quelque part, cela me déroute complètement et je croyais que la loi se devait d'être égalitaire, mais pas dans ce sens-là. En tout cas, c'est la double peine parce que nous n'avons pas pu avoir les infrastructures routières au niveau exigé par la vie actuelle. Peut-être parce que nous n'en

avons pas les moyens et que nous n'avons pas pu tout simplement les faire, en tout cas il faut les faire parce que sinon on perd en attractivité et en qualité de vie et je crois que c'est important. Et c'est la double peine parce que c'est un frein au développement. Je crois qu'il ne faut pas rajouter de frein au développement à l'heure actuelle. Notre pays est déjà extrêmement chargé en lois et en mesures de contrainte et il faut être vigilant à ne pas les augmenter et foutre la paix aux Français comme le disait Pompidou, ils iront déjà beaucoup mieux. Mais, cela est un autre sujet.

En tout cas, je crois que c'est une double peine parce que nous avons un manque de structures qui est une évidence et nos entrepreneurs le constatent toujours et les gens qui viennent dans le Cantal aussi. Et puis, c'est un frein au développement et franchement, le zéro artificialisation me semble être une mesure totalement dépassée à l'heure actuelle dans des départements ruraux comme les nôtres. Alors que l'on soit vigilant et qu'on aille dans le sens de l'histoire qui est une amélioration bien entendu de nos pratiques et de nos capacités de pollution, bien entendu. Par contre, je pense que cette loi devrait être adaptée à des territoires ruraux comme le nôtre parce que je ne pense pas que nous soyons les plus gros pollueurs du monde et quand on voit ce qui se passe parfois à l'étranger, il faut aussi réfléchir que le climat ne se concentre pas sur un département ou sur un pays. C'est un climat mondial et il faut effectivement prendre notre part là-dedans, mais avec toute la mesure qui me semble nécessaire.

En tout cas, je me réjouis que ce budget soit évidemment ambitieux, je pense que nous pouvons nous en réjouir. Merci à Jean de nous l'avoir présenté d'une manière assez simple et lisible et aux Services d'avoir fait le travail derrière bien entendu. Je me réjouis aussi de partager la fierté de défendre ce budget. Je crois que c'est important, il faut qu'ensemble, nous soyons fiers au niveau du Cantal, fiers de notre Département et fiers de ce que nous y faisons. Merci.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour ces propos. Je passe maintenant la parole à Vincent DESCOEUR, ensuite Isabelle LANTUEJOUL, Florian MORELLE. Y-a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Gilles COMBELLE.

**M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère**

Merci, Monsieur le Président. Peut-être avant de dire quelques mots sur ce budget en écho aux propos de Pierre MATHONIER, d'abord le remercier d'avoir objectivement souligné les efforts de gestion du Département. Parce qu'effectivement, au regard des ressources qui sont les nôtres, pouvoir figurer dans la première moitié des Départements en termes d'épargne nette, ça illustre, si besoin, les efforts qui sont faits, qui sont à la fois des décisions politiques, mais aussi au lendemain de ces décisions politiques, des efforts qui sont faits dans nos Services, que cela parte du Directeur général, des Directeurs ou des Chefs de service. Je crois que c'est vraiment ce qui a caractérisé la gestion du Département. C'est très important.

S'agissant de la dette, il faut la relativiser de la même manière parce que nous avons la meilleure épargne nette par habitant, mais nous ne sommes que 150 000. Le résultat coule de source, nous n'avons pas la force de frappe suffisante pour porter des projets d'envergure, d'où la nécessité d'investir. Sur la question de la dette, il faut avoir en tête que la dette ce n'est pas que des annuités, ce sont aussi des projets. Je n'y reviendrais pas en détail, mais nous avons eu il y a quelques années dans cette Assemblée un grand débat lorsqu'il s'agissait de savoir si nous investissions les locaux de l'École Normale pour faire un IUT

et y adosser un Laboratoire départemental. Cela passait par un emprunt conséquent. Et puis, quelques années plus tard, nous pouvons considérer que c'était un investissement d'avenir. Au-delà de la dette, ce qui compte, c'est l'usage que l'on en fait. C'est quelque chose qu'il faut avoir particulièrement en tête et si on a une obligation, au-delà du montant d'emprunt que l'on décide de contracter sur une année, c'est bien d'avoir en tête l'idée d'avoir une trajectoire qui évolue à la baisse. Comme l'a dit justement le Président, nous ne sommes pas à l'abri que demain des tenants d'une rigueur budgétaire qui, après s'être inquiétés de l'évolution de nos dépenses de fonctionnement, puissent s'inquiéter de l'évolution de la dette et s'ils lisent les chiffres brutalement, nous pourrions être demain empêchés d'agir, d'où l'intérêt de pouvoir investir quand l'occasion se présente.

La transition est vite faite pour vous dire, Monsieur le Président, que je me réjouis que vous nous proposiez aujourd'hui de saisir l'opportunité qu'offre une embellie sur nos recettes pour faire le choix d'investir pour le Cantal parce que le Cantal et les entreprises cantaliennes ont besoin que nous investissions. Jean MAGE a parfaitement rappelé ce qui fait cette embellie, une hausse des taux de mutation sans précédent et pour la troisième année consécutive, conjuguée avec une hausse de la TSCA et de la TVA qui s'est substituée au foncier bâti. Donc, une conjoncture plus favorable et je crois que ce choix d'investir – et je vais utiliser cette année le terme d'investir massivement – est bienvenu parce qu'il va nous permettre de bénéficier de subventions et de concours particuliers. Je pense bien sûr au concours de la Région, Philippe FABRE y a fait allusion, mais il faut s'arrêter quelques instants quand même pour savourer notre bonheur. Parce que, un concours de la Région renouvelé aux termes d'un partenariat inédit il y a de cela aussi quelques années, je m'excuse pour les derniers arrivés, mais il y a eu des années où dans la colonne recettes, nous n'identifions pas la Région. C'était notre quotidien. D'où notre satisfaction aujourd'hui de pouvoir bénéficier de ce contrat inédit signé entre la Région et le Département. Nous le devons au Président WAUQUIEZ qui nous permet d'être accompagnés sur les projets les plus importants pour notre Département. Concours de la Région et aussi, car lorsque c'est le cas, il faut le souligner et je le fais avec plaisir, concours exceptionnel mis en place dans le cadre du Plan de relance. Quand l'État est présent, il ne faut pas craindre de le souligner. Et l'exemple qui illustre le plus parfaitement cette opportunité, c'est la résolution de la question du Grand Phénix au Lioran, dossier pour lequel nous n'identifions pas d'issue jusqu'à cet appel à projets du fonds friche. Et là, pour le coup, pas d'hésitation, voilà le type même de projet qui nous oblige à en être parce que ce serait une grossière erreur que de ne pas saisir cette opportunité qui nous permet de résoudre un problème et au-delà de la résolution du problème, d'imaginer ensuite pouvoir investir plus largement.

Ce budget d'investissement, j'en reste à l'investissement pour le moment, il va nous permettre d'engager des travaux importants. Cela a été rappelé en particulier sur nos bâtiments, je crois que tu as évoqué 23 millions d'euros de crédits de paiement. Des investissements vertueux cela a été souligné, mais il faut bien les avoir en tête puisque tous ces travaux se traduiront à très court terme, par des économies d'énergie, donc des économies en termes de fonctionnement. Donc des investissements vertueux. Et finalement quand on regarde ce budget, il nous permet d'abord de pouvoir exercer pleinement notre mission de solidarité, Sylvie LACHAIZE a rappelé son importance. On a évoqué ce montant de 100 millions d'euros qui vient d'être atteint et dépassé. Nous le rappelons souvent, mais je voudrais dire à cet instant que derrière ce budget, il y a des familles, des hommes et des femmes, des emplois et des projets d'investissement. Il faut imaginer aussi que ces 100 millions d'euros permettent bien sûr de

répondre encore une fois à ce qui est le cœur de notre mission qui est celui de s'assurer de l'effectivité des solidarités, mais c'est aussi lorsque nous le décidons parce que nous avons évoqué le pourcentage de décisions sur lesquelles nous pouvons peser. Même dans cette grande enveloppe du social, nous pouvons peser efficacement pour orienter des politiques. Gilles COMBELLE a eu le plaisir, en tant que Maire, d'accueillir un foyer de vie. Voilà le type même de décision sur lequel, même si cela fait partie des dépenses obligatoires, les choix que nous faisons peuvent avoir des incidences en termes de territoire et d'aménagement du territoire cantalien.

La première chose, bien sûr, c'est exercer pleinement cette mission, poursuivre l'ouverture du Cantal. Nous avons évoqué 15 millions d'euros de routes, dont 2 millions d'euros de PPP, donc 13 millions d'euros de travaux routiers possibles. Il y a bien sûr l'ouverture avec, là aussi, un nouvel objectif toujours plus ambitieux en termes de Très Haut Débit et cela a un coût, mais ce budget nous autorise à pouvoir l'entrevoir.

Et puis, il y a aussi bien sûr – cela a fait débat dans cette Assemblée dans des périodes où c'était un peu moins confortable – la possibilité de réaffirmer notre présence aux côtés des Collectivités locales. Cela est crucial et d'ailleurs, quand on regarde dans le détail, je ne pouvais pas être présent hier, je m'en excuse, mais les dispositifs qui ont été revisités permettront au Département d'être présent de manière encore plus efficace aux côtés des Collectivités et c'est bien ainsi.

Pour en terminer, ce budget autorise aussi de s'engager dans des projets de développement qui ont vocation à modifier le paysage du département. Je pense à ce qui est envisagé à nouveau au niveau de l'IUT avec de nouveaux investissements qui, en fait, accompagnent la montée en puissance de cet IUT au fil des ans. Je pourrais aussi citer ce qui est imaginé au niveau de la Station du Lioran pour s'assurer de la réussite de l'évolution vers une station quatre saisons.

Voilà, Monsieur le Président, beaucoup de raisons, non pas simplement de considérer que ce budget est un bon budget, mais de se préparer à l'adopter avec enthousiasme. C'est au moins l'état d'esprit qui anime les élus de notre groupe.

Encore une fois, la situation est plus confortable qu'elle n'a pu l'être. Nous connaissons tous la fragilité parce que l'épisode de l'avenant 43 a rappelé, si besoin, que nous sommes sous la dépendance de décisions unilatérales de l'État. Mais dans la période, je crois que c'est important aussi, on parle de relance, on parle d'obligation de relancer l'économie, je crois que c'est important que nous y prenions notre part. Nous avons un Plan de relance, ce budget va lui aussi contribuer. Cette conjoncture favorable de nos ressources nous permet d'afficher un budget d'investissement, d'abord un qui sert le Cantal et puis, qui, de manière indirecte, mais évidente, bénéficiera aux entreprises cantaliennes dans la période. Voilà des sujets de satisfaction, Monsieur le Président et une invitation à continuer en ce sens.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour votre intervention. J'espère que votre enthousiasme sera communicatif au niveau de l'ensemble des membres de cette Assemblée.

**M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère**

Je m'en suis assuré auprès des membres de mon groupe.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Très bien.

**M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère**

J'ai souvent nourri cet espoir, mais ai parfois été déçu, donc je me limite maintenant à ce que je connais.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Isabelle LANTUEJOUL puis Florian MORELLE et Gilles COMBELLE.

**Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère**

Je voudrais souligner la pertinence et la cohérence de ce budget qui répond en priorité aux besoins des Cantaliennes et des Cantaliens, jeunes et moins jeunes, qui ne laisse personne au bord du chemin, qui met en évidence la volonté de dynamisme et d'innovation de notre Département qui continue à investir pour la qualité de vie sur notre territoire, qui souhaite préserver notre environnement et nos bâtiments tout en les valorisant, qui investit pour accueillir plus et mieux de nouveaux habitants, qui continue son effort dans l'accompagnement des Communes et des Communautés de communes pour améliorer les services aux habitants, qui s'ouvre vers la jeunesse avec la volonté de partager et de construire avec eux le Cantal de demain. Un budget ambitieux, sérieux, responsable et je déplore qu'il n'entraîne pas l'adhésion de toute l'Assemblée.

Je veux saluer le travail de tous les Services également et remercier tout le personnel et tous les agents de la Collectivité. Merci.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Donc maintenant, je passe la parole à Florian MORELLE puis Gilles COMBELLE.

**M. Florian MORELLE, Conseiller départemental du canton de Maurs**

Merci, Monsieur le Président. Je tiens, comme tout le monde ici, à me réjouir de la présentation du budget parce que ce n'est pas une tâche facile et ce n'est pas souvent agréable, surtout après un jour et demi de session. Mais Jean a su le rendre très agréable et surtout, faire transpirer justement ce travail qui nous a tous impliqués depuis plusieurs mois dans un temps de travail qui était court, comme l'a rappelé très justement Gilles CHABRIER, entre les services et les élus et qui, surtout, met vraiment en exergue tout notre engagement et notre volonté qui est la nôtre, je pense ici, autour du Projet Cantal 2030 que nous avons voté à l'unanimité hier. Dès ce premier budget qui est sur le mandat de cette année, nous voyons déjà tout de suite que nous posons les jalons dans cet objectif Cantal 2030 avec de vrais investissements autour de l'attractivité, de la démographie, du tourisme et du désenclavement. Il fait vraiment transpirer notre objectif Cantal 2030, notre objectif pour les Cantaliens et qui, je crois, je le redis une nouvelle fois, avait été adopté par l'ensemble des élus du Conseil départemental.

Et puis en ce qui concerne la délégation de l'enseignement supérieur que je suis très fier de représenter, nous nous retrouvons totalement dans ce budget prévisionnel avec l'objectif autour du Campus connecté de continuer à développer cette avancée pour nos Cantaliens, qu'ils soient jeunes ou moins jeunes, parce que ce ne sont pas seulement les étudiants qui peuvent en profiter, mais ce sont aussi des reconversions professionnelles. Comme l'a justement très bien rappelé Vincent DESCOEUR, c'est aussi le bâtiment

IUT, la réhabilitation, la rénovation énergétique comme à l'ensemble des bâtiments du Département et nos collèges, aussi. Et puis, le CROUS avec cet espace de restauration et encore une fois, le Département qui en est à initiative l'ouvre à toutes les structures et tous les opérateurs et ne se limite pas seulement à sa pleine compétence. Je crois que cela est très fort et nous l'avons vu aussi que c'était dans notre réflexion dans la plupart de nos compétences et même au-delà. Je suis très heureux de participer à cette feuille de route pour le Cantal 2030 et on le voit dès cette année et dans un laps de temps très court, un gros travail des agents, des élus et vraiment, j'aurais souhaité, que nous votions ce budget prévisionnel 2022 à l'unanimité comme le Projet 2030.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cet appel. Gilles COMBELLE et nous en aurons terminé me semble-t-il !

**M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul des Landes**

Merci, Monsieur le Président. Déjà, pour féliciter Jean MAGE de sa présentation. Je me suis demandé avant le vote du budget si j'allais prendre un cachet parce que c'est relativement difficile dans nos Collectivités, il y a des compréhensions des choses comme cela, mais c'est relativement simple. Donc, la Sécurité Sociale et moi-même avons fait des économies.

C'est un premier budget que nous votons pour un certain nombre d'entre nous, ce n'est pas évident. En tout cas, je me félicite que, malgré la conjoncture, nous puissions avoir un investissement soutenu, Monsieur le Président, pour nos territoires. Pourquoi avons-nous un investissement soutenu ? C'est parce que nous avons certainement dû saisir des opportunités. Pierre MATHONIER disait tout à l'heure que nous étions le Département le plus endetté, je pense qu'il doit faire allusion au montant par habitant. Il a expliqué la conjoncture, le nombre d'habitants faible sur notre territoire et des investissements soutenus. Finalement, ce n'est pas bien grave, cela ne veut pas dire grand-chose que nous soyons le Département le plus endetté, ce qui est important, c'est la capacité de désendettement. Aujourd'hui, notre capacité de désendettement est raisonnable et en dessous de la moyenne nationale. C'est là, le chiffre, me semble-t-il, important. S'endetter, ce n'est pas bien grave quand nous les faisons pour quelque chose d'important pour notre territoire et dans un contexte favorable aujourd'hui. S'endetter avec des taux aussi faibles, ce serait même peut-être faire une erreur que de ne pas le faire. Si on n'a pas de projet, il ne faut pas le faire, mais à partir du moment où on a des projets, cela ne pose pas beaucoup de problèmes. En tout cas, moi, cela ne m'en pose pas.

J'ai noté, mais je l'ai déjà dit, ce qui est intéressant aussi pour le territoire, c'est la continuité de l'action du Département auprès des Collectivités partenaires. Puisque que nous sommes tous solidaires sur ces territoires pour faire en sorte qu'il se fasse quelque chose, que ce soient les Communes ou les Intercommunalités. C'est bien que nous puissions travailler tous en synergie et que le Département puisse se positionner souvent comme Chef de file. Nous l'avons vu sur le Service qui a été créé, le SPPEH, c'est une attente de nos territoires, c'est une attente de nos concitoyens et si le Département ne le faisait pas, personne ne le ferait.

Bien évidemment, je souligne la notion de solidarité envers nos populations. Vincent DESCOEUR le disait, 100 millions d'euros, ce n'est pas rien ! Alors, il y a des dépenses contraintes, mais il n'empêche que nous les assumons et pour des territoires comme les nôtres, c'est relativement important d'avoir un

territoire résilient et une action résiliente. Bien sûr, je souligne également l'action au niveau des routes, l'aérien, la jeunesse et le Très Haut Débit.

Comme le disait Florian MORELLE, nous avons voté le Projet Cantal 2030, donc pour le réaliser, il faut que nous nous en donnions les moyens. Et c'est bien au travers d'un budget et la réalisation d'un budget que nous pouvons nous donner les moyens de la réalisation de ce Projet Cantal 2030. Donc moi, cela ne me posera pas de problème de voter ce premier budget avec enthousiasme. Comme le disait, certains on peut être connu Jean CIPIÈRE à un moment qui était dans cette Assemblée, « mon groupe et moi » – il était tout seul, il était communiste, alors il n'avait pas de mal à le dire, certains jeunes élus doivent d'ailleurs se demander ce que c'est que d'être communiste – en tout cas mon groupe et moi à partir du moment où le budget était équilibré, il disait qu'il allait le voter. Jean MAGE, merci de nous avoir présenté un budget équilibré, que je voterai donc avec enthousiasme. Merci, Monsieur le Président.

### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour ces propos et j'allais dire, c'est pour cela que nous l'avons équilibré le budget avec Jean MAGE pour que vous puissiez le voter.

C'est vrai que nous avons tous fait part de quelques incertitudes sur l'avenir, en termes de recettes et en termes de soutien de l'État. Un État qui s'essouffle un peu. Nous avons fait part aussi de belles perspectives et d'opportunités, notamment avec le Pacte pour le Cantal qui va nous permettre de poursuivre ces investissements. Ce budget qui vous est présenté est la première pierre à l'édifice de ce Projet pour le Cantal 2030 avec comme objectif ces 150 000 habitants. S'il y a prise de risque, oui, j'assume, nous devons prendre des risques pour conduire le Cantal vers ces 150 000 habitants, sinon nous allons partir sur la mauvaise pente.

Je ne peux que vous inciter à voter ce budget que je vais maintenant mettre aux voix, solennellement. Qui s'oppose à ce budget 2022 ? Qui s'abstient ? 4 abstentions. Qui approuve ce budget ? Je vous remercie de votre soutien.

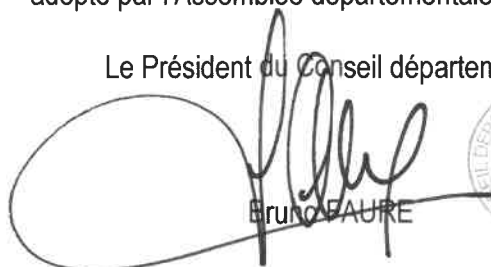
Merci à tous et permettez-moi de remercier l'ensemble des Services qui ont travaillé tout au long de l'année et qui vont être sollicités pour la mise en place de ce Projet au cours de l'exercice 2022 en relation avec les élus.

J'en profite pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année en vous rappelant de faire attention. À bientôt.

### **Fin de la séance publique du 15 décembre à 12h.**

Procès-verbal des séances publiques du Conseil départemental du Cantal des 14 et 15 décembre 2021 adopté par l'Assemblée départementale le 25 mars 2022.

Le Président du Conseil départemental

  
Bruno FAURE



La Secrétaire de séance

Sophie BENEZIT

